LES ÉVOLUTIONS

DU

PROBLÈME ORIENTAL

I.

LES PUISSANCES CATHOLIQUES.

Nous prenons bien souvent pour la fin du monde ce qui n'est tout juste que la fin de nos idées : un grand ordre de choses devenu cher à nos intérêts et à nos habitudes a beau s'engouffrer à telle date néfaste dans une catastrophe terrible, la nature n'en reprend pas moins sa tâche de tous les jours, et l'humanité poursuit sa course impétueuse à travers les décombres : *volve sua spera e beata si gode*... Cette mortifiante expérience ne fut point épargnée non plus à la génération éplorée qui vit tomber Constantinople aux mains de l'Osmanli. Une revanche si humiliante de l'islamisme sur la vraie foi, au cœur même de l'Europe, dans la ville même des Césars, une conclusion aussi lamentable donnée à l'œuvre trois fois séculaire et glorieuse des croisades avait de quoi dérouter les esprits et désespérer les âmes. Bien des gens crurent alors à la consommation des siècles et à la venue de l'Antechrist, et personne assurément n'eût admis, sous le coup de cet affreux désastre, qu'entre les princes de la chrétienté et le sultan il pût y avoir jamais de rapports autres que ceux d'une hostilité permanente, qu'entre la croix et le croissant la guerre ne fût devenue désormais inexpiable. Il n'en fut rien cependant; les efforts des papes Nicolas V, Calixte III, enfin de Pie II, pour amener les diverses puissances à une action commune contre le Turc échouèrent misérablement devant les rivalités et les convoitises des coalisés, et bientôt le malheureux pontife ne vit plus d'autre solution aux affaires d'Orient, — *res orientales*, comme on disait alors déjà, — qu'une étrange invitation au

padichah de se faire chrétien et de devenir le successeur légitime des Paléologues! « Si tu veux étendre ta domination parmi les chrétiens et couvrir ton nom de gloire, lui écrivait-il en 1463, tu n'as besoin pour cela ni d'argent, ni d'armes, ni de troupes, ni de flotte. Un rien peut faire de toi le plus grand, le plus puissant et le plus célèbre des mortels. Tu me demanderas ce que c'est? Ce n'est point difficile à trouver; il ne faut pas aller loin pour le chercher; c'est à la portée de tout le monde : un peu d'eau (*aquæ pauxillum*) avec laquelle tu te laisserais baptiser et qui te rendrait chrétien, serviteur de l'Évangile. Si tu fais cela, il n'y aura sur la terre prince qui puisse te surpasser en gloire ni t'égaler en puissance. Nous te nommerons empereur des Grecs et de l'Orient, et ce que tu as conquis par la force et que tu détiens maintenant par l'injustice, tu le posséderas alors de plein droit et en propriété légitime. Tous les chrétiens te révéreront et te choisiront pour arbitre dans leurs litiges; tous les opprimés s'adresseront à toi comme à leur commun protecteur. » Ainsi parlait, dix ans après la chute de Constantinople, au descendant farouche de Togrulbeg, un successeur d'Urbain II, un chef suprême de l'église qui portait le grand nom d'Æneas Sylvius Piccolomini (1). Les chefs laïques de la chrétienté se montrèrent bien moins exigeans encore; ils ne demandèrent ni la mort du pécheur, ni même sa conversion; ils ne demandèrent qu'un peu de sécurité pour le commerce du Levant! Ce n'est pas qu'on eût renoncé dès lors et d'emblée à toute entreprise commune contre l'infidèle, à tout espoir d'effacer un jour « le grand opprobre turc, » — la pensée de croisade devait hanter les esprits pendant bien longtemps encore, pendant tout le XVIe siècle, jusqu'à la bataille de Lépante; — mais les besoins vulgaires de la vie, les intérêts matériels des états, exerçaient leur influence impérieuse et poussaient aux accommodemens. On fut amené ainsi, et peu à peu, à chercher les moyens de se rapprocher de l'Osmanli, de nouer des relations diplomatiques avec lui, de convenir d'un *modus vivendi*, — s'il est permis d'employer une expression de nos jours, — et il est on ne peut plus instructif d'observer l'Europe chrétienne dans cette évolution surprenante.

Les premiers à entrer dans cette voie rationnelle, les premiers à surmonter tout scrupule intempestif en pareille matière, furent, on le devine aisément, les Vénitiens, le grand peuple trafiquant qui depuis des siècles tenait le sceptre du commerce maritime tombé jadis des mains de Carthage. Lorsqu'un vaisseau parti de Négrepont apporta, le 29 juin 1453, la nouvelle de la prise de Constan-

(1) *Pii II pontificis maximi ad illustrem Mahumetem, Turcarum imperatorem, epistola.* Opp. ep. 396.

tinople, il y eut de « grands pleurs » dans la cité des lagunes, dit le chroniqueur Marino Sanuto; le vieux doge Francesco Foscari réunit aussitôt le sénat, fit lire par le secrétaire du conseil des Dix les lettres remises par le messager du malheur, et dans un discours émouvant demanda la guerre immédiate; mais les sages *pregadi* gardèrent leur sang-froid en gens avisés, entendus aux affaires. Le lion de Saint-Marc abritait sous ses ailes dans la Méditerranée 3,000 vaisseaux marchands qui, montés par 25,000 matelots, desservaient chaque année les ports de l'empire de Byzance, de Chypre, de l'Arménie, de la Syrie, de l'Égypte et des États barbaresques (1). Ceci méritait considération, et le résultat de la grande délibération fut qu'au lieu de défier le conquérant, on chargea Bartolemeo Marcello de se rendre auprès du sultan à Andrinople et d'y négocier un bon traité de commerce. Il ne fut point si facile toutefois de marier la république de Venise au Grand-Turc, et la guerre que la signorie avait voulu éviter, Mahmoud II ne tarda pas à la lui imposer en attaquant ses possessions dans le Péloponèse. La paix ne fut rétablie qu'en 1479; la république y perdit bien des territoires, mais elle obtint enfin des conditions avantageuses pour ses comptoirs du Levant, base de toutes ses « capitulations » avec la Porte dans l'avenir. Les lagunes virent alors pour la première fois débarquer un envoyé du padichah, un *sandjak* qui, à côté d'un éléphant amené de l'Inde, fut la grande curiosité de l'année 1479 dans la cité de Saint-Marc. Le *sandjak* venait recevoir le serment de paix du chef de l'état vénitien et lui remettre de la part de sa hautesse un cadeau d'un symbolisme tout à fait oriental : une ceinture dorée et richement incrustée de diamans que les doges devaient désormais porter comme marque de leur amitié pour le sultan, mais que le donateur se réservait de reprendre à l'occasion; pareille demande serait le signe tacite d'une rupture. On savait depuis longtemps l'extrême faveur dont jouissaient auprès des dames du sérail les verroteries incomparables de Venise, les merveilles étincelantes de Murano : mais on fut agréablement surpris de reconnaître à Mahmoud II des goûts tout autrement relevés alors que, par un messager spécial, il fit demander à la république de lui envoyer un de ses peintres de talent. La signorie en délibéra solennellement et confia la flatteuse mission à une des gloires de la cité, à l'aîné des Belin. Gentile Bellini reçut l'accueil le plus gracieux du sultan, exécuta pour lui quantité de tableaux et de médaillons dont quelques exemplaires nous ont été conservés, et revint avec des « cadeaux honorifiques et la dignité de chevalier, » tout fier de signer ses œuvres

(1) Pardessus, *Tableau du commerce antérieurement à la découverte de l'Amérique*, III, p. 73 seq.

eques auratus comesque palatinus (1). Ces fins esprits de la renaissance, remarquons-le en passant, furent loin d'éprouver pour l'infidèle, pour l'iconoclaste, la répugnance qu'on serait tenté de leur supposer. Le génie le plus universel de cette grande époque, le « divin » Léonard de Vinci, médita plus d'une fois d'aller prendre du service chez le sultan, de lui faire agréer les profondes inventions de mécanique et de balistique dont il a emporté avec lui le secret. Il n'est pas jusqu'à Michel-Ange qui, proscrit de Florence, brouillé avec le pape, et, dessinant pour Venise le pont de Rialto, n'eut un jour l'idée d'aller en construire un semblable à Péra. La pensée s'arrête émue et diversement agitée devant cette hypothèse fantastique du vieux Buonarotti transplanté soudain sur le Bosphore, y remaniant peut-être l'*Aïa Sophia*, au lieu de la basilique de Saint-Pierre, et, à défaut de Vittoria Colonna, recherchant tel mufti ou tel derviche à l'intelligence large et sympathique, — il n'en manquait pas dans l'entourage de Soliman, — pour deviser avec lui sur les graves problèmes de la vie.

Nulle part peut-être la célèbre diplomatie vénitienne n'a fait preuve d'autant de vigilance, d'habileté et de science que sur le terrain de Constantinople. Le terrain était glissant entre tous; outre les intrigues endémiques du sérail, outre les grandes complications européennes qui venaient presque toutes se refléter dans le Bosphore, la république de Saint-Marc avait à surveiller là ses intérêts propres, bien considérables et constamment exposés. Ses possessions, aussi nombreuses qu'importantes, dans l'Adriatique, dans la mer Égée, dans la Méditerranée, étaient des objets de convoitise incessante pour le padichah, des incitations à des guerres toujours renaissantes d'où l'Osmanli ne manquait presque jamais de sortir victorieux. Après chacune de ces guerres, il fallut « se faire un estomac d'autruche pour digérer toutes ces pertes, » selon le mot du grand Sarpi (2), et renouer les relations, ressaisir les avantages anciens, négocier toujours, « négocier avec dignité et sans bassesse ni timidité, » comme s'exprime Marc Antonio Barbaro, un des habiles diplomates de la république en Orient. Aussi la signorie tenait-elle à être informée le plus exactement possible sur la moindre affaire dans ses moindres détails; outre les dépêches courantes, tout ambassadeur ordinaire ou extraordinaire auprès du sultan devait au retour à Venise se présenter devant le conseil des *pregadi*, réuni en séance solennelle sous la présidence du doge, et y faire un rap-

(1) Ch. Lenormant, *Trésor de numismatique et glyptique*. Médailles italiennes. Planche XIX, 3.

(2) *Opinione del Padre Paolo, servita, consultor di stato, come debba governarsi la repubblica*, etc. Venezia, 1681.

port développé sur sa mission, sans omettre aucune des observations que lui avait suggérées le séjour dans le Levant. Ces magnifiques *relazioni* demeurent jusqu'à nos jours une source d'information des plus précieuses et des plus abondantes sur les affaires d'Orient aussi bien que sur les affaires générales de l'Europe (1). A l'égard de ses ambassadeurs à Constantinople, la république de Saint-Marc sut se départir même de sa jalousie ombrageuse qui n'accordait d'ordinaire à ses agens à l'étranger que le terme limité d'une année : le stage de son représentant sur le Bosphore, — le *baïlo*, comme on l'appelait depuis le temps le plus reculé, — était régulièrement de trois ans et pouvait être prolongé si les affaires l'exigeaient, et si la Porte (jalouse de son côté) y donnait son consentement. Pour ce poste important entre tous, on n'admettait que des candidats de la classe patricienne, choisis par un quadruple scrutin du grand conseil (*maggior consiglio*), et c'est ainsi que les *relazioni* sont signées des noms les plus resplendissans du livre d'or : Foscolo, Contarini, Bragadini, Giustiniani, Barbarigo, Soranzo, Morosini, etc. Les fils de famille les plus illustres et les plus riches tenaient à honneur d'être attachés à l'ambassade; on n'oubliait pas non plus les jeunes gens destinés à apprendre la langue turque (*giovani di lingua*); on n'oubliait pas surtout les cadeaux, — article essentiel dans les négociations avec l'Orient, article très large qui embrassait toutes choses, depuis le cèdre du Liban jusqu'à l'hysope du mur, depuis les étoffes et les pierres les plus précieuses jusqu'aux fromages d'Italie. « L'argent, déclare à la signorie en 1587 l'ambassadeur Lorenzo Bernardo, l'argent est comme le vin : les médecins le recommandent également à l'homme bien portant ainsi qu'au malade; il faut donner des cadeaux au Turc alors que nos relations avec lui sont bonnes, il faut en donner encore alors qu'elles sont en souffrance. » Le comte de Bedmar, l'envoyé d'Espagne auprès de la république en 1619, estimait que le prix de ce « vin » versé par les Vénitiens aux fidèles du Coran revenait à 400,000 ducats par an : « l'or du *baïlo* pénètre jusque dans le sérail et trouve de l'accès auprès des sultanes elles-mêmes (2). » C'est grâce à toutes ces précautions, sollicitudes et largesses que, malgré des difficultés, des incidens et même des guerres sans nombre, le baile à Constantinople put garder une situation toujours importante, longtemps même unique et plus tard primée seulement par celle de l'ambassadeur de France.

(1) Elles ont été réunies dans le volumineux et magnifique recueil de M. Eugenio Alberi. *Relazioni degli ambasciatori veneti al senato.* — Firenze, 1839 seq.

(2) *Relatione di Venezia,* fatta da D. Alfonso della Cueva, conte di Bedmar, citée par Daru, *Hist. de Venise*, VI. p. 226 seq.

La France avait d'abord cherché sa voie dans une direction tout autre pour ce qui regardait la question d'Orient, la grande affaire du monde chrétien vers la fin du xve siècle et le commencement du xvie; loin d'imiter la politique utilitaire suivie sur les lagunes, elle semblait longtemps s'inspirer plutôt de la grande tradition de Godefroy et de saint Louis. Aux yeux de Charles VIII, la conquête de Naples n'était que la première étape d'une entreprise bien autrement glorieuse et méritoire; il fit rechercher un descendant des Paléologues qui, par un acte notarié, lui céda ses droits sur Constantinople (1); il prit le titre de roi de Jérusalem sans autres formalités, et ne rêva que de relever le « royaume des Grecs, » ainsi qu'on appelait alors l'ancien empire byzantin. François Ier lui-même n'eut au début de son règne d'autre pensée que « d'obvier à la damnée entreprinse du Turc. » De Bologne, où il s'était rencontré avec le pape Léon X, le jeune vainqueur de Marignan, tout chaud encore des fumées de la bataille, adressait une lettre enflammée à Ferdinand le Catholique, exhortant à la croisade (2). Quelque temps après, au commencement de 1517, un congrès se réunissait à Cambray pour établir les conditions de paix et d'alliance entre l'empereur Maximilien, le roi d'Espagne et sa majesté très chrétienne, et voici les instructions officielles données par ce dernier au sire de Boisy, grand-maître de France : « La première ouverture sera sur le faict de la Grèce, de la conquester à communs dépens et partir par esgalles portions; et sur ce sera remontré, que ce sera la plus honorable, utille et proffitable conclusion qui se pourrait faire et prendre entre tels princes. Car le vray office de l'empereur est de deffendre et augmenter la foy par la force, et aussi est d'un roy chrestien qui à celle cause en porte le nom, et d'un roy catholique... (3) » Ironie éternelle de la question d'Orient! A côté de l'instruction officielle, M. de Boisy en avait une autre, tout à fait intime et sincère, qui, au lieu de la Turquie, visait le partage des Pays-Bas et de l'Italie... Deux ans plus tard, l'élévation de Charles-Quint à l'empire donna le signal de cette rivalité des maisons de France et d'Autriche, qui devait durer pendant des générations et dont le premier épisode fut marqué par la grande journée de Pavie. Le soir ou le lendemain de cette bataille, le Valois prisonnier arrachait de son doigt une bague, seule chose qui lui restât, et chargeait

(1) L'acte, daté de Rome, 6 septembre 1494, a été publié par Foncemagne dans les *Mémoires de l'Académie des inscriptions*, vol. XVIII.

(2) Lettre de François Ier au roi Ferdinand d'Espagne, 15 novembre 1516. *Collection des Documens inédits sur l'histoire de France : Négociations dans le Levant* (éd. Charrière), I, p. 13.

(3) *Négociations dans le Levant*, I, p. 22 note.

un gentilhomme de la porter secrètement à Soliman : le roi très chrétien sollicitait l'alliance du chef des croyans.

L'histoire ici, dûment attestée par des témoignages et des documens authentiques, prend tout à fait les allures d'un conte oriental. La bague de François Ier disparut d'abord avec l'infortuné messager, assassiné et dévalisé en route par un de ces *begs* ou *sandjaks* farouches qui alors déjà tyrannisaient la Bosnie; mais Ibrahim de Parga, le célèbre grand-vizir de Soliman, fit courir le pays, et retrouver le précieux bijou, — un rubis; — en 1533, il le montrait à l'envoyé de Ferdinand Ier (frère de Charles-Quint) avec quelque orgueil, avec force reproches aussi pour la conduite si peu généreuse de l'empereur envers son royal prisonnier naguère (1). Pas plus du reste que la bague, la pensée dont elle fut l'expression n'était destinée à se perdre; le Valois la reprit avec ardeur aussitôt son retour de la captivité de Madrid. Dans une affaire aussi ténébreuse et, selon les idées de l'époque, si peu avouable, que cette négociation avec l'infidèle, on n'employa longtemps que des agens inconnus, mystérieux, des étrangers pour la plupart, un réfugié polonais, Laski, un conspirateur hongrois, Frangipani, un aventurier espagnol, Rincon : involontairement on pense à M. de Bismarck, avant 1866 et 1870, nouant des rapports interlopes avec le parti de la révolution européenne. Tous ces agens, du reste, firent preuve d'un zèle et d'un dévoûment admirables; plus d'un tomba victime de sa périlleuse mission et pas toujours d'une main bosniaque : telle puissance chrétienne ne se faisant nullement scrupule de supprimer les messagers d'une œuvre aussi diabolique. Tous aussi, et bien naturellement, s'efforçaient de combattre les préjugés répandus contre le Turc et de faire ressortir ses bonnes qualités : ils célébraient la grandeur d'âme de Soliman, le génie politique de son vizir Ibrahim et en général les vertus guerrières de la race. « Ordre étonnant, nulle violence, disait du vaste camp de Soliman, qui couvrait trente milles, l'envoyé de François Ier, Rincon, en 1532; les marchands en pleine sûreté, les femmes même allant et venant comme dans une ville d'Europe; la vie aussi sûre, aussi large et facile que dans Venise. La justice y est telle qu'on est tenté de croire que ce sont les chrétiens maintenant qui sont Turcs et les Turcs devenus chrétiens (2). » C'est qu'alors comme aujourd'hui le soldat musulman était courageux, sobre et discipliné; c'est qu'alors comme aujour-

(1) Etiam inquit (Ibrahimus) : iste rubinus, — et ostendit quemdam rubinum magnum, — fuit in digito regis Francorum, quando fuit captus. — Rapport de l'ambassadeur d'Autriche dans Gevay, *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des XVI u. XVII Jahrh.* (Vienne, 1838 seq) I, p. 27.

(2) *Négociations dans le Levant*, I, p. 211.

d'hui l'horreur inspirée par les Turcs tint surtout aux *bachi-bouzouks*, à ces nuées immenses de troupes irrégulières, de sauvages tribus, qui voltigeaient autour de leurs armées, à « l'effroyable poussière vivante, » selon la pittoresque expression de Michelet, qui de tout temps suit, précède, entoure dans leur marche les excellens *nizams* du padichah.

Cette évolution orientale de François Ier, rendue publique par le traité solennel de 1536, fut d'une portée immense, incalculable; elle ne peut guère être comparée qu'à celle qu'exécuta au siècle suivant le cardinal de Richelieu en rompant avec la ligue catholique pour chercher dans un rapprochement avec les souverains protestans des conditions favorables à la grandeur de son pays. La France des Valois prenait à l'égard de l'empire ottoman une attitude tout autrement décisive que les *pregadi* vénitiens; elle ne se bornait pas à établir avec lui des relations commerciales, un *modus vivendi* précaire : elle acceptait, elle proclamait la Turquie comme un élément d'équilibre européen, elle jetait le poids du cimeterre dans la balance des états, et le déclarait un poids normal et régulateur. Les bons rapports avec le sultan devinrent dès lors un des points cardinaux du système français, et même un des rares principes stables de la politique si changeante de ce pays; ils furent maintenus par les Bourbons aussi bien que par les Valois; ils firent loi sous tous les régimes, depuis François Ier jusqu'à Louis XIV et depuis Louis XIV jusqu'à Louis XVI.

Ce n'en fut pas moins le grand scandale du XVIe siècle que cette alliance de sa majesté très chrétienne avec les mécréans. Le saint-siège ne pouvait que la blâmer bien sévèrement; les Espagnols et les Allemands en parlaient avec horreur; Charles-Quint et Philippe II ne se gênèrent pas pour lancer plus d'une fois le nom injurieux de renégat, et les Français du temps de la ligue n'étaient point insensibles à des reproches pareils. « L'amitié pour la Turquie, écrivait en 1553 l'ambassadeur vénitien auprès de Henri II, déplaît beaucoup (*molto dispiaccia*) aux Français; ils estiment qu'il n'est pas de la dignité de sa majesté très chrétienne de se servir des infidèles. » Cette amitié devait surtout gêner les Guise, et le cardinal de Lorraine aspirait à en rejeter « l'infamie (1). » Il y eut des conjonctures sous le règne décousu de Catherine de Médicis et de ses enfans, où la grande pensée léguée par le captif de Pavie subit plus d'une éclipse, fut même tout près de s'éteindre; mais il se

(1) Per occorer all'infamia... Voyez, dans les *Relations des ambassadeurs vénitiens sur les affaires de France au XVIe siècle*, I, p. 380 et 458 (Collection des documens inédits sur l'histoire de France), les rapports de Giovanni Capello (1553) et de Giovanni Michiel (1561).

trouva toujours des hommes politiques pour la raviver au moment du péril; parmi ces hommes, il faut surtout noter un grand dignitaire de l'église, François de Noailles, évêque d'Acqs, ambassadeur de France à Venise et plus tard à Constantinople, un des fins diplomates de l'époque. Chose curieuse, la considération qui contribua peut-être le plus à maintenir le gouvernement si mal équilibré des derniers Valois dans le système oriental de François Ier fut l'idée exagérée qu'on avait alors des richesses du sultan, des trésors immenses accumulés dans le sérail et dont on ne désespérait pas de recueillir quelques bribes sous forme de subsides ou de prêts. L'emprunt turc a joué son rôle au XVIe comme au XIXe siècle, seulement dans un sens tout à fait opposé. Henri II, François II et Charles IX ne cessaient de fatiguer la Sublime-Porte d'insinuations et de propositions financières. Les Turcs surent toujours éluder ces demandes importunes: pressés trop vivement, ils mettaient en avant le Coran, ce livre des livres qui leur a servi à tant de fins et de finesses. C'est ainsi que l'évêque d'Acqs écrivait le 22 mars 1573 au roi Charles IX : « Je différerai de demander par emprunt les trois millions d'or; *non que je craigne la honte de rougir,* mais pour autant que je me tiens pour assuré que votre majesté en sera refusée comme elle fut en divers temps. Les Turcs ont pour péché irrémissible contre leur loi et religion de prêter argent aux chrétiens; et crois qu'il n'y eut oncques prince entre tous les Ottomans qui plus exactement veuille observer son Alcoran pour ce regard que celui-ci (Sélim II) (1)... » Sauf toutefois ce délicat article d'argent, sa majesté très chrétienne n'avait pas certes à se plaindre du divan. La France jouit au XVIe siècle des privilèges les plus étendus dans le Levant : son nom et son pavillon y couvraient toutes les nations chrétiennes désignées sous l'appellation commune de *franques;* et, à l'exception de Venise, les autres états, pour faire le commerce dans les eaux turques, étaient forcés d'arborer les couleurs françaises. Ce fut le cas du Portugal, de la Catalogne, de la Sicile, de Gênes, Lucques, Ancône et Raguse; ce fut aussi, — on a quelque peine à le concevoir aujourd'hui, — le cas de l'Angleterre.

Jusqu'en 1583 en effet, tout marchand anglais en Orient devait être « garni d'attestatoires et passeports » de l'ambassadeur de

(1) *Négociations dans le Levant,* III, p. 372. — Henri IV, trop fin pour demander un emprunt au sultan, essaya de lui soutirer quelque argent en lui proposant l'achat d'un grand et beau diamant dont il envoya le fac-simile en cristal. « En vérité (écrit le pauvre roi à son ambassadeur M. de Brèves, le 9 mars 1596), c'est une pièce rare et digne de luy, laquelle j'expose en vente pour employer les deniers qui en procéderont à faire la guerre au roy d'Espagne. Partant je vous prie que ce seigneur l'achepte, et vous me ferés service agréable, car c'est chose que j'ai aussy très à cœur. » *Lettres missives de Henri IV* (Collection des documens inédits, etc.), IV, p. 523.

France à Constantinople, reconnaître pour juges les consuls de sa majesté très chrétienne et ne « naviguer ni trafiquer en Levant que sous bannière et protection de ladite majesté (1). » Qu'une nation dont les marins s'appelaient alors Drake, Raleigh et Essex, et dont la reine était Élisabeth eût voulu enfin s'émanciper d'une tutelle onéreuse et trop longtemps endurée, cela n'a certes pas de quoi étonner; mais ce qui est curieux et bien caractéristique du génie de cette forte race anglo-saxonne, c'est que l'initiative fut prise par un simple particulier, par un riche « trafiquant » qui avait éprouvé sur place et sur sa personne les inconvéniens du système. William Harebone, après avoir longtemps séjourné à Constantinople avec « l'attestatoire et passeport » français, et traité sous main avec le divan, où il sut se ménager plus d'un appui, débarqua soudain (29 mars 1583) au Bosphore, en qualité d'ambassadeur de sa gracieuse majesté la reine vierge; ce furent là les modestes origines de cette lignée de diplomates illustres qui, sous le nom de lord Strangford, lord Redclif et sir Austin Layard, devaient un jour protéger, morigéner et dominer les sultans de la décadence. On peut suivre dans les dépêches de l'ambassadeur de Henri III, M. de Germigny, les diverses et plaisantes phases de cet incident diplomatique qui a causé bien du dépit sur les bords de la Seine; on peut y saisir sur le vif une situation qui depuis s'est tant de fois renouvelée : la France et l'Angleterre se combattant à Constantinople tout en y ayant au fond les mêmes intérêts et surtout le même ennemi (l'ennemi commun était alors le roi Philippe II), et la Porte tirant largement profit d'une joute trop souvent frivole. « Le Grand Seigneur, écrivait dès 1585 le baile Morosini (2), attache d'autant plus de prix à l'amitié de la reine d'Angleterre qu'il est convaincu qu'à cause déjà du schisme religieux elle ne s'alliera jamais aux autres princes de la chrétienté contre lui et qu'elle servira au contraire d'instrument excellent (*istrumento attissimo*) pour détruire et déjouer toute alliance de ce genre. »

Ce schisme de croyances, l'Angleterre l'accentua aussitôt et le fit valoir auprès de la Porte avec une hardiesse et un manque de tout ménagement que la violence même de l'époque ne saurait complètement justifier. François Ier, dans les momens de la plus grande intimité avec Soliman, ne s'était jamais avancé au-delà des intérêts

(1) Dépêche de l'archevêque de Tolose, ambassadeur de France à Rome, 20 août 1582; correspondance de M. de Germigny à Constantinople, *Négociations dans le Levant, III, passim*. On trouve aussi des documens très curieux se rapportant au même sujet dans le livre au titre bizarre : *l'Illustre Orbandale*, Chalon-sur-Saône, 1662, 2 vol. in-4°.

(2) Albri, *Relazioni*, etc., s. v. et anno, ainsi que pour tous les passages des rapports des bailes cités dans la suite.

politiques, dont il lui représentait la conformité ; Élisabeth, dans ses rapports avec Murad III, insinuait une communauté d'intérêts religieux; elle s'intitulait dans ses lettres au sultan : *veræ fidei contra idolatros propugnatrix*, et les idolâtres c'étaient bien les catholiques. Dans un Mémoire adressé en 1587 par Harebone au padichah afin de l'engager dans une action contre l'Espagne, on lit entre autres choses : « Ne laisse point échapper ce moment, de peur que Dieu, qui t'a fait le plus valeureux et le plus puissant des princes pour l'extermination des idolâtres, ne lève contre toi son courroux flamboyant, si tu méprises son commandement que ma souveraine, une faible femme pourtant, s'efforce d'accomplir avec courage. Si Ta Hautesse voulait déclarer sans délai la guerre, de concert avec ma souveraine, l'orgueilleux Espagnol et le pape imposteur n'échapperaient pas à la peine de leur témérité, car Dieu, qui ne protège que les siens, ne manquerait pas de punir ces idolâtres assez sévèrement pour que ceux qui en pourraient encore survivre fussent convertis par leur exemple, et adorassent le vrai Dieu en union avec nous. » On le voit, l'Angleterre était déjà au XVIe siècle « la grande puissance mahométane » du comte Beaconsfield, bien qu'alors elle ne possédât pas encore l'Inde et ne comptât pas un seul serviteur du Coran parmi ses fiers sujets. « Il ne manque, — ne put s'empêcher de remarquer à l'occasion le grand-vizir Sinan-Pacha devant l'ambassadeur d'Autriche, — il ne manque aux Anglais, pour devenir de bons moslims, que de lever les doigts et de prononcer l'*eched* (1)... »

L'islamisme arabe, lors de son irruption au VIIIe siècle, a trouvé l'Europe encore unie dans sa foi, soumise à un seul chef spirituel; l'islamisme ottoman, au XVe, la connut déjà partagée entre les deux églises d'Orient et d'Occident, et ce schisme ne lui a pas peu facilité, comme l'on sait, la conquête de Byzance. Au siècle suivant, le déchirement devint plus intense encore; il éclata au sein même de l'église d'Occident et fut de nouveau la cause principale des progrès rapides et effrayans des armes musulmanes au cœur de la chrétienté. Cela se vit surtout en Allemagne, dans le grand pays précisément qui avait donné le signal de la réforme. Nulle part pourtant le nom musulman ne fut plus haï et exécré : catholiques ou protestans, tous y sentaient au même degré l'horreur de « l'opprobre turc, » et Luther ne le cédait en rien aux souverains pontifes dans ses appels enflammés à la croisade contre l'infidèle (2); mais ici plus

(1) *Eched*, formule de foi musulmane. — Hammer-Purgstall, *Geschichte der Osmanen, IV*, p. 208 (d'après les rapports de l'ambassadeur autrichien). — Pour le Mémoire d'Harebone au sultan, *ibidem*, p. 622.

(2) Voyez surtout l'écrit intitulé : *Vom Krieg wider den Türken*. Œuvres de Luther. t. IV, éd. d'Altenbourg.

qu'ailleurs aussi s'accomplit l'anathème de l'Écriture contre tout royaume divisé. Soliman put assiéger Vienne et prendre Bude; par deux fois l'empereur d'Autriche dut lui céder presque toute la Hongrie; par deux fois il dut s'engager à lui payer une « pension, » un tribut annuel de 30,000 ducats. Rien n'égale le mépris qu'on professait alors sur le Bosphore pour l'ancien empire des Hohenstaufen. « Le Grand Seigneur, écrivait dès 1553 le baile Novagero, fait peu de cas de l'Allemagne; les Turcs disent que les Tudesques ne sont bons à rien et qu'ils ont toujours été battus par eux. » — « L'empereur, écrit vingt-trois ans plus tard un autre baile (Soranzo), baisse chaque jour dans l'estime de la Porte, car on connaît ici la faiblesse de son armée, la pauvreté de son trésor et la désunion des princes allemands. »

Il y eut pourtant, dans ce XVIe siècle, une grande puissance chrétienne qui, pendant longtemps, maintint haut et ferme le drapeau de sa foi, qui pendant longtemps ne connut avec l'infidèle ni trêve, ni accommodement, et qui même un jour lui porta un coup dont les suites eussent pu être mortelles. La croisade, qui partout ailleurs n'était plus alors qu'un souvenir des âges passés et un vague symbole, avait en Espagne sa tradition toujours vivace et, pour ainsi dire, sa présence réelle; cette lutte contre le mécréant que les anciens chevaliers étaient allés chercher au-delà des mers, la patrie du Cid et d'Isabelle la Catholique la portait dans ses flancs mêmes. Quarante ans après l'entrée de Mahmoud à Constantinople, un royaume maure subsistait encore au pied des Alpuxarras. Aussi la prise de Grenade en 1492 fut-elle le premier retour offensif de la croix contre le croissant victorieux; le cardinal Ximenes, poursuivant la lutte au-delà du détroit, conquit sur le Coran toute la côte septentrionale de l'Afrique, d'Oran jusqu'à Tripoli; et dès lors une rencontre décisive dans la Méditerranée entre les deux principales puissances catholique et musulmane fut tôt ou tard inévitable. Que le padichah s'acharnât surtout contre la maison d'Autriche, qui était alors une maison espagnole, qu'il fût l'allié manifeste de la France, la grande rivale de cette maison en Europe, et l'allié recherché de l'Angleterre, la grande hérétique, c'étaient là des stimulans de plus pour Philippe II de travailler à sa ruine, et il devint l'âme de la sainte ligue (1571), le seul effort commun tenté depuis la chute de Constantinople pour venger la civilisation outragée. La ligue, à la vérité, ne comprenait que deux puissances : à la flotte de Philippe vint se joindre celle de la république de Saint-Marc, alors menacée dans la possession de sa précieuse île de Chypre; le pape y ajouta douze galères. Si restreinte que fût cette ligue, elle n'en prouva pas moins ce que pouvait contre le Turc une action combinée et

sérieuse; elle prouva malheureusement aussi combien dans cette question d'Orient l'accord est difficile à maintenir entre les puissances, leur nombre ne serait-il que de deux.

Le soir d'un jour d'octobre 1571, au moment où le sombre hôte de l'Escurial assistait aux vêpres dans la chapelle, un courrier essoufflé, traversant l'enceinte sacrée, vint glisser à l'oreille du roi une parole haletante. Le visage de Philippe resta impassible, et de ses lèvres ne tomba que l'ordre de continuer les vêpres interrompues; ce n'est qu'après que le service divin fut fini qu'il demanda un *Te Deum* et annonça la grande nouvelle de Lépante. Dans le golfe de Corinthe, devant le rocher de Sapho et le promontoire d'Actium, le jeune héros don Juan d'Autriche, commandant de l'armada chrétienne, avait détruit toute la marine turque. « Depuis le jour où l'empire du monde a été perdu et gagné près de ce promontoire fameux, jamais combat pareil n'a été livré sur les flots (1). » La chrétienté tressaillit et attendit dans la fièvre de l'espérance les événemens qui allaient suivre, tandis que sur le Bosphore on désespérait de l'empire. D'après le jugement d'un observateur sagace et nullement favorable à la sainte ligue, l'évêque d'Acqs, Constantinople était alors complètement à la merci du vainqueur : la ville, mal fortifiée et mal défendue, eût à peine résisté quelques heures; 40,000 chrétiens à Péra attendaient le signal pour se soulever, et des millions d'autres avaient la même détermination en Morée et en Albanie. La stupéfaction fut grande lorsqu'on vit les deux flottes amies se séparer sans rien entreprendre; la fatale question des dépouilles vint jeter la discorde entre les alliés le lendemain même de leur éclatant triomphe. « Ils divisent la peau de l'ours premier qu'il soit pris, » écrit quelque temps après Lépante le cardinal de Rambouillet, ambassadeur de France à Rome. L'année suivante, « la barbe repoussa au padichah, » selon le célèbre mot du grand-vizir, et deux cent cinquante vaisseaux turcs apparurent de nouveau dans les eaux ioniennes. Venise signa une capitulation comme après le plus grand des désastres; elle céda Chypre et paya une contribution immense; Philippe II lui-même sollicita un armistice qui n'était qu'une paix déguisée. Lépante fut le Navarin du XVIe siècle, un Navarin chrétien; jamais issue plus piteuse ne fut donnée à une victoire plus complète et plus éclatante, qui coûta la vie à 40,000 hommes, — chiffre énorme pour l'époque et pour une action purement navale. — On sait que parmi les combattans obscurs de cette journée, aussi glorieuse que décevante, était Cervantes; il y perdit un bras.

La grande lutte de l'Occident et de l'Orient ne date point certes du XVIe siècle ni du jour de Lépante; elle est aussi vieille que la ci-

(1) Lothrop Motley, *Rise of the Dutch Republic*. Part V, chap. I.

vilisation de notre continent; elle fut inaugurée dans la plaine de Marathon lors du premier choc de l'Europe et de l'Asie, et alors aussi, dans cette plaine à jamais célèbre, un poète immortel a fait vaillamment son devoir comme simple soldat. Est-ce toutefois l'effet du hasard seulement que, tandis qu'Eschyle a trouvé dans le souvenir de Marathon l'inspiration des *Perses* et du *Prométhée*, — deux chants sublimes en l'honneur du génie humain sur la terre et dans les cieux, sur le sol de la patrie et dans les régions de la pensée et de la foudre, — le glorieux estropié de Lépante nous ait légué au contraire pour monument de son époque un sombre éclat de rire et de désespoir? Le chef-d'œuvre de Cervantes est-il autre chose que la satire la plus amère et la plus douloureuse de tout héroïsme, le persiflage désolant et désolé des sentimens chevaleresques et des aspirations élevées des temps passés? n'enseigne-t-il pas à chaque page que le dévoûment n'est que de la niaiserie, que la vertu n'est qu'une hallucination, que bien fou est celui qui veut redresser les torts, protéger les faibles, secourir les opprimés, et ne dirait-on pas que c'est le cri même de l'âme humaine, — de l'âme catholique et espagnole du moins, — après la terrible déception de 1571, que Miguel Saavedra a voulu déposer dans son livre? Livre désenchantant et fascinant à la fois, livre éternel auquel les lecteurs ne manqueront jamais, et dans lequel jamais lecteur ne manquera non plus de vouloir retrouver ou insinuer ses propres pensées et préoccupations (ne le faisons-nous pas nous-même en ce moment?), livre diversement expliqué et toujours commenté, comme le sont le *Faust* et l'*Hamlet*, parce que, comme le *Faust* et l'*Hamlet*, il est, lui aussi, le résumé ou l'abrégé, — *le raccourci d'abîme*, dirait Pascal, — d'une des grandes tourmentes de notre pauvre humanité...

II.

Si stérile que fût la victoire de don Juan d'Autriche dans le golfe de Corinthe, elle n'en marqua pas moins une phase importante dans l'histoire du problème oriental : elle mit fin, pour les puissances catholiques, à toute idée de croisade et à toute récrimination contre « le grand opprobre turc. » Depuis 1571 et dans le cours du siècle suivant, l'Europe vit encore plus d'un ravage, plus d'un *djihad* ottomans, mais elle les vit avec un calme philosophique, une absence de préjugés qu'aurait pu lui envier un prince Clément de Metternich. Le terrible bras des Kuprili (1) s'appesantissait tantôt

(1) Cette dynastie célèbre des grands-vizirs qui gouverna la Turquie pendant le XVIIe siècle était d'origine chrétienne. D'après le doge Valiero (*Historia della guerra di*

sur la république de Saint-Marc ou de Pologne, tantôt sur l'Autriche et la Hongrie; mais on envisageait ces calamités comme des faits de guerre ordinaire, affligeans pour tel état, réjouissans pour tel autre, et alors même que tel gouvernement s'alliait d'aventure à un pays menacé ou envahi par les armes du sultan, c'était uniquement pour faire pièce à un rival, par calcul politique, presque jamais par le sentiment d'un devoir à accomplir, de la communauté chrétienne à préserver. Seuls, les Polonais, ces *Tard-venus* de la chevalerie, s'avisèrent d'aller délivrer Vienne par pure générosité et « pour l'amour du Christ. » Mais aucune des puissances ne leur sut gré de leur dévoûment, pas même celle qu'ils venaient de sauver, et l'on connaît le jugement porté par les *politiques*, par Louis XIV entre autres, sur la folie de la croix de Sobieski. Encore moins fut-il jamais question depuis Lépante des anciens sujets des Paléologues, des *raïas* courbés pendant si longtemps sous le cimeterre, et de ce « royaume grec, » autrefois la grande préoccupation de Pie II et de Charles VIII. Il arriva même un jour que, par un de ces hasards de la fortune et des batailles, les Vénitiens purent s'emparer de ce « royaume grec, » posséder et gouverner la Morée pendant vingt-huit ans, sans que l'Europe s'en fût montrée émue à un degré quelconque, on dirait presque sans qu'elle en eût pris note. Ce fait immense, inespéré du Péloponèse arraché au joug ottoman, d'Athènes délivrée de la souillure des barbares, ce fait qui à l'époque de la renaissance eût transporté la chrétienté d'un ravissement ineffable, qui dans notre siècle encore, sous la restauration, a exalté les esprits et électrisé les cœurs, ce fait a passé inaperçu aux yeux des contemporains de Bossuet, de Fénelon et de Racine, il ne leur a arraché aucun cri d'enthousiasme, aucun accent sympathique! Faut-il ajouter que, pour comble d'ironie, les Péloponésiens eux-mêmes ne s'aperçurent guère de leur bonheur et que, d'après le témoignage d'un voyageur français d'une autorité reconnue (1), ils ne tardèrent pas « à faire des vœux pour retourner sous la domination des Turcs

Candia, Venezia 1679, p. 528) le premier des Kuprili, Mohamed, « le Richelieu ottoman, » fut enlevé enfant à sa famille en Italie et placé dans le harem; la famille n'était autre que celle des comtes Ferretti, — la même qui depuis a donné à la chrétienté le pape Pie IX... Ce terrain d'Orient ménage plus d'un genre de surprises à ceux qui s'avisent de l'étudier.

(1) La Motraye, *Voyages*, I, p. 462. (1710.) Les Péloponésiens disaient encore à M. de La Motraye : « Les Vénitiens vivent à discrétion dans nos maisons et dans nos jardins, y prennent sans demander ce qui leur convient, et nous maltraitent, si nous nous plaignons. Les soldats sont mis en quartier chez nous, les officiers débauchent ou enlèvent nos femmes et nos filles; leurs prêtres nous viennent parler contre notre religion et nous sollicitent d'embrasser la leur, ce que jamais les Turcs ne songent à faire. Au contraire ils nous donnent toute la liberté que nous pouvons souhaiter et que nous regrettons tous les jours tant à cet égard qu'aux autres. »

et à envier le sort des Grecs qui y étaient restés. » Les Vénitiens n'ont laissé d'autres traces de leur domination en Morée pendant vingt-huit ans que les ruines du Parthénon. Les mécréans barbares et iconoclastes avaient respecté le monument sublime de Périclès et de Phidias; il ne croula que sous les boulets de Morosini, le compatriote de Titien et de Véronèse...

Un phénomène remarquable nous permet d'observer et de saisir sur le vif le grand changement opéré dans les esprits au lendemain de l'immense déception de 1571. La fin du XVIe siècle vit éclore une riche littérature orientale, une foule d'écrits qui se donnaient pour mission de renseigner le public sur les mœurs, coutumes et institutions des musulmans. Si parmi ces écrits, lus avec avidité et traduits en nombre de langues, quelques-uns étaient dus à des auteurs compétens et très versés dans la matière, comme Folieta et Busbeck (1), la plupart naturellement ne visaient qu'à satisfaire la curiosité et amuser les imaginations, mais presque tous se distinguaient par un ton que ne connurent pas et que n'eussent point admis les générations précédentes; presque tous exaltaient la puissance et la grandeur de l'infidèle. Le pédantisme même vint s'en mêler, et telle dissertation démontrait doctement comme quoi, « par des raisons naturelles, et contrairement à l'opinion d'Aristote, l'empire turc était durable et invincible (2). » Le célèbre ouvrage du Génois Uberto Folieta fut écrit dès 1573 et dédié à Marc Antonio Colonna, le commandant de l'escadre papale à la bataille de Lépante; la dédicace, qui a l'air d'une épigramme, n'en est pas une cependant : elle est sérieuse comme tout le livre, un des plus profonds et des plus philosophiques de cette littérature. Quant aux *Lettres* de Busbeck, qui parurent de 1582 à 1589, elles firent une sensation immense et forment encore aujourd'hui une lecture des plus attachantes. On y trouve surtout une intelligence du génie de l'Orient et un sentiment du pittoresque rares à cette époque, et la discrète enveloppe d'un latin classique et sobre ajoute à la saveur originale du livre. Quel tableau par exemple que ce récit de l'audience à la cour du sultan à Amasie, quelle opposition finement ménagée de la pompe asiatique dans les costumes, les armes, les ornemens, et du silence profond, religieux de la foule de hauts dignitaires, d'aghas et de milliers de soldats bordant l'horizon!

(1) Uberti Folietæ, *de Causis magnitudinis Turcarum imperii.* — Aurelii Gislenii Busbequii, *Legationis Turcicæ Epistolæ IV.* — Ejusdem *de Re militari contra Turcas instituenda consilium.*

(2) *Discorso sopra l'imperio del Turco, il quale, ancorche sia tirannico e violento, è per essere durabile contra l'opinione d'Aristotele et invincibile per ragioni naturali.* — Zinkeisen, *Gesch. d. Osman. Reiches,* III, 399, note.

« Ce n'est qu'en passant ensuite devant leurs rangs et en voyant leurs têtes s'incliner en réponse à mon salut que je n'eus plus de doute que c'étaient des êtres vivans ! » Quel portrait aussi que celui du *sipahi* armé en guerre, de son coursier, « son enfant, » chargé d'amulettes contre les mauvais esprits, et pliant les genoux pour se laisser monter par un maître dont il ne sent jamais le fouet et dont il comprend toujours la moindre et la plus douce intonation !

L'homme d'état et le penseur est partout à la hauteur du peintre. Ghislen de Busbeck, Flamand de naissance, fut employé pendant une longue suite d'années, par les empereurs Ferdinand Ier, Maximilien II et Rodolphe II, comme ambassadeur auprès de la Porte, et c'est le récit de ses diverses missions que nous donnent ces fameuses *Lettres*. Sans taire les graves et alors déjà incurables vices de l'empire des sultans, sans même cacher des expériences personnelles parfois bien désagréables (pendant une de ses missions, on lui fit entrevoir la réjouissante perspective d'être renvoyé avec les oreilles et le nez coupés), il ne s'en applique pas moins à bien approfondir les institutions de cet étrange peuple et à leur rendre justice. Il n'hésite pas notamment à déclarer que les janissaires, la grande terreur de la chrétienté d'alors, sont dans maintes villes et bourgades les défenseurs diligens des chrétiens et des juifs contre une multitude fanatique. Il juge en froid politique l'effroyable dîme vivante prélevée sur les enfans des chrétiens, ce fameux établissement d'*adchem-oglan* qui formait les futurs serviteurs de l'état dans les carrières civiles et militaires, et il admire les soins qu'on y prenait pour bien reconnaître les aptitudes des divers élèves et les développer en conséquence. « J'envie ces Turcs qui, en possession de tel individu remarquable, s'en réjouissent comme d'un trésor et prennent pour son éducation tous les soins imaginables. Chez nous, c'est tout autre chose; nous trouvons plaisir à un beau chien, à un faucon superbe, à un magnifique cheval, et n'épargnons rien pour les amener au plus haut degré de perfection; nous nous donnons bien moins de peine lorsqu'il s'agit d'un garçon de talent. Rien n'égale la joie que cause aux Turcs un homme bien élevé et bien instruit. » Un signe du temps, — de cette époque de la réforme où grondait déjà sourdement la démocratie autoritaire des âges futurs, — c'est la satisfaction visible avec laquelle Folieta aussi bien que Busbeck (un conseiller aulique pourtant!) relèvent l'absence de toute classe privilégiée, de toute aristocratie et noblesse sous le régime du padichah; rien n'est dû à la naissance, tout dépend du mérite... Mais n'est-ce point le despote qui juge de ce mérite, et le bon plaisir d'un despote est-il moins sujet à caution que le hasard de la naissance?

L'organisation militaire est, on le conçoit, la grande préoccupation et le principal sujet de tous ces écrits de l'époque sur l'empire ottoman : Busbeck lui a consacré un ouvrage spécial. Dans ses *Lettres*, il raconte avec beaucoup de détails son séjour au camp de Scutari pendant trois mois, et s'extasie sur l'ordre, la paix et la propreté qui n'ont cessé d'y régner. Il n'y avait là rien qui eût pu offenser la vue, l'ouïe et l'odorat : point de cris, point d'ordures; ni banquets, ni jeux de dés et de cartes, ni batteries; absence complète de filles, de jongleurs et bateleurs; la plus grande sobriété dans le manger et le boire, et les jeûnes observés avec la plus scrupuleuse exactitude. C'est là l'éloge constant donné au camp turc par tous les observateurs du XVIe siècle, et pour bien comprendre la portée ainsi que la pointe évidente de ces panégyriques, il faut se rappeler ce qu'étaient les armées chrétiennes vers la même époque, ce qu'étaient par exemple ces troupes d'élite du duc d'Albe qui, en 1566, allèrent dans les Pays-Bas pour y étouffer l'hérésie et rétablir la vraie religion. Brantôme, qui était accouru en Lorraine pour voir au passage cette « grande, gentille et gaillarde armée, » en a fait une description enthousiaste. Il y avait, dit-il, près de neuf mille des meilleurs soldats de l'Europe, « de plus il y avait quatre cents courtisanes à cheval, belles et braves comme princesses, et huit cents à pied, *bien à point aussi* (1). » Un écrit italien anonyme du temps donne un signalement ethnologique assez plaisant des armées de l'Europe en disant : « Dans le camp turc, on ne trouve pas de crimes, mais les armes et les vivres nécessaires; dans l'armée des chrétiens, on voit la goinfrerie et tout l'appareil de la luxure, et le nombre des filles y dépasse celui des hommes. Le Hongrois assassine, l'Espagnol pille, l'Allemand se soûle, l'Italien paillarde, le Français chante et babille, l'Anglais avale et l'Écossais dévore (2). »

En recherchant les causes de la fortune étonnante et de la force irrésistible de l'empire ottoman, tous les écrivains qui nous occupent s'accordent à placer au premier rang le profond sentiment religieux de la race. Déjà en 1554 le baile Trevisano écrivait à la signorie : « Les Turcs n'ont pas dans leurs armées les trois choses qui sont de la plus haute importance pour nos soldats : le vin, les filles et le jeu; ils ont de plus pour coutume singulière, par eux strictement observée dans tous les temps et considérée comme la

(1) Brantôme, *Vie des grands hommes* (duc d'Albe). — C'est aussi à la même armée que se rapporte le passage suivant de la lettre de Jean de Hornes dans la *Correspondance de Philippe II* (I, p. 565) : « On dit qu'ils ont plus de deux mille p... avecques eux, tellement que nous ne serons en fault des p... avec ceulx que nous avons... »

(2) Zinkeisen, *Gesch. d. Osm. Reiches*, III, p. 278, note.

cause principale de leur bonheur dans les armes, de ne prononcer jamais un blasphème et de faire dévotement leurs prières aux heures indiquées; un blasphème même contre le nom de Jésus-Christ ou de la vierge Marie serait puni à l'égal de tout abus du nom de Mahomet. Cela seul, et en ne nous arrêtant qu'aux signes extérieurs, prouve à l'évidence qu'il y a chez les Turcs plus de religion et de crainte de Dieu que chez les chrétiens. » S'élevant à des considérations très fortes et bien surprenantes pour l'époque, Folieta dit à ce sujet : « C'est l'office de la religion de conserver les états et de maintenir les peuples dans le devoir et le respect pour les lois; à ce point de vue, *il importe peu que la religion soit vraie ou fausse*, pourvu qu'elle soit observée avec chasteté et dans son intégrité. »

C'est ainsi que par réflexion, par désenchantement ou par lassitude, l'Europe en était venue vers la fin du XVIe siècle à une situation qui rappelait en quelque sorte celle des anciens croisés après la perte de Jérusalem, alors que les chrétiens se mirent à célébrer les vertus de Saladin, que Richard Cœur de Lion lui offrit la main de sa sœur et se montra à Chypre en manteau parsemé de croissans d'argent. Il s'en faut pourtant que le monde musulman ait fait de son côté un progrès analogue et que son zèle farouche ait cédé à l'action du temps. Le succès prodigieux n'a servi au contraire qu'à gonfler son âme et enflammer ses désirs. « Un long bonheur, écrit Busbeck, a rendu ce peuple tellement arrogant qu'il ne trouve rien d'injuste à ce qu'il veut, rien de juste à ce qu'il ne veut pas. » Il fallait aller dans son camp ou dans son *selamlik* pour reconnaître ses vertus; dans les actions guerrières et dans les transactions politiques on ne connut que ses vices et ses perversités. « L'ange de l'orgueil a laissé une sœur dans le ciel qui se nomme la Dignité, » a dit le poète slave : de ces deux qualités jumelles qu'il possédait toutes les deux à un très haut degré, l'Osmanli ne faisait voir à l'Europe que celle qui précipita Lucifer aux abîmes. Une cruauté infernale sur le champ de bataille, une superbe satanique dans les rapports avec les états civilisés, tels devaient être encore pendant des siècles les traits distinctifs du Turc aux yeux de la chrétienté. La liberté qu'il accordait aux nations *franques* pour tout ce qui touchait au commerce, la libéralité même dont il usait à cet égard envers bien des gouvernemens, ne doivent point faire illusion sur le dédain qui inspirait au fond cette conduite tant vantée : c'étaient de vils métiers qu'il laissait volontiers aux vilains. Ce n'est pas en vain que le padichah, parmi tant et de si pompeux titres, se faisait appeler aussi le Grand Seigneur ; il avait toutes les facilités ainsi que tous les dédains de l'aristocrate de race et de condition qui laisse bien grouiller autour de lui les gens d'affaires et les manieurs d'argent (et les *Francs*

n'étaient que cela aux yeux des croyans sans exception), mais qui sait les écraser de son mépris aussitôt qu'ils s'avisent de prétendre à quelque chose de plus que la tolérance.

Rien ne témoigne mieux de l'orgueil intraitable de ce grand seigneur envers les princes et les peuples de la chrétienté que la situation faite à Constantinople aux représentans des puissances européennes depuis le xve jusqu'au xviiie siècle. Lorsqu'un ambassadeur débarquait sur les rives du Bosphore, l'accueil semblait d'abord marqué au coin de tous les raffinemens de l'hospitalité orientale. Un banquet lui était offert par les *bassas* (pachas, membres du divan); il recevait des présens, des habits splendides, et comme joyeuse entrée (*per la buona entrata*, selon l'expression des *relations* vénitiennes), la somme de dix mille aspres. Ce n'était du reste qu'une première avance, car la dignité de la Sublime-Porte ne souffrait pas que l'hôte du sultan eût la moindre dépense à faire durant sa mission; il était bien entendu, il est vrai, que l'hôte apportait avec lui des cadeaux destinés à couvrir au centuple les frais de ce coûteux entretien. Les épreuves commençaient pour l'ambassadeur avec sa présentation solennelle au padichah. Avant d'être admis devant le seigneur des seigneurs et l'*Ombre de Dieu sur la terre*, il devait se laisser fouiller et bien prouver qu'il ne portait pas d'armes cachées; c'était en souvenir d'Amurad Ier, assassiné traîtreusement par un Serbe au moment où il baisait ses pieds. Après cette visite passablement injurieuse, le représentant était « plutôt traîné que conduit » par deux serviteurs de la Porte jusqu'au pied du trône où on le forçait de se mettre à genoux, de se prosterner même dans les grandes occasions, et de baiser la terre. Ceci se répétait à toutes les audiences accordées par le sultan. La déplaisante cérémonie accomplie, l'ambassadeur était encore heureux si au sortir du palais il n'était pas hué et injurié par la foule, procédés pour lesquels il n'y avait pas de satisfaction à demander. « En sortant de la Porte, écrit ingénument (en 1534) l'envoyé de Ferdinand Ier, *Duplicius* Schepper (quel prénom pour un diplomate!), nous fûmes moi et les miens violemment bousculés par les janissaires et reçus par des vociférations sauvages et rauques, par des huées et des menaces. On criait: *Spagnia! Spagnia!* on faisait des gestes de mort, on hurlait comme des chiens, et les *tchaouch* (gardes d'honneur) qui nous accompagnaient ne faisaient rien pour réprimer cette insolence barbare. Il fallut donc supporter cela en patience, ne pouvant faire autrement (1). »

Non moins pénibles et mortifians étaient les rapports avec les *bassas*. Le frère et le successeur de l'évêque d'Acqs à l'ambassade

(1) Gevay, *Urkunden und Actenst.*, I, p. 45.

de Constantinople, l'abbé de Lisle, se plaint souvent dans ses dépêches des longues heures d'antichambre que lui faisait faire le grand-vizir; et jusqu'à la fin du XVIIIe siècle il était admis que ce haut fonctionnaire, en sa qualité d'*alter ego* du padichah et d'ombre de l'*Ombre de Dieu*, ne devait jamais se lever en recevant ou en congédiant le représentant d'une puissance. Le langage des membres du divan était parfois d'une vivacité inconnue dans le vocabulaire international; Harebone, le dévoué Harebone, le grand zélateur de la guerre contre les « idolâtres » catholiques, reçut un jour du capoudan-pacha un message qui lui promettait une forte volée de bois vert (*mille bastonate*); le chargé d'affaires d'Autriche, Michael Starzer, fut charitablement prévenu qu'il serait pendu ou tout au moins « fustigé comme un âne, » et l'on a vu les craintes sérieuses que Busbeck eut un jour pour ses oreilles et son nez (1). Les ambassadeurs étaient tenus en continuelle suspicion, surveillés de très près, on essayait même de les empêcher d'écrire en chiffres à leurs gouvernemens, et défense formelle leur était faite de se visiter entre eux ou de s'aboucher en lieu tiers. « Vous vous parlerez tout à l'aise à votre retour dans la chrétienté, » leur disait à ce propos le grand-vizir Sokoli (2). Tantôt on leur prescrivait le nombre de chevaux qu'ils pouvaient atteler à leur voiture, tantôt on ne leur permettait pas d'y faire monter leurs femmes, et on peut lire dans Busbeck la grave délibération du divan qui voulut un jour étendre jusqu'aux ambassades l'interdiction du vin ; ce n'est qu'à grand'peine qu'elles obtinrent la liberté de faire venir cette boisson du port au plus profond de la nuit. Il va sans dire que le mot d'ordre parti d'en haut était répété jusque dans les dernières couches, et que le plus humble des croyans tenait à honneur de modeler sa conduite sur l'exemple donné par les pachas. Encore à la veille de la révolution (1788) un diplomate français, et un des plus chauds défenseurs de la Turquie, est forcé de reconnaître que les gardes mêmes que le représentant de sa majesté très chrétienne entretient à sa porte à Constantinople restent fièrement assis quand il passe, et que le moindre janissaire s'arroge le pas sur lui dans la rue comme pour bien lui signifier que le dernier des musulmans vaut mieux que le premier des ghiaours (3).

C'était là le train ordinaire par les temps réguliers et calmes;

(1) Relation du baile Morosini, 1585. — Rapport de Starzer, dans Hammer-Purgstall, *Gesch. d. Osm.* IV, p. 517.

(2) Stephan Gerlach, *Tagebuch* (Francfort 1674), p. 86 et 525. Les ambassadeurs ne se voyaient entre eux que la nuit, dans le plus profond mystère.

(3) M. de Peyssonel, *Examen du livre intitulé : Considérations sur la guerre actuelle des Turcs, par M. de Volney* (Amsterdam 1788), p. 153.

aux momens de colère ou de crise, les affaires prenaient une tournure tout autrement odieuse et tragique. En parcourant les divers traités conclus par l'empereur d'Autriche et la Turquie dans le XVIe et au commencement du XVIIe siècle (1), on est frappé d'un article qui y revient constamment, à savoir que les hauts contractans procéderont désormais entre eux « humainement » (*humaniter procedatur*) et qu'on n'emprisonnera plus les ambassadeurs, chargés d'affaires, agens et leur suite, « même en cas de rupture de paix. » C'était en effet ce qui arrivait bien souvent à Constantinople malgré maintes stipulations; les malheureux drogmans surtout tombaient victimes de ces crises; on les torturait ou on les étranglait au premier signal, et les représentans eux-mêmes subissaient parfois un sort pareil. Qu'il est épouvantable le récit que deux compagnons d'infortune (2) nous ont laissé de la mission du baron de Kreckwitz, ambassadeur d'Autriche en 1593 ! Enlevé de sa maison, dépouillé de tous ses papiers et chargé de chaînes, il fut traîné au camp du grand-vizir, puis à Belgrade, où il succomba à ses souffrances; des trente personnes qui composaient sa suite, les unes passèrent des années dans les prisons de la Tour noire, les autres sur les galères ou au bagne de l'arsenal. — La France ne fut pas plus épargnée que l'Autriche: il suffira de rappeler les célèbres démêlés du grand-vizir Kuprili avec MM. de La Haye père et fils. Kuprili, ayant intercepté des dépêches françaises, voulut forcer le jeune La Haye et le premier secrétaire de l'ambassade de lui en donner le chiffre; sur leur refus indigné, il les fit arrêter à Andrinople et jeter dans des cachots. Les gens du pacha battirent le fils de l'ambassadeur, lui brisèrent les dents, et le père fut lui-même bloqué dans son palais sur le Bosphore. Pour toute satisfaction, le roi très chrétien demanda quelques années après que le jeune M. de La Haye pût reprendre à Constantinople le poste de son père, mort dans l'intervalle, et être « traité suivant la coutume; » mais à la première audience chez le grand-vizir une scène violente eut lieu, l'ambassadeur fut frappé au visage par un *tchaouch*, et Kuprili demanda et obtint sa révocation définitive (3). Et ceci se passait en 1673, sous le règne de Louis XIV! Et le roi-soleil supportait pareilles choses du chef des croyans, lui qui, à propos d'une misérable querelle de laquais, a bien su humilier un souverain pontife!

« Si vous saviez comme l'honneur des princes chrétiens est ici foulé aux pieds (*trampled upon*)! » écrivait à son gouvernement en

(1) Traités de 1547, 1562, 1568, 1606 et 1610.

(2) Le baron de Wratislaw (*Merkwürdige Gesandschaftsreise*, etc.) et M. Seidel (*Denkwürdige Gesandschafft*, etc.)

(3) Chardin, *Voyage en Perse*, vol. I, *passim*.

1622 sir Thomas Roe (1), un des vigoureux ambassadeurs britanniques à Constantinople. Roe voulut mettre fin à une situation aussi dégradante et ses collègues du corps diplomatique l'appuyèrent de leur mieux; mais tous ses efforts se brisèrent contre cette malicieuse inertie dans laquelle les Orientaux étaient passés maîtres. Ici comme ailleurs, dans cette affaire comme en tant d'autres, ils en appelaient à leur *ultima ratio*, à leur Coran, à leur *chéri;* et ici comme ailleurs les puissances finirent par céder, par trouver à l'insolence du Turc la même excuse que Falstaf donnait à sa lâcheté : chez l'un comme chez l'autre c'était une affaire de conscience. Le garde ne se lève pas devant l'ambassadeur qui le paie, le janissaire prend sur lui le pas dans la rue, tout cela uniquement par obéissance à la loi et au prophète, nullement par incivilité, et comment ne pas respecter un sentiment religieux? Ainsi raisonnait à la lettre encore au siècle dernier un diplomate français des plus distingués et il concluait en ces termes : « Toutes les fois que la nécessité, l'intérêt ou la convenance exigent que l'on forme des liens politiques avec une puissance, il n'y a aucune humiliation à se prêter à une étiquette qui a sa source dans les préceptes de sa loi et dans ses opinions religieuses, auxquelles chez les Ottomans tout autre motif doit céder (2). » Il se trouva cependant une puissance qui ne voulut jamais céder à ce motif proclamé sacro-saint par la diplomatie occidentale, ni se prêter à une étiquette justifiée peut-être par le Coran, mais certainement humiliante pour l'Évangile. Elle prit cette fière attitude dès ses premiers débuts sur la scène de Constantinople, et il importe de les signaler.

C'était vers la fin du xve siècle, quarante ans après la prise de Constantinople (3). Le sultan Bayazid II, ayant appris que les villes d'Azof et de Kaffa, jadis bien florissantes par le commerce que venaient y faire les Russes, périclitaient rapidement depuis que les marchands moscovites avaient cessé d'y paraître, fit des démarches indirectes auprès du grand-duc de Moscou pour apprendre la cause de cette abstention. Ivan III saisit l'occasion pour se mettre en rapport avec le padichah, et lui écrivit (1492) une lettre qui inaugura les relations si fertiles en conséquences entre les deux empires. Dans cette lettre, où il s'intitulait « seul et véritable monarque héréditaire de toutes les Russies et de *plusieurs autres contrées du nord et de l'orient*, » Ivan énumérait les exactions des pachas

(1) *Negociations of sir Thomas Roe in his embassy to the ottoman Porte* from the year 1621 to 1628 inclusive (London, 1740), p. 18.

(2) M. de Peyssonel, *ubi suprà*.

(3) Pour tout ce qui suit, Karamzine (d'après les archives de l'empire), *Istorya Rossyi*, t. VI, chap. v et vii.

d'Azof et de Kaffa qui entre autres choses confisquaient l'avoir de tout marchand russe décédé dans ces villes. « Les magistrats turcs ne connaissent pour toutes les propriétés russes d'autres héritiers qu'eux-mêmes. Tant d'injustice m'a forcé de défendre à mes marchands d'exercer le négoce dans votre pays. D'où proviennent donc ces actes de violence, puisque autrefois ces marchands ne payaient que la taxe légale, et qu'il leur était permis de commercer librement? Le savez-vous, ou non?.. » C'est à la suite de la négociation ainsi entamée qu'Ivan finit par envoyer à Constantinople une mission (1499) à la tête de laquelle se trouvait Michel Plestchéïef. La stupéfaction fut grande sur le Bosphore lorsque Pléstchéïef y refusa d'accepter les habits magnifiques, les dix mille aspres et le banquet offert par les pachas : « Je n'ai rien à dire aux pachas; je ne porterai pas leurs habits; je n'ai aucun besoin de leur argent et ne veux parler qu'au Grand Seigneur. » A ce Grand Seigneur lui-même il prétendit *parler debout et non pas à genoux*; il en appela à ses instructions, il ne voulut pas s'en départir, et il eut gain de cause.

Elle a sa grandeur, on en conviendra, cette première ambassade moscovite sur le Bosphore, cette entrée de la diplomatie russe dans le monde de l'Orient : dans le langage de Michel Plestchéïef, on reconnaît déjà l'accent de Boulhakof et du prince Menchikof... Ivan III n'était pourtant alors que le plus obscur et le moins influent de tous les princes de la chrétienté; il venait à peine de secouer le joug infamant des Mongols qui pendant des siècles avait pesé sur son pays; son domaine ne touchait ni à la Baltique, ni à la Mer-Noire, et à l'ouest ne s'étendait pas bien au-delà de l'Ougra : plus de cent ans après encore, Henri IV ne devait parler du tsar que comme d'un *knès scythien* régnant sur des « nations sauvages, barbares et farouches (1). » Non moins étonnantes assurément que ces prétentions moscovites devaient paraître les étranges condescendances de l'Osmanli à leur égard, car les grands-ducs maintinrent au XVIe siècle la ligne que leur avait tracée Ivan III : ils ne se souciaient pas d'avoir à Constantinople des représentans permanens comme Venise, la France, l'Angleterre ou le saint empire romain (2), ils se bornaient à de rares missions commandées par les circonstances, mais pour ces missions ils exigeaient toujours la réciprocité la plus absolue. C'est ainsi que l'officier Alexéïef fut envoyé en 1514 pour complimenter à son avènement au trône le terrible Sélim Ier et lui porter des assurances d'amitié; mais il fut bien recommandé au

(1) Sully, *Mémoires* (édit. Petitot), VIII, 270 seq.

(2) Ce n'est que sous Pierre le Grand que la Russie demanda et obtint d'avoir une représentation fixe à Constantinople.

chef de mission « de ne pas compromettre sa dignité, de croiser seulement les mains pour saluer le sultan au lieu de se prosterner devant lui ; de lui remettre les présens et la lettre, mais sans s'informer de l'état de sa santé dans le cas où il ne s'informerait pas lui-même de celle du grand-prince. » Sélim répondit à cette démarche du grand-duc Vassili par l'envoi d'un ambassadeur, — mesure rarement prise envers les autres états, — et cet ambassadeur, le premier envoyé du padichah qu'ait vu la Russie, dut obéir au cérémonial du Kremlin et baiser la main de Vassili devant l'assemblée réunie des *boïars*. Soliman le Grand eut soin de se rappeler à plusieurs reprises au bon souvenir d'Ivan IV, — Ivan le Terrible ; — dans des lettres écrites en « caractères d'or » il se plaignait de sa froideur et l'assurait que son plus ardent désir était de vivre avec lui dans les rapports d'un attachement « solide et fraternel. » Dans tout le cours du XVIe siècle, c'est le *Moskof* qui se tient sur la réserve et c'est l'Osmanli qui fait l'empressé : décidément le padichah mettait une différence entre le *knès scythien* et les autres princes de la chrétienté.

C'est qu'avec son profond instinct politique l'Osmanli avait aussitôt reconnu qu'il se trouvait là devant une situation exceptionnelle et qui commandait des ménagemens. Les puissances de l'Occident avaient beau parler de temps en temps d'une croisade et s'apitoyer sur le « royaume grec, » elles étaient irrémédiablement divisées entre elles par leurs intérêts politiques aussi bien que par leurs croyances religieuses, et, ce qui plus est, elles n'inspiraient qu'une médiocre confiance, sinon même de l'aversion aux chrétiens d'Orient. Du côté de Moscou, la question se présentait sous un aspect tout différent. Là le souverain était à la fois le chef temporel et spirituel de son peuple, — point de la plus haute gravité selon les idées asiatiques, — et ce peuple, on le savait uni par les liens de la foi et de la race aux *raïas*, aux esclaves frémissans du padichah. Ivan III était encore le tributaire des Mongols que déjà il affichait l'ambition de succéder aux Paléologues après la chute de Constantinople. Il épousa (1472) la nièce du dernier empereur byzantin, « le rejeton d'un arbre impérial qui couvrait jadis toute la chrétienté orthodoxe de son ombre, » il prit pour armes nouvelles de la Russie l'aigle à deux têtes des Césars de l'Orient, et ajouta à ses titres celui de *prince de Bulgarie :* c'est même ce dernier titre que cachait la périphrase « de plusieurs contrées du nord et de l'orient » dans sa lettre à Bayazid II. Sans provocation ni précipitation, mais avec une persévérance aussi industrieuse qu'inébranlable, les successeurs d'Ivan III s'appliquèrent dans le cours du XVIe siècle à maintenir les rapports d'intimité avec les *raïas*, à leur prouver les

sympathies du peuple russe en prenant soin dans la mesure du possible de leurs intérêts religieux : dès le règne de Soliman le Grand, le tribut annuel imposé par les Turcs aux célèbres couvens du mont Athos et du mont Sinaï et à maint autre monastère était payé indirectement, au témoignage d'un contemporain, par les grands-ducs de Moscou (1). Tel est le secret des déférences que les Sélim et les Soliman ont eues de bonne heure pour le Kremlin. Le padichah a dû comprendre que de là, du Kremlin, pouvait sortir un adversaire bien autrement redoutable qu'un Ferdinand d'Autriche ou même un Philippe II; avec le Philippe II du poète, il eût pu se dire : « Là, je le sens, je redeviens mortel (2). »

Observateurs aussi assidus que sagace des affaires d'Orient, les Italiens ne tardèrent pas à reconnaître la situation et à en pénétrer le mystère. Six ans après la bataille de Lépante (1576), le *bailo* Soranzo passait en revue les rappports des diverses puissances avec l'empire ottoman; il expliquait le peu d'inquiétude qu'elles inspiraient en général au divan et ne faisait d'exception que pour la Russie. « Le Moscovite, disait-il, est redouté du sultan par cette autre raison encore que le grand-duc est de l'église grecque comme les peuples de la Bulgarie, de la Serbie, de la Bosnie, de la Morée et de la Grèce. Ces peuples sont pour cela très dévoués (*devotissimi*) à son nom et seront toujours tout disposés (*sempre prontissimi*) à prendre les armes et à se soulever pour s'affranchir de l'esclavage turc et se soumettre à sa domination... » Dix-huit ans plus tard (1594) un autre Italien, Pietro Cedolini, évêque de Lesina, écrivait au pape Clément VIII : « Grâce à la conformité des langues illyrique et slave et de la communauté religieuse d'après le rite grec, le Moscovite a pour lui les sympathies (*la devozione*) de la majeure partie des peuples de l'Europe et de plusieurs de l'Asie soumis aux Turcs; il prétend à l'empire de Constantinople à cause d'abord de ses liens de famille avec les anciens empereurs, mais surtout parce que plus que tout autre prince au monde il est, à l'égal du Turc, maître absolu de ses sujets. »

JULIAN KLACZKO.

(1) Stephan Gerlach, *Tagebuch*, p. 460 et *passim*. Gerlach était chapelain de l'ambassade autrichienne à Constantinople dans la seconde moitié du XVIe siècle.

(2) Hier fühl' ich dass ich sterblich bin... (Schiller.)

LE JAPON LITTÉRAIRE

I. — *Atsume-gusa; Ban-sai-zau.* Genève, 1877, Turrettini. — II. — *Asiatic society of Japan. Transactions.* — III. — *Tales of old Japan.* Mitford. — IV. — Ernest Satow. *Litterature of Japan. American Cyclopædia.*

Après avoir parcouru le cercle d'activité dans lequel se meut une nation, interrogé son histoire, sa religion, ses arts, ses lois, sa constitution politique et sociale, c'est encore à la littérature qu'on vient en dernière analyse demander la confirmation ou le redressement des jugemens qu'on a portés sur son compte. De tous les instrumens d'observation qui peuvent servir à mesurer la valeur d'une race disparue ou lointaine, le meilleur, le plus précis et surtout le plus aisé à consulter, c'est l'œuvre intellectuelle qui s'est, au cours des siècles, élaborée dans son sein. Il faut, à la vérité, pour s'en servir utilement, tenir compte des différences de milieu, des degrés divers de culture et de maturité des peuples qu'il s'agit de classer. Il ne suffit pas d'étudier les œuvres en elles-mêmes; il en faut analyser le sens psychologique, remonter de la pensée exprimée au sentiment qui l'a dictée; reconstituer avec les chants d'un poète la structure de caractère et d'esprit de toute sa génération; apercevoir les hommes vivans sous les lignes serrées de l'impression, comme derrière les barreaux d'une cage, les considérer à leur comptoir, dans leur boutique, dans leur manoir, chevauchant dans leurs chemins de plaine ou de montagne, les suivre dans toutes leurs démarches, calculer tous les mouvemens de leur machine et découvrir le ressort de toutes leurs actions. Seule, l'étude judicieuse des littératures permet à l'investigateur le plus consciencieux de contrôler les impressions souvent plus vives qu'exactes de l'observation directe et d'envelopper dans une vue synthétique

tous les traits dominans propres à caractériser et classer une famille humaine. Il est rare qu'en suivant cette méthode d'examen on ne découvre pas, sous la littérature, une philosophie qui résume en elle les dispositions innées et rudimentaires qu'un groupe d'hommes apporte avec lui en naissant à la lumière de l'histoire, et qui constituent précisément la race.

I.

Il ne nous est parvenu aucun monument écrit de l'ancienne littérature japonaise antérieure au VIIIe siècle de notre ère. C'est alors seulement que furent introduits les caractères chinois et avec eux l'étude des livres classiques et des méthodes de composition en vogue à la cour des Tang. Tout porte à croire néanmoins qu'il existait auparavant des compositions, tant en prose qu'en vers, transmises oralement d'une génération à l'autre, et dont on peut retrouver la trace dans les plus anciennes compilations écrites, telles que le *Kodjiki* et le *Nihongi*. Qu'était-ce que ces premiers essais purement indigènes et exempts de tout mélange étranger, où il eût été si curieux de chercher les inspirations originales de la race? Sans doute des chants de guerre, des récits de combats homériques à la façon de certains chants slaves; des incantations et des fragmens de liturgie à l'usage des prêtres qui desservaient les temples des Kamis, génies protecteurs de chaque localité. Le peu qui en subsiste a été tellement déformé en passant par la filière des signes idéographiques qu'il est souvent difficile aux philologues les plus exercés de saisir le sens de ces antiques rapsodies, et toujours hasardeux d'en rechercher le caractère dans l'état où elles nous sont livrées.

En dehors de cette époque orale, l'histoire littéraire du Japon peut se diviser en quatre périodes distinctes. La première commence avec l'introduction de l'écriture chinoise et se termine à la fin du IXe siècle : c'est l'âge de la poésie et de la littérature purement héroïques. Le barde partage la vie guerrière des chefs dont il célèbre les exploits; tout noble porte l'armure; les mieux doués ont appris à tracer les caractères et à cadencer les phrases, et brillent par leur esprit comme nos trouvères, au milieu des délassemens d'une cour militaire. La seconde période va du Xe au XIIIe siècle; on voit alors apparaître les travaux historiques, les annales, et se former la prose classique. La culture intellectuelle est encore confinée dans la classe d'élite qui entoure l'empereur et forme sa cour; un petit nombre d'écrivains composent pour un petit nombre de lecteurs des ouvrages officiels, d'un style froid et châtié. On

verse de plus en plus dans l'imitation des Chinois, auxquels on emprunte non-seulement leur écriture, mais leurs mots, parfois leur syntaxe et surtout leurs idées et leur philosophie.

La troisième période, qui s'étend du XIIIe au commencement du XVIIe siècle, est remplie par les guerres intestines, les violences d'une féodalité en délire, et répond aux jours les plus sombres de notre moyen âge. La littérature reste stationnaire; elle se réfugie dans les bonzeries, d'où elle sort complètement pétrifiée, sous Yéyas (1610), pour imposer désormais ses formes raides, ses procédés, ses allures à l'imagination des âges postérieurs, comme au moyen âge la scolastique emprisonnait les esprits dans ses formules infranchissables.

La quatrième période, qui s'ouvre alors et dure encore, se distingue par une production infiniment plus abondante que les précédentes et par la propagation des lumières dans les centres provinciaux. L'imprimerie, connue dès le XIIIe siècle, mais peu employée jusqu'au XVIIe, multiplie les livres et les moyens d'instruction; une profonde paix favorise les études de longue haleine; les monarques encouragent un mouvement intellectuel qui éloigne les esprits de toute tentative d'opposition. Une foule d'hommes éminens s'enfonce plus avant dans l'étude des textes chinois, fouille les annales du Japon, reconstitue son histoire, commente ses anciens monumens, restaure même sa vieille religion passée de mode. On voit les Japonais s'essayer aux investigations archéologiques et philologiques. Avec Mabuchi et Mootori Horinaga apparaissent les premiers essais de critique. Le second atteint même un style dégagé des termes chinois, clair et facile, qui n'est malheureusement pas assez imité par ses successeurs. Enfin dans ces dernières années il semble se produire une nouvelle évolution encore mal dessinée; des tentatives comme la traduction de Stuart Mill et de l'*Essai sur la civilisation en Europe* brisent la langue sans l'assouplir et montrent clairement ses imperfections, sans y remédier. L'étudiant japonais laisse de côté ses anciens livres classiques pour apprendre nos langues occidentales et s'assimiler les fruits de notre culture; mais, trahi par l'insuffisance de son idiome, il ne peut plus exprimer ses notions de fraîche date que dans un patois barbare. La littérature contemporaine vit de traductions ou d'imitations informes. Jamais on n'a pu dire avec tant de vérité : *Traduttore, traditore.*

De toutes les branches de la littérature japonaise celle qui a donné le plus de fruits est sans contredit l'histoire; longue serait la nomenclature des écrivains (1) qui depuis l'an 711 jusqu'à nos jours

(1) Voir la liste de ces historiens dans un intéressant article de M. E. Satow, inséré

ont recueilli les événemens passés ou contemporains pour en fixer le souvenir. La plupart de ces travaux ne sont que des annales sèches, d'insignifiantes compilations de faits, des récits mal reliés entre eux, des enfilades d'aventures qui semblent d'autant plus monotones que les traits caractéristiques qui pourraient les diversifier disparaissent dans une narration rapide et sans relief. Un fait d'une importance capitale, comme l'avènement d'un pouvoir nouveau, la création d'une fonction nouvelle, une révolution en germe dans une institution, ne tient pas plus de place qu'un duel, une conspiration déjouée, une simple observation météorologique. En vain on demanderait à l'annaliste une vue d'ensemble, une conclusion philosophique, un jugement, une appréciation générale sur la période qu'il étudie. Il semble qu'en adepte docile de la doctrine bouddhique il tremble de prêter un enchaînement logique à la série des faits qu'il raconte, et n'y voie qu'une accumulation de phénomènes purement fortuits. La plupart du temps il se borne à suivre de mois en mois l'ordre chronologique sans s'occuper de relier dans un même chapitre et d'exposer avec suite les événemens qui sont la conséquence les uns des autres. On reconnaît ici l'absence de méthode qui frappe de stérilité toutes les créations des Japonais.

Ce n'est que vers le milieu du XVIIIe siècle qu'on voit se dessiner dans les œuvres d'Arai Hakuseki un essai de système philosophique. Les vingt-deux volumes du *Nihon Gaishi* publiés par Rai Sanyo (1780-1833) sont également construits sur un plan rationnel. L'auteur, ayant à raconter la période qui s'écoule du XIIe au XVIIe siècle, s'efforce de présenter les débuts, l'apogée et la décadence de chacune des familles princières qui à cette époque s'arrachèrent successivement le pouvoir dont elles avaient dépossédé les mikados; il met dans la bouche de ses personnages des discours à la façon de Tite-Live, qui, à défaut de la vérité historique, nous font du moins connaître les sentimens qu'un Japonais du XVIIIe siècle prêtait à ses compatriotes du XIIe. Kyomori, chef de la maison des Taïra, parvenu au faîte de la puissance et des honneurs, a conçu quelques soupçons contre des rivaux qui s'efforcent de ruiner son crédit auprès de l'empereur. Il forme le projet d'arracher la personne sacrée du mikado aux courtisans qui le circonviennent, et à cet effet appelle auprès de lui tous les chefs militaires. Au moment de la réunion, Sigémori, fils de Kyomori, plus touché par le respect d'un fidèle sujet envers son souverain que par le devoir filial, se présente devant son père :

dans l'*American Cyclopædia*, auquel nous renvoyons pour la nomenclature des principaux auteurs japonais dans les différens genres.

« Quand il entra par la porte du château, les gens de la famille étaient tous occupés à revêtir leur armure ou à harnacher leurs chevaux; les bannières étaient rangées chacune à sa place, et toute la troupe allait s'ébranler. Sigémori entra avec son costume de cour et le *yebosi* (1) sur la tête. Munémori le prit par la manche et lui dit : « Pourquoi n'avez-vous pas endossé votre cuirasse? » Sigémori, le regardant de travers, répliqua : « Et vous, pourquoi portez-vous la vôtre? Où se trouve donc l'ennemi? Moi, je suis grand ministre et grand général et je dis que, si personne n'attaque le palais de l'empereur, il est inutile de s'armer. »

Kyomori, levant les yeux, aperçut son fils Sigémori; il se couvrit aussitôt d'un habit de couleur foncée; mais en se dirigeant vers lui les cordons se défirent et laissèrent voir la cuirasse. Alors, s'adressant à Sigémori, il lui dit : « Nos ennemis sont unis entre eux comme la branche l'est aux feuilles; chaque jour voit grossir leur nombre, et ils sont toujours à épier l'occasion d'influer sur la conduite de l'empereur pour lui faire prendre des décisions précipitées. Je veux de nouveau prier l'empereur d'aller s'établir au palais de Toba. Si on peut le décider, j'espère que tout rentrera dans l'ordre. » Il n'avait pas fini de parler que les yeux de son fils se remplirent de larmes, et après un long silence : « Je connais, dit Sigémori, votre situation et je sais que pour ceux de votre famille l'heure de la décadence a sonné. Moi, Sigémori, j'ai entendu dire qu'il y a quatre sortes de bienfaits, et les plus grands sont ceux de l'empereur. »

Le loyal sujet énumère ensuite tous les bienfaits dont lui et les siens ont été l'objet. Le souverain qui leur a si bien rendu justice n'écoutera pas les calomniateurs.

« Maintenant, conclut-il, je suis placé dans une triste alternative : si je veux servir mon prince, il faut manquer de piété filiale, forcé que je suis d'être sujet infidèle ou mauvais fils. Dans le cours de ma vie, j'ai souvent rencontré l'affliction et j'en suis venu à penser que rien n'est préférable à la mort. Si donc vous êtes décidé à mettre à exécution vos projets, commencez par immoler votre fils Sigémori, car je ne saurais vous seconder dans vos desseins. »

Cependant la guerre s'allume; les Minamoto lèvent l'étendard de la rébellion, et les Taïra entrent en campagne contre eux. Leur général a dans ses rangs deux guerriers dont les fils combattent sous la bannière opposée. Il les fait appeler et leur dit :

« Vos fils sont avec les Minamoto dans la province de Musashi. N'irez-vous pas les rejoindre là-bas en Orient? » Ces deux hommes répon-

(1) Sorte de coiffure de carton laqué usitée à la cour impériale, en temps de paix.

dirent : « Voilà vingt ans que les Taïra nous comblent de leurs bienfaits et maintenant, parce que nous sommes en présence du danger, nous vous quitterions? Jamais nous ne commettrons un acte aussi déshonorant. — L'amour des pères pour leurs enfans se rencontre chez les nobles comme chez les roturiers, repartit Munemori; si les pères sont en Occident et les fils en Orient, ils se détruiront mutuellement, et je ne saurais le permettre; il faut donc que vous passiez promptement dans le camp de Yoritomo. » Ces deux hommes l'écoutaient en pleurant, et ce ne fut pas sans beaucoup d'hésitation qu'ils partirent pour l'Orient.

On voit par cette citation le tour oratoire et à demi poétique qu'affecte l'histoire chez l'un des écrivains les plus estimés du Japon.

A côté des traités d'histoire se placent les monographies (1), des mémoires, des relations partielles dont quelques-unes portent les titres de : *Midzu Kagami, Ima Kagami,* le miroir, ou le miroir du présent, par une métaphore semblable à celle qui a fait appeler *Miroir de Souabe, Miroir de Saxe*, les recueils de coutumes et traditions relatifs à ces pays. Puis viennent les compilations législatives, parmi lesquelles les livres relatifs au cérémonial tiennent une place prépondérante. Le *Reigi Ruiten* ou code de l'étiquette, en cinq cent dix volumes, est consacré aux usages de la cour des mikados. Deux cent quatorze volumes s'appliquent aux actions ordinaires de la vie, le reste aux *kagura*, anciennes pantomimes célébrées en l'honneur des parens célestes du souverain, aux prières en faveur de la pluie ou du beau temps, à l'exaltation et à l'abdication de l'empereur, aux fêtes des moissons, aux voyages de la cour, aux naissances, mariages et décès dans la famille impériale etc. Enfin de nombreuses biographies d'hommes illustres viennent compléter l'énorme amas de documens qu'aucun érudit, ni indigène, ni européen, ne pourra jamais parcourir que superficiellement; les modifications du langage ont rendu très difficile la lecture des plus anciens; les redites, la stérilité monotone de tous, rebutent à la longue les lettrés les plus persévérans.

A part quelques maximes, empruntées pour la plupart aux Chinois, éparses çà et là, il est rare de rencontrer, dans ces œuvres raisonnées, une idée générale, une pensée originale et profonde, comme on en trouve à chaque pas chez les maîtres puissans qui ont donné à notre esprit latin sa forme classique. Rien qui éclate comme une fanfare, rien qui s'allume tout à coup pour éclairer toute une page; l'écrivain s'attelle à son sujet et le traîne péniblement au ras de terre au lieu de le dominer. Aussi bien n'est-ce pas dans

(1) Comme le *Nipon hyaku seuden*, souvenirs de cent généraux du Japon, traduit par M. Carlo Valenziani, l'éminent philologue italien, dans le *Ban-sai-zau*, f. 15-16.

cette branche de la littérature qu'il faut s'appliquer à découvrir les conceptions favorites de l'esprit japonais ; les œuvres d'imagination lui offrent un champ plus libre et nous promettent au point de vue esthétique une plus ample moisson de renseignemens.

Ce n'est pas toutefois dans la poésie proprement dite que le génie national se donne le plus volontiers carrière. La prosodie des Japonais n'a jamais dépassé les formes les plus élémentaires. Leurs *uta* ou chants sont composés de cinq vers de trente et une syllabes. Si ces chants furent aux âges primitifs le produit d'une inspiration spontanée, ils devinrent plus tard un simple exercice mécanique, dont tout le mérite consiste dans des jeux de mots et de véritables calembours. Les amateurs de versification se réunissaient à la cour et formaient de petites académies où les Vadius et les Trissotin du temps s'exerçaient à improviser sur des sujets tirés au sort. C'est ainsi qu'ont été composées la plupart des petites pièces qui nous ont été conservées dans les différens recueils, dont le principal est le *Manyoshiu* ou recueil des dix mille feuilles, contenant quatre mille cinq cent soixante-cinq morceaux. On trouve aussi dans ce recueil des *nagauta* ou longues chansons consistant en vers alternés en forme de distiques, et des *sedoka*, sorte de sonnets en vers de cinq et sept pieds arrangés dans l'ordre suivant 5. 7.7. 5. 7.7.

L'abus des pointes d'esprit et l'emploi des mêmes caractères chinois, tantôt avec leur valeur idéographique et signifiant un objet, tantôt avec leur seule valeur phonétique et exprimant simplement un son, de manière à former un rébus, rendent très ardue même pour un érudit japonais la lecture de ces compositions, à l'intelligence desquelles on a consacré au Japon dès le XVIIe siècle de volumineux commentaires. M. Léon de Rosny, dans son *Anthologie japonaise*, a réussi à traduire plusieurs pièces extraites du *Manyoshiu* qui ne semblent pas propres à donner une haute idée du souffle poétique des Japonais.

« C'est en regardant les canards sauvages qui crient sur l'antique étang d'Ivari que je m'éclipserai dans les nuages. »

« Malgré les mille obstacles que le lit du courant leur oppose, les eaux, longtemps divisées par les sables, finissent par se réunir. »

Même en tenant compte des imperfections inévitables de toute traduction, on voit que la pensée ne sort qu'à peine dégrossie de ces essais. Sauf un madrigal ou une sentence morale, que peut-on enfermer dans les quelques syllabes dont se compose une stance japonaise? Pégase prend ici les allures d'un cheval poussif et essoufflé. On constate encore une fois l'infortune séculaire de cette race dont le génie a subi l'éternelle contrainte de formes répu-

gnant à ses instincts, dont les sentimens chevaleresques ont été gênés dans leur essor par la solennité de rites exotiques, dont le tour d'esprit ingénieux et compréhensif a été emprisonné dans les formules algébriques d'une langue rebelle. Sa sève s'est trouvée constamment refoulée par une culture à contre-sens, comme celle de ces cerisiers nains qu'on voit dans les palais des daïmios, bizarrement torturés par un jardinier entêté; ses poètes ont de tout temps traîné péniblement le pas dans les mètres chinois, comme aujourd'hui ses soldats s'écorchent les pieds dans nos brodequins serrés. Parfois cependant un sentiment vrai se dégage de cette logomachie embarrassée; l'esprit donne son coup d'aile, le cœur trouve son accent. Où rencontrer une mélancolie plus douce et plus profonde que dans ces versets extraits du *Hyaku-ninshiu:*

« Bien que, depuis mon départ, mon palais soit inhabité, n'oubliez pas, fleurs de prunier, de vous épanouir au bord de sa toiture. »

« Dans ce monde il n'y a pas de voie. Je songe à me retirer dans la profondeur des montagnes; mais là encore, le cerf pleure! »

Millevoye ou Lamartine n'eussent-il pas signé cette plainte du malade condamné à mourir jeune :

« Ma vie, semblable aux feuilles desséchées que l'hiver n'a pas encore fait tomber des arbres de la campagne, s'en ira au moindre vent. »

Et moi je suis semblable à la feuille flétrie.
Emportez-moi comme elle, orageux aquilons,

a dit presque dans les mêmes termes l'auteur des *Méditations.*

Une histoire sans philosophie, une poésie sans souffle, une théologie obscure et mystique, des traités de morale sans élévation et fondés sur une étude incomplète de la nature humaine; un pédantisme froid, des vues bornées, des systèmes d'école, des conceptions artificielles, un verbiage scolastique, des niaiseries solennelles et d'incessantes redites, voilà ce qu'offre la haute littérature, celle qui, venue de la Chine, s'est toujours inspirée de ses origines. Ce tableau rappelle par ses traits généraux celui de notre moyen âge européen du ve au xive siècle; la raison semble frappée de timidité et l'imagination d'une sorte de stérilité prolixe. Les écrivains n'ont à leur service ni la haute inspiration qui permet d'embrasser d'un seul regard tout l'ensemble d'un sujet, ni la langue docile et l'observation méthodique qui permettent d'en fouiller toutes les parties. Faute de ces instrumens puissans que les fondateurs de la raison moderne ont mis entre nos mains, ils tâtonnent, ils hésitent, abordent maladroitement les œuvres qu'ils entreprennent, et s'y

noient. C'est en vain qu'on chercherait parmi eux ces grands et vigoureux esprits qui ont chez nous, au temps de Périclès ou de Léon X, embrassé d'un regard et manié d'une main hardie toutes les idées, pressenti toutes les évolutions possibles de l'esprit humain. Le cercle où ils se meuvent est infiniment plus étroit; leurs mouvemens sont plus contraints, leurs perceptions moins fines et moins justes. Le moyen âge japonais, qui dure encore, ressemble comme le nôtre à un polype aveugle étendant ses tentacules vers des objets qu'il ne peut saisir ni mesurer.

A défaut de l'esprit systématique et des œuvres méthodiques trouve-t-on du moins ici l'inspiration chevaleresque qui apparaît dans les races germaniques avant l'heure du raisonnement, pour dicter des épopées nationales comme l'Edda et la Chanson de Roland? C'est ce que l'on peut se demander en parcourant les divers poèmes désignés sous le nom de *monogatari*.

II.

Le *monogatari*, si l'on s'en rapporte à la définition d'un critique japonais, désigne un genre de composition qui diffère de l'histoire en ce que l'auteur ne s'applique pas à discerner la vérité de la fiction, et se contente de reproduire la tradition courante au sujet de son héros. Nulle forme n'est donc plus favorable au libre essor de l'imagination, qui peut se restreindre ou se répandre à loisir. Aussi ce genre peut-il être considéré comme le genre national et pris pour étalon de la force et de la nature des conceptions japonaises. Tantôt l'histoire y est suivie pas à pas, et l'auteur se borne à donner un tour oratoire et pompeux aux discours dont il entremêle son récit; tantôt, au contraire, il mêle le merveilleux au réel, la légende à l'histoire et les puissances surnaturelles à la vie terrestre. Le plus ancien monument de ce genre, intitulé *Toshi kage no maki*, raconte les aventures d'un jeune homme qui fait naufrage sur les côtes d'un pays enchanté, où il rencontre des bêtes qui parlent, des géans et des monstres, et d'où il rapporte une harpe magique qu'il lègue en mourant à sa fille. Les accords de la harpe attirent dans sa maison un jeune seigneur qui passe un beau soir devant sa porte et disparaît après l'avoir rendue mère. Elle met au monde un fils qui accomplit des prodiges de piété filiale et la nourrit avec des racines qu'il arrache dans les montagnes. A l'approche de l'hiver, il l'abrite dans une caverne abandonnée par les ours, et les singes qui habitent les environs leur apportent de l'eau et des provisions. Enfin le père ingrat de ce fils modèle reparaît et se fixe

auprès de la jeune mère, avec laquelle il mène une heureuse vie.

Dans le *Taketori monogatari*, un vieillard trouve dans un nœud de bambou une petite fille haute de trois pouces qu'il adopte et qu'il élève avec le plus grand soin. Elle devient en grandissant une belle jeune fille entourée d'amoureux. Sa main est demandée par cinq prétendans, à qui elle impose divers travaux qu'aucun d'eux ne peut mener à fin; elle refuse jusqu'à l'anneau d'un empereur, et bientôt après déclare à son protecteur qu'elle est une habitante de la lune, bannie sur la terre pour certaine faute, et que, son temps d'épreuve étant révolu, elle va retourner dans son ancien séjour. Vainement le vieillard se répand en protestations pour la retenir, vainement le mikado fait placer une garde de deux mille hommes devant sa maison et sur son toit; elle est emportée dans un char volant par les messagers de son père céleste. Elle laisse en partant des lettres d'adieu émouvantes à son père adoptif et lui remet un élixir d'immortalité, que l'empereur fait enfouir au sommet d'une montagne, qui depuis lors s'appelle le Fusiyama, la montagne immortelle. Nous sommes là dans le domaine des contes de fées tels qu'on les contait il y a neuf siècles au Japon; passons dans celui du roman.

Le sujet compliqué du *Sumiyoshi monogatari* n'emprunte rien à la féerie. Un daïmio, déjà père de deux filles légitimes, en a une troisième que sa naissance irrégulière expose à la haine et aux embûches de sa marâtre. Grâce à l'intermédiaire de sa sœur de lait, elle entre en correspondance avec un jeune noble qui s'est épris d'elle sur le simple récit de sa beauté. Mais la préférence que son père lui accorde sur ses autres filles est cause que la marâtre a juré sa perte : elle veut persuader au père qu'on a vu un prêtre sortir de la chambre de sa fille, et trouve un misérable pour jouer le rôle d'un amant découvert. La jeune fille est confondue par la calomnie et condamnée par son père irrité à épouser un homme qu'elle n'a jamais vu. Sa ruine n'est pourtant pas assez complète aux yeux de sa marâtre, qui veut la faire enlever par un méchant vieillard, dont elle n'a pas eu de peine à éveiller les passions. Mais, prévenue à temps, l'héroïne s'enfuit avec sa sœur de lait auprès d'une religieuse élevée avec elles, qui réside à Sumiyoshi, au bord de la mer. Le jeune amoureux tombe dans un profond désespoir en apprenant la fuite de celle qu'il aime; mais le lieu de sa retraite lui est révélé en songe; il se met aussitôt en route, et l'amène, déguisée en paysanne, à Kioto, où il l'épouse. Elle lui donne deux enfans. Le père, mieux informé, est resté inconsolable du départ de sa fille préférée. Mais au bout de sept ans, invité à un repas par un jeune noble, il se trouve chez son gendre et reconnaît dans son hôtesse la fille que longtemps il a cru perdue. La méchanceté de

la marâtre est découverte, elle subit la peine de ses méfaits en mourant dans la misère; tous ses complices sont punis par le sort, et le père se confine dans la retraite, tandis que chaque personnage du roman reçoit une récompense proportionnée à ses mérites.

Le plus célèbre sans comparaison de tous ces *monogatari* est le *Gengi monogatari*, en cinquante-quatre livres, dû à la poétesse Murasaki Shikibu, qui vivait au XIe siècle de notre ère; on montre encore près du lac Biwa l'éminence où elle s'était fait construire une sorte de petit oratoire et passait de longues heures à contempler le site romantique qu'elle avait sous les yeux. Gengi est le fils d'une des favorites du mikado; la nature l'a doué si brillamment qu'il peuple le Japon de ses conquêtes amoureuses; le nom de chaque nouvelle victime fournit son titre à un nouveau livre. C'est surtout par les qualités du style et le progrès qu'il marque dans la formation du langage que se recommande cet ennuyeux roman de la Scudéry japonaise.

Quelquefois le *monogatari* se rapproche de la vérité historique au point de n'être qu'une forme particulière de récit. Tel est le cas pour le *Heike monogatari*, relation à demi poétique des guerres féodales qui divisèrent pendant plusieurs siècles les puissantes familles de Hei et de Gengi, désignées plus souvent par les noms de Taïra et de Minamoto. Voici le début de cette composition, qu'on ose à peine qualifier de poème :

« Si le son de la cloche du temple de Gion est l'écho des vicissitudes humaines, l'éclat passager des fleurs des arbres montre que toute prospérité a son déclin. Les orgueilleux ne subsistent pas longtemps; leur vie est comme le songe d'une nuit d'été. Les guerriers aussi finissent par tomber; ils ressemblent à une lampe exposée au vent. » Puis vient une biographie très exacte et très prosaïque des divers personnages, entremêlée d'anecdoctes puériles, de renseignemens chronologiques et d'épisodes parfois intéressans comme celui de Hotoké Gozen. C'est une danseuse qui se présente devant Kyomori, le chef du clan des Taïra, dans l'espoir de faire agréer ses services par le tout-puissant seigneur. Il la repousse d'abord; mais, sur les instances de sa favorite Giwau, il la rappelle, consent à la regarder et à l'entendre; elle chante : « En voyant pour la première fois le jeune prince, il m'apparut comme un jeune pin de la plus belle espèce, pouvant vivre même au-delà de mille générations. Sur la colline des Tortues qu'entoure l'étang d'Omayé, des grues viennent en foule se divertir. » Le prince, ravi de sa beauté, renvoie Giwau, pour prendre à sa place l'incomparable chanteuse, qui proteste en vain contre tant d'honneur. Giwau s'éloigne tristement en chantant : « Soit qu'elles germent, soit qu'elles

se dessèchent, les herbes du même pré, quand arrive l'automne, de toute manière doivent périr. » Puis elle se rase les cheveux, ainsi que sa mère et sa sœur, et toutes trois vont cacher leur désespoir et leur honte dans une retraite ignorée. Cependant un soir, au crépuscule, une femme se présente à la porte en treillis de bambou, qui fermait le modeste jardin des trois ermites : c'est Hotoké Gozen qui, ne pouvant supporter le poids de ses remords, est venue chercher pardon et consolation auprès de celle qu'elle a détrônée dans l'amour de Kyomori. Giwau reçoit en grâce son ancienne rivale et toutes deux s'associent pour vivre ensemble, comme de saintes femmes, couvrir de fleurs l'autel domestique et « devenir un même nénufar dans l'adoration de Bouddha. Le cœur peut-il en effet concevoir quelque chose de meilleur? » C'est sur cette réflexion morale que se termine le premier livre du *Heike monogatari*.

Composés au milieu des luttes féodales, à l'âge héroïque et militaire du Japon, tous ces poèmes respirent l'esprit chevaleresque, l'amour des actions éclatantes et des sentimens grandioses, exprimés dans un langage solennel et non sans enflure. Si les vieilles chansons de geste, par leur mélange du réel et du merveilleux, semblent dans notre littérature le genre qui s'en rapproche le plus, que de différences pourtant à signaler! Tandis que le naïf conteur français laisse toujours percer un vague et fin sourire derrière les mots, et raille tout bas ses héros, aimant à nous les montrer au besoin en déshabillé, le rapsode japonais ne quitte jamais le ton épique et l'allure guindée. Les preux de Charlemagne et Charles lui-même ont parfois des gaîtés ou des faiblesses étranges qui nous font toucher du doigt leur humanité; ceux de Taïra ne cessent jamais d'être conventionnels et froids. Chez nos vieux romanciers, le paradis lui-même se mêle d'une façon toute terrestre des affaires d'ici-bas; Dieu le père se laisse fléchir avec une bonhomie douce par les prières de ses féaux, embarqués au milieu de quelque difficile aventure, comme dans la chanson du pèlerinage de Charlemagne. Ici au contraire la Divinité n'intervient pas personnellement dans les scènes de ce monde périssable, elle n'a pas ses favoris, elle ne descend pas du ciel, ou plutôt ne sort pas du vide où elle se cache éternellement. L'homme a beau se hausser et se tendre, il n'atteint pas jusqu'à elle. L'espèce de camaraderie entre les grands hommes et les dieux qu'atteste le rôle prêté dans toutes les épopées nationales de l'Occident aux habitans de l'Olympe ou à ceux du Walhalla n'a pas d'analogue dans le cycle des *monogatari*. Les héros n'échappent pas à l'universel et fatal écrasement qui pèse sur les mortels; et si le miracle éclate parfois, ils en sont les jouets, non les collaborateurs.

Où résonne comme une fanfare l'expansion joyeuse du trouvère, on n'entend ici que l'accent mélancolique du bouddhiste désolé : « Les guerriers aussi finissent par tomber, ils ressemblent à une lampe exposée au vent. »

III.

A côté du *monogatari*, il convient de placer les romans modernes, qui sont de plusieurs sortes : les *kesaku-bon*, qu'anime encore le souffle héroïque des anciens *monogatari*; les *ninjo-bon*, où l'amour joue le plus grand rôle, et les *kusa-zoshi* ou romans populaires, imprimés en caractères vulgaires, que l'on trouve entre les mains de toutes les femmes. Nos lecteurs ont déjà pu juger le premier genre par l'histoire émouvante des quarante-sept ronines racontée ici même par M. Roussin (1) et connaissent le second par l'analyse que nous avons donnée des amours lamentables de Kosan et Kinguro (2). Ils nous permettront de placer encore sous leurs yeux comme spécimen du premier genre une histoire de vendetta qui les introduira en pleine féodalité japonaise, « la vengeance de Kadzuma. »

On sait quelle importance le samurai attachait à son sabre. La fabrication des lames était un art qui anoblissait celui qui l'exerçait. Au moment critique où la pointe d'acier va s'incorporer à la lame de fer, sous l'action du marteau, c'était une coutume, chez les armuriers célèbres d'autrefois, de se revêtir de l'habit somptueux porté par les nobles de cour, pour mettre la dernière main à leur œuvre. La possession d'une lame signée d'un nom connu faisait l'orgueil de son heureux propriétaire, et se transmettait de père en fils comme un héritage aussi précieux que l'honneur de la maison. Aussi un beau sabre était-il le plus précieux cadeau qu'on pût faire à un ami.

Deux vassaux du même prince se montraient un jour leurs armes. L'un d'eux reconnaît entre les mains de son compagnon un sabre perdu par son père mort sur un champ de bataille; le nouveau propriétaire, Matazayémon, ne fait aucune difficulté de faire présent à l'ancien, Yukiyé, de cette relique de famille, ce qui lui vaut de la part de ce dernier une gratitude sans bornes, et de longs regrets à sa mort. Cependant Matagoro, fils et héritier du donateur, trouve que cette reconnaissance platonique ne vaut pas un beau présent fait en retour, et ne se gêne pas pour le dire. Indignation du donataire. Celui-ci se rend immédiatement chez Matagoro, et,

(1) Voir la *Revue* du 1er avril 1873.
(2) Voir la *Revue* du 15 août 1874.

après une scène violente, tombe assassiné traîtreusement par le jeune homme, qui prend aussitôt la fuite et va chercher refuge auprès d'une bande de partisans qui tient la campagne dans les environs.

Le jeune Kadzuma, fils de la victime, intéresse son prince à sa vengeance; les rebelles osent braver le daïmio; la guerre, une guerre sans merci, est sur le point d'éclater, quand le gouvernement inquiet imagine un moyen de faire cesser le combat en supprimant les combattans. Un des conseillers dépêche auprès du daïmio courroucé un vieux médecin comblé jadis de bienfaits par le shogun et à sa dévotion. Tsusen se rend en effet auprès du prince malade, lui présente un remède, et, suivant la coutume imposée aux médecins des princes japonais, en boit d'abord la moitié. Le prince, rassuré par cette épreuve que n'affronteraient pas partout les princes de la science, absorbe le poison sans défiance et meurt bientôt, tandis que Tsusen, agonisant, se fait emporter en hâte dans sa litière. Kadzuma, privé de son appui, ne se fie plus qu'à lui-même du soin de venger son père. Son beau-frère et deux aventuriers de bonne volonté se joignent à lui, et tous quatre se mettent à la recherche du coupable, que protège une escorte de trente-six fidèles. Ils réussissent à l'atteindre après mille péripéties et n'ont d'autre souci que d'empêcher les trente-six adversaires de leur échapper. Au moment où la lutte va s'engager, un ancien ami de la famille de Kadzuma, ayant appris qu'il était en train de vider une affaire, vient, par pur amour des grands coups d'épée, mettre son bras au service de la bonne cause, et les cinq preux, après une lutte homérique où ils laissent sur le carreau deux des leurs, étendent morts leur ennemi et ses séides. Ils coupent la tête de Matagoro, et Kadzuma va la déposer pieusement sur la tombe de son père.

A défaut d'un intérêt très vif et d'une ordonnance très heureuse dans le récit, ce roman de chevalerie offre un tableau sincère des mœurs violentes et des sentimens effrénés du temps. On y voit en pleine lumière les passions ardentes, le point d'honneur exalté, le mépris de la mort et l'amour des aventures qui animaient les hommes de la classe guerrière, la fidélité à leur seigneur, à leur maître, à leur patron, qui les guidait à travers mille dangers.

L'histoire des amours de Gompachi et Komurasaki, empruntée au genre des *ninjo-bon* ou romans d'amour, nous ramènera vers des scènes plus touchantes. Il y a environ deux cent quarante ans vivait, au service du daïmio d'Inaban, un nommé Gompachi, qui dès l'âge de seize ans était d'une beauté et d'une force extraordinaires. A la suite d'une querelle futile, il tua un de ses compagnons et dut s'enfuir à Yédo. Il entra au cours de son voyage dans une maison qu'il prit pour

une auberge et qui n'était qu'un repaire de voleurs qu'alléchèrent aussitôt ses armes richement ornées. Pendant son sommeil une jeune fille vint le trouver pour l'avertir du danger suspendu sur sa tête et lui demander de la délivrer elle-même des mains de ces malfaiteurs, qui l'avaient enlevée l'année d'avant avec les trésors de son père. En effet, Gompachi tua tous les voleurs et ramena la jeune fille à son père, un vieux marchand de Mikawa. Celui-ci voulait l'adopter comme gendre, mais Gompachi rêvait de plus hautes destinées, il voulait s'engager chez un prince. Il partit, résistant aux prières de la jeune fille et promettant de revenir.

En arrivant à Yédo, il tomba dans une embuscade de brigands; secouru par un passant, il put mettre les voleurs en fuite. Il voulut connaître le nom de son libérateur : c'était Chobeï, chef d'une association de gardiens volontaires d'Yédo, qui l'attacha sans hésiter à sa troupe. Pendant plusieurs mois notre héros mena la vie d'un homme d'armes bien soldé, payant de sa personne, faisant chère lie et fréquentant le *yoshivara*, où sa réputation de générosité et sa tournure élégante lui assuraient force conquêtes. Une danseuse, célèbre sous le nom de Komurasaki, faisait alors fureur, éclipsant toutes ses rivales par une beauté et des grâces accomplies. O surprise! c'était la jeune fille qu'il avait sauvée, c'était la fiancée qu'il avait promis de retrouver un jour; il l'avait laissée heureuse, digne et riche; il la retrouvait dans une maison mal famée. Hélas! les parens de la jeune fille s'étaient ruinés, et elle, pour leur venir en aide, s'était vendue; mais son généreux sacrifice avait été inutile; son père et sa mère étaient morts de misère, la laissant seule au monde, sans autre espoir que l'assistance providentielle de Gompachi, que le ciel lui envoyait une seconde fois. A partir de ce jour, Gompachi ne cessa de venir régulièrement visiter sa belle à l'auberge des Trois Rivages; mais à chaque visite le maître de la maison percevait son impôt, et la bourse du pauvre diable s'allégea si bien que, pour la remplir, il osa commettre un vol à main armée. Gompachi prit bientôt des habitudes de larron; repoussé de la troupe de Chobeï, dénoncé à la police, pris sur le fait, il fut condamné et décapité. Mais Chobeï, qui l'avait livré à la justice, ne voulait pas laisser son ancien associé sans sépulture. Il vint réclamer son corps, le brûla et l'enterra à Meguro. A la nouvelle de cette mort, Komurasaki, folle de douleur, s'enfuit de chez son maître, vint se prosterner sur la tombe de son ami et s'y tua d'un coup de poignard. Les prêtres du temple, en apprenant la cause de son suicide, furent pris de pitié et l'enterrèrent à côté de Gompachi. Sur la pierre unique qui les recouvrit, ils placèrent une inscription qui se lit encore et qui porte : *Tombeau des Shiyoku* (ces oiseaux fabuleux qui, vivant deux en un seul corps,

symbolisent la fidélité conjugale). « Ces deux oiseaux, beaux comme les cerisiers en fleurs, ont péri avant leur temps, comme les fleurs brisées par le vent avant d'avoir donné leur graine. » Le peuple d'Yédo vient encore brûler de l'encens et déposer des fleurs sur cette tombe; la piété filiale et la passion sincère ont sanctifié dans la légende populaire les désordres des deux amans.

Au Japon comme en Europe, les romanciers aiment les dénoûmens tragiques, qui ne se rencontrent pas plus dans la vie ordinaire chez eux que chez nous. Dans les deux récits qui précèdent, les événemens dramatiques s'accumulent sans vaincre l'impression de monotonie qui ressort de cette lecture; les sentimens s'enflent jusqu'au sublime, les aptitudes et les exploits des héros dépassent la mesure commune; nulle étude des ressorts secrets du cœur humain, nulle analyse; nous sommes en pleine fiction, en pleine légende héroïque.

Le *kusa-zoshi* offre un spectacle plus trivial, mais plus instructif sous le rapport des mœurs; il nous introduit dans l'intimité de la vie réelle, au milieu de personnages que nous croisons tous les jours dans la rue. M. Turettini a donné, à Genève, la traduction d'un roman de ce genre dû à la plume féconde de Riuteï Tanefico. Comme le fait remarquer l'auteur dans sa préface, nous ne sommes point ici jetés au milieu d'aventures étranges où interviennent des puissances surnaturelles, des machines poétiques; nous sommes initiés aux sentimens, aux pensées, aux actes de dévoûment ou aux défaillances morales de deux jeunes gens qui s'aiment. Le récit serre la réalité de près et puise son charme dans la vérité des détails, la vraisemblance des faits et le naturel des discours.

Le seigneur Tamontaru est à la chasse; il arrive avec toute sa suite au bord d'un étang où l'on voit écrit sur une planche verticale, comme on en rencontre souvent aux carrefours, ces vers du prêtre Saizan : « Je conçois d'où me vient cette tristesse qui malgré moi me saisit; c'est qu'en automne, aux approches de la nuit, je me trouve dans cette solitude de Sigi-tadzu-sawa. » Là-dessus une discussion s'engage sur le sens du mot Sigi; elle dégénère, et le jeune Simanosuki, ayant manqué de respect à son maître, est banni de sa présence; nul ne sait vers quel point de l'horizon il dirige sa fuite.

Huit ans s'écoulent. Nous sommes transportés à Atsinosima, dans la province de Setziu, où nous trouvons, à son comptoir, un beau jeune homme qu'on appelle Sakitsi, si zélé, si exact, si absorbé par son commerce, qu'il est sur le point d'en faire une maladie noire contre laquelle on n'imagine d'autre remède que le voyage. En passant à Nara, ses regards sont attirés et ses sens charmés par

une jeune fille, accompagnée d'une enfant de quatre ans, qui se rend chaque jour au temple. On la nomme Miosan : sa petite compagne s'appelle Koyosi. Sakitsi n'a pas encore pu lui exprimer son amour lorsqu'un beau jour elle disparaît.

Pour mieux nous renseigner sur le compte de Miosan, il faut pénétrer dans le modeste intérieur d'un porteur de kango nommé Tofei. Il a jadis servi le prince Teidafu, dont il a eu le malheur de séduire la belle-sœur Kanayo. Il l'a enlevée, emmenée dans sa chaumière auprès de sa vieille mère aveugle, Kutsiwa, et de leurs amours est née une fille, la petite Koyosi. La femme de Teidafu, abandonnée par son mari et gênée pour élever sa fille Miosan, avait eu l'idée de l'envoyer chez sa jeune sœur, dont la retraite ne lui était pas inconnue. La tante reçoit sa nièce avec tendresse, mais malheureusement elle n'a d'autres richesses à lui prodiguer que celles du cœur. La pauvreté s'est assise au foyer de Tofei; il a beau travailler jusqu'à briser son corps de fatigue, il n'arrive pas à gagner ce qu'il faut de riz pour nourrir sa famille. Aussi Miosan ne veut pas rester plus longtemps à sa charge. C'est pour mendier quelques menues pièces de monnaie qu'elle se rend chaque jour au temple; mais ces aumônes ne suffisent pas à faire vivre les siens, il faut plus, il faut qu'elle fasse le sacrifice de sa personne. Un pourvoyeur de la ville de Kamakura lui a fait des propositions qu'elle accepte. Un jour elle quitte la maison, en disant à la vieille Kutsiwa et à la petite Koyosi qu'elle est appelée à l'honneur de servir un puissant seigneur; elle laisse enfermés dans un jouet les 100 rios, prix du funeste marché qu'elle a conclu, et une lettre où elle explique sa conduite. « Qu'est-ce qu'un pinceau peut dire et laisser sur le papier? Vous avouerai-je, cher époux, que je vous trompais en vous disant que j'allais chaque jour adorer Kwanon-sama, accompagnée de Koyosi. La vérité est que là je demandais l'aumône, et au retour je prétendais que l'argent ainsi récolté m'était envoyé par mes parens. Faible secours sans doute, mais qui a soulagé quelque temps votre infortune. A la fin, désespérant de voir jamais l'aisance s'établir chez vous et pressentant que vos peines et vos misères iraient toujours en augmentant, je me suis vendue pour 100 rios. Avec cet argent, vous pourrez entreprendre un petit commerce et soigner en même temps Kutsiwa. S'il vous arrivait dans la suite de faire quelque profit, veuillez, je vous prie, envoyer à Kamakura votre superflu, afin que, s'il est possible, mon père renonce à l'existence peu enviable de chevalier errant. »

Ce n'est pas sans peine qu'on persuade à Tofei d'accepter cet argent et de respecter ce marché, que rien ne peut plus rompre. Il se décide enfin à transporter ses pénates à Naniwa en Setziu ; là nous

le retrouvons batelier, sa femme tient maison de thé, la vieille mère est guérie, et la famille prospère grâce au capital laissé par Miosan. Nous retrouvons aussi Sakitsi, qui, à force de distraire son chagrin, est devenu un libertin effréné, dont les déportemens affligent vivement sa mère. Un jour, dans la cabane de Tofei, il rencontre, sous le nom de guerre de Komatsu, la belle Miosan, dont le souvenir n'a cessé de le poursuivre depuis leurs rencontres au temple de Nara. Elle ne se rend pas du premier coup à son amour, qu'elle croit banal, comme celui de ses adorateurs habituels; mais, quand elle en a reconnu la sincérité, elle se donne tout entière et exclusivement à son bien-aimé. Le malheur est que cette liaison effraie la mère de Sakitsi, laquelle enferme son fils avec défense de sortir. Mais Hanayo, tante de Komatsu, réussit, sous le déguisement d'une sorcière, à pénétrer jusqu'au jeune homme et lui apprend que le père de Komatsu la réclame, et que, la croyant toujours au service d'un seigneur, il l'a fiancée à un jeune samurai de ses amis. Il faut donc à tout prix racheter Komatsu des mains de son maître actuel et la disputer à son futur époux. Sakitsi est plongé dans une profonde perplexité que vient encore augmenter une réprimande maternelle.

« Ce qui vous rend malade, dit la respectable matrone, c'est ce fléau de Komatsu, avec qui vous vivez dans la mollesse. Appuyés sur le même coussin, vous vous dites l'un à l'autre de tendres propos, sur le vin et l'amour. Vous avez fini par perdre votre attitude martiale; maintenant vous avez un air efféminé. Ne comprenant pas l'importance de l'argent, vous le dissipez en miroirs ou autres objets futiles. Les conseils qu'on vous a donnés n'ont eu aucune influence sur vous; ils étaient comme le couvercle carré qui ne peut s'adapter sur une boîte ronde. Hier encore cet enfant couchait avec ses parens; aujourd'hui ils sont comme une épine dans ses yeux et il ne peut voir sans se fâcher le bonnet de vieillesse qu'ils portent sur leur tête. » A ce sage discours, elle ajoute une conclusion peu logique, le don d'un paquet de 100 rios.

Nanti de cette somme, Sakitsi s'élance tout joyeux vers la demeure de sa bien-aimée, qu'il espère grâce à cet argent racheter de sa servitude. Mais, au moment d'escalader la palissade de la maison où elle l'attend, il est interrompu par les aboiemens de chiens menaçans; il leur jette des pierres, et, faisant un projectile de tout ce qui se trouve sous sa main, il lance à toute volée, sans faire attention, le précieux paquet de rios. Tout à coup une lanterne qui brillait à quelque distance s'éteint, et l'on entend une voix s'écrier : « Quel est le drôle qui me lance ainsi des pierres? » Cependant Sakitsi se glisse auprès de Komatsu, qu'il trouve plongée dans la

douleur, à l'idée de le quitter pour rejoindre son père. Il se croit sûr de la consoler en lui montrant le prix de sa rançon, mais, ô douleur! son argent a disparu, et il fait tout haut cette réflexion éminemment sage que, s'il l'eût noué dans un mouchoir, cet accident ne lui serait pas arrivé. A quoi il ajoute qu'il fera bien de mettre fin à ses jours, car il y a vraiment avantage à se débarrasser de la vie quand on peut se tromper au point de prendre 100 rios pour une pierre ou un tesson. Cet accès de désespoir amène les deux amans à former sérieusement le projet de se tuer.

Ils sont interrompus par l'arrivée de Rioské, serviteur envoyé de Kamakura par le père de Komatsu, pour la ramener; il lui apprend qu'il vient de payer sa rançon, qu'elle n'a plus qu'à le suivre, et s'indigne de la voir hésitante et désolée au moment de rentrer dans son pays natal. Que dira son père, qui a donné parole à un samurai? De quel front lui proposerait-on pour sa fille l'alliance d'un marchand comme Sakitsi? Que dira sa tendre mère, qui compte sur ses doigts le jour du retour, en disant : Sera-ce aujourd'hui? sera-ce demain? Komatsu proteste de sa piété filiale; elle obéira, mais elle demande encore une heure pour faire ses adieux à son amant. A peine seule avec lui, elle tombe dans ses bras et se laisse emmener furtivement par la fenêtre. En s'éloignant de la maison et passant près du pont des Pruniers, ils entendent la mélopée plaintive d'un drame qu'on représente non loin d'eux :

Que reste-t-il de l'existence?
La vie est le chemin qui mène à la mort,
Route solitaire à travers les landes désolées,
Qui ne garde pas même la trace du pied qui la foule.
Faible écho qui ne peut répéter les sept coups que sonne
la cloche à l'aurore.

Des lanternes qui courent à quelque distance les avertissent qu'on est à leur recherche; profitant de l'absence de leurs amis, ils se glissent dans la maison de Tofei pour s'y préparer tranquillement à la mort. Cependant le drame continue à portée de leur oreille.

Autrefois l'une des étoiles de la Grande-Ourse s'était éprise de la brillante Véga.
Mais devant elle les sombres nues tendaient leur rideau de vapeurs.
Des corbeaux vinrent à passer et firent un pont sur la voie lactée.
Ces deux astres purent ainsi à travers l'espace confondre leur amour.

Les deux amans ne manquent pas de s'appliquer ces paroles qui semblent faites pour eux. Quiconque a entendu déclamer d'un ton

plaintif les acteurs japonais conclura avec Sakitsi que ces accens font désirer la mort :

« On a discouru sur tel ou tel sujet; on a parlé d'autre chose encore jusqu'à hier, jusqu'à aujourd'hui.

« Mon existence est aussi éphémère que les vains propos des hommes. »

Cependant, avant d'en finir, Komatsu veut lire la lettre de sa mère apportée par Rioské, qu'elle avait gardée d'abord dans la pensée de la lire dans l'autre monde; mais elle remarque judicieusement que, si elle est à cause de ses crimes plongée dans les ténèbres, elle ne pourra distinguer les caractères. Or Komatsu, aveuglée par les larmes, ne peut poursuivre sa lecture. Sakitsi prend la lettre et continue : « Sachez qu'à l'âge de trois ans vous avez été promise à Simanosuki, fils de Midzuma Ugenda. Ce jeune homme a encouru la disgrâce de son prince, mais celui-ci lui a rendu sa faveur, et l'on se livre à d'actives recherches pour savoir où il se trouve. Sitôt que Simanosuki sera de retour, nous célébrerons votre noce. »

Sakitsi ne laisse pas voir tout d'abord les sentimens que lui inspire cette lecture. « N'êtes-vous pas, dit-il à Komatsu, la fille du seigneur Teidafu, attaché à la maison du seigneur Abosi, et, quand vous aviez cinq ou six ans, ne vous appelait-on pas Osen? » Tofei survient au moment où la jeune fille répond affirmativement. Il veut empêcher les jeunes gens de se tuer. Mais Sakitsi lui répond qu'un contrat passé entre deux samurai est inviolable; que Komatsu se soumette donc à la volonté paternelle. « Il lui en coûtera moins sans doute quand elle saura que le Simanosuki qu'elle doit épouser c'est moi-même. Tombé en disgrâce pour avoir soutenu contre mon maître une discussion trop vive, j'ai caché ma condition de soldat, j'ai vécu comme un fils de marchand, et je serais peut-être, sans vous, Komatsu, resté dans cet état, car j'ignorais, jusqu'au moment où j'ai ouvert cette lettre, que la faveur de mon prince m'était rendue. » On devine la joie de la jeune fille, la joie de Tofei, qui, pour comble d'allégresse, rapporte le paquet de 100 rios jeté par Sakitsi et tombé dans son bateau. Les heureux fiancés se décident à partir immédiatement pour Kamakura, où leurs familles les attendent toutes prêtes à les unir. Les derniers vers du drame qui finit dans le théâtre voisin semblent leur apporter en ce moment un souhait de bonheur.

« Que le lierre grimpe le long de votre demeure et qu'il la couvre de son feuillage toujours vert pendant des milliers d'années sans jamais périr! »

Ce récit moderne emprunte un grand charme à la simplicité des

ressorts mis en jeu et à la bonne ordonnance. L'art d'écrire, c'est-à-dire de grouper les événemens, de les éclairer les uns par les autres, de préparer l'émotion, de faire un tout avec des élémens épars habilement combinés, cet art sans lequel un livre n'est qu'un babil d'enfant, semble moins inconnu à l'auteur qu'à la plupart de ses confrères. Il compose avec réflexion; il a des intentions, sinon toujours justes, du moins toujours précises; bien supérieur en cela aux autres romanciers japonais qui laissent courir leur plume et leur imagination au hasard, menant pas à pas leurs héros à travers des aventures bizarres, sans lien logique, sans conclusion nécessaire, sans autre enchaînement que le caprice de l'auteur, qui les rassemble ou plutôt les enfile à la suite les unes des autres comme les grains d'un chapelet.

La science de la composition littéraire suppose la réflexion; elle n'apparaît qu'après l'éveil de la logique, lorsque les peuples sont assez avancés dans les sciences, dans la chronologie, dans l'étude des phénomènes de la vie, en un mot, ont réuni et groupé un assez grand nombre de faits positifs pour faire une comparaison et un choix, découvrir et mettre en lumière les traits essentiels et caractéristiques des choses, échapper au bavardage sans tomber dans la sécheresse. Ce sont là des qualités de peuple mûr qui sont peu développées au Japon. La méthode n'existe en effet dans le discours qu'à la condition de présider aux opérations mêmes de l'intelligence; or l'intelligence pourtant très développée des Japonais ne semble pas opérer comme la nôtre, suivre une série progressive d'idées contiguës pour gagner, sans secousse de la première à la dernière, des prémisses à la conclusion, mais plutôt marcher par saccades et par bonds irréguliers, enjambant des échelons du raisonnement qui semblent indispensables à nos cerveaux organisés différemment.

A défaut de cette précision et de cette netteté qui sont les qualités dominantes de l'esprit français, par exemple, rencontre-t-on du moins ici la manifestation de ce génie intuitif si puissamment développé chez les races germaniques? Trouve-t-on, à la place de nos procédés sages et mesurés, la vision inspirée, l'évocation soudaine du monde supérieur, familières à nos voisins du nord? En aucune façon. Il faut pour cela l'élan spontané vers les choses, la grande sympathie pour la nature et la vie, qui animent les peuples épiques et manquent aux peuples vieillots et sceptiques; cette émotion fait défaut dans toutes les productions du Japon. Les peintures sont froides comme les conceptions, faute de ces divinations qui viennent du fond du cœur. Indistinctement d'abord et plus clairement par la réflexion, on devine une lacune. Pourquoi se sent-on glacé à la lecture de ces actions héroïques ou de ces aventures

romanesques? C'est qu'on sent dans l'auteur un bon élève qui compose une narration d'après les préceptes reçus, un lettré qui fait de l'esprit, non un inspiré qui formule les sensations intimes de son âme ou les visions de son cerveau. Sous la culture d'emprunt, on cherche vainement les penchans nobles, les accens élevés, les cris sublimes. Tout est compassé, médiocre, sec et en somme de petit aloi.

Une pensée enfantine, peuplée de songes frivoles, de notions superficielles et confuses, des vues imparfaites et mesquines, voilà en résumé ce qui au premier abord paraît sortir de l'œuvre que nous venons d'examiner. Mais à ces défauts correspondent naturellement des qualités que nous devrons observer au même degré; seulement ces qualités, la vivacité et le piquant des détails, la bonne humeur, le réalisme amusant, se déploient moins à l'aise dans les poèmes et romans d'allures solennelles ou sentimentales que dans les productions d'un genre plus modeste, comme le conte populaire, dont nous allons nous occuper.

Le conte populaire est, dans sa naïveté mêlée de malice, l'expression la plus exacte des visions qui hantent un cerveau japonais. Moins apprêté que le roman, sous la forme orale ou écrite où nous le recueillons, il nous initie aux habitudes d'esprit du vulgaire, comme un choix de légendes de chaumières, au XIIe siècle, nous familiariserait avec le bon peuple du moyen âge. Autant la haute littérature est pauvre en œuvres dignes d'être citées, autant est féconde cette mine où le lecteur nous saura gré de ne puiser qu'avec modération. Volontiers on se croirait, en entendant ces récits, transporté au chevet d'une nourrice douée d'imagination, inventant à mesure qu'elle parle, pour un auditoire peu exigeant; et volontiers on insisterait, comme fait d'habitude l'auditoire en pareil cas, pour entendre encore une histoire. Rappelons d'abord l'anecdote de l'enfant ingénieux, représentée sur nombre de peintures et de broderies. Cet enfant jouait avec ses camarades autour d'une grande jarre de grès plus haute qu'eux tous et pleine d'eau. L'un d'eux, grimpé sur le bord, se laissa choir dans le vase, où il disparut submergé. Comment le tirer de là? Notre bambin saisit une pierre, fait un grand trou dans le ventre fragile de la jarre; l'eau s'échappe avec violence entraînant par ce nouvel orifice le petit maladroit qui allait se noyer. C'est le même enfant prodige qui se signala plus tard par un trait d'esprit non moins remarquable. Il s'agissait de peser un éléphant, et l'on ne savait où prendre des engins assez puissans. Il fit monter l'animal sur un radeau, et marqua de combien le plancher s'enfonçait dans l'eau; puis, ayant fait descendre l'éléphant, il entassa à sa place des pierres d'un poids connu, jusqu'à ce qu'il eût obtenu le même niveau.

Voulons-nous maintenant des contes de l'enfance remonter à ceux dont on amuse les adultes? Arrêtons-nous devant un de ces déclamateurs en plein vent, installés par un jour de beau temps dans quelque carrefour, un vaste parasol ouvert sur la tête, une sorte d'estrade sous les pieds en guise de tribune et le claquoir de bois à la main. Écoutons l'anecdote du kerai ignorant. Ce pauvre diable ne savait pas lire. Son maître, un daïmio d'un méchant naturel, appréciant médiocrement ses services, l'envoie un jour chez un armurier avec qui il était en marché pour un sabre précieux, et, afin d'éprouver la lame, écrit au vendeur de l'essayer sur la tête du porteur de sa lettre. Notre homme se met en route sans se douter de rien, tout flatté de la mission de confiance qu'on lui donne et des marques de bienveillance que lui accorde en le congédiant son maître ému sans doute de quelque remords. Voici qu'au passage d'une rivière la lettre tombe dans l'eau. Pour la faire sécher, il l'étend au soleil. Tandis qu'il attend, un samurai vient à passer, regarde la lettre et lui dit: « Pauvre bête, c'est ta mort qu'elle contient. C'est l'ordre d'essayer un sabre sur ta nuque. » Notre homme confus jette la lettre, et, abandonnant un maître inhumain, entre au service d'un noble en qualité de *momban* (portier). Là, stimulé par la honte de son ignorance, il apprend à lire; il devient même un érudit, avance en grade, attire les regards du souverain, finit par être élevé au même rang que son ancien maître. Alors il va lui faire visite et lui apporte de riches cadeaux, en lui disant: « Je vous rends grâces; c'est vous qui avez fait ma fortune en m'apprenant qu'il était dangereux d'être un ignorant. »

Laissons là ce narrateur édifiant et allons entendre au prochain carrefour son confrère en « gaie science, » qui raconte la vie, les aventures et la fin tragique du célèbre Ishikawa Goyémon, un brigand aussi fameux, au temps de Taïkosama (1586-1598) que Cartouche ou Fra Diavolo l'étaient dans le leur. Toute la matinée a été consacrée à raconter comment, jeune encore, surpris dans les montagnes par une bande de voleurs, il les étonne tous par sa merveilleuse adresse à l'escrime, s'affilie à leur bande, en devient bientôt le chef et se rend redoutable par des exploits où l'audace a souvent plus de part que la délicatesse. Le brigand prend parfois des allures de justicier, comme dans l'aventure que la foule écoute en ce moment bouche béante. Un délégué de la cour impériale se rend à travers les montagnes dans un fief éloigné pour y donner l'investiture à un prétendu héritier du seigneur défunt qui n'est qu'un usurpateur et un faussaire. Ishikawa Goyémon, déguisé en cabaretier, l'arrête lui et sa troupe au milieu d'un défilé, les grise avec une liqueur empoisonnée et, lorsque le mal les terrasse, sur-

vient avec sa bande, les dépouille de leurs vêtemens et se présente au palais où le délégué était attendu, sous son nom et en sa qualité. Là, comblé d'honneurs et de prévenances, il se laisse traiter en grand seigneur, découvre la supercherie du faux héritier, le fait mettre en croix et rend la succession au fils légitime du défunt. C'est seulement bien des années après que la cour apprend par quel étrange personnage elle a été représentée. Mais n'imitons pas les badauds réunis autour du conteur, et ne nous laissons pas comme eux retenir jusqu'à l'heure tardive où arrive enfin le récit du supplice du célèbre bandit; d'autres tableaux nous réclament.

IV.

La littérature d'un peuple n'est pas tout entière dans ses livres. Aux heures où le génie national est encore dans sa gangue, et n'a ni trouvé sa forme, ni forgé son instrument, il se révèle presque aussi clairement, parfois plus sincèrement, dans les légendes orales, les contes du foyer, les récits de chaumière, que dans les œuvres apprêtées et réfléchies. Il ne sera donc pas sans intérêt de fouiller dans cet inépuisable répertoire de fables et de traditions que recèle la mémoire d'une famille japonaise, et d'écouter derrière le léger paravent de papier, tandis qu'on se chuchote à l'oreille les anecdotes merveilleuses ou terribles. La plupart se placent sous les premiers mikados, dans cette période préhistorique dont il ne reste, à défaut d'annales, que des vestiges épars et plus qu'à demi fabuleux.

Voici d'abord la légende d'Urashima, dont les doubles liens de parenté avec notre mythe européen de Pandore et avec la fable de l'Ondine ne peuvent manquer de frapper tous les yeux. C'était un pêcheur célèbre par son habileté. Un jour il prit dans son filet une tortue de mer qu'il s'empressa de rapporter dans sa cabane. Quelle ne fut pas sa surprise en voyant sortir de la carapace une femme resplendissante de beauté ! Elle l'enivre de ses caresses, l'enlace et l'emmène avec elle dans son pays, appelé Horai (nom poétique d'une des îles Liu-Kiu). Après avoir goûté avec sa compagne, pendant une longue période de temps, un bonheur sans nuage, il fut pris du mal du pays, et souhaita de revoir le toit paternel. Elle lui donna, comme présent d'adieu, une cassette précieuse, qui devait lui assurer une vigueur et une jeunesse éternelles tant qu'il s'abstiendrait de l'ouvrir. Quand il regagna sa vallée, tout avait changé d'aspect; ses anciens amis avaient disparu; les lieux témoins de sa jeunesse n'étaient plus qu'une solitude : il trouva la vie à charge et, se flattant que la cassette contenait quelque talisman pour faire

revivre toutes les scènes d'autrefois, il l'ouvrit. Aussitôt l'imprudent se sentit défaillir; ses cheveux blanchirent, ses jambes flageolèrent, et la mort vint bientôt le saisir.

La mer, aussi pleine de mystères que féconde en bienfaits, a de tous temps sollicité l'imagination des Japonais : elle est le théâtre d'une grande partie de leurs légendes. Un mikado, ayant marié sa fille à un empereur de Chine, mit dans la corbeille de noces un globe de cristal, où l'on voyait l'image de Bouddha, de quelque côté qu'on le tournât. Le navire qui portait cette merveille fit naufrage; le mikado, désireux de recouvrer son joyau, vint en personne à l'île de Sikok, pour diriger les recherches. Les hommes n'étaient pas seuls alors à s'employer comme plongeurs; les femmes exerçaient la même profession. Le souverain vint à en aimer une, à qui il confia l'objet de ses recherches et qui résolut d'arracher ce trésor à l'abîme, au péril de sa vie, si son royal amant consentait à laisser le trône au fils qu'elle portait dans ses flancs. Une corde attachée à la ceinture, elle s'enfonça sous les vagues, bien loin, bien loin, jusqu'aux demeures mystérieuses, où dans des temples de jaspe et de porphyre était enfermée la précieuse boule de cristal, sous la garde de deux redoutables dragons. Comment, après avoir soustrait le trésor à leur surveillance, l'emporter à leur insu vers la surface? Elle se rappela que dans ces régions les cadavres inspirent une profonde horreur; alors, s'ouvrant le flanc gauche d'un coup de poignard et y cachant le globe de cristal, elle simula la morte et, tirant sur la corde par laquelle on devait la remonter, elle regagna le séjour des mortels, sans être troublée. Avant de mourir de cette terrible expédition, elle donna le jour à un enfant mâle qui fut plus tard nommé Fusa-saki et devint premier ministre. Un jour qu'il se promenait sur le bord de la mer, il rencontra une vieille femme qui lui apprit qu'elle était l'âme de sa mère. Elle lui expliqua ses droits au trône et s'évanouit. Il fit dire des prières en son honneur dans les temples et fut comblé de prospérités jusqu'à son dernier jour.

Soit qu'elles dénotent une parenté avec les produits de l'imagination européenne, soit qu'elles s'en éloignent absolument, ces traditions offrent de curieux sujets de comparaison. Celle qu'on vient de lire n'a pas, à notre connaissance, d'analogue dans nos mythes. Quelquefois, au contraire, l'analogie est frappante. Un jeune guerrier rencontre sur son chemin un groupe de fées dont la reine (un vampire déguisé) le grise de vin et d'amour. Il se réveille sur le point d'être dévoré par ce démon femelle (*ogni*); mais il saute sur sa bonne lame et du même bond atteint le vampire et le tue. On trouve dans un récit indien de la collection du *Somadewa* une histoire analogue. Un jeune marchand fait route avec quatre pèlerins;

en arrivant dans une forêt enchantée, ils sont attirés par une *yasschini*, qui a coutume de changer les hommes en bêtes pour les rôtir et les manger. C'est en jouant de la flûte qu'elle opère ses incantations; déjà les quatre pèlerins ont pris des formes d'animaux immondes quand le jeune homme s'empare de la flûte, la brise et récite la phrase magique qui réduit à merci l'enchanteresse désarmée. Il est aisé de reconnaître ici la fable de Circé. Mais comme chaque race, en répétant cette même fable, l'a appropriée à son tempérament! Dans *l'Odyssée*, la magicienne ne fait pas rôtir et ne dévore pas les pourceaux victimes de ses enchantemens. Le génie grec la peint comme une belle créature qui fait le mal sans intérêt positif, pour accomplir une destinée, jusqu'au jour où paraît l'homme qui doit la dompter et relâcher ses prisonniers. Il y a plus de réalisme dans le mythe japonais. Les images qui se présentent à l'esprit de ce peuple séduisent moins par leur charme qu'elles n'étonnent par leur bizarrerie. Tandis que le paganisme antique peuple le sol et l'histoire de légendes gracieuses ou terribles, mais toujours poétiques, de tragédies toujours humaines traversées par des passions vraies et par un souffle généreux, la mythologie du Japon nous introduit dans un monde trop baroque pour être divin, qui n'a de la fable que l'invraisemblance, sans en avoir le sens profond et la forme enchanteresse.

Nulle recherche ne serait plus attachante que celle de la filiation de certaines légendes européennes, à travers les siècles et les espaces, jusqu'aux confins de l'Asie. Rien de plus curieux que d'appliquer à de nouveaux documens les procédés de critique et d'investigation inaugurés il y a quarante ans par les frères Grimm. Les découvertes de ce genre sont d'autant plus surprenantes en ce qui touche le Japon, qu'il n'a jamais cessé, depuis des temps très reculés, d'être isolé ou en communication avec la Chine seulement, et que, pour trouver un réservoir commun avec l'Europe, il faudrait plonger dans les ténèbres des époques préhistoriques. Sans vouloir embrasser dans les limites de ce travail un sujet aussi complexe, nous ne pouvons nous empêcher de signaler des rapprochemens curieux indiqués par le docteur Goodwin dans une communication à la Société asiatique du Japon.

Dans le conte irlandais dont il a retrouvé la parenté asiatique, un bon petit bossu, Lusmore, unissant sa voix à un concert de péris, les séduit si bien par le charme de son organe qu'elles lui font fête et le débarrassent de sa bosse. Son voisin envieux et méchant, bossu comme lui, va aussi mêler sa voix au concert des fées dans l'espoir d'une semblable guérison, mais, indignées de son vilain cri rauque, elles le chassent en lui appliquant par devant la bosse de Lusmore

restée dans un coin. Tout cela se passe dans le palais sous-marin des fées, dans la région mystérieuse des rêves.

Le récit japonais n'est pas moins ingénieux, il est même plus spirituel, mais il y manque le demi-jour poétique dont a su l'entourer l'imagination des hommes du nord. Il était une fois un vieil homme qui avait une grosse loupe à la joue droite. Comme il coupait du bois dans les montagnes, il fut surpris par un orage si épouvantable qu'il ne put regagner sa maison et dut se réfugier dans le tronc creux d'un arbre mort. De là il entendit un bruit semblable à celui d'une grande foule qui se serait approchée, et vit paraître une centaine d'êtres difformes, les uns avec une face rouge et des vêtemens bleus, les autres avec un visage bleu et vêtus de rouge; ceux-ci borgnes, comme des cyclopes, ceux-là sans bouche ou sans nez. Ils s'installèrent autour d'un grand feu, devant l'arbre habité par le pauvre bûcheron, qui demeurait là plus mort que vif, et se mirent à danser et cabrioler tout en buvant à la ronde du saki, comme des êtres naturels. Au bout d'un certain temps, cette vue excita tellement le brave homme que, triomphant de sa peur, il se mit à danser à son tour au milieu des esprits qui firent cercle pour le regarder; il exécuta, en s'accompagnant d'une voix éraillée d'ivrogne, un pas de caractère, qui obtint le plus grand succès, car le chef de la bande lui fit promettre de revenir se joindre dorénavant à leurs ébats. Cependant un des assistans fit observer que pour garantie de sa parole il serait plus sûr de lui retenir, à titre de gage, un membre ou un organe, par exemple cette loupe qu'il avait sur la joue droite. A quoi notre homme se récria fort, offrant de laisser son nez ou son œil, mais point un appendice que l'habitude lui avait rendu presque cher. Cette résistance fut pour les diablotins une raison d'insister et voilà la loupe enlevée d'une chiquenaude, si nettement qu'on ne voyait même plus sa place.

Or à côté du bûcheron vivait un autre vieillard affligé d'une loupe sur la joue gauche. Ayant appris de son voisin par quel moyen miraculeux il avait été débarrassé de son infirmité, il alla s'embusquer dans le tronc d'arbre qu'il s'était fait indiquer. Les esprits ne tardèrent pas à paraître et à se demander à la ronde si leur homme était fidèle au rendez-vous : « En effet, le voici, dit l'un. Allons, bonhomme, vite en danse. » Notre lourdaud n'y entendait rien; il essaya de faire quelques sauts, mais tellement grotesques que le chef indigné s'écria : « Vous n'êtes aujourd'hui qu'un maladroit. Assez comme cela! qu'on lui rende son gage et qu'il ne reparaisse plus devant nous. » Aussitôt un diablotin va chercher la loupe de son compère et la lui applique sur la joue droite, en le congédiant.

Les deux contes que l'on vient de lire sont indubitablement identiques. Peut-on croire que l'idée originale de prendre la bosse ou la loupe d'un homme pour l'appliquer à un autre en punition de son envie soit venue à deux conteurs différens, séparément? N'est-il pas plus probable que l'une de ces histoires a été empruntée à l'autre? Mais dans ce cas à quel âge du monde faut-il faire remonter cet emprunt? Car à aucune époque historique on n'aperçoit une communication probable entre les deux pays.

Le rapport n'est guère moins remarquable entre le récit japonais qui va suivre et celui qu'on trouve dans les contes des frères Grimm, sous ce titre : « le Pêcheur et sa femme, » et dont la morale est qu'il faut savoir se contenter de son sort. Il y avait une fois un couple de souris qui eut une fille. Jamais on n'avait vu de parens si fiers de leur enfant, et quand vint l'âge de lui choisir un mari, nul ne leur paraissait digne de devenir leur gendre. Une souris, leur voisine, leur dit : Mariez-la au soleil; il n'y a rien au monde de si puissant, et vous serez sans égaux. Le soleil se montra obligé des ouvertures qu'on lui fit, mais fut forcé de convenir que ses rayons rencontraient parfois un obstacle plus puissant que lui, les nuages du ciel, et qu'il fallait donner la jeune personne à un nuage. Le nuage déclina l'honneur qu'on voulait lui faire en confessant que le vent le chassait et le dispersait à son gré. « Oui, dit à son tour le vent, je disperse le nuage; mais je ne puis vaincre la résistance du mur quand je le rencontre sur mon chemin. » On alla donc proposer au mur de devenir gendre de ces fiers époux. Le mur dut cependant reconnaître que, s'il contenait les efforts du vent, il ne pouvait lutter contre ceux de la souris qui, de ses ongles menus, le perçait de part en part. Il fut donc décidé que les souris étant plus puissantes que le mur, le vent, le nuage et le soleil, on choisirait un gendre parmi les souris. — Dans le conte des frères Grimm, il s'agit d'un pêcheur dont la femme réussit à lasser, par ses exigences, la générosité d'une divinité déguisée en poisson, qui la comble, ainsi que son mari, d'honneurs et de bienfaits sans parvenir à contenter son insatiable ambition.

Enfin c'est dans un de nos écrivains que nous prendrons, sous sa forme la plus moderne et la plus amusante, un conte d'origine aryenne, évidemment identique cette fois à celui du narrateur japonais. Écoutons d'abord la version asiatique : « Kisaburo était un homme d'esprit économe, qui abandonna son ancienne habitation pour prendre logement à côté d'un marchand d'anguilles. L'odeur appétissante des anguilles, frites dans le *soyu*, se répandait dans la salle à manger de Kisaburo, qui mangeait son bol de riz assaisonné de cette délicieuse odeur, sans se mettre en peine d'y ajouter les con-

dimens ordinaires. L'homme aux anguilles ne tarda pas à s'apercevoir de la manœuvre, et présenta sa note en paiement de l'odeur de ses poissons. Kisaburo, le regardant avec malice, tira de son portefeuille la somme demandée, la déposa sur la note et se mit à causer avec son interlocuteur. Quand celui-ci fit mine de prendre congé, Kisaburo replaça tranquillement l'argent dans sa poche. « Quoi! dit l'autre, vous reprenez mon argent. — Non pas, répliqua Kisaburo, vous me réclamez un paiement pour l'odeur de vos poissons, je vous solde avec la vue de mon argent. »

Chacun se rappelle le récit humoristique et mouvementé qu'on trouve dans Rabelais, et la façon dont Seigni Joan, pris pour arbitre entre le rôtisseur et le « facquin » qui a savouré sa fumée, exigea de celui-ci un tournoi philippus, le fit sonner pour en vérifier l'alliage, « puis en majesté présidentale, tenant sa marotte au poing, comme si fût un sceptre, et affublant en tête son chaperon de martres singesses à aureilles de papier fraisé à points d'orgues, toussant préalablement deux ou troys bonnes foys, dit à haulte voix: La cour vous dict que le facquin, qui a son pain mangé à la fumée du roust, civilement ha payé le roustisseur au son de son argent, ordonne la dicte cour que chascun se retire en sa chascunière, sans despens et pour cause. » Il est superflu d'insister et sur l'identité des deux anecdotes et sur la supériorité du récit gaulois, qui fait prononcer la sentence par un tiers avec une pompe grotesque.

En descendant encore d'un échelon dans la série des productions instinctives parmi lesquelles nous avons résolu de démêler la tournure d'esprit des Japonais, nous rencontrerons le cycle des contes de nourrice. Ici la fiction la plus invraisemblable se mêle à la plus triviale réalité; le surnaturel s'introduit dans les détails du ménage. Ces contes sont transmis de bouche en bouche à travers les générations; il en existe autant de versions différentes qu'il y a de narrateurs. La mère en supprime peut-être pour sa fille quelques détails que, devenue plus grande, celle-ci s'empresse de rétablir en les redisant à ses jeunes compagnes; mais les traits généraux subsistent. Ce bavardage enfantin ne saurait être mis sous les yeux de lecteurs adultes sans les lasser. Il faut un auditoire très jeune pour suivre attentivement les péripéties de la lutte entre le singe et le crabe, et le triomphe de ce dernier aidé par l'œuf, le mortier à riz, la guêpe et l'algue marine. On trouverait encore dans les incidens de ce fabliau une analogie manifeste avec ceux du conte allemand où une épingle, une aiguille et un œuf se coalisent avec le coq et la poule pour mettre à la raison un aubergiste inhospitalier.

Où s'arrêterait-on si on se laissait aller à écouter les propos des

bêtes qui parlent? Nous venons de citer les exploits du crabe. On a déjà vu le raisonnement des deux souris, les miracles opérés par une enchanteresse déguisée en tortue de mer; les animaux ont aussi dans le fabliau japonais leur caractère propre et leurs traits de race. Le renard en particulier jouit d'une réputation de finesse aussi générale et non moins usurpée que chez nos fabulistes; mais il a pour rival et pour compère le *tanuki* (blaireau), encore aujourd'hui la terreur des femmes et des vieilles gens. Tous deux sont remarquables par la facilité avec laquelle ils revêtent à volonté la forme humaine. Tantôt ils sont associés, tantôt aux prises ensemble, luttant à qui tirera de sa gibecière les tours les plus fins, comme dans l'anecdote où, s'étant provoqués à qui prendrait le plus magnifique déguisement, le renard va attendre son adversaire au bout d'un pont, se promettant de le reconnaître sous tous les travestissemens. Vient à passer un daïmio en grand cortège. « Je te reconnais! » s'écrie le renard en s'élançant vers la litière; mais qui fut attrapé? ce fut maître renard, car le daïmio était un vrai prince japonais, qui fit étrangler le pauvre hère. Quelquefois le *tanuki* est représenté comme un modèle de dévoûment et de fidélité; mais le plus souvent c'est un fourbe dont les tours sont découverts et punis par les hommes qui en sont victimes.

V.

Ce n'est pas assez, pour vivre intellectuellement au foyer d'une famille japonaise, de savoir quels souvenirs classiques, quelles légendes, quels romans, quelles fables hantent ces esprits; il faut connaître encore la morale courante qui y est admise, comme pour voyager dans un pays il ne suffit pas d'en connaître la langue, si l'on ne sait en outre compter sa monnaie. Cette morale vulgaire et pratique donne, mieux encore que les œuvres d'imagination, la mesure des esprits et des cœurs. Nous devons à M. Turrettini la traduction de contes moraux à l'usage de tous, réunis au commencement de ce siècle sous le titre : *Tami-no-nigiwai*, l'activité humaine. On y trouve consignés les conseils de la sagesse médiocre et mondaine, tels que les écoute le plus volontiers un auditoire japonais. Nous nous bornerons à analyser rapidement les plus saillans.

Un homme se réveilla au son de l'horloge qui annonçait huit heures du matin; mais en apercevant la lune et voyant qu'il n'était pas encore jour, il s'emporta contre l'horloge qui l'avait trompé. Celle-ci lui répondit : « Tu te plains sans raison; si ton horloge va

mal, c'est à toi qu'il faut t'en prendre, à toi qui l'as placée de travers. » Le mal dont se plaignent les hommes, c'est eux qui en sont les auteurs.

Un lettré, aussi plein de convoitise que bourré de science, rencontra un génie bienfaisant, qui mit à sa disposition, pour secourir sa faim, 4,000 sacs de riz. C'était trop pour un autre, ce n'était pas assez pour cet homme cupide, qui demanda en outre un magasin pour les enfermer. Tout en blâmant l'excès de ses désirs, le génie consent. Mais après le magasin, il faut un palais; après le palais, des caisses d'or et de vêtemens, et quand enfin l'insatiable solliciteur possède toutes ces choses, il réclame encore une dernière complaisance : « Ce qui surpasserait toutes vos faveurs c'est si, coupant votre auguste doigt, vous me le donniez! » Alors ce génie, ne pouvant plus supporter tant d'insolence, fut sur le point de le faire périr aussitôt. La vie de l'homme a des limites; si on la met au service des désirs, qui n'en ont pas, viendra-t-il, dans toute la durée de l'existence, un jour où l'on pourra goûter la tranquillité?

Entre les mains d'un bon médecin, les poisons deviennent des remèdes. Un jeune homme jusque-là rangé avait été attiré par quelques débauchés dans une partie de plaisir. Au moment de payer l'écot, ceux-ci songèrent qu'en voyant sa part monter si haut, il se dégoûterait dès le début d'un tel genre de vie ; ils payèrent donc à sa place et lui firent présenter une note du dixième de la dépense réelle. En voyant cette somme minime, l'honnête jeune homme fit venir tous ses serviteurs et leur dit : Hier je me suis laissé entraîner dans une orgie, voyez le peu qu'elle coûte. Si la foule des bouffons et des danseurs, en se mettant tout en nage, n'a pu gagner que cette faible somme, c'est une preuve que rien n'est plus difficile à acquérir que l'argent. Appliquons-nous donc à en gagner par le travail et à éviter les dépenses superflues. « Lorsqu'on marche dans la voie du bien, le mal ne peut venir jusqu'à vous. »

Comme contre-partie, l'apologue suivant nous montre qu'entre les mains d'un charlatan les meilleurs remèdes deviennent des poisons. C'est l'histoire d'un jeune prodigue à qui l'on donne le conseil de placer dans une tirelire tout ce qu'il pourra rogner sur chaque dépense. Il adopte ce procédé avec tant d'enthousiasme et prend tant de plaisir à voir grossir sa tirelire qu'il se ruine pour avoir plus d'occasions d'économies. Moralité : « S'il n'est pas dans une terre convenable, l'arbre le mieux cultivé ne croîtra pas. Les paroles les plus sages seront perdues, si on les adresse à un homme mal disposé à les entendre. » Citons enfin, non sans repousser toute solidarité avec notre auteur, l'aphorisme caractéristique qui clôt le recueil et résume le principal chapitre de la morale japo-

naise : « Le trouble ne descend pas du ciel; il est produit par la femme. »

C'est cette même morale rampante et sans élan, cette sagesse pratique et toute séculière que l'on retrouve dans les sermons, sous l'invocation du ciel, il est vrai, mais invariablement corroborée, dans chaque parabole, par des encouragemens très positifs. Nous offre-t-on l'exemple du bon fils et du fidèle serviteur comme ponctuels observateurs de la « voie » ? On n'oublie pas de nous faire remarquer que leur conduite leur a profité. Ainsi se marie à une doctrine religieuse transcendante, mais fort négligée et fort mal connue, un catéchisme moral utilitaire et mesquin. S'il faut respecter ses parens et ses maîtres, nous sommes avertis que c'est pour éviter le danger de glisser de l'irrévérence au crime, lequel est bientôt suivi du supplice. Un vers écrit en l'honneur de l'empereur Kanshin dit :

Les eaux de la vallée qui vont tout à l'heure former l'Océan — ont pendu goutte à goutte aux feuilles des arbres.

Les plus grandes choses, notamment les plus grands maux, peuvent avoir de petits commencemens. Voyez ce fumeur qui jette la cendre enflammée de sa pipe : son compagnon lui dit de prendre garde : « Bah ! répondit-il, ce n'est pas un incendie ! — Mais la natte brûle ! — Ce n'est pas un incendie ! — Mais la poutre prend feu ! mais le toit est en flammes ! » C'est seulement quand tout le quartier crie « Au feu ! » qu'il y veut croire. Eh bien, de même quand votre père ou votre maître vous dit : « Faites cela, » et que vous répondez brusquement : « J'ai autre chose à faire » ou « Que me veut-on ? » ce ne sont en apparence que des peccadilles; en réalité ce sont les premiers méfaits du serviteur félon ou du fils parricide, qu'on verra un jour exposé pendant trois fois vingt-quatre heures au bout du pont de Nihonbashi sur une croix en forme de *dai*.

Voyez au contraire la récompense de la vertu. Soyémon donna jadis l'exemple de la plus admirable piété filiale. Placé un jour entre la volonté de son père qui lui ordonnait de mettre ses chaussons de paille et celle de sa mère qui lui enjoignait de chausser ses sabots de bois, après avoir opéré plusieurs fois ce changement de chaussures au gré du dernier qui parlait, il prit le parti de chausser un pied de chaque sorte. Cette conduite, étant venue aux oreilles de son prince, lui valut de grands éloges et par la suite fut la source de sa fortune.

Empruntons enfin quelques sentences à la collection des proverbes, qui contiennent le résumé de la philosophie populaire. Presque toutes celles que nous avons pu recueillir se distinguent

par une certaine finesse satirique, une sorte de badinage recherché et je ne sais quel dégoût précoce de la vie et du monde. C'est la sagesse qui parle, mais une sagesse sceptique et désolée.

« Les fleurs tombées ne retournent pas à leurs branches.

« Être ignorant, c'est être Bouddha, » c'est-à-dire posséder le bonheur suprême.

« Une preuve vaut mieux qu'un argument.

« Le temps est comme une flèche.

« Qui rit aujourd'hui pleurera demain.

« Apprenez, en vous blessant, la peine qu'endurent les autres.

« On regarde souvent le ciel par le trou d'une clé.

« Le devin ne peut pas prédire son propre sort.

« Buvons, chantons, à un pied devant nous est la nuit noire.

« La bouchée est à peine avalée qu'on a oublié la brûlure.

« Marchandise au rabais, argent perdu.

« La Providence est une étrange chose.

« Une spécialité nous consume.

« La vérité surnage au-dessus du mensonge.

« Les enfans haïs n'ont plus peur de rien dans le monde.

« Une figure en larmes attire les piqûres de guêpes » revient à dire qu'un malheur n'arrive jamais seul.

« Lépreux envieux des gens affligés d'ulcères » désigne les gens qui préfèrent toujours la condition d'autrui à la leur.

« A travailler sans récompense on se fatigue vite.

« Les enfans sont une cangue au cou dans les trois mondes (c'est-à-dire durant les trois existences, celle qui précède la naissance, celle qui la suit et celle qui suit la mort). »

Nous pourrions prolonger indéfiniment ces citations curieuses; celles qui précèdent suffisent pour servir de base à une appréciation des caractères moraux du peuple japonais. Il est inutile d'insister sur l'analogie que les diverses périodes littéraires présentent avec le moyen âge européen; même absence d'idées générales, même finesse ironique, même philosophie railleuse et désolante, même infirmité. Seulement cette infirmité se rencontre au sein d'une civilisation beaucoup plus raffinée, plus développée dans le sens des recherches matérielles que celle de l'Europe aux époques intellectuellement parallèles, et semble s'associer non avec les rudes bégaiemens d'une nation qui prend naissance, mais avec la décrépitude d'une nation à son déclin. De même que dans notre moyen âge, on discerne ici sous le rire ou les larmes une philosophie morne et désolée, issue au Japon du bouddhisme comme elle est née chez nous de l'ascétisme chrétien.

Le génie d'un peuple peut presque toujours se rattacher à une pensée maîtresse qui s'est à une certaine heure et dans certaines conjonctures emparée de la conscience populaire. Interrogez toutes les œuvres de son intelligence, vous trouverez au centre une conception particulière du monde et de son principe. C'est là le moule solide dans lequel se sont formées et se formeront à jamais ses idées; la base inébranlable sur laquelle se sont échelonnés tous ses caractères primordiaux; la raison obscure et lointaine de toutes les évolutions qui constituent son histoire et attestent sa grandeur ou son infériorité. Essayez de pénétrer ainsi jusqu'à l'âme de l'auteur et du lecteur japonais, qu'y trouverez-vous ? Au milieu de catastrophes tragiques ou burlesques, le monde va, en se heurtant et se blessant comme un homme ivre. Les événemens se suivent au hasard, sans direction ni lien entre eux; les hommes, jouets d'une destinée capricieuse et bizarre, sont ballottés, sans boussole ni gouvernail, sur l'océan ténébreux de la vie. Ils se laissent pousser par le vent d'un bord à l'autre de cet océan, mais sans pouvoir, sous cette impulsion aveugle, donner à leur course un but déterminé et supérieur.

Dépourvu de toute haute aspiration, renfermé dans les limites étroites du monde positif, le génie national ne dépasse pas une certaine région moyenne, où il rampe paisiblement, au milieu des pointes d'esprit, des observations fines et des heureuses rencontres de détail. On ne saurait demander davantage à des dilettantes délicats et sceptiques, dont les œuvres sont empreintes des mêmes caractères que leur tempérament : frivolité sans entrain, sécheresse sans énergie, libertinage sans ardeur. Le moyen âge, époque de transition partout ailleurs, a donné ici leur forme définitive aux concepts d'une race stationnaire, dont la médiocrité devient chaque jour plus frappante par le contraste avec les instrumens perfectionnés de civilisation matérielle qu'elle emprunte aux nations de l'Occident. L'irréparable malheur de la race japonaise c'est qu'au sortir même de la barbarie, avant d'avoir pu prendre son essor, elle a subi la discipline chinoise et s'est modelée servilement, elle jeune et vivace, sur une nation vieillie et voisine de la décadence. Sa sève s'est rapidement figée dans ce moule qu'elle n'a pas eu la force de briser. L'évolution, longtemps interrompue, reprendra-t-elle son cours? L'avenir dira si l'influence européenne, qui règne aujourd'hui sans partage, doit être plus salutaire que celle de la Chine. Peut-être, après avoir imité tous ses voisins, le Japon parviendra-il à manifester enfin sa véritable originalité.

GEORGE BOUSQUET.

LES ÉPREUVES
DE LA JEUNE IRLANDE

II.[1]

PATRIOTES ET CONSPIRATEURS

New Ireland, by A.-M. Sullivan, 2 vol., 1877. — *The secret History of the fenian conspiracy*, by John Rutherford, 2 vol., London, 1877.

I.

A tout héros, il faut une légende; seulement, dans notre temps prosaïque, il est assez difficile de s'en créer une de toutes pièces, surtout quand on est, comme James Stephens, le fondateur du fenianisme, fils d'un simple cultivateur. Stephens avait vingt-quatre ans en 1848. A moitié Saxon, à moitié Celte par le sang, il avait pris à l'une de ces races l'énergie, à l'autre la vivacité d'esprit. Quoique élevé dans un milieu protestant, il avait assez vécu parmi les paysans pour comprendre les griefs de la population rurale. Il reçut dès le jeune âge une éducation scientifique. Ses études terminées, il se destinait à la profession d'ingénieur lorsque les événemens le jetèrent dans la politique militante. Nul adepte de la Jeune Irlande ne se montra plus ardent à fonder des clubs dans les provinces du sud; personne ne fut plus adroit à déjouer la surveillance de la police. Il n'était cependant ni orateur, ni écrivain; il avait sur-

(1) Voyez la *Revue* du 15 septembre 1878.

tout de la sagacité et l'esprit organisateur. Le hasard l'avait amené près de O'Brien lors de l'attaque contre la ferme de Ballingary. Un coup de feu l'atteignit dans la cuisse. Prudemment il se laissa choir au fond d'un fossé et s'y tint immobile, en sorte que les troupes de police, restées maîtresses du champ de bataille, le crurent mort. La nuit venue, il fut secouru par des paysans qui lui procurèrent un déguisement. Après avoir erré quelques jours dans les montagnes, il rencontra l'un de ses complices, Michael Doheny, un vrai poète, enthousiaste, éloquent, qui rêvait de continuer la lutte contre les Anglais malgré la capture des principaux chefs, s'imaginant encore que les paysans se soulèveraient en masse après la récolte. Tous deux parcoururent le sud de l'Irlande pendant les mois de juillet, août et septembre, bien accueillis parfois, plus souvent reçus de mauvaise grâce par des gens qui leur fermaient la porte par crainte de se compromettre. Il n'est point difficile de se cacher dans ce pays de landes, de forêts et de montagnes; toutefois on doit croire que la police ne les recherchait guère. Autour du lac de Killarney, le pays leur parut beau; ils s'y attardèrent comme de vrais touristes avides de bien employer le temps des vacances. Cette nonchalance n'était pas malhabile, d'autant qu'un journal ami avait pris soin d'annoncer leur mort. Enfin, vers la fin de septembre, ils arrivèrent sur le littoral sans attirer l'attention. Stephens, dont la taille était petite et la mine délicate, réussit à s'embarquer déguisé en femme de chambre. Doheny partit quelques jours plus tard sous la blouse d'un toucheur de bœufs. Tous deux traversèrent Londres sans accident. Ils se rendaient à Paris, où John O'Mahony les rejoignit peu après. On ne sait trop ce qu'ils y firent. Stephens, qui était quelque peu polyglotte, se mit à traduire les romans de Dickens, dit-on. O'Mahony, versé dans la littérature nationale, donnait des leçons de gaëlique aux élèves du collège irlandais. Le moins contestable est qu'ils s'affilièrent aux sociétés secrètes que Paris renfermait à cette époque et qu'ils y apprirent comment il fallait s'y prendre dans le cas d'une nouvelle insurrection. Stephens, le plus clairvoyant des trois, avait un double but en fréquentant les conspirateurs du continent : s'assurer des alliances pour la révolution future dont il rêvait déjà d'être le chef, et s'initier aux moyens d'exécution qu'avaient su mettre en œuvre les vieux révolutionnaires européens. Aucun scrupule, nul préjugé, ne le retenaient d'ailleurs. L'appui d'un despote lui semblait valoir l'appui d'un républicain. Il crut d'abord, paraît-il, trouver des complices à la cour impériale; il se trompait. Napoléon III, qui recherchait l'amitié de l'Angleterre, sans le décourager tout à fait, se serait gardé de se compromettre avec les Irlandais. Survint la guerre d'Orient. La police russe eut l'a-

dresse de mettre en mouvement les réfugiés dont les idées prirent, grâce à ces encouragemens, une forme définie. Ils imaginèrent de grouper en un unique faisceau tous les Irlandais des deux mondes, ceux de l'Amérique aussi bien que ceux de la mère patrie. Ce projet exigeait qu'il y eût deux chefs, l'un aux États-Unis, l'autre en Irlande. O'Mahony, patricien de naissance, homme de bonne éducation, ami des insurgés de 1848, jouissait d'un prestige personnel qui devait lui valoir le premier rang. Stephens, par jalousie, sut lui persuader que la meilleure place était en Amérique. En effet, après une excursion en Irlande, où les patriotes les plus remuans leur firent bon accueil, O'Mahony se rendit à New-York, où nous le retrouverons plus tard. Stephens restait sans rival dans l'île natale. Il y avait là, comme en tout pays dont la civilisation est arriérée, plus qu'ailleurs peut-être, deux classes de citoyens bien distinctes : d'une part les hommes instruits, un peu fiers de leur rang social ou de leur situation de fortune, incapables d'obéir à un chef qui leur fût inférieur par le sang ou par la richesse, de l'autre les paysans crédules, disposés à se laisser conduire. Le jeune conspirateur était résolu de tenir à l'écart les premiers dont il n'aurait jamais été le maître; il ne voulait d'autres disciples que des plébéiens qui le suivraient sans défiance. James Stephens s'annonça donc partout comme l'apôtre du peuple. Ses lieutenans furent tous choisis dans les classes inférieures. Nul individu de quelque valeur personnelle n'avait chance d'obtenir une position influente sous ses ordres. C'est l'un des caractères saillans du fenianisme de n'avoir jamais eu de partisan qui eût la mine d'un gentilhomme ou le prestige d'un mérite reconnu. Tout autres étaient les insurgés malheureux de 1848, qui sont devenus en Angleterre ou ailleurs des hommes d'état, des écrivains distingués, des poètes ou des artistes, et qui, même vaincus, ont su se faire respecter parce qu'ils avaient fait preuve d'intelligence et de savoir.

Ceci se passait vers l'époque où l'armée anglo-française débarquait en Crimée. Toute société, même secrète, veut avoir une enseigne. Aux États-Unis, O'Mahony choisit un titre qui avait le double mérite d'être court et d'être expressif. Il baptisa ses associés du nom de *fenians* en souvenir d'un chef de clan fameux dans l'histoire légendaire de l'Irlande. Stephens n'était pas sensible à ces réminiscences héroïques; il intitula l'association qu'il dirigeait la Fraternité républicaine d'Irlande (1). Le programme, emprunté aux sociétés secrètes du continent, s'inspirait, selon l'usage, des sentimens autocratiques les plus absolus. « La discipline est l'élé-

(1) *Irish Republican Brotherhood*, ce qui se réduisait pour les affiliés à trois initiales : I. R. B.

ment des révolutions.... Recherchez le concours des militaires de tous grades, surtout des sous-officiers, qui sont l'élite de l'armée... Ne perdez pas votre temps à séduire les prêtres : leur seule préoccupation est le bien de l'église. Que la révolution réussisse, ils seront avec elle. » L'organisation du fenianisme ne fut pas au reste une copie servile des modèles fournis par les conspirateurs d'autres pays. Dans un état régi par un pouvoir despotique, il suffit à des conjurés de frapper leur adversaire à la tête. S'emparer de la capitale est l'essentiel, parce qu'on est maître alors de tout. Il n'en était pas de même en Irlande, car Dublin n'y est pas le siège du gouvernement. C'était dans les campagnes aussi bien que dans les villes qu'il fallait recruter des prosélytes. Chaque village devait avoir son groupe de partisans, en sorte que les quatre provinces fussent prêtes à se soulever au premier signal. Stephens, qui connaissait son monde, voulut avoir de nombreux émissaires. Certaines classes de la société, les instituteurs, les médecins, les voyageurs de commerce lui semblèrent surtout des auxiliaires fort utiles. Ces derniers, qui parcouraient l'île en tous sens, pouvaient faire de la propagande ou porter des ordres sans attirer l'attention. Les médecins, populaires à juste titre, avaient la réputation d'être remuans, exaltés, surtout lorsqu'ils étaient jeunes. Les maîtres d'école, plus instruits que le vulgaire, souvent mécontens de leur sort, étaient en position de propager les idées révolutionnaires; il leur était plus facile qu'à n'importe qui de tenir les écritures et de faire la correspondance de l'association. Pour le reste, le fenianisme ressemblait beaucoup à ce que l'on sait des autres sociétés secrètes. Stephens s'en réservait la direction suprême avec le titre de grand organisateur (*chief organiser*); toutes les affaires, tous les pouvoirs relevaient d'un conseil central composé, sous sa présidence, de quatre vice-présidens, un pour chaque province. Au-dessous de ce comité, les affiliés ne se connaissaient plus entre eux. Dans chaque district, un colonel, puis des capitaines, des sergens, de simples soldats, ne se réunissaient que par petits groupes, et dans le seul dessein de s'exercer au maniement des armes, ce que la loi n'interdit pas. Cette hiérarchie avait ainsi l'apparence militaire, comme il convenait à des hommes qui s'organisaient en vue d'une insurrection. Il était recommandé surtout d'enrôler des militaires, et l'on y réussit. Très peu d'officiers s'y laissèrent prendre; mais on eut, paraît-il, l'adhésion d'un grand nombre de sous-officiers. En général on poussait les affiliés à la désertion, cette plaie de l'armée anglaise, afin qu'ils pussent se rengager en d'autres régimens et y répandre les idées de révolte dont ils étaient imbus.

Rien ne se fait sans argent. Il est vraisemblable que Stephens, au début, en reçut des sociétés secrètes du continent et de la police russe, qui avait intérêt à créer cette difficulté au gouvernement anglais. Un peu plus tard, chaque membre de la fraternité irlandaise dut payer une cotisation. A quiconque s'y refusait, on ne ménageait point les menaces. Il n'est guère contestable que Stephens réunit par ce moyen des sommes considérables, même avant que ses complices d'Amérique eussent pris l'habitude de lui venir en aide. Son budget fut donc assez vite en équilibre. Quant au programme de réformes qu'il voulait faire triompher, il ne tarda pas à le faire connaître. Le but avoué était d'expulser le conquérant saxon, de proclamer la république, ensuite de dépouiller les propriétaires étrangers, de partager leurs biens, ainsi que ceux de l'église, entre les paysans. Il devait y avoir un parlement national, des assemblées provinciales dotées d'attributions étendues. Aucune religion n'aurait un droit de suprématie. Ceci n'importe guère, au surplus, car il est bien entendu que, si Stephens et ses compagnons avaient réussi, la direction du mouvement leur eût bientôt échappé. Chaque affilié entendait à part soi faire la révolution à sa guise; quelques-uns ne cachaient guère que le premier acte nécessaire était de massacrer les représentans de l'autorité anglaise et ceux qui lui donnaient leur appui. D'autres parlaient de mettre à mort tous les hérétiques. Modérés ou énergumènes, les fenians se multiplièrent très vite. Il est à croire que dès 1857 le nombre en était grand dans tous les comtés, à l'exception peut-être de l'Ulster, où les orangistes eurent toujours la majorité.

O'Mahony avait marché moins vite aux États-Unis. Avant de quitter Paris, il s'était laissé persuader que les conspirateurs du Nouveau-Monde devaient être subordonnés à leurs associés d'Europe. Quelques-uns des Irlandais établis en Amérique avaient fait fortune : tous étaient fidèles au souvenir de la mère patrie, mais ils n'étaient pas en situation de diriger avec à propos un mouvement insurrectionnel. Leur rôle ne pouvait être que de fournir de l'argent, des armes, des munitions; on comptait aussi sur eux pour influencer l'opinion publique. Par leurs votes dans les élections, ils pouvaient faire entrer aux affaires des hommes d'état hostiles à l'Angleterre, favorables aux revendications de la race celtique contre la race saxonne. Les Irlandais émigrés aux États-Unis ne s'étaient jamais confondus dans la masse de la population. Beaucoup étaient affiliés au ribbonisme; un grand nombre s'étaient enrôlés dans la milice où ils formaient des bataillons spéciaux. Si les réfugiés politiques de 1848 n'avaient pas encore réussi à réunir en faisceau ces bonnes volontés éparses, c'est qu'aucun d'eux n'était de taille à

devenir l'organisateur d'une société secrète. John Mitchell, récemment évadé d'Australie, y avait échoué, faute de savoir faire. O'Mahony, arrivant d'Europe avec un programme bien préparé, leur parut être le chef qu'ils attendaient; mais les qualités de l'emploi lui faisaient défaut. Enthousiaste au point de passer pour visionnaire, honnête jusqu'au scrupule, hautain avec les subalternes, il ignorait l'art d'obtenir des adhésions. Il n'y avait pas cent fenians en Amérique, tandis que l'on en comptait déjà des milliers en Irlande. Les plus ardens se décourageaient, lorsque Stephens se résolut à traverser l'Atlantique vers la fin de 1858. La foule l'accueillit avec joie; les chefs le reçurent plus froidement. Ceux que l'on appelait encore les hommes de 1848 avaient conservé les préjugés du rang, de la naissance, de la fortune; ils ne se résignaient point à marcher sous les ordres d'un plébéien. Néanmoins il fit des prosélytes et ne revint en Europe qu'après avoir donné aux affaires de l'association une impulsion durable.

Tandis que ceci se préparait dans l'ombre, l'Irlande jouissait d'un calme auquel les événemens des années précédentes ne l'avaient pas habituée. Le vrai motif en est que, de 1852 à 1858, les partis politiques étaient en désarroi. On ne parlait plus du rappel de l'acte d'union, c'était un thème usé; ni de la réforme agraire, parce que les clubs de village s'étaient dispersés; ni de la haine contre le conquérant saxon ou des revendications nationales, parce que des échecs réitérés avaient désabusé les agitateurs de bonne foi. Quiconque serait allé jusqu'au fond des consciences se serait aperçu que ce calme apparent, que les Anglais prenaient à tort pour de la soumission, était la conséquence première d'un schisme survenu dans les rangs des nationaux. Entre les perturbateurs qui rêvaient de faire une émeute et les fidèles de la Jeune Irlande qui désiraient une révolution pacifique, le fossé s'élargissait chaque jour. Stephens entraînait les premiers à sa suite; les autres se laissaient toujours conduire par Smith O'Brien, qui, de retour au pays natal à la faveur d'une amnistie, avait refusé une candidature au parlement, parcourait les provinces en recommandant à ses amis une politique pacifique et n'usait de sa grande influence que pour calmer les énergumènes. Meagher, Gavan Duffy, et en général les écrivains dont le journal *la Nation* était l'organe, s'inspiraient des mêmes principes. Le désaccord entre les deux partis éclata bientôt. Pendant l'été de 1858, Stephens fut introduit à Skibbereen dans un club intitulé le Phénix, qui, sous un prétexte quelconque, réunissait les jeunes gens de cette ville. A son instigation, ils se constituèrent en société secrète. Les plus hardis parcoururent les comtés de Cork et de Kerry en vue d'enrôler des prosélytes, laissant entendre à

demi-voix qu'ils agissaient d'accord avec MM. O'Brien, John Mitchell et d'autres encore de même opinion. Le bruit s'en répandit au dehors. Le docteur Moriarty, évêque catholique de Kerry, fut l'un des premiers à s'en émouvoir; quelque bon patriote qu'il fût, toute apparence d'association occulte lui était antipathique. Le gouvernement était au reste assez bien renseigné pour arrêter court toute tentative de révolte. Ceux qui s'affiliaient au Phénix s'exposaient donc au désastre le plus certain. Les nationaux, dont on usurpait le nom, se crurent tenus d'honneur à désavouer ces agitateurs, ce qu'ils firent en se déclarant hautement hostiles aux sociétés secrètes. Le mouvement n'eut pas de suite, car le vice-roi fit arrêter peu de temps après et traduire en justice les plus compromis. C'était la première manifestation du fenianisme. De l'attitude prise dès ce début par les amis d'O'Brien, Stephens pouvait conclure qu'aucun appui ne lui viendrait de ce côté, pas plus que du clergé catholique. Peut-être le désirait-il lui-même.

Les événemens d'Europe introduisirent un nouveau ferment en Irlande. Les idées religieuses y ont tant de puissance, la dévotion au pape, le respect des traditions ultramontaines y sont si enracinés que les Irlandais s'inquiétèrent en apprenant que la guerre éclatait entre l'Autriche et l'Italie soutenue par la France. Ils aimaient notre pays, ils souhaitaient que nous fussions victorieux, mais ils redoutaient les conséquences d'une guerre dont le pouvoir temporel du saint-siège était l'enjeu évident. Cependant la bataille gagnée à Magenta par un général qu'ils réclamaient avec fierté comme un compatriote était presque un triomphe pour eux, et ils s'en réjouirent. L'année d'après la situation s'accusait plus nettement. L'Angleterre envoyait des adresses, des hommes et de l'argent à Garibaldi, l'Irlande organisait une brigade de soldats pontificaux. Battus à Pérouse, à Spolète, à Castelfidardo avec le général de Lamoricière, ceux-ci furent bientôt prisonniers de Victor-Emmanuel. Rendus à la liberté, ils revinrent au pays pour y recevoir un accueil enthousiaste, tandis que la presse anglaise les traitait de lâches et de mercenaires. Les Celtes ont un caractère chevaleresque. Quelques articles de journaux les blessèrent plus que des griefs réels. L'animosité qu'ils éprouvaient contre la domination anglaise s'en accrut au moment même où le gouvernement anglais avait le plus besoin de ne pas surexciter la fibre patriotique de ses sujets désaffectionnés.

Que lisait-on en effet vers cette époque dans les principaux organes de la presse britannique? Des excitations à la révolte adressées presque chaque jour aux habitans de Rome, de Venise, de la Sicile. Les fenians, s'ils avaient osé parler haut, n'auraient pas été plus

énergiques que le *Times* et le *Daily News*, plus agressifs contre l'Angleterre que lord John Russell et lord Ellenborough contre les souverains héréditaires de la péninsule. N'était-il pas imprudent de tenir un langage comme celui-ci : « Décider si l'on est bien ou mal gouverné, si la corruption et la cruauté sont arrivées au point qui justifie la résistance, appartient à ceux qui vivent sous un gouvernement et non point à ceux qui veulent maintenir ce gouvernement par des motifs de sentiment ou de religion. » — « L'Europe a confirmé ce principe dont dépend la question italienne que c'est le droit d'un peuple de choisir ses maîtres. » Les mêmes doctrines se retrouvaient dans le discours du trône à l'ouverture du parlement, et dans une allocution prononcée devant les électeurs d'Aberdeen par lord John Russell, ministre des affaires étrangères. Aussitôt les Irlandais se dirent qu'il fallait prendre l'Angleterre au mot. Une pétition, que signèrent bien vite un demi-million d'hommes, circula dans l'île entière. On serait tenté de croire qu'elle avait été rédigée avec une pointe de malice, tant il y avait d'à-propos dans ces paraphrases des principes proclamés chaque jour par le peuple anglais. « Les pétitionnaires constatent avec un intérêt profond que le discours de votre majesté reconnaît le droit de tous les peuples à choisir leurs chefs ou à modifier la forme de leur gouvernement. Ce droit est encore proclamé dans les discours du ministre des affaires étrangères et d'autres personnages de haut rang ainsi que dans les journaux anglais les plus influens. Ces paroles ont reçu une approbation unanime; elles sont conformes à la politique suivie par votre gouvernement dans les événemens dont l'Italie centrale vient d'être le théâtre; le souverain, les ministres, la presse, le peuple anglais tout entier sont d'avis qu'une nation qui se croit mal gouvernée a le droit de substituer un gouvernement de son choix à celui qui lui déplaît, pourvu que ce choix soit confirmé par le suffrage universel. Personne n'ignore que les Irlandais ont le plus vif désir de reconquérir leur indépendance nationale, dont ils ont été privés injustement. Les conseillers de votre majesté lui ont peut-être persuadé que cette opinion est en minorité parmi nous; nous vous supplions de décider que la question sera tranchée par le vote au scrutin secret de tous les habitans de l'Irlande. Les pétitionnaires ont confiance que leur requête sera d'autant mieux accueillie qu'elle se présente sous une forme respectueuse, pacifique, et non point accompagnée, comme en Italie, par des révolutions politiques auxquelles les ministres de votre majesté ont accordé leur approbation. »

Cette pétition resta sans réponse. Il y manquait sans doute ce je ne sais quoi d'efficace que le *Times* définissait assez exactement en

disant que les hommes libres n'ont pas de sympathies pour les nations opprimées qui se contentent de gémir. Les Italiens ne se contentaient pas de vouloir être libres; ils avaient en outre la ferme résolution de conquérir leur liberté les armes à la main. Le langage des hommes d'état anglais n'était-il pas un blâme pour le parti modéré en Irlande, un encouragement pour les conspirateurs fenians? Stephens et ses complices ne pouvaient désirer mieux. Tenus en échec par l'influence du clergé, qui réprouvait leurs doctrines, ils avaient du moins la satisfaction de se dire que la presse anglaise leur était favorable. La guerre de sécession arriva. Un grand nombre d'Irlandais s'enrôlèrent dans les armées américaines, les uns pour et les autres contre l'Union. Peu leur importait le drapeau; l'essentiel pour eux était de saisir cette occasion de s'exercer au métier des armes. Puis un conflit que l'on connaît surgit entre les États-Unis du Nord et la Grande-Bretagne. On put croire que la guerre s'ensuivrait, et les plus ardens eurent l'adresse de faire courir le bruit que M. Seward avait promis d'appuyer les revendications de l'Irlande aussitôt que l'Union serait triomphante. Les conjurés jugèrent qu'il était temps de faire voir ce qu'ils étaient, quelle était leur puissance. La manifestation ne pouvait être que pacifique pour le moment. Il s'agissait, comme on dit, de se compter. Le prétexte s'offrit bientôt : ce furent les funérailles d'un vieux patriote.

Térence Bellew Mac Manus était l'un de ces chefs de 1848 que les fenians poursuivaient de leur mépris et de leurs sarcasmes. Déporté à la terre de Van-Diemen, il s'en était échappé pour venir habiter San-Francisco où il vivait depuis dix ans, estimé de tous ceux qui le connaissaient; il y mourut dans les premiers mois de 1861. A peine eut-il été question de ramener sur le sol natal les restes de ce vaillant citoyen à qui le séjour de l'Irlande était interdit de son vivant que chacun accueillit ce projet avec enthousiasme. Pour les Celtes émigrés en Amérique, c'était un témoignage de dévotion envers la mère patrie; pour ceux qui étaient restés en Europe, une protestation contre des maîtres exécrés. Quiconque appartenait au grand parti national ne pouvait se dispenser de prendre part à cette fête funéraire. Les préparatifs étaient déjà commencés lorsque le bruit courut que les fenians étaient au fond de l'affaire. Ceci était un grand embarras pour les nationaux modérés. Smith O'Brien écrivit une lettre rendue publique dans laquelle il rappelait que Mac Manus avait toujours été l'ennemi des révolutionnaires de profession; John Mitchell essaya de soutenir que la terre natale ne serait pas digne de recevoir le corps d'un martyr de la liberté tant qu'elle resterait en esclavage. Vains efforts; l'élan était si bien donné que personne ne voulut écouter les conseils de la prudence. Au surplus

on apprit bientôt que les craintes des modérés n'avaient pas de raison d'être. Stephens était trop timoré pour fomenter une insurrection avec des conspirateurs qui n'étaient ni armés ni organisés.

Le cercueil de Mac Manus arrivait de San-Francisco à New-York le 13 septembre en grand apparat. Trois jours après, l'archevêque catholique célébrait lui-même un service funèbre dans sa cathédrale et, qui plus est, prononçait à cette occasion un discours dont on peut dire que le seul but était de montrer comment la rébellion se justifie parfois aux yeux de l'église. Que si l'on s'en étonne, il convient de rappeler que le chef des conjurés en Amérique, O'Mahony, était un catholique dévoué; que, à l'inverse de Stephens proscrit et libre penseur, il s'était efforcé de longue main d'obtenir l'appui du clergé et que, n'étant pas soumis aux lois et aux tribunaux de la Grande-Bretagne, il n'avait pas eu besoin de recourir à des procédés occultes comme son associé. Quelques prêtres américains s'étaient affiliés à l'association feniane; les dignitaires du clergé ne désespéraient pas d'en prendre la direction. Il ne leur fallut pas longtemps pour se désabuser.

Lorsque le cortège débarqua à Cork aux derniers jours d'octobre, l'accueil fut tout autre. Comme l'évêque refusait de l'admettre dans sa cathédrale, on dut déposer le corps dans la chapelle d'un hôpital qui dépendait d'un diocèse voisin. Les patriotes arrivaient en foule; des adresses étaient envoyées de toutes parts. A Dublin, ce fut mieux encore. Le cardinal Cullen n'avait consenti à prêter aucune de ses églises pour la cérémonie. Néanmoins une immense procession parcourut toute la ville avant de se rendre au cimetière de Glasnevin. On vit même des soldats en uniforme se mêler à la foule. La marche était réglée de façon à traverser les rues où les souvenirs de révolte étaient pour ainsi dire encore vivans. On s'arrêta sur la place où Robert Emmet avait été exécuté, devant la maison où le cadavre de Wolfe Tone avait été déposé. En face du palais du vice-roi, il y eut aussi une pause; la circonstance était critique. Sur un signe peut-être cette masse d'hommes surexcités par l'impression du moment eût été prête à faire acte de violence; mais le signe ne vint pas. Il importait aux chefs du mouvement de ne pas terminer par une lutte dont l'issue n'était pas douteuse cette démonstration pacifique qui témoignait de leur puissance.

L'archevêque de Dublin avait été bien inspiré de ne pas se compromettre dans une telle bagarre, si calme qu'elle fût en apparence. De son côté, Stephens avait lieu d'être content. Le clergé qu'il voulait combattre se voyait amoindri pour avoir refusé de prendre part à une manifestation nationale; Smith O'Brien et ses amis étaient relégués au second plan; les adhésions arrivaient de tous

côtés. Les délégués américains qui avaient accompagné le cercueil retournèrent dans leur pays convaincus que la fraternité républicaine avait pour elle le nombre et la force, qu'il lui manquait seulement des armes et de l'argent. Il y avait bon espoir de réussir pourvu qu'on lui fournît ce que le pays natal ne pouvait donner. Alors partout s'ouvrirent des listes de souscription où les moins riches s'inscrivaient avec empressement. Ouvriers, mineurs de la Californie, simples servantes, quiconque aux États-Unis avait du sang celtique dans les veines crut accomplir un devoir patriotique en apportant son obole pour le succès de la cause commune.

II.

A peu près chez tous les peuples, le législateur s'est cru obligé, par mesure de salut social, de mettre obstacle au développement des sociétés occultes dès qu'elles deviennent menaçantes. C'est peut-être inutile, car l'expérience prouve que la discorde ne tarde pas à s'y introduire. Au point où en est arrivé ce récit, le fenianisme semble triomphant, uni, inspiré par un même esprit sur les deux bords de l'Atlantique. La vérité est que les deux chefs d'Irlande et des États-Unis ne s'entendaient déjà plus, mieux encore qu'ils ne s'étaient jamais entendus. Les personnages un peu notables dont on avait l'adhésion considéraient O'Mahony comme la tête et le cœur de l'association ; sa naissance, son respect pour le clergé catholique, son alliance avec les patriotes malheureux de 1848, rassuraient les patriotes prudens et modérés. Sous la conduite de ce *gentleman*, ils avaient cru n'entrer que dans une ligue légale et constitutionnelle. Stephens au contraire était à leurs yeux un plébéien, un athée, un socialiste; il méritait sans contredit toutes ces qualifications, mais il était le plus adroit et, certain désormais de ne pas manquer de disciples ni d'argent, il ne songeait plus qu'à mettre O'Mahony de côté. Cela lui était d'autant plus facile que celui-ci, sans compter son insouciance, avait le tort d'être trop hautain dans les relations d'homme à homme.

La branche américaine du fenianisme s'était modelée sur les mœurs du pays. Tandis qu'en Irlande tout émanait du pouvoir central, aux États-Unis l'organisation était démocratique; chaque cercle choisissait ses chefs, chaque brigade ses officiers. L'influence d'un comité directeur était presque nulle. Il y avait dans le nombre des hommes d'action auxquels O'Mahony paraissait trop timoré. Ces dissidens étaient les plus dévoués amis de Stephens, qui leur insinua l'idée de se réunir en congrès. La réunion, que O'Mahony fut contraint de convoquer lui-même, se tint à Chicago au mois de

septembre 1863, en plein soleil, au vu et au su de quiconque avait intérêt à s'en informer. Bien plus, les résolutions adoptées furent reproduites par toute la presse américaine. Il suffit de les résumer en quelques mots. Le but avoué de l'association est de soustraire la mère patrie à la domination étrangère; on recommande aux affiliés de s'exercer à la profession des armes pour être prêts à combattre l'Angleterre lorsque le moment en sera venu; on proclame tout haut que l'on veut se conformer aux lois américaines, et que rien n'est clandestin dans les projets des conjurés. En même temps on revendique le droit des citoyens unis pour cette entreprise commune à se gouverner eux-mêmes ou tout au moins à n'obéir qu'aux ordres d'un comité élu. Le désir de Stephens de s'imposer comme chef suprême n'était donc pas satisfait. La direction du mouvement lui échappait encore. Comme d'autre part la publicité donnée aux séances de cette convention révélait toute l'affaire au gouvernement anglais, il est à supposer qu'il comprit dès lors l'inanité de ses projets. Du moins, ceux qui ont suivi de près les événemens sont convaincus qu'il ne fit plus rien à partir de cette époque pour faire éclater la révolution que ses complices attendaient de jour en jour.

Depuis ce moment, en effet, les fenians firent plus de bruit que n'ont coutume d'en faire des conspirateurs. Il y avait des adhérens dans tous les pays où la race celtique s'est dispersée; au Canada surtout, et dans les districts manufacturiers de l'Angleterre. A Londres, à Glasgow, dans tout le Lancashire, il existait des cercles affiliés à la Fraternité républicaine d'Irlande. L'association semblait omnipotente; les conjurés s'exerçaient au maniement des armes; ils ne se donnaient plus la peine de dissimuler leurs intentions. Leurs journaux, le *Phénix* aux États-Unis, l'*Irish people* à Dublin, prêchaient ouvertement la révolte, dénonçaient les tièdes et les indifférens aussi bien que les adversaires déclarés. La publication de l'*Irish people* surtout était un acte d'audace que des conspirateurs plus avisés se seraient gardés de commettre. Stephens et ses plus dévoués partisans en étaient les directeurs. Les bureaux de la rédaction étaient le centre de toutes leurs intrigues, leur quartier général. Cette feuille s'imprimait presque sous les yeux de l'autorité qui avait si grand intérêt à pénétrer les mystères du fenianisme. On prétend qu'elle fut surtout un moyen de recueillir des fonds; de fait, si elle eut peu de succès en Irlande, où les idées modérées prévalaient toujours parmi les classes qui achètent et lisent les journaux, elle se répandit à profusion dans toutes les villes d'Écosse et d'Angleterre où abondent les ouvriers irlandais. S'étonnera-t-on qu'il y ait eu des traîtres dans une compagnie qui

se gardait si mal? L'un des favoris de Stephens était à la solde du vice-roi, qui se sentait en mesure de cette façon de faire avorter le complot au moment opportun. Au commencement de 1865, lorsque la prise de Richmond mit fin à la guerre de sécession, les Irlandais enrôlés dans les armées fédérales, qui avaient pris la conspiration au sérieux, arrivèrent en masse en Europe. Chaque bateau à vapeur les amenait, ardens pour la lutte, disposés à poursuivre sur le sol natal la vie aventureuse à laquelle ils s'étaient accoutumés. Les journaux américains annonçaient qu'une révolution était imminente dans la patrie celtique, que 200,000 hommes avaient juré de prendre les armes au jour qui serait indiqué. En Irlande, dans les comtés du sud, les magistrats s'inquiétaient; divers indices leur révélaient que le danger était proche. Le vice-roi résolut d'enrayer cette agitation par un acte de vigueur.

Avant de raconter les événemens qui vont suivre, il est utile de dire quelle était au juste la force des conspirateurs et ce que les gens paisibles en avaient à craindre. Par conviction, par entraînement patriotique ou par amour du bruit et de la lutte, un grand nombre de citoyens s'étaient affiliés au fenianisme. Quelques hommes turbulens attendaient avec impatience le signal d'une prise d'armes; ils se croyaient d'autant plus près d'atteindre le but que Stephens avait reçu, personne ne l'ignorait, de grosses sommes d'argent destinées aux préparatifs d'une révolte. L'année précédente, il était retourné en Amérique et y avait recueilli quantité d'offrandes. Poussé à bout par ses complices, il leur promettait une insurrection dont il eût été fort embarrassé de donner le signal. En effet les sommes dont on le gratifiait étaient dissipées à mesure, car ses amis et lui aimaient à bien vivre. En fait d'armes, il avait ramassé quelques centaines de fusils hors d'usage et fort peu de cartouches. Des forgerons à sa solde fabriquaient des fers de lance que l'on distribuait dans les principaux centres. Il n'y avait pas de quoi tenir vingt-quatre heures devant un détachement de soldats réguliers. Ce n'est pas tout : la police suivait pas à pas les démarches des principaux chefs. Aucun d'eux ne pouvait se rendre dans les provinces, revenir du Nouveau-Monde ou visiter les grandes villes de l'Angleterre sans avoir quelque espion à ses trousses. Comment se fait-il donc que le vice-roi n'ait pas dispersé plus tôt ces conspirateurs présomptueux dont tous les secrets étaient connus? C'est peut-être que les fenians étaient sans le savoir le jouet de politiques plus avisés. Les ministres anglais, partisans déterminés de la paix et résolus à s'abstenir de toute intervention dans les affaires européennes, évoquaient volontiers ce fantôme pour faire croire que la situation de l'Irlande réclamait tous leurs soins. De l'autre côté

de l'Atlantique, les hommes d'état américains s'en servaient aussi en guise d'épouvantail, mais dans un autre dessein. Désireux d'effrayer l'Angleterre afin de se venger des encouragemens qu'elle avait donnés aux sécessionnistes, M. Seward laissait croire que l'Union reconstituée prendrait fait et cause pour l'indépendance irlandaise. Cette adhésion apparente avait procuré des soldats aux armées fédérales; la guerre finie, elle restait à l'état de menace contre le cabinet de Londres. Ce double jeu n'était pas bien sérieux. Quelque amusant qu'il soit de jouer avec un ballon plein d'air, il vient un moment où l'on éprouve la fantaisie de le dégonfler. Ce moment arriva lorsque les gens timides prirent peur. Le 15 septembre, au soir, la police reçut l'ordre d'envahir les bureaux de l'*Irish people* et d'arrêter les principaux meneurs de la Fraternité républicaine d'Irlande. Les bureaux étaient déserts; on n'y saisit que les ballots prêts à être expédiés par la poste ou par les chemins de fer. Mais le domicile des gens que l'on poursuivait était connu. Au point du jour, ils étaient en prison. Toutefois le plus important s'était dérobé; nul ne savait ce qu'était devenu Stephens. Bien qu'il n'y eût aucune résistance, la population tranquille s'émut beaucoup de cette expédition nocturne. Des documens, d'une authenticité suspecte au reste, que l'on découvrit chez l'un des conjurés firent connaître que l'insurrection avait été fixée au 20 septembre et que tous les opposans devaient être massacrés. Apprenant que le chef était encore en liberté, les bourgeois de Dublin redoutaient que la lutte n'éclatât au premier instant. Des renforts furent envoyés dans les principales villes du sud; les garnisons mises sur pied. Craintes vaines; il n'y eut pas la moindre alerte.

Le signalement de Stephens avait été publié partout avec l'annonce d'une récompense de 200 livres sterling à qui le livrerait. En homme prudent, il s'était simplement réfugié dans un faubourg où il vivait en compagnie de quelques amis qui s'étaient soustraits comme lui aux recherches de la police. Il n'y était connu que sous un des noms d'emprunt dont il avait coutume de faire usage depuis plusieurs années. Six semaines après, sa femme, que l'on avait aperçue dans les rues de la ville, fut suivie de loin, ce qui amena la découverte de leur repaire. Bien qu'ils eussent des armes, ils ne se défendirent point. Stephens fut conduit en prison au milieu d'un grand déploiement de forces. Devant le juge, il déclara qu'il ne répondrait rien parce que ce serait se soumettre à la loi anglaise dont il ne voulait pas reconnaître la validité; que d'ailleurs c'était inutile. Dix jours plus tard, les magistrats surent ce que ces derniers mots voulaient dire; il s'était évadé. Les murs de la prison

étaient fort élevés, les portes bien closes, la garde nombreuse et vigilante en apparence; rien n'y fit. Il y avait à l'intérieur des complices qui lui ouvrirent toutes les serrures et des compagnons qui se dévouèrent à le laisser échapper seul. L'alarme fut vive au palais du vice-roi, car on s'y sentait trahi; aussi les autres accusés s'en ressentirent-ils. Deux d'entre eux furent condamnés à vingt ans de servitude pénale. Un troisième, O'Donovan Rossa, jeune homme exalté, qui se trouvait en état de récidive, fut condamné à la détention perpétuelle (1). Le verdict rendu, Stephens, qui vivait caché dans la maison d'une pauvre femme sans s'inquiéter des poursuites dont il était l'objet, parce qu'il connaissait le dévoûment inébranlable de ses associés, Stephens se dit qu'il était temps de quitter l'Irlande. Il traversa Dublin en voiture découverte, sans que personne fît attention à lui, se fit conduire sur le bord de la mer où une barque lui avait été préparée et de là il gagna le navire qui l'attendait au large. Il fit un court séjour en France avant de se rendre une dernière fois aux États-Unis. Les fenians de la mère patrie avaient encore foi en lui; ceux d'Amérique étaient moins dociles, comme on verra bientôt.

Jusqu'alors, l'attitude du clergé catholique envers les fenians avait varié suivant les circonstances. Franchement hostiles en Irlande, où les propos du chef des conjurés leur avaient déplu dès le principe, les prêtres s'étaient montrés plus indulgens de l'autre côté de l'Atlantique. Le bruit s'était répandu que le saint-siège avait prononcé la décision suivante : *Fenianos non esse inquietandos*, d'un trop mauvais latin à coup sûr pour être authentique. A la veille des arrestations de Dublin, plusieurs prélats d'Amérique, l'évêque de Philadelphie, l'archevêque de Saint-Louis, démentirent ce bruit et se prononcèrent, par ordre de la cour romaine, de la façon la moins équivoque. De leur côté, les conspirateurs se déclarèrent sans la moindre réserve les adversaires déterminés de l'esprit clérical. Une sorte de proclamation que leur fit distribuer le comité directeur vers cette époque dépasse en violence les attaques

(1) Rossa montra devant le jury un sang-froid remarquable. Ayant refusé l'assistance d'un avocat, il conduisit les interrogatoires des témoins avec beaucoup d'adresse, puis, le moment venu de présenter sa défense, il dit qu'il croyait utile de lire à haute voix la collection entière de l'*Irish people*, à l'exception des annonces, ajoutait-il par une sorte de condescendance. Il espérait arracher à la fatigue des jurés un verdict favorable; le président déjoua ce calcul en annonçant que l'audience continuerait jusqu'à ce que l'accusé eût fini sa lecture. Après avoir gardé la parole pendant huit heures consécutives, à bout de forces, le malheureux ne put aller plus loin. N'y a-t-il pas quelque chose d'original dans ces détails de mœurs judiciaires qui prouvent qu'en Angleterre, devant un tribunal, c'est parfois une lutte de force physique qui s'établit entre les juges et l'accusé?

les plus vives contre la religion catholique que nous connaissions.

C'est que le fenianisme était en train d'accomplir une nouvelle évolution. Le grand chef de la branche américaine, O'Mahony, était un conspirateur de bon ton, incapable de se brouiller avec la société au sein de laquelle il vivait; il ne voulait réformer ni les lois, ni la religion, ni les mœurs. Son seul but était de mettre fin à la domination des Anglais en Irlande; aussi n'entrait-il pas dans ses vues de faire le moindre bruit aux États-Unis ou d'y équiper, comme le proposaient quelques-uns de ses associés, une expédition contre les provinces anglaises du Canada. Ceux que l'on appelait les hommes d'action rêvaient tout autre chose. Leur influence l'emporta, si bien qu'un second congrès de délégués, réuni à Philadelphie au mois d'octobre, lui enleva tout pouvoir. Il restait président, mais avec l'adjonction d'un vice-président, un certain colonel Roberts, que les plus ardens voulaient lui substituer, et d'un conseil permanent ou sénat dans lequel ses adversaires étaient en majorité. Les premières nouvelles de ce qui s'était passé à Dublin ne découragèrent personne. De ce que quelques arrestations avaient eu lieu, les fenians d'Amérique concluaient que l'Irlande était prête à se soulever. Il fallait voler au secours des frères d'Europe; par quel moyen leur venir en aide? L'un d'eux, au sortir d'un entretien avec M. Seward, prétendit en avoir reçu l'assurance que le gouvernement fédéral verrait avec satisfaction une attaque contre les colonies anglaises. Là-dessus, un plan de campagne fut aussitôt dressé. Il s'agissait de conquérir la petite île de Campo-Bello, sur le littoral du Nouveau-Brunswick. Une fois le drapeau de la république irlandaise déployé sur ce coin de terre, les États-Unis reconnaîtraient aux fenians la qualité de belligérans; les armes, les soldats, l'argent leur arriveraient bien vite. Un seul membre du sénat se faisait fort d'expédier 10,000 hommes du Massachusets sans qu'il en dût coûter un dollar à la caisse commune. En attendant, comme cette caisse était vide, O'Mahony mit en circulation des titres d'emprunt remboursables après la proclamation de la république irlandaise; un pressant appel fut adressé à tous les fédérés; puis, sur les premières ressources, on fit l'acquisition d'un navire qui prit la mer sous la conduite d'un capitaine d'aventure, au mois d'avril 1866. Par malheur, Campo-Bello était défendu, en sorte que ces flibustiers n'eurent rien de mieux à faire que de se rendre à un bâtiment de la marine fédérale pour éviter d'être capturés par les Anglais.

Roberts et son parti triomphaient par l'échec de cette tentative, à laquelle ils avaient refusé de s'associer. Sur ces entrefaites, Stephens arrivait à New-York. Quoiqu'il eût encore la confiance des

simples soldats, les chefs commençaient à le trouver suspect. Comment se fait-il, disait-on, qu'il se soit échappé si vite d'une prison bien gardée, qu'il ait pu séjourner des mois entiers à Dublin après l'évasion, sans que la police s'en soit douté? Que sont devenues les sommes d'argent que nous lui avons envoyées pour acheter des armes, pour équiper des troupes, pour préparer une insurrection que le vice-roi a supprimée en une nuit sans qu'il y eût un coup de fusil tiré? Il vivait en dissipateur, bien qu'on ne lui connût d'autres ressources que le salaire qu'il s'était attribué. Ce qui est pis, il se montrait ombrageux, jaloux de toute autorité. Des deux rivaux qui se disputaient la direction des affaires, Roberts devait être le plus sympathique à Stephens; mais celui-ci temporisait, tandis que Roberts était pressé d'agir. Son rêve était, on l'a dit, d'envahir le Canada. Six semaines après la ridicule équipée de Campo-Bello, 600 hommes franchirent le Niagara près de Buffalo; ils n'avaient pas plus d'artillerie que de provisions. Qu'importe, ils comptaient se ravitailler en pays conquis. De fait, ce fut une vraie surprise pour les autorités canadiennes, qui n'avaient pris aucune précaution. Les volontaires des villages voisins, réunis tambour battant, furent dispersés en deux rencontres; néanmoins, des renforts arrivant, les fenians se retirèrent aussi vite qu'ils étaient venus. Le seul résultat de cette coupable entreprise était le pillage de quelques maisons et la mort de quelques braves gens. Les conjurés n'en retirèrent ni profit, ni gloire; ils ne furent pas punis comme ils le méritaient. Non-seulement aucune poursuite judiciaire ne fut dirigée contre eux; bien plus, les autorités fédérales leur rendirent leurs armes. C'est que la querelle entre la Grande-Bretagne et les États-Unis, à propos des corsaires confédérés, était alors dans la phase la plus critique, et que le cabinet de Washington se plaisait à agiter devant son adversaire le spectre d'une invasion feniane. Roberts et ses complices eurent peut-être à ce moment l'illusion d'être appuyés par les ministres du président Johnson, illusion éphémère qui ne dura pas assez pour leur permettre d'entreprendre quelque chose de sérieux.

Voyant à quel degré les esprits étaient excités, Stephens résolut d'agir à son tour de la façon évasive qui lui était habituelle. Par ses soins, le bruit courut que l'Irlande se lèverait tout entière avant le 31 décembre de cette année 1866. Ce n'était pas tout de le dire; encore fallait-il avoir l'air de s'y préparer. Envieux par caractère, il n'aimait pas mettre ses anciens amis en avant, craignant toujours d'être supplanté par eux. Aussi s'adressa-t-il cette fois à un étranger. Pendant un séjour à Paris, les révolutionnaires qu'il y fréquentait l'avaient mis en relation avec un ancien capitaine de

l'armée française, brave sans contredit et même bon officier, mais d'opinions exaltées et de conduite peu régulière, dit-on, qui, colonel en Sicile avec Garibaldi, général en Amérique avec Frémont, végétait, la guerre de sécession terminée, à la recherche de nouvelles aventures. Dès les premières entrevues, Cluseret se laissa séduire par le merveilleux talent d'organisation que Stephens savait déployer; mais, avec l'expérience militaire incontestable qu'il possédait, il jugea que des hommes et de l'argent ne suffisent pas. Tout bien considéré, il se rendit compte que l'Angleterre n'aurait jamais plus de 30,000 soldats en Irlande, que 10,000 insurgés bien pourvus, soutenus par les sympathies de la population rurale, suffiraient pour écraser l'armée anglaise. Ces 10,000 combattans, la Fraternité féniane était-elle capable de les mettre en ligne, avec armes et bagages? Tout était là. Cluseret voulait bien accepter le titre de général en chef; il refusait d'entrer en campagne avant d'avoir vérifié lui-même quelles étaient les ressources de l'insurrection et celles du gouvernement britannique. Il repartit donc pour l'Europe afin de s'en assurer. On verra plus loin ce qu'il y fit. Ce délai rentrait du reste dans les plans de Stephens, qui ne demandait qu'à temporiser. Mais ceux que l'on appelait les hommes d'action ne s'en montrèrent pas satisfaits. Nul symptôme de soulèvement n'apparaissait quoique la fin de l'année fût proche. Le grand organisateur du fenianisme continuait de vivre aux dépens de ses associés, qui de jour en jour se défiaient de lui davantage. On était fatigué de ses promesses, de ses dédains, de ses ajournemens. Aux paroles succédèrent les menaces; enfin une réunion des principaux conjurés déclara que c'était un traître, un imposteur, un fripon, et proclama sa déchéance. Depuis cette époque (décembre 1866), ce conspirateur émérite, qui avait été pendant quelque temps l'effroi du gouvernement britannique, a vécu ou est mort oublié. Il n'a plus été question de lui.

Cependant ses projets ne s'étaient pas évanouis en même temps que lui. Bien que ses complices d'Amérique ne songeassent plus au Canada, ceux d'Europe rêvaient toujours d'affranchir l'Irlande; il leur manquait des armes et de l'argent; ce qui est pis, la police avait si bien pénétré leurs desseins qu'ils ne pouvaient plus commencer rien de sérieux. Sans compter les traîtres que renfermeront toujours les sociétés secrètes, les comités de New-York avaient proclamé si haut leurs projets que tout le monde en Irlande en avait entendu parler. Les gens paisibles s'en étaient fort alarmés, au point que personne ne doutait que l'insurrection n'éclatât dans les quatre provinces à l'automne de 1866. Les précautions que le gouvernement avait prises, précautions bien légitimes, n'avaient fait

que corroborer ces craintes. De nouvelles arrestations avaient eu lieu; des bâtimens à vapeur croisaient autour de l'île pour arrêter les navires suspects; la police surveillait tous les voyageurs débarqués d'Amérique. L'année s'acheva sans troubles, et pourtant tout n'était pas fini.

Réunis à Paris d'abord, à Londres ensuite, en un comité dont Cluseret faisait partie, les hommes qui avaient pris la direction du mouvement en Europe se croyaient certains d'avoir des soldats dès qu'ils auraient des armes. Une occasion se présentait d'en conquérir par un coup de main hardi. Ils apprirent qu'un important dépôt de fusils existait au château de Chester sous la garde d'une garnison peu nombreuse. Le mot d'ordre fut donné aux milliers de fenians que contenaient les villes manufacturières du nord, Manchester, Sheffield, Leeds, de se réunir à Chester le 11 février. Quelques-uns des plus braves devaient entrer en curieux dans le château, désarmer le poste et ouvrir les portes à la foule. Piller l'arsenal, réquisitionner une locomotive et partir au plus vite pour Holyhead, s'y emparer d'un ou deux bateaux à vapeur et débarquer à l'improviste sur les quais de Dublin où l'on serait accueilli comme des libérateurs, tel était le plan des conjurés. En même temps d'autres détachemens seraient arrivés à Londres et dans d'autres grands centres où l'on aurait soulevé la foule en lui promettant le pillage, en sorte que l'Angleterre menacée chez elle n'aurait pas eu de troupes à diriger sur l'Irlande. Ce projet était bien fantastique. Il échoua dès le début, parce que l'un des complices en avait vendu le secret. Rien n'eût été plus facile que de saisir dès lors les chefs; le gouvernement crut mieux faire de les laisser en liberté, par la raison que le nombre des complices était immense et que l'on ne pouvait leur inspirer une crainte salutaire qu'en les culbutant en plein jour, à la première apparence d'émeute. En effet, malgré l'échec de cette tentative, le comité occulte des fenians décréta un soulèvement général. Cluseret, qui était toujours le général en chef, avait étudié le terrain avec le talent d'un vrai militaire; les points stratégiques dont il fallait s'emparer tout d'abord étaient désignés, les volontaires étaient convoqués. Au dernier moment il apprit que l'association ne disposait que de deux à trois mille piques pour armer les paysans; il s'aperçut que les chefs s'étaient tous enivrés à la veille du grand jour. Désespérant de réussir avec de tels soldats et de tels officiers, il repartit à l'improviste pour la France, laissant le commandement au brigadier-général Massey, autre aventurier dont la grande guerre de la sécession américaine avait fait la fortune.

Au jour dit, le 5 mars 1867, l'insurrection éclata sur plusieurs

points à la fois, mais partout la police en eut raison, sans même attendre l'arrivée des troupes régulières. Ce n'était pas au fond de méchantes gens que ces rebelles sortis la veille de leur village pour prendre part à la plus ridicule échauffourée. La petite ville de Kilmallock, dans le comté de Limerick, fut en leur pouvoir une journée entière; il y existait deux banques dont les caisses étaient bien garnies; on ne leur déroba pas une pièce de monnaie. Bref, ils n'entendaient rien à la profession d'émeutiers. Quelques jours après tout était rentré dans l'ordre. Quelques misérables avaient péri; quelques centaines restaient entre les mains de l'autorité régulière. Ils passèrent devant le jury, qui ne fut pas trop sévère. La plupart en furent quittes pour quelques années de détention, et encore la reine les gracia presque tous avant l'expiration de leur peine.

Ce mouvement de 1867 est la dernière des tentatives à mettre au compte du fenianisme. Depuis, il n'y a plus eu que des attaques isolées contre des transfuges que les conspirateurs voulaient punir ou contre des ennemis dont ils voulaient se débarrasser. On prétend que l'association existe encore, mais que, instruite par ses malheurs, elle a compris la nécessité du secret. Elle ne jette plus ses projets aux quatre vents de la publicité; sans doute elle est plus restreinte. Soyons juste : elle ne rencontre plus les mêmes sympathies dans les basses classes de la population irlandaise qui ont compris enfin que les revendications brutales se briseraient toujours devant l'attitude résolue du gouvernement britannique. Le fenianisme a toutefois été un fléau pour l'Irlande, parce qu'il a enrayé les efforts des nationalistes modérés, et aussi parce qu'il a suscité chez les Anglais une haine difficile à éteindre contre tout ce que veut, dit ou pense la race celtique. On en vit bien la preuve à la suite de ces tristes événemens. A Manchester, la population réussit un jour à délivrer un fenian que l'on menait en prison; un agent de police fut tué par accident dans la bagarre; trois individus, arrêtés sur le fait, furent condamnés à mort par un jury anglais et exécutés sans pitié, bien que leur culpabilité fût assez douteuse. Ils payèrent de leur vie les menaces de pillage et d'incendie que leurs complices avaient proférées l'année d'auparavant.

III.

A qui apprendra-t-on qu'un gouvernement inique travaille au profit des démagogues, et les sociétés secrètes au profit du despotisme? Ballottée entre le despotisme et la démagogie, l'Irlande a connu bien des mauvais jours depuis la conquête saxonne; elle

s'est abandonnée aux opinions extrêmes avec la fougue qui lui est habituelle; elle a pris pour grands hommes ceux qui faisaient le plus de bruit. Cependant les nobles caractères n'y sont pas inconnus. Grattan, à la mémoire de qui l'on a fait attendre une statue pendant un demi-siècle, est resté le type que les hommes sages de la génération actuelle se proposaient pour modèle. Ses disciples, peu nombreux d'abord, se multiplièrent à mesure que l'instruction devenait plus générale et l'impuissance des agitateurs plus évidente. Ils avaient commis une grande faute en 1848; ils en avaient été punis par l'exil. De retour dans leur pays natal à la faveur d'une amnistie, ils s'étaient montrés les adversaires résolus de Stephens. A l'époque où le fenianisme prenait le plus d'extension, trois d'entre eux étaient à la tête du parti national, Smith O'Brien et John Martin, deux vétérans de la Jeune Irlande, et un autre, The O'Donoghue, généreux, éloquent, servi non moins par sa belle prestance que par une parenté éloignée avec O'Connell. The O'Donoghue avait toutes les qualités extérieures qu'exige l'emploi de chef de parti; aussi les fenians désiraient-ils se l'attacher. Peut-être l'eût-on enrôlé dans l'association si Stephens n'eût concouru lui-même à l'en tenir écarté, jaloux de l'influence que ne pouvait manquer d'acquérir un si vaillant compagnon. Non moins hostile aux Anglais qu'aux révolutionnaires, il fut une recrue précieuse pour les modérés, rien qu'à cause de ses avantages physiques, car, dans ces temps troublés, c'était souvent par une bataille en plein vent que se dénouaient les querelles politiques. En 1864, lorsque les deux journaux populaires, la *Nation* et l'*Irish people*, se disputaient la faveur publique, lorsque les bureaux de ce dernier étaient le quartier général des fenians, les modérés ne pouvaient tenir un *meeting* à Dublin sans être attaqués par leurs adversaires. La lutte commencée dans les salles de réunion se continuait à coups de bâton dans les rues. La victoire était au plus vigoureux.

Il y avait donc antipathie réciproque entre les fenians et les nationaux, et pourtant ces derniers n'entendaient faire cause commune avec le gouvernement en aucune circonstance. Lorsque les écrivains anglais, exaspérés par ces tentatives d'émeutes réitérées, dénigraient la race celtique tout entière, les modérés irlandais prenaient pour eux-mêmes une part de ces injures, ils y répondaient, ils y trouvaient un nouveau prétexte de maudire la domination étrangère. Lorsque, après l'attentat de Manchester dont il vient d'être question, trois coupables furent livrés au bourreau, ce fut un cri de douleur d'un bout à l'autre de la verte rin sans Édistinction de croyance. Ils avaient tué un homme, c'est vrai, mais dans une rixe et sans préméditation. Les traiter comme des meurtriers! leur re-

fuser d'être enterrés en terre sainte! Autant le jury de Manchester avait été sévère contre d'insensés perturbateurs qu'il avait considérés comme de vulgaires assassins, autant la population irlandaise était indulgente pour ces malheureux, en qui elle s'obstinait à ne voir que des condamnés politiques. Smith O'Brien et ses amis partagèrent l'indignation publique. La mise à mort de ces trois victimes était, à les entendre, un meurtre judiciaire. On les appelait des héros; on portait leur deuil. Encore si l'on s'était contenté de le dire ou de l'écrire, le gouvernement eût peut-être feint de ne pas s'en apercevoir; mais non, on voulut leur faire en effigie des funérailles splendides. John Martin, The O'Donoghue, se mirent à la tête de ces manifestations séditieuses. A Dublin, 60,000 personnes, portant des bannières et accompagnées de tambours voilés, marchèrent en procession derrière les cercueils vides. Le vice-roi ne s'était pas opposé à ces manifestations; quatre jours plus tard, il s'aperçut qu'elles étaient illégales. Les principaux meneurs furent poursuivis en justice, quelques-uns condamnés. A distance, nous avons peine à comprendre que les nationaux se fussent compromis dans cette aventure. Était-ce du parti fenian ou de leur propre parti qu'ils avaient mené le deuil? Ce ne fut cependant ni de l'un ni de l'autre. Ils avaient simplement montré que, sur une question d'intérêt patriotique, tous les partis étaient solidaires. On le vit un peu plus tard lorsque, les passions s'étant calmées, le débat s'ouvrit sur un sujet plus calme.

En dehors de ces querelles de la rue, de plus sérieuses préoccupations s'imposaient aux patriotes qui voulaient des réformes sincères. Pour la majorité catholique, par exemple, l'essentiel était d'effacer les privilèges maintenus au profit des protestans. Ils avaient obtenu l'admission aux emplois publics, l'autorisation d'ouvrir des écoles; mais ils étaient encore assujettis à la formalité humiliante du serment par lequel, qu'ils fussent aldermen ou députés, ils s'engageaient à ne rien entreprendre contre l'église établie; ils avaient toujours sous les yeux le spectacle de ce clergé, hostile à leurs croyances, enrichi jadis par les dépouilles de l'église catholique. Que l'on ne s'y trompe point cependant; l'antagonisme des deux religions n'était passé nulle part à l'état aigu. Même les ministres anglicans se faisaient en général aimer de la population tout entière, car ils étaient charitables, doux, concilians, pour la plupart. Malgré tout, cet antagonisme existait, aggravé quelquefois par de malencontreux essais de prosélytisme. Or, comme les dévots de l'église établie se classaient presque toujours dans les rangs du parti tory, il en était résulté cette conséquence assez singulière que les catholiques, ecclésiastiques compris, se rangeaient le plus sou-

vent du côté des whigs. L'alliance des catholiques et des libéraux était en quelque sorte de tradition dans l'histoire parlementaire de la Grande-Bretagne. Il y a plus encore : lorsque des patriotes éclairés commencèrent à vouloir fonder un parti vraiment national, les évêques furent les plus ardens à y mettre obstacle. C'était par une union intime avec les whigs qu'ils prétendaient réussir. Toutefois divers événemens les en détachèrent peu à peu. En particulier, l'opposition violente de lord Palmerston à tous les actes de la cour de Rome leur montrait qu'ils pouvaient avoir de ce côté des complices, mais non des associés.

Il n'y a donc pas à s'étonner qu'une ligue à la tête de laquelle figurait le cardinal Cullen en personne se soit formée dès 1864 pour obtenir avant tout l'abolition des privilèges (*disestablishment*) de l'église protestante. Les vieilles questions d'affranchissement de la terre et de liberté d'éducation passaient au second rang. C'était au protestantisme lui-même que l'on s'attaquait cette fois; non point comme les fenians, avec une pensée hostile à toute religion, mais dans le dessein d'obtenir que tous les cultes fussent égaux devant la loi. Aussi fenians et orangistes se montrèrent-ils les adversaires de cette nouvelle association. Les whigs anglais étaient trop engagés dans les affaires d'Italie pour l'appuyer. Seule la fraction du parti libéral dont M. John Bright était le chef ne craignit pas de se prononcer en sa faveur. Que fallait-il en effet pour remédier aux maux dont souffrait l'Irlande? Détruire la loi de primogéniture, qui empêche le morcellement des héritages, réformer les vieilles conventions entre propriétaires et tenanciers, émietter la terre entre les paysans, abolir le culte officiel, en un mot, rendre la terre et la religion libres, double but que les adeptes de l'économie politique avaient inscrit déjà sur leur programme. M. Bright était conséquent avec lui-même en se prononçant pour les nationaux irlandais.

Il est probable que la ligue nationale n'eût jamais réussi s'il ne lui était pas venu d'autre secours. C'était du parlement britannique que dépendait le succès des revendications irlandaises; or, on y était mal disposé pour l'Irlande, par la faute surtout des fenians dont les stupides menées causaient une irritation profonde en Angleterre. Les nationaux n'y étaient représentés que par quelques membres sans influence. Les griefs de l'Irlande, on s'en moquait presque. On lui en voulait de s'agiter sans cesse, d'être injuste envers l'Angleterre, de n'être jamais contente. On prouvait, par des statistiques bien faites, qu'elle était prospère puisque la surface des terres en culture et le nombre des bêtes à cornes y augmentaient sans cesse. Que voulait-elle de plus? Que si quelqu'un se levait pour réclamer la suppression de l'église établie, on lui

ferait clairement entendre que ses compatriotes n'en avaient nul souci, ou que les plaintes de ce peuple insatiable étaient une injure envers l'Angleterre, qui s'était montrée trop bonne. Malgré tout, l'idée faisait son chemin. D'année en année, la question de *disestablishment* se représentait, gagnant toujours quelque voix nouvelle, jusqu'au jour enfin, — ce fut en mars 1868, — où M. Gladstone, au milieu d'un débat prolongé, déclara tout à coup qu'à son avis le moment d'abolir l'église établie d'Irlande était arrivé.

On le sait, le ministère Disraeli s'étant trouvé en minorité sur cette question dans la chambre des communes donna sa démission, bien qu'il eût encore l'appui des lords. Il conservait toutefois le pouvoir en annonçant qu'il dissoudrait la chambre à l'automne afin d'en appeler aux électeurs. Les tories ne choisissaient pas mal leur moment pour faire des élections, car ils avaient lieu de croire que, en Irlande du moins, les divisions intestines des partis leur assureraient encore la majorité. La question en suspens paraissait de nature à leur concilier les suffrages de tous les protestans, c'est-à-dire de tout ce qui jouissait de quelque influence en dehors du clergé catholique. S'attaquer à l'église établie, n'était-ce pas un sacrilège? Bien plus, c'était une infraction à l'acte d'union de 1800, dont l'article 5 stipule qu'il n'y aura plus désormais qu'une seule et unique église pour l'Angleterre et l'Irlande. Comment, en présence d'un texte si formel, maintenir les privilèges de l'église d'Angleterre si l'on porte atteinte à ceux de l'église d'Irlande? Elles ont même doctrine, même discipline, elles sont régies par le même gouvernement. Peut-on conserver l'une en même temps que l'on détruit l'autre? Ainsi raisonnaient les orangistes, peu nombreux comme l'on sait. Dans le camp contraire se réunissaient tous ceux, depuis les évêques jusqu'aux fenians, qui réclamaient la liberté civile et religieuse. Bien peu de leurs candidats l'emportèrent; néanmoins leur cause était gagnée, car la majorité du nouveau parlement était acquise à M. Gladstone. En moins de six mois, la chambre des communes votait le projet relatif au *disestablishment* de l'église irlandaise. Quelques semaines après, la chambre des lords l'acceptait à son tour en dépit de ses préjugés, et enfin la sanction royale le transformait en loi le 26 juillet 1869. Ce fut un jour de triomphe pour les compatriotes d'O'Connell. Tandis que l'archevêque de Dublin faisait célébrer un *triduum* dans sa cathédrale, le conseil municipal de Dublin envoyait une adresse de remercîment à M. Gladstone. Cependant on se tromperait à croire que le principal résultat de cette lutte ardente fut la victoire de la liberté religieuse. Il y avait une autre conséquence de plus grande importance. Les Irlandais y avaient appris à s'unir dans une œuvre commune et, ce qui

vaut mieux, à compter pour le succès sur les moyens d'action que leur offraient les institutions parlementaires.

Privés des avantages que leur assuraient les anciennes lois religieuses, les protestans se croyaient déjà perdus. La moindre émeute eût vraiment fait leur affaire à cette époque; ils en auraient conclu qu'en abattant le culte officiel on avait sapé la société par la base. Des exaltés vinrent juste à point donner un prétexte à leurs craintes, en réclamant avec bruit l'amnistie pour les prisonniers fenians. Comme le gouvernement eut le bon sens de s'y opposer, des *meetings* monstrueux menacèrent de troubler encore une fois la tranquillité du pays. Il n'y avait pas que des énergumènes pour effrayer ces conservateurs affolés. Les tendances de la population catholique ne leur paraissaient pas rassurantes. Il était de notoriété publique que les paysans avaient toujours voté au commandement de leurs curés. Abandonnés par le gouvernement anglais, les protestans se voyaient à la merci des ultramontains. Aussi quel ne fut pas l'étonnement général lorsque, dans les élections complémentaires de cette année 1869, on vit d'une part à Tipperary les paysans soutenir la candidature d'O'Donovan Rossa, l'un des aides de camp de Stephens; de l'autre, à Longford, les modérés voter pour John Martin, à qui le clergé opposait un candidat protestant. Ces choix singuliers prouvaient tout au moins que l'influence ecclésiastique n'était plus obéie partout. La vérité est qu'un triage se faisait entre toutes les opinions, que les électeurs n'étaient plus d'humeur à recevoir un mot d'ordre ou du moins que l'unique sentiment par lequel ils comptaient se laisser conduire dorénavant était le patriotisme éclairé dont les hommes de la Jeune Irlande s'étaient fait autrefois les apôtres.

Le moment était venu de s'entendre sur un nouveau programme: ce fut l'œuvre d'une réunion d'hommes politiques tenue à Dublin au mois de mai 1870. Négocians, avocats et propriétaires; ultramontains, quakers et orangistes; fenians, whigs et tories, il y en avait de toutes les professions, de toutes les religions, de toutes les opinions dans cette assemblée. Les uns avaient réclamé toute leur vie le rappel de l'acte d'union; d'autres avaient toujours au contraire demandé l'alliance la plus intime avec l'Angleterre. Les uns s'intitulaient catholiques libéraux, d'autres presbytériens nationaux, d'autres encore protestans conservateurs. Tous néanmoins s'accordaient maintenant sur ce point, que le salut de l'Irlande devait être cherché désormais dans une union intime entre tous ses enfans. Les protestans conservateurs, que l'on devait surtout s'étonner de voir en pareil lieu, ouvrirent le débat par une profession de foi très franche. « Nous ne voulons, dirent-ils, ni conspirer contre l'An-

gleterre ni même nous séparer d'elle à l'amiable ; que ceci soit bien entendu ; mais cette question de fidélité à la couronne mise à part, nous reconnaissons hautement qu'il est mauvais d'avoir un seul parlement pour la Grande-Bretagne tout entière. Nous convenons que les tentatives dirigées contre la nationalité irlandaise ont été désastreuses. L'union nous donne la tranquillité dont nous avons besoin ; conservons-la, mais ne souffrons plus que nos affaires domestiques se décident à Londres. »

Ce programme avait le mérite d'être peu compliqué, en sorte que l'on put le résumer séance tenante en une courte formule que les assistans acceptèrent à l'unanimité : « L'assemblée est d'avis que le vrai remède aux maux de l'Irlande consiste à créer un parlement local investi de pleins pouvoirs en ce qui concerne les affaires irlandaises. » A première vue, les nationaux ne réclamaient que la dose de liberté accordée par la Grande-Bretagne à ses colonies lointaines. Le vœu n'avait donc rien de bien déraisonnable en soi. Au fond, c'était la dislocation de l'empire britannique qui se trouvait mise en cause. Il fallait d'ailleurs un nouveau nom pour ce nouveau parti. On l'appela le *home rule*. Personne n'ignore combien il en a été question depuis huit ans dans les débats parlementaires au-delà de la Manche.

Peut-être convient-il de préciser, afin de montrer la différence entre les *home rulers* de nos jours et les *repealers* dont O'Connell était le chef. O'Connell voulait briser l'acte d'union, rendre l'Irlande à elle-même, lui restituer le vote non-seulement de son budget local, mais encore de toutes les dépenses auxquelles doit faire face une nation indépendante, l'armée, la marine, la diplomatie. Il voulait rétablir un état de choses qui avait enfanté des troubles au XVIIIe siècle, qui eût été plus nuisible encore depuis que les catholiques étaient délivrés de toute entrave. O'Connell était un *utopiste* que l'on eût fort embarrassé peut-être en le prenant au *mot*. Les questions religieuses étaient tantôt le mobile, tantôt le but de sa politique ; on l'applaudissait ou on le décriait suivant que l'on était partisan du pape ou de la réforme. Les *home rulers* au contraire avaient des partisans dans toutes les classes de la société, sans distinction de croyances. Non-seulement ils poursuivaient un but mieux défini, en outre ils avaient plus d'expérience, plus de sagesse et de modération que n'en avaient eu leurs pères.

Toutefois il y eut, au début surtout, des résistances contre ce mouvement populaire. Les évêques, que la politique antipapale de lord Palmerston avait effarouchés, se rapprochaient volontiers de M. Gladstone, à qui l'on devait l'abolition de l'église officielle et qui promettait de soutenir un projet d'université catholique. Du côté

adverse, les fanatiques se désolaient de la brèche ouverte dans les vieilles institutions ecclésiastiques du pays. Toute idée nouvelle leur semblait un piège tendu par les ultramontains. Les modérés craignaient que le parti nouveau fût dominé par les adeptes des sociétés secrètes. Les *home rulers* n'avaient rien de mieux à faire que de prouver par des choix judicieux, dans les élections partielles, leur ferme intention de résister à toutes les tendances exclusives. Ils furent habiles à ce point de vue. C'était tantôt un catholique, tantôt un protestant qu'ils recommandaient aux suffrages de leurs concitoyens. The O'Donoghue, l'un des adversaires du fenianisme, se prononça contre eux : il y perdit sa popularité. Quelques hommes d'un vrai mérite se rallièrent au nouveau parti dont la puissance s'affirmait chaque jour. Parmi ces recrues des premiers jours, il y eut un homme, Isaac Butt, qui ne tarda pas à prendre la première place par son talent et par la loyauté de son caractère. Alors âgé de cinquante-cinq ans, Isaac Butt était fils d'un pasteur protestant et avait été élevé au collège de la Trinité de Dublin, la citadelle de l'intolérance protestante. Avocat encore obscur, il avait lutté contre O'Connell, qui, dans ce jeune adversaire, avait discerné un zélé partisan des libertés irlandaises. « Il sera un jour du côté du peuple, » avait dit le tribun à ses amis. En dépit de ce pronostic, les conservateurs lui avaient confié le mandat de député. Les procès politiques le ramenèrent du parlement de Londres au barreau de Dublin. Il y conquit bien vite un tel renom d'éloquence, il s'y montra si sympathique aux malheureux qui étaient victimes des sévérités du pouvoir, que les fenians eux-mêmes lui confièrent leur défense. Ces procès politiques, qui se continuèrent des années durant, lui suggérèrent une pensée chevaleresque. Il résolut de consacrer le reste de sa vie à la réconciliation de l'Angleterre et de l'Irlande. Sans plus donner raison au gouvernement anglais dont il blâmait la politique passée qu'aux mécontens qui avaient prétendu le renverser, il se proposa d'obtenir pour ses compatriotes unis, sans distinction de classe ou de croyance, un régime de paix et d'équité qui ne fût pas incompatible avec les principes de la constitution britannique. Le programme du *home rule* était précisément ce qu'il voulait faire triompher.

Ce parti, qui répondait si bien aux idées du moment, n'avait qu'un petit nombre de représentans au parlement; à peine même était-il organisé dans le pays lorsque survint tout à coup au mois de février 1874 la dissolution de la chambre des communes. On s'y attendait si peu que personne n'était préparé pour la lutte électorale. En pareille circonstance, l'imprévu profite aux députés sortans. Les *home rulers* n'avaient même pas de candidats pour

toutes les circonscriptions. Néanmoins leur succès dépassa ce que l'on pouvait prévoir. Ils remportèrent 60 sièges sur les 103 dont se compose la députation irlandaise. Pour la première fois peut-être, les opinions religieuses avaient été le moindre souci des électeurs. Isaac Butt, John Martin, d'autres encore de moindre notoriété obtenaient, bien que protestans, les suffrages des catholiques. The O'Donoghue, malgré la grande popularité que lui avaient valu les luttes précédentes, ne l'emportait que de trois voix sur un adversaire qui avait adhéré au programme national. L'un des hommes éminens du parti libéral, M. Chichester Fortescue, membre du dernier cabinet Gladstone, était battu dans le district de Louth par M. A. Sullivan, le directeur du journal *la Nation*, l'un des plus ardens promoteurs du *home rule*. Pour la première fois depuis l'acte d'union, l'Irlande se donnait une représentation compacte, inspirée par des idées communes, et, ce qui vaut mieux, assez instruite par l'expérience d'une époque troublée pour ne pas poursuivre des chimères et se repaître d'illusions. Ce groupe de 60 Irlandais arrivait au parlement animés du désir sincère de réconcilier leur pays avec l'Angleterre, ne demandant que l'indépendance locale qu'ils avaient inscrite en tête de leur profession de foi. Ils ne voulaient rien précipiter ; le respect des lois constitutionnelles faisait partie de leur programme. Chacun peut apprécier combien est grande la distance qui les sépare d'O'Connell et mesurer par là le chemin parcouru en un demi-siècle.

Qu'ont-ils fait à Westminster depuis quatre ans? On les accuse de s'être prêtés à des manœuvres parlementaires regrettables. Ne pouvant obtenir que la chambre des communes discutât à leur gré les affaires qu'ils ont à cœur, ils ont essayé d'entraver les discussions mises à l'ordre du jour. Leurs adversaires font valoir que toutes les lois importantes qui ont changé le sort de l'Irlande ont été votées avant qu'ils fussent entrés en scène. Loi sur l'éducation populaire, loi d'église, lois agraires, émancipation des catholiques, tout cela s'est fait sans eux. Cette espèce d'organisation provinciale indépendante qu'ils réclament est incompatible, dit-on, avec la constitution de l'empire britannique. C'est possible, et peut-être se verront-ils obligés par la suite de modifier le plan de réformes qu'ils ont reçu mission de faire prévaloir ; mais il n'est pas indifférent à la Grande-Bretagne qu'une population aigrie par de longues injustices ait enfin pour interprètes des hommes modérés, convaincus et décidés à rompre avec la politique violente qui aggrava jadis les malheurs de l'Irlande.

H. Blerzy.

L'EXPOSITION FORESTIÈRE

I.

LES BOIS ÉTRANGERS.

Nous ne sommes pas de ceux que le succès de l'exposition a convertis à l'idée que le moment était opportun pour la France de convier tous les peuples à cette solennité internationale. Il nous semble qu'après les désastres sans nom dont nous avons été les victimes il eût été convenable de nous recueillir un peu plus longtemps, et qu'après la mutilation de notre patrie le temps n'était pas venu de faire fête à ceux qui nous avaient pris nos provinces, ou qui nous les avaient laissé prendre sans un mot de protestation. C'était surtout faire preuve de peu de mémoire et porter bien peu de temps le deuil de nos compatriotes que d'insister, comme on l'a fait, pour que l'Allemagne prît part à ce tournoi pacifique, après la guerre sans merci qu'elle nous avait faite. Son gouvernement a eu la pudeur de décliner nos invitations et de nous épargner la douleur de voir les produits alsaciens et lorrains, qui jusqu'ici avaient fait la gloire des expositions françaises, s'étaler sous les plis du drapeau prussien. Ils n'y eussent pas, il est vrai, fait une bien brillante figure, car l'annexion à l'Allemagne a été pour ces provinces, autrefois si prospères, une cause de ruine et de dépopulation. La seule exposition qui leur convienne en réalité est celle dont M. d'Haussonville a été le promoteur et qui représente le modèle des chalets que la société, dont il est l'infatigable président, a fait construire en Algérie pour ceux des habitans de l'Alsace-Lorraine qui ne peuvent se résigner à renoncer à leur qualité de Français; elle caractérise parfaitement la situation morale et économique de cette malheureuse province, situation qui se résume par un mot, l'émigration de tous ceux qui ne sont pas forcés d'y rester.

Il est regrettable que ces réflexions ne se soient pas présentées à l'esprit de nos législateurs quand la question d'une exposition universelle leur a été soumise, et que pas un d'eux n'ait demandé le renvoi à des temps meilleurs d'une solennité faite pour une situation moins troublée. Mais une fois l'exposition décidée et les fonds votés, il était du devoir de tous de chercher à la faire réussir. Il fallait, sans acception de parti, que chacun se mît à l'œuvre, pour montrer au monde que la France était restée elle-même. C'est à ce sentiment patriotique qu'ont obéi tous ces artistes, ces grands industriels qui, ayant leur réputation faite, indifférens à une récompense nouvelle, n'ont pas reculé devant les sacrifices considérables que devait leur imposer leur participation. Aussi n'est-ce pas sans quelque surprise qu'on voit le parti républicain chercher à attribuer tout l'honneur du succès à la forme du gouvernement qui nous régit. Disons-le bien haut, la république n'est pour rien dans l'affaire; elle est aussi innocente du succès de l'exposition de 1878 que l'empire l'a été de celui de l'exposition de 1867. Dans un cas comme dans l'autre, c'est à la France seule qu'en revient tout l'honneur; j'entends à la France qui ne demande rien à la politique que de la laisser en paix. En 1878 comme en 1867, la moitié au moins des exposans se seraient abstenus s'ils avaient pu supposer que leur concours dût servir à célébrer les mérites du gouvernement existant, et, réduite à n'être qu'une œuvre de parti, chacune de ces deux tentatives eût piteusement avorté.

Il serait téméraire de prédire quels pourront être les résultats pratiques de l'exposition actuelle. A en juger par ceux des expositions précédentes, ils seront médiocres, et il ne faut pas s'en étonner. Lorsqu'on réunit sur un même point les produits du monde entier, ce devrait être avec l'arrière-pensée de les comparer, et de mettre le consommateur à même de savoir où il pourra se les procurer dans les meilleures conditions. Mais avec le régime douanier qui prévaut chez un grand nombre de peuples et qu'on cherche à rétablir chez nous, rien de semblable n'est possible. Nous n'avons plus sous les yeux qu'un spectacle, puisque, malgré la perfection de certains produits étrangers, nos protectionnistes veulent nous obliger à nous en passer et à nous contenter des leurs, quelque médiocres qu'ils soient. Au point de vue scientifique, les résultats ne seront pas beaucoup plus sérieux, car l'agglomération de tant d'objets divers disperse l'attention et rend les études spéciales fort difficiles. Tant que ces concours ne seront que des divertissemens d'oisifs, il n'y a que peu de profit à en tirer, et ils ne perdront ce caractère que lorsqu'on se décidera à faire des expositions spéciales par catégories de produits.

Pour ne parler que des expositions forestières, quel profit peut-on tirer des collections de bois brut ou poli, de formes variées plus ou moins artistement groupées, que les diverses nations exposent à nos regards? Une exposition forestière n'a d'intérêt qu'au point de vue commercial ou au point de vue scientifique. Dans le premier cas, il faut qu'elle soit accompagnée de documens statistiques qui fassent connaître les prix, les qualités et la quantité disponible des bois mis en montre. Dans le second, il est nécessaire que des catalogues détaillés donnent non-seulement les noms botaniques, mais aussi les conditions dans lesquelles les arbres qui ont produit ces bois ont végété. Sauf la France, dont l'exposition à la fois scientifique et commerciale est admirable, aucune nation ne nous a fourni ces renseignemens et ne nous a mis à même de nous faire une idée quelque peu précise des richesses forestières qu'elle possède. Il eût été intéressant cependant de profiter de cette occasion pour faire l'inventaire de la production ligneuse dans le monde et pour se rendre compte de la distribution des forêts sur le globe. C'est cette étude que nous allons essayer d'entreprendre. A défaut de documens officiels, nous aurons pour nous guider dans ce travail le beau rapport sur la géographie forestière que M. Barbié du Bocage a lu au congrès des agriculteurs, et le savant ouvrage sur *la Végétation du globe* que M. Grisebach, professeur à Gœttingue, vient de livrer à la publicité (1).

I.

Les deux grands réservoirs dans lesquels les arbres, comme tous les autres végétaux, puisent les élémens dont ils sont formés sont l'air et le sol. Le premier fournit le carbone qui, provenant de la décomposition de l'acide carbonique, est absorbé par les plantes dans la proportion de 2,000 kilogrammes environ par hectare; il cède également une partie de l'azote qu'il tient en suspension et qui, entraîné par les pluies, est absorbé par les racines. Quant au sol, il fournit les matières minérales qui constituent les cendres, et l'eau qui, soit à l'état hygrométrique, soit à l'état de composition, entre dans le tissu ligneux. Le sol manifeste son action sur la végétation forestière beaucoup plus par ses propriétés physiques que par ses propriétés chimiques; c'est par l'hygroscopicité, la pénétrabilité, la profondeur, qu'il devient favorable ou contraire à la croissance de telle ou telle essence d'arbres, bien plus que par les élémens

(1) *La Végétation du Globe*, d'après sa disposition suivant les climats, par M. Grisebach, traduit de l'allemand par M. Tchihatchef, 2 vol in-8°. Germer Baillière, 1878.

dont il est composé. Ces élémens se substituent les uns aux autres sans que la végétation paraisse s'en ressentir, et l'on voit les mêmes espèces pousser sur les sols les plus divers. Les chênes viennent également bien dans l'argile et dans la silice, les pins prospèrent dans les sables purs comme dans les sols tourbeux; le hêtre préfère les terrains calcaires, mais il croît dans tous les autres et ne redoute qu'un excès d'humidité. Ainsi, tout en ayant leurs préférences, les diverses essences ne sont pas exclusives et jouissent d'une certaine plasticité; aussi peut-on dire qu'en matière de forêt, il n'y a pas, à proprement parler, de bon ou de mauvais sol, puisqu'il n'en est pas qui ne convienne à une essence ou à une autre.

Si la nature du sol n'est pour la végétation forestière que d'une importance secondaire, il n'en est pas de même du climat. Pour que les arbres puissent se maintenir dans un lieu déterminé, il leur faut, outre certaines conditions de température, variables suivant les essences, une quantité d'eau suffisante pour faire face à tous les phénomènes de la végétation. L'eau et la chaleur sont les agens principaux de la vie des plantes, et c'est d'elles surtout que dépend la distribution des familles sur la surface du globe. Si donc on rencontre dans certaines régions de vastes espaces déserts ou dépourvus d'arbres, ce n'est pas à la stérilité du sol qu'il faut s'en prendre, mais à un climat défavorable à la végétation arbustive. Le climat lui-même étant la conséquence de la situation météorologique d'une contrée, il importe de rappeler en quelques mots les phénomènes qui la déterminent.

Les rayons solaires, aux environs de l'équateur, échauffant les masses gazeuses en contact avec la terre, les dilatent et les forcent à s'élever dans les régions supérieures de l'atmosphère. Ces masses d'air chaud se refroidissent en s'élevant et se déversent vers le nord et vers le sud; elles sont remplacées dans les régions inférieures par l'air plus froid qui vient des pôles et qui s'échauffe à son tour. Il s'établit donc, dans chaque hémisphère, un double courant qui va du pôle à l'équateur, dans les régions basses, et de l'équateur au pôle, dans les régions élevées; mais, par suite de la rotation de la terre, plus rapide à l'équateur qu'aux pôles, ce dernier s'infléchit vers l'est et tend, à mesure qu'il s'avance vers le nord, à devenir un vent d'ouest, tandis que le courant venant du pôle, en se rapprochant de l'équateur, dévie vers l'ouest et finit par souffler de l'est. — Suivant que ces courans traversent des continens ou des océans, ils se dessèchent ou se saturent d'humidité et amènent avec eux le beau temps ou la pluie. Aux environs de l'équateur, le soleil transforme en vapeurs une masse d'eau considérable dont une partie retombe immédiatement par suite du re-

froidissement des couches d'air dans les hautes régions; le surplus est emporté par le courant qui se dirige vers le pôle et se résout en pluie à mesure que la température s'abaisse ou que les circonstances locales provoquent la condensation des vapeurs; c'est pourquoi dans nos pays les vents de l'ouest et du sud-ouest sont ordinairement pluvieux. Lorsque ce courant revient du pôle, il a perdu l'humidité qu'il renfermait, et, comme il traverse d'ailleurs des contrées de plus en plus chaudes, qui augmentent sa puissance hygroscopique, il amène le beau temps et devient un vent desséchant.

Ces phénomènes généraux peuvent être modifiés par certaines circonstances locales telles que la présence d'une chaîne de montagnes qui change la direction des courans, ou la formation des bourrasques qui sont en quelque sorte les remous des grands fleuves atmosphériques. Lorsqu'un vent humide rencontre une chaîne de montagnes, il ne peut la franchir qu'en s'élevant dans l'atmosphère où le refroidissement condense les vapeurs qu'il contient et qui se résolvent en pluie; une fois la chaîne franchie, ce même vent, débarrassé de son humidité, devient un vent sec. Les forêts, comme les montagnes, en abaissant la température, provoquent la formation des pluies, et amènent la fertilité dans des contrées qui sans cela eussent été stériles. On peut, il est vrai, se demander si cette action bienfaisante ne s'exerce pas au détriment des contrées déboisées; c'est-à-dire si la présence d'une forêt augmente en réalité la quantité de pluie qui tombe sur le globe ou si elle en modifie seulement la distribution. Au premier abord, il semble que, le soleil ne pouvant évaporer qu'une certaine quantité d'eau, ce qui tombe sur un point est perdu pour les autres. Il n'en est rien cependant, car, s'il ne pleuvait jamais et si l'air restait saturé d'humidité, il ne se produirait aucune évaporation; mais chaque molécule de vapeur qui se condense est aussitôt remplacée par une autre, celle-ci par une troisième et ainsi de proche en proche; en sorte que l'atmosphère, en se desséchant peu à peu, provoque par cela même une évaporation plus active des eaux de l'Océan. Il en résulte que toute cause nouvelle de pluie, comme la création d'une forêt, dans une région qui en était dépourvue, est en même temps une cause nouvelle d'évaporation et devient pour cette région un bienfait dont elle profite sans préjudice pour aucune autre.

Au point de vue climatologique, le globe est divisé en cinq zones: la zone équatoriale, comprise entre les deux tropiques; deux zones tempérées au nord et au sud de celle-ci, et deux zones polaires. Ces différentes zones ont leur végétation propre et leurs familles botaniques particulières; mais elles ne suivent pas exactement les degrés de latitude, et se pénètrent les unes les autres. Ainsi, la flore sep-

tentrionale de la zone tempérée empiète sur plusieurs points sur le domaine de la flore arctique; tandis que sur d'autres, c'est au contraire cette dernière qui vient échancrer la première. Les émanations provenant des grands courans de l'Atlantique et du Pacifique, le Gulf-stream et le Tessan, font pénétrer la flore de la zone tempérée jusqu'en Laponie et sur les rivages de l'Amérique russe, tandis que le courant polaire fait descendre la flore arctique jusqu'au Labrador et à la pointe méridionale du Groenland, c'est-à-dire à la latitude de Stockholm.

Les effets de la température ne se font pas seulement sentir dans le sens de la longitude, en allant de l'équateur aux pôles, mais aussi dans le sens de l'altitude, en s'élevant de la plaine au sommet des montagnes, et l'on peut souvent traverser, en quelques heures, plusieurs zones de végétation, depuis les champs de céréales qui jaunissent la plaine, jusqu'aux neiges perpétuelles, en suivant des pentes couvertes d'abord de vignobles, puis de bois feuillus, puis de bois résineux, puis de simples pâturages de graminées.

Nous avons dit plus haut que l'influence thermique était avec l'eau le facteur principal qui détermine l'habitat des diverses essences forestières dont les mêmes familles se retrouvent partout où la température moyenne est sensiblement la même. Cette influence thermique se manifeste soit par les extrêmes de température, soit par la température moyenne, soit par la durée de la végétation. Il y a en effet des limites de température que les plantes ne peuvent franchir et au-delà desquelles elles périssent inévitablement; ces limites varient suivant les espèces, car les unes peuvent supporter des froids qui font périr les autres, et l'on a reconnu que la température moyenne de 10 degrés, au mois de juillet, pouvait être considérée comme la limite de la végétation arborescente. Il est nécessaire en outre, pour que les arbres puissent se perpétuer, que la somme de chaleur annuelle soit suffisante pour en assurer la fructification; il faut enfin que la période comprise entre la première apparition des feuilles et la complète maturation du fruit soit assez longue pour que toutes les phases de la végétation puissent s'accomplir régulièrement. Si les arbres résineux supportent des climats plus rigoureux que les bois feuillus, c'est parce que, grâce à leurs feuilles persistantes, ils commencent à végéter aux premiers beaux jours, sans perdre, comme ces derniers, un temps précieux à refaire leur appareil foliacé; ils peuvent donc se contenter d'une période de végétation plus courte que ces derniers.

Les conditions que réclament les diverses espèces sont donc très variables, mais c'est l'accroissement du froid qui en limite généralement l'habitat; aussi le nombre de ces espèces augmente-t-il avec

la température du climat. Très nombreuses dans les pays chauds, elles se réduisent successivement à mesure qu'on avance vers les pôles jusqu'à ne plus présenter que le pin sylvestre et le bouleau aux regards attristés.

Nous allons, à propos des collections exposées, examiner rapidement les conditions dans lesquelles se trouvent les divers pays du monde relativement à la végétation forestière et rechercher quelle est pour chacun d'eux l'importance de la production ligneuse. Commençons par l'Amérique.

II.

Au point de vue climatologique, l'Amérique du Nord peut être divisée en trois régions principales : la première embrasse toute la partie comprise entre l'Amérique russe et la Floride; la seconde est la région des prairies, et la troisième la Californie, c'est-à-dire la bande située à l'ouest des Montagnes-Rocheuses, sur le versant du Pacifique. La première a un climat plus froid que celui de l'ancien monde et présente, par rapport à ce dernier, un retard de 10 à 20 degrés de latitude. Cette différence tient à la direction principale des chaînes de montagnes qui, courant en Europe de l'ouest à l'est, opposent une barrière aux vents froids du pôle; tandis que, dirigées en Amérique du nord au sud, elles laissent à ceux-ci, comme à ceux qui soufflent du golfe du Mexique, une libre carrière; aussi les extrêmes de température y sont-ils très accentués. D'un autre côté, le Gulf-stream vient échauffer les côtes occidentales de l'Europe et reculer jusqu'au nord de la Norvège les limites de la zone tempérée, tandis que le courant polaire de retour longe la côte américaine et exerce une action réfrigérante.

Toute cette région était couverte autrefois d'une immense forêt dont les défrichemens ont fait disparaître aujourd'hui la plus grande partie. Le sapin blanc est l'essence qui s'avance le plus vers le nord; il pénètre même dans la région de la flore arctique, dont le sol ne se dégèle que superficiellement, pendant les quelques mois d'été, et forme, mélangé au sapin baumier et au mélèze américain ou *tamarac*, le peuplement exclusif de la vaste forêt qui s'étend de l'Amérique russe au Labrador. Plus au sud, les bois feuillus se mélangent aux résineux : le pin rouge, le *hemlock*, le *spruce*, le *pitch-pine*, s'entremêlent avec les bouleaux, les chênes, les châtaigniers, les érables, les noyers, les tulipiers, et comme la présence des grands lacs canadiens retarde en automne l'arrivée des froids, les feuilles se maintiennent sur les arbres jusqu'aux approches de l'hiver et donnent aux forêts cette infinie variété de tons qui a

frappé tous les voyageurs. Les états du sud, qui correspondent par leur température au midi de l'Europe et qui sont exposés aux vents humides du golfe du Mexique, ont une végétation vigoureuse, caractérisée, pour les essences forestières, par la persistance du feuillage; on y trouve le chêne vert, l'olivier, le magnolia et surtout le pin à longues feuilles (*pinus australis*), qui, dans les parties basses et humides, forme à lui seul d'immenses forêts.

La côte occidentale de l'Amérique du Nord, baignée par le courant chaud du Tessan, jouit d'une température plus élevée que la côte orientale. Toute la bande comprise entre l'Océan-Pacifique et les sierras des Cascades et de Nevada, désignée sous le nom de région californienne, protégée pendant l'hiver contre les vents froids du nord, a un climat qui se rapproche de celui du midi de la France. Arrosée par les pluies bienfaisantes qui lui sont amenées du Pacifique, elle a une végétation luxuriante, dont les gigantesques échantillons se rencontrent surtout sur les pentes de la Nevada. Les conifères à aiguilles, comme ceux à feuilles de cyprès, y abondent; c'est là que croissent l'*abies Douglasii*, l'*abies Mertensiana*, le cèdre de l'Orégon, le *thuya gigantea* et les nombreuses espèces de *sequoias*, dont on connaît les dimensions prodigieuses et qui ont la précieuse faculté de repousser de souches. Tous ces arbres peuvent être considérés comme appartenant à une époque géologique antérieure à la nôtre, car ils couvraient autrefois les dépôts crétacés d'une grande partie de l'Europe, de l'Amérique et du Groenland.

La partie comprise entre les Montagnes-Rocheuses et la vallée du Mississipi forme la région des prairies; abritée contre les vents humides du Pacifique, elle est pendant l'été absolument privée d'eau; mais elle reçoit pendant l'hiver, sous forme de neige, les vapeurs qui lui sont amenées par les vents du nord et du nord-est qui soufflent sans obstacle. Cette neige, en fondant au printemps, développe une végétation herbacée abondante, mais éphémère, et qui, pendant quelques mois du moins, donne à ces vastes plaines couvertes de fleurs et de graminées l'aspect d'un merveilleux pâturage; mais la sécheresse ne tarde pas à survenir et à les transformer en désert. Pendant une période aussi courte, toute végétation ligneuse est impossible; aussi, sauf dans quelques oasis comme l'Utah, toute cette région est-elle dépourvue d'arbres.

Telle est dans son ensemble la physionomie générale de l'Amérique du Nord, qui est représentée à l'exposition par le Canada et les États-Unis.

Comme aux expositions précédentes, le Canada a tenu à honneur de nous montrer ses richesses forestières. Outre les expositions particulières, comprenant des bois déjà façonnés, tels que des roues

de voitures, des châssis de fenêtres, des portes qu'on expédie jusqu'en Australie toutes fabriquées, des bois tournés de toute espèce, le gouvernement a fait construire dans le grand vestibule un magnifique trophée en planches de diverses essences, donnant une haute idée de la production ligneuse de ce pays. Une tronce d'*abies Douglasii* de 2 mètres de diamètre, provenant d'un arbre de 100 mètres de haut et âgé de 566 ans, montre quelle est la puissance de la végétation sur la côte du Pacifique.

L'exploitation des forêts est la principale industrie du Canada, elle est abandonnée à des concessionnaires qui, moyennant redevance, abattent des cantons tout entiers. C'est là un procédé barbare qui amènera inévitablement la ruine des forêts et qu'il serait bien utile d'enrayer pendant qu'il en est temps encore. Le parlement canadien ne recule pas d'ailleurs devant les sacrifices nécessaires pour améliorer le cours des fleuves qui doivent par le flottage amener les bois du fond des forêts jusqu'à Québec, où ils sont embarqués pour les diverses parties du monde. Ces bois sont contrôlés à la sortie par des inspecteurs spéciaux qui y appliquent une marque indiquant la catégorie à laquelle ils appartiennent. Grâce à ce procédé, le commerce se fait avec la plus grande loyauté et le consommateur est sûr de ce qu'il achète. Ce sont surtout des planches de chêne, de pin rouge, de sapin, d'érable et de noyer qui font l'objet des exportations, et c'est l'Angleterre qui en est le principal débouché. Le Canada ne fait avec la France qu'un commerce peu important, et que le gouvernement anglais ne cherche pas à développer de crainte de perpétuer les sympathies françaises qui sont toujours vivaces dans cette colonie. Celle-ci en effet n'a pas été comprise dans le traité de commerce fait en 1860 entre la France et l'Angleterre, et comme elle ne peut pas traiter séparément pour son propre compte, elle reste soumise vis-à-vis de nous au tarif général, qui, comme on sait, est un tarif presque prohibitif. Aussi les relations commerciales entre le Canada et son ancienne métropole sont-elles presque nulles, au grand détriment des deux pays qui auraient cependant beaucoup à gagner à des rapports plus fréquens. Cette situation a provoqué chez les Canadiens un profond mécontentement qui s'est, même pendant l'exposition, manifesté à plusieurs reprises.

L'exposition des États-Unis n'est pas moins intéressante que celle du Canada. Les collections, outre les nombreux échantillons d'essences similaires à celles de nos pays, en renferment quelques-uns appartenant à des variétés particulières à l'Amérique; de ce nombre est le pitchpine dont on fait en Europe, depuis quelques années, une grande consommation. C'est un bois parfaitement veiné, dur

et renfermant une grande quantité de résine que l'opération du gemmage a accumulée dans les tissus; employé dans la menuiserie, l'ébénisterie, la fabrication des wagons, il ne le cède sous aucun rapport à nos bois les plus recherchés. Il faut citer aussi l'*hickory*, espèce de frêne dont on fait grand cas comme bois de menuiserie et de charronnage. On en fabrique des roues de voitures d'une légèreté et d'une solidité remarquables.

Ce qui aux États-Unis se consomme et s'exporte de bois est inimaginable; employé dans les constructions civiles et navales, dans l'ébénisterie, dans les chemins de fer, utilisé pour la fabrication du papier, pour celle du charbon et de la résine, servant au chauffage des habitations et des locomotives, le bois est d'un usage si général que s'il venait à manquer la vie tout entière de la nation s'arrêterait pour ainsi dire brusquement. Cette perspective a frappé certains esprits, et le gouvernement paraît s'être ému de la disparition des massifs forestiers qui, il y a peu d'années encore, couvraient le continent américain. Le congrès a ordonné une enquête, et un rapport volumineux vient de lui être adressé par M. Hough sur ce sujet.

D'après ce rapport, les actes édictés jusqu'ici pour empêcher dans les forêts appartenant aux états l'exploitation des arbres propres aux services publics sont restés lettre morte. Les concessionnaires, soustraits à tout contrôle, abattent ce qui leur convient et souvent ont recours à l'incendie pour cacher leurs méfaits; aussi commence-t-on à s'apercevoir des effets de cette dévastation. Non-seulement sur un grand nombre de points le bois devient de plus en plus cher, mais on constate déjà des perturbations climatériques inquiétantes; ainsi en Californie, où les forêts ont été détruites pour la consommation des usines et des forges, la neige des sierras fond brusquement, et, au lieu d'alimenter les cours d'eau d'une manière continue, elle les transforme en torrens au printemps et les laisse à sec le reste de l'année. Les terres échauffées par le soleil de l'été fondent les premières neiges, et prolongent l'automne jusqu'au milieu de l'hiver, rendant ainsi la contrée plus sèche et plus chaude. Pour conjurer le danger, M. Hough ne craint pas de proposer l'adoption de lois restrictives ayant pour objet de régler les exploitations des forêts et d'imposer aux états l'obligation de ne plus vendre ni pâturage, ni terrain déboisé, sans exiger des acquéreurs qu'une partie en sera replantée. Il demande également la création d'une administration forestière semblable à celle qui existe dans la plupart des états de l'Europe, et comme il prévoit fort bien que la législation actuelle des États-Unis, qui soumet tous les emplois à l'élection, ne permettrait pas aux hommes capables et honnêtes

de suivre une carrière exigeant des études spéciales sans être sûrs de la conserver, il n'hésite pas à demander pour eux des garanties qui font défaut en Amérique à tous les autres fonctionnaires. Si le congrès accepte ces propositions, il aura bien mérité du pays, car il pourra transmettre aux générations futures les massifs forestiers qui ont été la principale cause de prospérité des générations passées.

L'Amérique centrale, dont les différens états avaient également envoyé des collections de bois à l'exposition, est très accidentée; les montagnes voisines de la côte précipitent les vapeurs des deux Océans et donnent à cette contrée une grande puissance de végétation. Aussi les forêts y sont-elles considérables et même en partie inexplorées. Dans les parties basses les essences qui les peuplent sont celles des régions tropicales, mais sur les montagnes apparaissent celles de la flore tempérée, c'est-à-dire les chênes, les frênes et les résineux.

La Guyane, dont nous parlerons sans nous occuper des divisions politiques, puisque la nature ne connaît pas de frontières, paraît avoir été autrefois couverte d'une série de lacs qui, rompant un jour leurs digues, versèrent leurs eaux dans l'Océan. Elle est traversée de l'est à l'ouest par plusieurs chaînes de montagnes parallèles à la côte qui coupent presque à angle droit les nombreux cours d'eau et donnent lieu à des cataractes d'un aspect grandiose, mais qui empêchent toute communication entre l'intérieur et la plaine, qui forme le long de la côte une bande de 40 milles de largeur. Les vents du nord et du nord-est, chargés des vapeurs de la mer des Antilles, y soufflent presque sans interruption et amènent des pluies abondantes partout où se produit le plus léger abaissement de température. Une barrière de montagnes, une simple forêt suffisent pour provoquer la condensation de ces vapeurs, pour enlever à ces vents toute l'humidité qu'ils tiennent en suspension et pour stériliser complètement les régions qui se trouvent au-delà. C'est sur la côte que se sont installés les Européens et qu'ils ont établi leurs cultures. Le sol, composé d'une couche d'alluvion et d'une argile blanchâtre, y est très fertile et peut fournir pendant de longues années, sans aucun engrais, des récoltes abondantes de sucre, de café, de riz et de coton. Le delta de l'Orénoque et les montagnes qui longent le rivage sont couverts d'une immense forêt. Au-delà de la première chaîne sont des savanes qui, faute de pluie, restent absolument stériles; puis reparaissent de nouvelles montagnes et avec elles des forêts qui s'étendent au loin dans l'intérieur et vont rejoindre celles du Brésil. Ces forêts ont un aspect dont celles d'Europe ne peuvent donner une idée. La végétation, sans cesse en

activité, ne laisse à l'arbre aucun repos; les feuilles à peine tombées sont immédiatement remplacées par d'autres, et le plus souvent le même individu porte à la fois des fleurs et des fruits. Cette continuité dans la végétation ne laisse pas apparaître, comme dans les arbres de nos contrées, les accroissemens annuels du tissu ligneux: le bois forme une masse homogène, compacte, de coloration variée et le plus souvent susceptible d'un beau poli; c'est ce qui le rend si précieux pour l'ébénisterie. Beaucoup de ces arbres n'ont pas encore de nom dans la science, mais ils enchantent les regards par la beauté du feuillage, la variété des formes et la prodigieuse hauteur des fûts; ils sont reliés les uns aux autres par des lianes qui, après avoir escaladé les plus hautes branches, redescendent vers le sol pour y reprendre racine. Des oiseaux, des insectes, des reptiles sans nombre peuplent ces solitudes, dernier refuge des tribus indiennes qui fuient la civilisation.

Les forêts des parties basses, fréquemment inondées, ne renferment que des essences de peu de valeur, des palétuviers, des manguiers, des fougères arborescentes, des bambous, etc.; mais celles des régions montagneuses produisent les bois les plus précieux dont on peut voir des spécimens, non-seulement dans les expositions des colonies françaises, anglaises et hollandaises, mais aussi dans celles que les chambres de commerce du Havre, de Rouen, de Marseille et d'autres ports ont envoyées pour faire connaître les principaux élémens de leur commerce. Le Havre seul importe annuellement 83,488,900 kilogrammes de bois exotiques d'une valeur de 15,584,719 francs. Parmi ces essences précieuses, le *Mora excelsa* mérite une mention spéciale. Véritable géant végétal, il atteint 60 mètres de hauteur, pousse sur les terrains les plus rebelles à toute autre culture, et produit un bois dur, serré, à fibres entrecroisées, très recherché pour les constructions navales, et qui n'est pas, comme le chêne, exposé à la pourriture sèche. La graine du *Mora* est comestible, et son écorce, propre à la tannerie, est employée par les Indiens comme remède contre la dyssenterie. Le *Green heart* ou *Wacapou* est également un des meilleurs bois de charpente qu'on puisse trouver, surtout pour les constructions navales et hydrauliques. Citons encore le *Courbaril* ou *Locust-tree* dont le bois très dur, de couleur brune, prenant un beau poli, est excellent pour l'ébénisterie; le *Purple heart* ou *copaïfera bracteata*, qui atteint de très belles dimensions, dont le bois d'un rouge violacé est extrêmement résistant, mais qui est peut-être plus précieux encore par la résine qu'il distille; le *dalbergia nigra* ou palissandre; le *cedrela odorata* dont l'odeur aromatique le préserve des attaques des insectes et qu'on emploie à la confection des

caisses de cigares; le *Quebracho,* propre au charronnage, et dont le bois réduit en sciure sert au tannage des peaux; enfin l'acajou qui, de tous, est le plus connu en Europe. Le meilleur acajou vient de Saint-Domingue, mais le prix élevé de celui-ci n'en permet pas l'emploi autrement que comme placage; celui du Honduras et de la Guyane est de moins belle qualité, mais il est plus léger, plus tenace, de plus grandes dimensions que le premier, et plus apte par conséquent à être employé dans les constructions navales, car le prix n'en est pas beaucoup plus élevé que celui du chêne. Un grand nombre d'arbres de la Guyane donnent aussi des produits spéciaux susceptibles d'être utilisés dans l'industrie et la médecine; les uns, comme le bois de campêche, le bois de Brésil, l'indigo, fournissent des matières tinctoriales; d'autres sécrètent des gommes et des résines, comme le caoutchouc, la gutta-percha, le baume de Tolu. Tous ces arbres précieux sont depuis fort longtemps entrés dans le commerce et il en est un certain nombre qu'on trouve aujourd'hui quelque difficulté à se procurer. Les forêts accessibles sont exploitées et il faut pénétrer dans l'intérieur pour alimenter la consommation. Le gouvernement anglais paraît s'être préoccupé de cette situation et il a pris, paraît-il, quelques mesures pour empêcher les exploitations abusives; mais il est douteux que ces mesures soient efficaces et qu'une surveillance quelconque puisse s'exercer dans ces solitudes où l'homme civilisé ose à peine s'aventurer.

Le Brésil, exposé aux vents humides de l'Atlantique, reçoit sur la côte sud-est les pluies dont la chaîne de la *serra do Mar* provoque la condensation. Toute cette partie est couverte d'une immense forêt dont la végétation ne se ralentit jamais. Dans l'intérieur, un plateau de 650 mètres de hauteur s'incline dans la direction du sud jusque vers le bassin de la Plata. Ce plateau, interrompu par les excavations de l'Amazone, du Madeira et du Paraguay, ne reçoit de pluies que pendant la courte période zénithale; aussi est-il couvert de savanes appelées *campos*, partout où le sol n'est pas abreuvé par une eau courante. Lorsqu'il en est ainsi, les forêts reparaissent avec leur végétation désordonnée. Ces forêts n'ont pas l'aspect grandiose qu'on s'imagine, car si les détails sont merveilleux, l'ensemble manque d'harmonie et d'horizon; toutes ces plantes parasites, ces épiphytes qui végètent sur les troncs déjà morts, ces lianes qui courent d'un arbre à l'autre, empêchent de voir les cimes, obscurcissent la lumière, arrêtent la circulation de l'air et vous entourent d'une atmosphère accablante imprégnée d'une forte odeur de pourriture qui serre le cœur. Ces forêts sont peuplées des arbres si nombreux que produit la région équatoriale, que nous avons déjà

rencontrés dans la Guyane et dont l'énumération, même sommaire, est impossible; il faut cependant y mentionner l'*araucaria*, seul conifère que possède le Brésil et qui est connu sous le nom de pin du Brésil. C'est un arbre très élevé dont les branches partent du tronc en se recourbant comme les bras d'un candélabre et sont couvertes de feuilles imbriquées, d'un vert métallique, et munies d'un piquant au sommet. D'un port élégant et majestueux, cet arbre est l'un des plus beaux ornemens de ces forêts; il produit un fruit comestible et un bois compacte, facile à travailler, dont on exporte une grande quantité à Montevideo. Il est un autre arbre qui, pour certaines provinces, est une véritable providence, c'est le *Copernicia cerifera*, connu dans le pays sous le nom de *Carnauba*. Résistant aux sécheresses les plus prolongées, il fournit un excellent bois; la partie centrale de la tige donne une espèce de sagou dont on peut faire du vin; la pulpe du fruit est comestible, l'amande torréfiée remplace le café; les feuilles, dont il se fait une grande exportation, fournissent des fibres souples et ténues servant à la fabrication des chapeaux de paille, enfin ces mêmes feuilles sécrètent une cire dont on fait d'excellentes bougies.

Au sud du Brésil, la république argentine nous offre également le long des côtes de vastes forêts où se rencontrent le *dalbergia nigra*, connu chez nous sous le nom de palissandre, et en Angleterre sous celui de *Rosewood;* le *Quebracho*, dont nous avons déjà parlé, et dont le bois renferme 12 pour 100 de tannin, et les feuilles 25 pour 100; le *Lapacho*, qui est d'une belle couleur violette, et de nombreux arbrisseaux, dont beaucoup donnent des produits tinctoriaux ou médicinaux. Les pluies, abondantes sur la côte, diminuent à mesure qu'on s'avance dans l'intérieur, et finissent par ne plus se produire qu'accidentellement sous forme de pluies d'orage; avec elles aussi disparaissent les forêts que remplacent de simples graminées. C'est la seule végétation qu'on rencontre dans les vastes plaines appelées *pampas* qui s'étendent jusqu'au pied des Andes. Les plantations d'arbres y réussissent cependant, et il n'est pas douteux que, si l'on parvenait à créer artificiellement des forêts, le climat ne se modifiât bientôt et ne devînt plus humide.

Les Andes forment une double chaîne qui court parallèlement au Pacifique; mais les forêts n'y couvrent guère que les versans septentrionaux, qui reçoivent les émanations de la mer des Antilles; depuis le cap Blanco au Pérou jusqu'à Valparaiso, sur une longueur de 29 degrés, toute la chaîne est déboisée. Au Pérou, en Bolivie, dans la Nouvelle-Grenade, se rencontrent les forêts de chinchonas qui produisent le quinquina, mais qui sont dévastées partout où elles sont accessibles. Heureusement le précieux arbuste a pu

être acclimaté sur d'autres points, notamment dans la chaîne des Nilgherries, dans l'Inde, à Java, à Queensland, en Australie, et même à la Réunion.

III.

Le climat de l'Australie ressemble à celui de l'Europe méditerranéenne, sauf dans la partie septentrionale où la proximité de l'équateur lui donne un caractère tropical. Les courans atmosphériques y sont réguliers et les pluies réglées d'une manière constante. Elles sont très-peu abondantes au nord, et presque nulles dans l'intérieur où règne le désert. Au sud du tropique, elles persistent pendant la période hivernale, et c'est dans cette dernière région, qui occupe la partie sud-est du continent, et en Tasmanie que se sont concentrés les efforts de la colonisation. Nous ne reviendrons pas sur l'histoire de ces colonies dont tout le monde connaît le prodigieux développement; bornons-nous à dire que le premier convoi d'émigrans fut débarqué à Port-Jackson le 20 janvier 1788, et qu'aujourd'hui, c'est-à-dire quatre-vingt-dix ans après, la colonie, peuplée de *1,500,000* habitans, a dû se diviser et former cinq gouvernemens séparés: la Tasmanie, l'Australie du sud, Victoria, Queensland et la Nouvelle-Galles du sud. L'agriculture n'y est développée que sur les côtes et dans la Tasmanie, mais le climat de l'intérieur, très favorable à la végétation herbacée, produit d'excellens pâturages, qui ont permis d'y élever d'immenses troupeaux de moutons dont le nombre s'élève aujourd'hui à plus de 20 millions; mais comme le continent ne renferme pas de hautes montagnes, les cours d'eau y sont rares et peu étendus. Aussi les années de sécheresse sont-elles calamiteuses pour les animaux qui périssent par milliers. Cette année même, plus de 5 millions de moutons sont morts au milieu des pâturages desséchés.

Dans les colonies de Queensland et de la Nouvelle-Galles du sud, les forêts ont un caractère équatorial, tandis que dans la Tasmanie et dans Victoria elles ont jusqu'à un certain point l'aspect européen. D'après l'intéressant catalogue publié par le gouvernement colonial, le sol forestier peut être partagé en trois régions distinctes: l'une ne renfermant que des buissons (*scrubs*) d'arbustes appartenant aux genres des bruyères et des *proteacées*, formant des fourrés impénétrables et indestructibles, même par le feu; la seconde est couverte de forêts claires (*open forest*), d'arbres très élevés, peu branchus, garnis de feuilles épaisses, dures, persistantes et riches en huiles essentielles, appartenant presque tous au genre *eucalyptus*. La troisième région, qui est aussi la moins connue,

s'étend dans les profondeurs du continent en couvrant d'une multitude d'essences diverses les plaines, les vallées et les montagnes. La plupart de ces essences sont encore inconnues, car les arbres sont si élevés, les cimes si difficiles à distinguer au milieu des cimes voisines, leurs troncs tellement couverts de parasites, que le plus souvent on ne peut en constater l'identité qu'en les abattant. C'est là qu'on rencontre la fougère arborescente, l'ortie géante, (*urtica gigas*), le figuier géant (*ficus gigantea*), le *cedrela australis*, et une espèce d'*araucaria* connu sous le nom de pin de la baie de Moreton (*Moreton bay pine*) dont les fruits servent de nourriture aux Indiens.

Dans les colonies méridionales qui jouissent d'un climat tempéré, grâce à la chaîne des alpes australiennes qui les protègent contre le souffle brûlant de l'équateur, les essences se rapprochent de celles de nos contrées. Elles ont bien encore un peu le caractère tropical vers le sud-est, où se montrent certains palmiers, mais elles le perdent peu à peu à mesure qu'on s'élève, et l'on rencontre alors les espèces qui nous sont familières, comme le hêtre, le frêne et l'acacia. Sur les montagnes, l'eucalyptus s'élève jusqu'à une altitude de 2,000 mètres, mais, bien avant d'arriver à cette limite, la rigueur de la température en ralentit la croissance. Cet arbre remarquable nous paraît appelé à jouer dans le monde un rôle assez important pour mériter qu'on s'y arrête.

L'eucalyptus, dont les nombreuses variétés ont souvent été prises pour des espèces particulières, appartient à la famille des myrtacées; il a une croissance prodigieuse qui tient à la permanence de ses feuilles. Sèches, rigides, d'un gris bleuâtre, recouvertes d'un épiderme qui les protège contre la sécheresse, celles-ci persistent pendant toute l'année sans être affectées par le renouvellement des saisons. Pourvues de stomates des deux côtés et disposées perpendiculairement aux branches, de façon à être frappées par le soleil sur les deux faces à la fois, elles ont une puissance d'aspiration extraordinaire et font profiter l'arbre de la moindre humidité qui vient humecter le sol. Tant que celui-ci contient de l'eau, elles exercent leurs fonctions physiologiques avec une rare puissance et provoquent cette croissance extraordinaire qui nous étonne; mais que le sol vienne à se dessécher, la végétation s'arrête comme endormie, sans que l'arbre paraisse en souffrir, pour reprendre au moment des pluies, parfois après de longs mois, avec une nouvelle vigueur. On conçoit combien est précieuse une essence qui, s'accommodant des terrains les plus humides, est capable en même temps de résister aux sécheresses les plus prolongées; aussi a-t-on cherché à la propager partout où le climat paraissait pouvoir lui

convenir. On en a planté en Californie, en Guyane, dans l'Inde, sur les côtes de la Provence et surtout en Algérie, où elle paraît appelée à rendre les plus grands services.

La variété la plus connue est l'*eucalyptus globulus*, appelée par les Anglais *blue gum* à cause de la résine qu'elle distille; elle n'a pu jusqu'à présent dépasser la zone méditerranéenne, car elle ne supporte pas un froid de plus de 4 degrés au-dessous de zéro; mais il n'est pas douteux que sur les 160 variétés d'eucalyptus il n'y en aît quelqu'une qui ne puisse s'accommoder à nos climats tempérés; on a remarqué d'ailleurs que les sujets, issus des graines des arbres qui ont végété en France, sont déjà plus robustes que ceux qui leur ont donné naissance et supportent des froids plus rigoureux. Cette essence serait pour nous une conquête des plus utiles, moins peut-être par les produits ligneux qu'elle fournit que par les services qu'elle peut rendre en assainissant le pays, en desséchant les marais, en mettant en valeur des terres incultes. L'eucalyptus en effet, ou tout au moins quelques-unes de ses variétés, s'accommode aussi bien des sols calcaires que des sols siliceux, des terrains secs que des terrains humides; mais il exige partout un sol meuble et perméable qui lui permette d'étendre au loin ses racines.

Le bois de l'eucalyptus est très dense et renferme peu d'aubier, ce qui est très remarquable pour un arbre qui s'accroît de 5 à 6 mètres par an; exposé à l'air, il durcit et devient difficile à travailler; cette propriété est due à la solidification des gommes et des résines contenues dans le tissu ligneux, auquel elles donnent une durée remarquable, et qu'elles mettent à l'abri des ravages du taret, le rendant ainsi particulièrement propre aux constructions hydrauliques. Dans nos contrées, ce bois est disposé à se fendre et à se tourmenter, mais ne fût-il propre qu'au chauffage ou à la fabrication des traverses de chemin de fer, il n'en serait pas moins fort utile. A l'âge de cinq ans, des eucalyptus plantés près du lac Fetzara, en Algérie, fournissaient des poteaux télégraphiques et des perches de mines; à douze ans, ils avaient plus de 2 mètres de circonférence et 30 mètres de hauteur.

Le bois de l'eucalyptus n'est pas le seul produit qu'on en puisse tirer; l'écorce, épaisse et fibreuse, sert à fabriquer des cordes, des nattes et une sorte de feutre imputrescible pour les couvertures légères; les gommes et résines sont utilisées dans la pharmacie et la parfumerie; les feuilles fournissent une huile propre à l'éclairage, et, infusées dans l'alcool, elles donnent une liqueur antiseptique excellente pour le pansement des plaies de mauvaise nature et les affections cancéreuses; même desséchées, elles renferment encore 15 pour 100 de tannin et conservent pendant longtemps la pro-

priété de chasser les insectes; enfin les fruits passent pour avoir une propriété fébrifuge analogue à celle du quinquina.

Les services les plus importans peut-être que les eucalyptus puissent nous rendre sont ceux qui résultent de l'influence qu'ils exercent sur les conditions climatériques des régions où ils se trouvent. Leur puissance d'absorption est telle qu'ils dessèchent et assainissent les terrains marécageux, si bien qu'aujourd'hui il ne se crée pas un village en Algérie sans qu'on ne commence par mettre les habitans à l'abri des fièvres paludéennes au moyen de plantations d'eucalyptus. Ces propriétés fébrifuges ont été parfois mises en doute, mais elles sont aujourd'hui incontestables en présence des faits nombreux constatés en Algérie aussi bien qu'en Australie, et s'expliquent d'ailleurs facilement. En desséchant les marais, les eucalyptus empêchent la formation des miasmes qui s'en dégagent, et comme d'autre part leurs émanations éloignent les insectes, il est probable qu'elles produisent le même effet sur les animalcules qui paraissent être la cause première des fièvres paludéennes et probablement aussi des dyssenteries qui les accompagnent le plus souvent.

Au lac Fetzara, aux mines de Mokta-el-Hadid, les ouvriers employés aux exploitations ne pouvaient passer la nuit sur place et étaient obligés de quitter tous les soirs le centre de leurs travaux; une plantation de 200,000 pieds d'eucalyptus sur les rives basses du lac a complètement transformé le climat et chassé la fièvre en même temps que les moustiques. Il en a été de même à la Maison-Carrée, près d'Alger, au pénitencier de l'*Harrach*, et sur un grand nombre d'autres points. L'Australie, dont l'eucalyptus occupe les quatre cinquièmes du territoire, est à l'abri des fièvres endémiques ou paludéennes, bien que, topographiquement et géologiquement, elle ne diffère pas des autres contrées. Cela est dû, d'après un rapport de M. Bosisto, à ce qu'elle est entourée d'une atmosphère imprégnée des émanations que les huiles et les acides volatils contenus dans les feuilles laissent échapper. Ces huiles, qui transforment une partie de l'oxygène de l'air en péroxyde d'hydrogène, provoquent la formation d'une grande quantité d'ozone qui assainit l'air ambiant. On peut du reste se convaincre de cet effet en laissant évaporer dans l'air vicié d'une chambre de malade ou d'une salle pleine de monde une certaine quantité d'huile d'eucalyptus; l'atmosphère se purifie aussitôt et la respiration redevient libre et facile. Quelles qu'en soient les causes, on ne peut méconnaître les propriétés sanitaires de l'eucalyptus, et à ce titre il faut considérer l'acclimatation de cette essence dans nos régions comme un bienfait pour l'humanité.

IV.

En Afrique comme dans le Nouveau-Monde, comme en Australie, la puissance de la végétation est proportionnelle à l'abondance des pluies. La région comprise entre les tropiques, d'un Océan à l'autre, est arrosée chaque fois que le soleil passe au zénith, et soumise à l'empire des vents alisés secs, dès qu'il s'en éloigne. La végétation y est vigoureuse; les graminées ont une forme arborescente; le pays est couvert de bois, de lacs immenses et sillonné de grands fleuves. — Au nord de cette région est le Sahara, vaste plateau de 480 mètres d'altitude, où soufflent sans obstacle les vents alisés, où l'atmosphère, dépourvue de vapeurs, ne laisse jamais tomber de pluie, où les vallées profondes demeurent sèches, où le sol n'est formé que de dépôts arénacés sans humus, où l'œil n'aperçoit qu'un désert rocailleux sans terre végétale, et où n'apparaissent de temps à autre quelques oasis que là où les eaux souterraines sont assez rapprochées pour que les racines des palmiers puissent aller s'y abreuver.

L'Algérie est mieux partagée, car la chaîne de l'Atlas condense les vapeurs que contiennent les vents du nord et provoque des pluies qui malheureusement ne sont pas encore assez fréquentes au gré de nos colons. L'exposition de l'Algérie, contenue dans l'élégant pavillon que tout le monde a visité, comprend une très belle et très complète collection de bois dans laquelle on retrouve la plupart des essences de nos climats, les chênes, les frênes, les ormes, les châtaigniers, les noyers, les pins, etc.; on y voit aussi le cèdre, l'arbre algérien par excellence, qui ne se rencontre que dans l'Atlas et dans les montagnes du Liban, phénomène assez difficile à concilier avec l'hypothèse de l'unité des centres de création. A cette collection est joint un catalogue détaillé, rédigé par M. Mangin, conservateur des forêts à Alger, qui fait connaître les ressources forestières de la colonie et dans lequel nous puiserons les détails qui suivent. D'après les derniers relevés, l'étendue des forêts algériennes est de 2,360,747 hectares; elles forment deux bandes parallèles à la mer, réunies par les massifs qui s'étendent le long de la frontière tunisienne. Elles sont aujourd'hui reléguées dans le fond des vallées abruptes ou sur le sommet des montagnes, car les terrains accessibles ont été défrichés depuis longtemps ou livrés au pâturage. Plusieurs de ces forêts, peuplées de pins, de cèdres et de chênes zéens, sont fort belles; d'autres, formées de chênes-lièges, sont destinées à devenir plus tard une des richesses de la colonie.

D'après la loi musulmane, les forêts étaient la propriété du bey-

lick, et c'est en se basant sur ce principe que les différens actes, qui ont constitué la propriété en Algérie, ont considéré les forêts comme appartenant de droit à l'état. Cependant les commissions chargées de délimiter les terres à laisser aux indigènes, instituées en vertu du sénatus-consulte de 1863, ont attribué à ceux-ci, soit à titre collectif, soit à titre particulier, la propriété de quelques forêts. Elles ont de plus attribué aux communes, sous forme de cantonnement, certaines portions de forêts représentant la valeur des droits d'usage que les habitans exerçaient précédemment sur la forêt entière. Enfin, il a également été abandonné dans ces derniers temps aux communes européennes, à titre de dotation forestière, des parties de forêts destinées à leur fournir les bois dont elles ont besoin.

A la suite de ces diverses opérations, les 2,360,747 hectares de forêts se trouvent répartis ainsi qu'il suit :

A l'état.	1,969,247	hectares.
Aux communes . .	77,749	—
Aux particuliers . .	313,751	—

L'état se trouve donc chargé, soit comme propriétaire, soit comme tuteur des communes, de la gestion de plus de 2 millions d'hectares de forêts. Il emploie à ce service 69 agens, 288 gardes et brigadiers français, 111 gardes indigènes, et y consacre un budget de 1,188,660 francs. Ce service comprend, outre la délimitation des massifs boisés et le cantonnement des communes usagères, la répression des délits et la surveillance des exploitations. De tous les délits les plus redoutables sont les abus de pâturage et les incendies. La sécurité que la domination française a donnée aux indigènes, qui ne sont plus comme autrefois exposés à des razzias de tribu à tribu, leur a permis d'élever plus de bétail en même temps qu'elle en a considérablement augmenté la valeur; aussi voit-on pendant la saison sèche des troupeaux entiers abandonner la plaine aride pour chercher dans les forêts des hauts plateaux une herbe plus abondante; mais pour empêcher que ces troupeaux ne dévastent les jeunes coupes, on les cantonne dans les parties où les arbres sont assez forts pour n'avoir plus rien à en craindre. Parfois, pour augmenter l'étendue des pâturages disponibles, les bergers mettent le feu aux forêts et occasionnent ainsi des incendies qui dévorent plusieurs centaines d'hectares. La loi du 17 juillet 1874 a prescrit des mesures énergiques pour mettre fin à ces dévastations, et il faut espérer que la responsabilité collective des tribus triomphera de ces pratiques sauvages.

La difficulté des transports a empêché jusqu'à présent l'exploita-

tion des forêts de l'Algérie de prendre toute l'extension qu'elle aura un jour. Le bois n'ayant qu'une faible valeur, eu égard à son volume, ne peut supporter que des frais peu élevés; dès que ceux-ci atteignent un certain chiffre, on a intérêt à le laisser périr sur pied plutôt qu'à l'exploiter. C'est le cas en Algérie, où dans les dernières années on n'a vendu que 74,000 mètres cubes, quand les forêts pouvaient en fournir cinq fois plus. D'une part, en effet, la population est trop peu dense pour consommer sur place tous les bois de feu, et d'autre part, la construction des routes forestières est subordonnée à celle des grandes voies de communication qui restent à ouvrir. Mais tout fait prévoir qu'avant peu les forêts de l'Algérie sortiront de la période d'attente où elles se trouvent et qu'elles commenceront à donner un revenu appréciable. Jusqu'ici les produits principaux qu'on en a tirés sont le liège et l'écorce à tan. L'étendue des forêts de chêne-liège est de 265,152 hectares, mais une très faible partie seulement en est exploitée. A cause des frais assez élevés que nécessitent les opérations préliminaires du démasselage et du débroussaillement, ces forêts sont ordinairement données à bail pour une période de quatorze ans, à l'expiration de laquelle elles doivent être rendues à l'état en pleine valeur. Les écorces à tan proviennent soit du chêne vert, soit des pins d'Alep; ces dernières sont très recherchées, car elles donnent au cuir la couleur rouge caractéristique du cuir algérien; elles se vendent jusqu'à 50 francs le quintal sur la place de Constantine. L'exportation des écorces à tan, en y comprenant, bien entendu, celle des forêts particulières, s'est élevée en 1877 à 20,278,000 kilog.; celle du liège brut à 4,247,527 kilog., et celle du liège ouvré à 464,046 fr.

Les forêts produisent encore l'alfa, plante vivace de la famille des graminées, dont on fait des ouvrages de sparterie, des étoffes et surtout du papier. La mise en adjudication de ce précieux textile donne dans les trois provinces un revenu annuel de 64,407 francs. Enfin les indigènes sont autorisés à installer dans l'intérieur des massifs des fours pour y distiller les bois secs et gisans et en fabriquer du goudron. En résumé, les forêts de l'Algérie sont en bonne voie et ne tarderont pas à être sur le même pied que celles de la métropole.

V.

Si nous envisageons le continent asiatique dans son ensemble, nous retrouvons encore la loi qui préside à la distribution de la végétation sur le globe. Partout où les vents humides pénètrent dans l'intérieur et y déversent des pluies bienfaisantes, les plantes ligneuses

et herbacées se montrent avec abondance; partout où ces vents n'arrivent qu'après avoir été dépouillés des vapeurs qu'ils contenaient apparaît le désert. Tel est le cas de presque toute l'Asie centrale, depuis la Mer-Noire jusqu'à la chaîne du Khian-chan, c'est-à-dire du tiers environ de cette partie du monde. Le climat de cette région, dite région des steppes, est caractérisé par un hiver très froid, auquel succède, presque sans transition, un été très chaud, dus l'un et l'autre au vent desséchant du nord-est; le printemps dure à peine quelques semaines, et la végétation, qui n'a que trois mois pour accomplir toutes ses phases, impuissante à produire aucun arbre, ne peut fournir aucun abri contre les ardeurs du soleil ou contre la bise glacée du nord.

Cette vaste région, dont la disposition des montagnes modifie par places le caractère général, comprend les plaines méridionales de la Russie, depuis la Mer-Noire jusqu'à la mer Caspienne, l'Asie-Mineure, l'Arabie, la Transcaucasie; elle s'étend sur la Perse, vaste steppe qui se développe jusqu'à la vallée de l'Indus et ne présente quelque fertilité que sur une étroite bande de terrain aux bords de la mer Caspienne, habités par des peuplades nomades. Mais au-delà la région de l'Aral est un désert inhabitable où les hommes et les animaux ne peuvent trouver de nourriture, où les pluies qui tombent accidentellement sont aussitôt absorbées par le sol. Les pays situés à l'ouest des grandes chaînes de l'Asie centrale, l'Altaï et le Khian-chan, c'est-à-dire la Dzoungarie et la Kachgarie, sont d'une remarquable fertilité; abrités contre les vents desséchans par des hauteurs infranchissables, arrosés par de nombreux cours d'eau, ils peuvent être considérés comme la serre chaude de la vieille Asie; mais à l'est s'étendent la grande plaine de Gobi et la Mongolie, qui sont de véritables déserts; il en est de même du Thibet, où la sécheresse de l'air ne permet qu'une végétation pauvre sur un sol rocailleux. L'Asie-Mineure, il est vrai, n'a pas toujours été ce qu'elle est aujourd'hui, et il est probable que des irrigations bien entendues et des reboisemens faits sur une grande échelle pourront lui rendre son ancienne splendeur; c'est une tâche à laquelle il faut espérer que l'Angleterre ne faillira pas, puisqu'elle est aujourd'hui responsable de la prospérité de cette contrée.

La région chino-japonaise, qui s'étend du Thibet à l'Altaï et du tropique boréal au bassin de l'Amour, en y comprenant les îles japonaises, est, sous le rapport du climat, plus soumise que toute autre aux mouvemens généraux de l'atmosphère, et parmi eux les moussons ont une influence prépondérante. La mousson du nord-est, qui souffle du mois d'octobre au mois d'avril, donne au Japon et surtout à la Chine un climat d'automne et d'hiver sec et froid,

puisqu'elle n'apporte à ces contrées qu'un air dépourvu d'humidité venant des régions glacées du pôle; la mousson du sud-ouest, au contraire, qui souffle d'avril à octobre, entraîne avec elle un air chaud et saturé des vapeurs pompées dans les mers de l'Inde qui se condensent en s'avançant vers le nord et occasionnent des pluies abondantes. Ainsi partout où des circonstances locales n'y font pas obstacle, les hivers sont froids, les printemps pluvieux et les étés chauds. Ce sont là des conditions très favorables à la végétation forestière, puisque les plantes peuvent se développer vigoureusement au printemps avant de prendre, sous l'influence des chaleurs de l'été, une consistance ligneuse. Cette région devrait donc être et serait en réalité une des plus boisées du monde, si les défrichemens n'avaient en Chine relégué les forêts dans les montagnes de l'ouest. Il n'en est pas de même au Japon, où d'anciennes lois défendaient d'abattre un arbre sans le remplacer aussitôt par un autre; aussi y trouve-t-on encore de fort belles forêts qui renferment des richesses considérables. Le paysage japonais, avec ses pentes boisées et ses vallées arrosées et cultivées, est un des plus beaux qu'on puisse voir.

La flore de cette région, qui ressemble à celle de la région méditerranéenne, est caractérisée par des arbustes au feuillage toujours vert et par une grande variété d'arbres résineux dont beaucoup sont spéciaux à ces contrées. Tels sont les pins parasols du Japon (*sciadopitys*), les *cryptomerias*, déjà complètement naturalisés dans nos jardins; les *chamæcyparis*, les *thuyopsis*, les pins à écorce blanche (*bunageana*) dont l'écorce, d'abord verte, blanchit en vieillissant, au point de paraître avoir été passée à la chaux; les ginkos (*Salisburia adiantifolia*), dont la croissance est extrêmement rapide et le travail très facile. Parmi les bois feuillus qui étaient également représentés dans les collections du Champ-de-Mars, citons diverses variétés de chênes, de frênes, de tilleuls, de sycomores, de hêtres, le camphrier (*cinnamomum camphora*), le *planera cuspidata*, variété d'orme à fibre ondulée, avec lequel les Japonais obtiennent par un débit de contre-maille un placage de toute beauté, le *paulownia*, dont le bois léger et poreux sert à fabriquer la plupart des objets laqués et dorés aujourd'hui si recherchés en Europe; mentionnons enfin le bambou, l'arbuste le plus précieux du pays par les usages divers auxquels on l'applique.

Au point de vue climatologique, l'Inde fait partie de la région des moussons, dans laquelle le passage du soleil d'un côté à l'autre de l'équateur détermine des courans périodiques qui soufflent tantôt dans un sens, tantôt dans un autre et amènent alternativement la saison sèche et la saison pluvieuse. Toute cette région, qui com-

prend en outre la Birmanie, Siam, la Cochinchine, les îles tropicales de Java, Sumatra, Bornéo, etc., est couverte de forêts d'essences les plus variées. Dans les parties basses, ce sont des bambous, des fougères arborescentes, des palmiers, des mangliers, des banyans soutenus par des racines aériennes et dont les branches tombantes engendrent en touchant terre des sujets nouveaux. Tous ces arbres, mélangés d'arbrisseaux surchargés de parasites, donnent aux forêts l'aspect d'une serre en désordre dans laquelle on ne peut distinguer les individus, et non l'aspect majestueux des belles futaies de nos contrées qui les fait ressembler à une immense galerie de colonnes gothiques. Sur les points plus élevés paraissent le chêne vert, le châtaignier, le sâl (*shorea robusta*) estimé comme bois de construction et qui forme au pied de l'Himalaya une immense ceinture de forêts, l'*acacia catechu*, le santal (*santalum album*) au bois odorant, le teck (*tectona grandis*), le plus précieux des arbres de ces contrées, qui peuple encore en Birmanie, et surtout dans l'île de Java, d'immenses forêts, mais qui est depuis longtemps dans l'Inde l'objet d'exploitations abusives. Plus au nord enfin, sur les pentes orientales de l'Himalaya et dans les vallées étroites qui en descendent, les forêts prennent la physionomie des régions tempérées; on y rencontre la plupart des bois feuillus de l'Europe, auxquels succèdent les conifères. Ce sont les cèdres déodoras, les sapins de Webb, les pins élevés (*pinus excelsa*) et les pins à longues feuilles (*pinus longifolia*), qui, d'abord mélangés aux feuillus, constituent bientôt le peuplement exclusif.

Le gouvernement indien a envoyé à l'exposition une collection de plus de 600 échantillons se rapportant à 270 espèces, tous parfaitement étiquetés et classés avec le plus grand soin. Il faut dire à sa louange que depuis un certain nombre d'années il s'occupe avec sollicitude de la conservation et de l'amélioration des forêts de ce pays, pendant trop longtemps exposées aux dévastations des indigènes. Incendiées par eux pour avoir des terres à mettre en culture, elles ont disparu sur bien des points pour faire place à des jungles inextricables et qui servent de repaire aux bêtes fauves. Le gouvernement possède, sous le nom de forêts réservées, environ 24,380,000 hectares, et il a pour les gérer une administration spéciale dont un grand nombre d'agens ont fait leurs études à l'école de Nancy.

L'administration des colonies françaises a également exposé une collection de bois provenant de la Cochinchine, dont les essences diffèrent peu de celles de l'Inde. C'est dans la province de Bien-Hoa que se trouvent les forêts les plus considérables dont l'exploitation donnera lieu quelque jour à un commerce important; déjà

aujourd'hui les indigènes commencent à s'y livrer et profitent de la saison des pluies pour faire flotter sur les cours d'eau les bois abattus dans l'intérieur. Les procédés employés jusqu'ici sont très rudimentaires, mais il est probable que cette industrie va se développer et se régulariser, car un agent supérieur de l'administration des forêts a été récemment chargé de l'organisation d'un service spécial.

VI.

Nous arrivons à l'Europe dont les côtes découpées forment des golfes et des mers intérieures qui permettent aux vents humides de pénétrer dans toutes les directions et d'amener la pluie sur les points les plus reculés. Au centre, et comme le noyau de cette partie du monde, s'élève la chaîne des Alpes, avec ses nombreuses ramifications, qui condense les nuages et distribue les pluies dans les vallées, en donnant naissance à de nombreux cours d'eau qui rayonnent de toutes parts. Les neiges qu'elles accumulent pendant l'hiver font l'office d'un puissant réservoir qui, pendant les chaleurs de l'été, alimente les fleuves et les rivières et atténue les effets des sécheresses. Mieux partagée que les autres continens, l'Europe n'a ni déserts, ni pampas, et si elle n'est pas tout entière couverte de forêts, c'est parce que la culture les a fait disparaître et les a remplacées. Elle appartient à la zone tempérée, sauf pour une petite partie qui pénètre dans la zone arctique. La flore de cette dernière est fort pauvre et ne comprend en fait d'arbres que des bouleaux, des pins et des mélèzes; le sol, qui pendant les quelques mois d'été ne se dégèle qu'à la surface, ne peut supporter que des essences à racines traçantes, car les autres ne pourraient puiser leur nourriture dans les couches glacées du sous-sol. Le surplus de l'Europe peut être divisé en deux régions : la région tempérée proprement dite et la région méditerranéenne.

Cette dernière comprend tous les pays baignés par les flots bleus de la Méditerranée : l'Espagne, la Provence, l'Italie, la Grèce, la Turquie jusqu'aux Balkans, la Syrie et toute la côte Africaine. Elle est caractérisée, au point de vue du climat, par la douceur de l'hiver, et par cette circonstance qu'il n'y pleut pas pendant l'été, parce que l'atmosphère échauffée du tropique et du Sahara aspire l'air des régions situées plus au nord et détermine la formation d'un vent de nord-est dépourvu d'humidité qui maintaint le ciel toujours pur. Les hivers y sont doux sans que les étés y soient très chauds; mais des circonstances locales, telles que la disposition des chaînes de montagnes, modifient parfois ces caractères généraux. La marche

de la végétation n'est pas la même que dans le nord; les plantes ne se développent qu'au printemps; elles restent stationnaires pendant la période estivale, pour se raviver sous l'action des pluies d'automne. Cette marche explique pourquoi la flore méditerranéenne comprend un si grand nombre d'arbres et d'arbustes toujours verts, comme l'oranger, l'olivier, le chêne vert, le laurier, le myrte, etc. Les feuilles de ces arbres sont épaisses et couvertes d'un épiderme luisant qui pendant la saison sèche les protège contre l'évaporation; elles peuvent ainsi se maintenir jusqu'à l'automne, moment où elles reprennent leurs fonctions qu'elles continuent même pendant l'hiver, pourvu que la température ne tombe pas au-dessous d'un certain degré, car elles sont très sensibles au froid.

Les forêts qui autrefois couvraient la plus grande partie de cette région ont pour la plupart disparu; dévastées par les incendies et les troupeaux, elles ont été remplacées par la végétation arbustive des maquis. Il existe cependant encore quelques massifs importans, peuplés dans les montagnes de chênes, de hêtres, de châtaigniers, parmi les bois feuillus; de sapins, de pins sylvestres, de laricios, de pinsapos, parmi les résineux. Dans les plaines, les essences dominantes sont les chênes verts, les oliviers, les caroubiers, les cystes, les myrtes, les pins pignons, les pins maritimes et les pins d'Alep.

L'exposition espagnole, organisée par une société financière, contient des échantillons des principales essences des forêts de ce pays ainsi que des lièges, des charbons, des sumacs et des écorces; mais elle pourrait faire illusion sur ses richesses. L'Espagne en effet est presque déboisée, et tous les soins du gouvernement tendent à conserver les massifs qui subsistent encore et à en reconstituer de nouveaux sur les montagnes. Cette opération serait pour la péninsule un véritable bienfait, car elle régulariserait le régime des cours d'eau qui, torrens pendant l'hiver, sont à sec pendant la plus grande partie de l'année, provoquerait des pluies plus fréquentes et diminuerait les sécheresses qui désolent fréquemment les plus belles provinces.

Ce que nous disons de l'Espagne s'applique au Portugal, qui a envoyé à l'exposition, outre une belle collection de bois, de nombreux échantillons de liège dont l'exploitation constitue une des principales industries du pays.

L'école forestière de Vallombrosa a exposé une collection des bois des principales essences du royaume d'Italie, parmi lesquels de magnifiques rondelles de pins maritimes et de pins laricios. Mais, ainsi qu'en Espagne, la situation des forêts est déplorable. Les sommets des montagnes sont dénudés ou à peine couverts de quelques broussailles que rongent des troupeaux affamés. Les pluies

entraînent les terres des régions supérieures et n'y laissent que le roc nu. La Toscane, dont les chênes étaient autrefois si recherchés pour la marine et la fabrication du merrain, est presque dépeuplée et ne renferme plus que quelques taillis. Il semble cependant que le gouvernement se soit préoccupé de remédier à cette situation, car il a récemment proposé aux chambres, qui l'ont votée, une loi ayant pour objet de faire dresser par l'administration le tableau des forêts et des terrains dénudés qui, situés au-dessus de la zone des châtaigniers, doivent être assujettis à la servitude forestière; d'empêcher le défrichement des forêts et de reboiser aux frais de l'état ou des communes, même par voie d'expropriation, les terrains vagues qui se trouvent compris dans ce tableau. Il eût été bien plus facile d'empêcher la ruine des forêts pendant qu'elles existaient encore que de les reconstituer une fois qu'elles ne sont plus. Mais on n'apprécie l'importance des forêts que lorsqu'elles ont disparu, car il est dans la nature humaine de ne compter qu'avec le présent et de ne pas se préoccuper d'un mal lointain.

Si de la région méditerranéenne nous passons dans la région tempérée proprement dite, nous constatons que la flore n'y est pas uniforme, qu'elle est différente au nord et au midi, dans les plaines et dans les montagnes; mais elle ne se modifie que d'une manière insensible, sans qu'on puisse établir de limites bien précises. Les arbres résineux, et particulièrement les pins à crochets et les mélèzes, sont ceux qui s'avancent le plus vers le nord et qui atteignent les plus hautes altitudes. Nous avons déjà dit que cette aptitude à supporter les climats les plus rigoureux tient à ce que, ne perdant jamais leurs feuilles, ils peuvent se contenter d'une période de végétation plus courte que les arbres dont la foliation annuelle exige un certain temps. Plus au sud, les essences feuillues, telles que le bouleau, le tilleul, le hêtre, le chêne, se mêlent aux résineux et finissent par rester les maîtresses exclusives du terrain.

Toute cette région n'était autrefois qu'une vaste forêt; mais la culture en a successivement défriché la plus grande partie. L'étendue de la surface boisée s'accroît à mesure qu'on s'avance vers le nord et vers l'est; ainsi, tandis qu'en France elle ne représente que 17 pour 100 de la surface totale du pays, en Allemagne elle est de 25 pour 100; dans les provinces d'Olonetz et de Vologda de 50 pour 100 et en Scandinavie de plus de 60 pour 100.

La Russie, qui a envoyé à l'exposition une très belle collection de bois, d'écorces et d'objets manufacturés, possède, abstraction faite de l'Asie, du Caucase et de la Finlande, 193,544,105 hectares de forêts ou 40 pour 100 de l'étendue totale de l'empire en Europe; malheureusement ces forêts sont très inégalement distribuées, et tandis que dans les états du sud elles ne représentent

qu'une proportion de 3 1/2 pour 100, dans ceux du nord elles entrent dans l'étendue totale pour plus de 60 pour 100. Surabondance excessive d'un côté, disette de l'autre, tel est donc l'état forestier de la Russie, sans que le commerce puisse rétablir l'équilibre en raison des distances énormes à traverser et de l'absence de voies de communication. Les forêts domaniales, plus ou moins grevées des droits d'usage ou affectées aux usines et mines de l'état, comprennent 126,859,723 hectares, celles de la couronne 5,995,028 hectares, et celles des particuliers, des communes ou des établissemens publics 60,689,354 hectares dont la jouissance n'est limitée par aucune loi.

Les essences qui peuplent les forêts de la Russie sont peu variées; les plus importantes sont le pin sylvestre, qui fournit la majeure partie du bois de construction dont il se fait, sous le nom de *pin de Riga*, un commerce important avec l'Angleterre, la France et l'Allemagne; l'épicéa ou sapin rouge qui alimente principalement la consommation intérieure, le sapin pectine, qu'on rencontre dans l'ouest au voisinage des Carpathes, le mélèze, abondant dans les forêts du nord-est; le tremble, dont la fibre ligneuse sert à la fabrication de la pâte à papier; le bouleau, qui se montre dans toute l'étendue de la Russie jusqu'au 45e degré, tantôt seul, tantôt mélangé aux arbres résineux et dont l'écorce distillée fournit l'huile empyreumatique appelée *diogott*. Cette écorce, qui sert aussi au tannage des cuirs de Russie, est en outre employée à la fabrication de boîtes, de corbeilles et d'autres menus objets. Le chêne pédonculé constitue également, soit seul, soit à l'état de mélange, de vastes forêts; il y atteint de très fortes dimensions et est par la Baltique l'objet d'un commerce assez étendu avec l'Angleterre et avec la France par la Mer-Noire. Une des essences les plus précieuses de la Russie est le tilleul, qui est très répandu dans les gouvernemens de Viatka, de Kostroma, de Nijni-Novgorod et de Kasan. L'écorce sert à la fabrication des nattes, des cordes, des corbeilles et même des chaussures. On l'emploie concurremment avec celle de bouleau pour garnir l'intérieur des traîneaux et des chariots de paysans et pour couvrir les maisons. La préparation et la mise en œuvre de la tille font l'objet d'une industrie qui, pendant les mois de mai et de juin, au moment de l'ascension de la sève, absorbe des populations entières.

La consommation du bois, tant pour le chauffage que pour les constructions, est prodigieuse en Russie; on en estime la valeur à plus d'un milliard de francs; quant à celle du bois exporté, elle est de 65 millions. Jusque dans ces derniers temps, les forêts de l'état étaient exploitées par la méthode du jardinage, qui consiste à abattre çà et là les arbres arrivés à maturité. Depuis 1841, on a commencé

à lever les plans de ces forêts et à les soumettre à un aménagement régulier; 11 millions d'hectares sont aujourd'hui dans ce cas, principalement dans les provinces du sud et du sud-ouest. Quelques grands propriétaires ont également suivi cet exemple, mais la plupart s'en tiennent aux anciens erremens. Un des principaux obstacles à l'application de la méthode rationnelle du réensemencement naturel est l'impossibilité de faire exécuter les exploitations d'une manière convenable par les ouvriers. Le personnel administratif est insuffisant et n'a pas assez d'autorité pour empêcher les abus.

La Suède et la Norvège sont au premier rang des régions forestières de l'Europe; la chaîne des Alpes scandinaves, abrupte sur le versant occidental, est inclinée en pente douce sur le versant oriental; elle est formée de gneiss, roche qui se désagrège lentement et qui, ne produisant qu'une légère couche de terre végétale, est peu propre au développement de la culture; aussi est-elle couverte de forêts composées particulièrement d'essences traçantes. Dans le sud on rencontre le hêtre; mais ce sont le pin sylvestre et l'épicéa qui constituent les principaux massifs et qui, par la lenteur et la régularité de leur croissance, donnent ces bois d'excellente qualité recherchés du monde entier. Si importante que soit la production forestière de ces deux pays, l'exposition qu'ils en ont faite n'en peut donner une idée, car sauf quelques échantillons envoyés par des marchands, celle-ci ne comprend que deux pavillons construits en bois du nord, et c'est aux notices publiées à l'appui qu'il faut demander les renseignemens statistiques qui permettent de se rendre compte des ressources de ces pays.

L'étendue des forêts de la Suède est de 17,569,000 hectares. Sur ce chiffre 3,427,000 appartiennent à l'état ou aux communes; le surplus est aux particuliers. Si les premières sont administrées à peu près régulièrement, il n'en est pas de même des autres, qui sont abandonnées à la dilapidation de leurs propriétaires, sans qu'aucune loi soit intervenue jusqu'ici pour en arrêter la ruine inévitable. On évalue la production totale de ces forêts à 30 millions de mètres cubes, sur lesquels 26 millions environ sont affectés à la consommation intérieure, soit comme bois de chauffage, soit comme bois de service, et 4 millions livrés à l'exportation. Ces bois représentent une valeur totale de près de 225 millions de francs, somme à laquelle on peut ajouter 3 millions pour représenter la valeur des produits secondaires, tels que la potasse, l'écorce, le goudron, etc.

La Norvège possède une étendue de 10 millions d'hectares de forêts, dans lesquelles les forêts domaniales n'entrent que pour 688,800 hectares et qui sont sous le rapport cultural dans les mêmes conditions que celles de la Suède. L'exportation annuelle s'élève à 3,400,000 mètres cubes, représentant une valeur de

45,000,000 de francs. Quelque vastes que soient ces forêts, si le commerce continue à suivre la même progression, elles seront bientôt hors d'état de faire face aux besoins et l'on songera alors sans doute à faire des lois restrictives, qu'il serait peut-être sage de préparer dès aujourd'hui.

L'abstention de l'Allemagne nous dispensant heureusement de parler de ce pays, nous arrivons à l'exposition autrichienne, qui était des plus complètes.

L'Autriche cisleithane est un des pays les plus boisés de l'Europe et avait tenu à montrer ses richesses dont l'importance est d'ailleurs signalée par de nombreuses notices. Outre les collections envoyées par l'administration des forêts de l'état et par un certain nombre de grands propriétaires, des échantillons nombreux de bois ouvrés, tels que planches, bois tournés, parquets, bois de résonnance, merrains, etc., ont été exposés par des négocians du pays. Sur une étendue totale de 30,023,835 hectares, la Cisleithanie possède 9,260,662 hectares de forêts, soit environ le tiers de l'étendue totale. Dans ce chiffre les forêts domaniales n'entrent que pour 948,686 hectares; le surplus appartient à des communautés ou à des particuliers sur lesquels l'administration publique n'exerce aucun contrôle. Les forêts n'y sont pas également réparties et se rencontrent surtout dans les Alpes, les Carpathes, la Galicie et la Bukowine. Longtemps inexploitées par suite du peu de densité de la population, elles renferment un matériel accumulé considérable et des arbres de toute beauté. La consommation intérieure est énorme, car le bois est employé, non-seulement à construire les maisons, à clore les propriétés, à alimenter les forges et hauts-fourneaux de la Styrie et de la Carinthie, à chauffer les locomotives, mais aussi dans les forêts reculées à fabriquer de la potasse.

L'Autriche exporte en outre chaque année pour plus de 60 millions de bois. C'est au port de Trieste que sont embarqués la plus grande partie de ces produits, dont la France prend une part assez élevée sous forme de merrain; le surplus, par l'Elbe et la Vistule, est expédié dans les ports de la Mer du Nord et de la Baltique, à la destination de l'Angleterre. Dans les plaines de la Galicie et de la Bukowine, les forêts sont peuplées de pins sylvestres qui y forment des massifs étendus et y atteignent de très grandes dimensions, car on en voit de 60 mètres de hauteur sur 1 mètre de diamètre; le bois en est serré, dense, résineux, d'excellente qualité. Le hêtre peuple sur les contreforts des Carpathes de grandes forêts auxquelles la Bukowine doit son nom (*buch*, hêtre). Il se rencontre également dans le Tyrol, en Carinthie et en Styrie, mélangé avec le chêne rouvre et le chêne pédonculé. A une altitude plus élevée, sur les terrains calcaires, se montre le pin d'Autriche, va-

riété du laricio; puis l'épicéa qui s'élève jusqu'à 2,400 mètres, et qui est lui-même distancé par le mélèze, par le pin de montagne et surtout par le pin cimbro, qui végète jusqu'à 2,700 mètres. Trois mois de froids non interrompus en hiver, et une somme totale, pendant l'été, de 1,450 degrés sont nécessaires à l'épicéa, tandis que le pin cimbro se contente d'une somme de température de 810 degrés, d'une durée de froid d'au moins soixante-sept jours. Parmi les élémens climatériques nécessaires à la végétation, il importe en effet de ne pas négliger celui de la durée de l'engourdissement des plantes, durée variable suivant les espèces, mais qui est aussi indispensable que la somme de température de l'été.

Ainsi que nous l'avons dit, dans toutes les parties reculées, les forêts sont encore fort belles et d'une richesse exceptionnelle; mais dans les parties plus accessibles, notamment en Bohême, en Moravie et en Silésie, elles sont, comme celles de l'état, exploitées en vue de la rente la plus élevée. On ne cherche donc pas à pousser les arbres jusqu'à un âge avancé pour avoir du bois de très fortes dimensions, on s'attache au contraire à raccourcir les révolutions pour tirer des forêts le plus tôt possible tout ce qu'elles peuvent donner; on se trouve conduit ainsi à substituer aux chênes et aux essences feuillues, dont la croissance est relativement lente, des épicéas et des pins sylvestres, qui atteignent une valeur marchande au bout d'un petit nombre d'années. Si ce système d'exploitation convient dans une certaine mesure aux particuliers qui ne peuvent immobiliser dans leurs bois un capital trop considérable, il est absolument contraire aux principes économiques qui doivent présider à l'exploitation des forêts de l'état. Aussi voit-on celui-ci abandonner les forêts qu'il possède et les livrer par des aliénations successives à la spéculation privée, représentée soit par des sociétés formées pour l'exploitation des forêts, soit par des propriétaires qui possèdent des biens fonds d'une très grande étendue, d'origine féodale, et qui en tirent directement parti. De nombreuses scieries, des fabriques de parquets, des usines à tourner le bois, des fabriques d'allumettes se sont établies à proximité des massifs et transforment incessamment les arbres qu'on leur amène et que dévore une consommation toujours croissante.

L'exposition de la Hongrie est distincte de celle de l'Autriche, et a été organisée par le ministère spécial de ce pays. Comprise entre les Carpathes et les frontières de la Turquie, la Transleithanie est, sauf la Croatie et la Transylvanie, une vaste plaine arrosée par le cours moyen du Danube et par ses affluens. Les forêts s'y divisent, comme celles de l'Autriche proprement dite, en forêts

de l'état gérées par le ministère des finances, d'une contenance de 2,016,177 hectares; en forêts de fondations appartenant aux universités ou aux établissemens religieux, dont la contenance est de 57,434 hectares et qui sont administrées par le ministère de l'instruction publique et des cultes; et en forêts particulières dont la contenance est inconnue. Encore inexplorées, pour la plupart, privées de voies de communication, elles renferment un matériel énorme qu'on cherche aujourd'hui à réaliser peut-être avec un peu trop de précipitation, car on en livre les produits à vil prix en faisant appel à tous les spéculateurs de l'Europe. Le chêne et particulièrement le chêne pédonculé abonde dans ces forêts et couvre, mélangé au charme et à l'orme, d'immenses surfaces. Ces arbres au fût cylindrique, élevé, exempt de nœuds, de croissance régulière, à fibres droites, produisent des parquets magnifiques et le plus beau merrain qu'on puisse voir. Le merrain, qui se paie sur place, suivant les difficultés ou les facilités de l'extraction, de 5 à 36 francs le mètre cube, est expédié en France et en Allemagne. Le merrain français, destiné à des futailles de petites dimensions, est débité en douelles uniformes de 3 centimètres d'épaisseur, de 15 à 18 centimètres de largeur et de 1 mètre 15 centimètres de longueur; il est embarqué à Trieste à la destination de Marseille, de Cette et de Bordeaux, et entre pour les 9/10es de la consommation totale de la France. Quant au merrain allemand, il est formé de larges douves plus minces au milieu qu'aux extrémités et dont la longueur varie de 4 à 8 mètres. Il représente, à destination de l'Allemagne, de la Suisse, de la Belgique et de la Hollande, une exportation de 8,750,000 francs.

Ces forêts renferment également des frênes, des hêtres et des ormes, et, sur les hauteurs, des pins, des sapins, des épicéas et des mélèzes. Un des produits les plus singuliers de ces résineux est le bois de résonnance. Fourni par l'épicéa des hautes régions, ce bois sert à la fabrication des tables d'harmonie et des divers instrumens de musique; il doit sa sonorité à des canaux longitudinaux qui, se remplissant d'une résine concrète et dure, compriment le cambium et produisent sur les accroissemens ligneux annuels des inflexions particulières. Les arbres qui présentent cette particularité sont exploités avec soin, et se vendent, après avoir été débités en planchettes, jusqu'à 800 francs le mètre cube.

Après avoir parcouru rapidement les expositions forestières des différens pays, il nous reste à parler de celle de la France et des questions fort importantes qui s'y rattachent. Ce sera le sujet d'une prochaine étude.

J. Clavé.

L'OBSTACLE

I.

Dans l'un des quartiers les plus brillans de Paris, l'alignement des hôtels est interrompu soudain par de grands murs d'un aspect mystérieux plutôt que sévère, bien que ce soient des murs de couvent. Nous ne sommes plus au temps des couvens rébarbatifs et sombres; l'ascétisme est mitigé désormais de manière à n'effrayer personne; aussi continue-t-on, malgré la tiédeur qui envahit peu à peu les classes les plus religieuses de la société, à en faire entrer une certaine dose dans l'éducation des jeunes filles. Deux cents demoiselles, amplement pourvues pour la plupart des biens d'ici-bas, croissent comme de jolies plantes précieuses derrière cette blanche clôture au-dessus de laquelle apparaît la cime de quelques grands marronniers, et au printemps les voisins entendent des rossignols gazouiller sous les ombrages d'un parc invisible. Du reste aucun bruit ne révèle la présence d'une population nombreuse d'enfans; rien ne perce au dehors, ni jeux, ni rires, bien que les récréations soient assurément aussi libres et aussi joyeuses que partout ailleurs. Jamais palais enchanté ne garda ses échos avec un soin plus jaloux. Dans cette fraîche et silencieuse retraite, on apprend peu de chose... à peu près ce qu'apprenaient les filles de qualité pour lesquelles Racine écrivit *Esther*; mais les fruits de cette demi-ignorance sont exquis. Les dames de *** rendent aux familles, après quelques années dont le souvenir reste fort doux à celles qui les ont traversées, de pures et timides colombes parées de toutes les grâces de l'ingénuité, incapables de soupçonner seulement le mal qui va les attendre à chaque pas; et, comme cette candeur n'exclut point une aisance modeste, des manières irréprocha-

bles, dignes d'un temps plus poli et plus délicat que le nôtre, beaucoup de gens préfèrent un pareil résultat à la science acquise dans ces écoles laïques et dans ces cours publics d'où sortent depuis peu tant de bataillons de femmes fortes et d'institutrices.

C'était là du moins ce qui paraissait résulter d'une conversation engagée entre deux personnes qui, assises à côté l'une de l'autre, au fond d'un coupé bien attelé, se dirigeaient vers la sainte maison: un jeune homme et une femme jeune encore, élégans tous les deux et beaux de la même beauté blonde, aristocratique, un peu froide et hautaine, — le frère et la sœur, avait-on dit longtemps sur leur passage, en réalité la mère et le fils.

— Je te répète, affirmait la première, que tu ne peux imaginer ce qu'elle est devenue, et que cette petite te plairait malgré toi. Elle n'a pas précisément un profil grec, non... ses jolis traits sont loin de la parfaite régularité, ce n'est pas une savante, ni une virtuose, elle ne possède aucun de ces talens d'artiste dont les femmes du monde se piquent aujourd'hui, et avec cela elle est accomplie, elle est charmante tout simplement!

— Je n'en doute pas, ma mère, ne fût-ce que par l'absence même des prétendues perfections que vous venez d'énumérer.

Et le jeune homme étouffa derrière sa main gantée un léger bâillement.

— En ce cas, viens t'en assurer toi-même.

— A quoi bon, puisque je vous crois?

— Oui, mais cela ne te conduit à aucune réflexion raisonnable.

— Vous voulez dire matrimoniale?.. Savez-vous que vous me tourmentez impitoyablement...

— Pour ton bien... Tu devrais être las de mener cette vie paresseuse, inutile.

— Inutile? Cela vous plaît à dire, chère maman! Oubliez-vous qu'il y a deux ans j'étais soldat?

— Ah! mon pauvre enfant, j'ai bien trop souffert pour jamais l'oublier. Mes cheveux blancs datent de là... du temps ou tu te battais sur la Loire comme un lion, tout le monde sait cela... Ta balafre le rappelle assez... elle est superbe au soleil, cette balafre; jamais je ne l'avais si bien vue, et elle te coupe le visage de façon à t'embellir encore. Comment t'y es-tu pris?.. Mais on n'a pas l'occasion tous les jours d'être un héros... grâce à Dieu! et maintenant...

— Maintenant que voulez-vous que je sois? Il n'y a plus de place nulle part pour nous autres. Ce que nous pouvons faire de mieux c'est de nous tenir tranquilles dans notre coin, d'aller au club... et à la chasse quand la saison le permet.

— Joli métier!

— Indiquez-m'en un autre?

— Mais enfin, si tu t'en souciais, si tu voulais suivre mes avis, dans un an tu serais du conseil général de notre département, dans deux ans député...

— Oh! oh! la politique! Nous y voici! Vous m'avez accordé tout à l'heure d'être un bon soldat au besoin, eh bien! les soldats font de pauvres hommes politiques... ils s'en vantent!..

— Tu ferais bien tout ce que tu voudrais faire...

— Merci d'avoir cette foi en mon intelligence. Mais d'abord êtes-vous bien sûre que je siégerais selon vos vœux à l'extrême droite? Ne vous y fiez pas! Si je mettais le pied à la chambre, je prendrais peut-être une attitude qui vous affligerait.

— Tu ne prétends pas me faire accroire que tu deviendrais *rouge?*

— Le ciel m'en préserve! mais sans être rouge de fait, je le serais peut-être pour vous, pour vos amis surtout! Chacun juge des couleurs un peu à sa manière... il y a des yeux si susceptibles...

— Laissons là tes dissertations sur les couleurs. Tu aurais celle que le bon goût et le bon sens commandent. L'important c'est que tu sois député. Pour cela il s'agit d'habiter Valouze, où tu ne mets jamais le pied, d'ouvrir les fenêtres depuis si longtemps fermées du château, d'y recevoir, d'y faire figure comme l'ont fait tes aïeux. C'est un devoir, entends-tu? Au lieu de cela, tu ne quittes Paris qu'à de rares intervalles et pour aller t'enfermer dans un méchant rendez-vous de chasse, au fond des bois où les loups viennent seuls te trouver...

— Je ne hais point les loups de Pierre-Perthuise, et à Valouze je m'ennuie.

— Parce que tu y es seul?

— Mais non, j'y suis allé quelquefois avec vous.

— Une mère ne compte pas.

— Une mère comme vous compte avant tout au monde.

— N'espère pas me désarmer par des douceurs. Je m'entends. Pour pouvoir habiter Valouze, il faut être marié... et plus riche que tu ne l'es.

— De sorte que vous me proposez du même coup un esclavage et un marché.

— Il n'est pas question de marché. Pourvu qu'on t'apporte une fortune à peu près égale à la tienne, tout ira bien... Et, quant à la question d'esclavage, vraiment je te plaindrais de porter ces chaînes d'or rendues légères par l'affection d'une femme bonne et douce, admirablement élevée, partageant tous tes goûts...

— L'affection?.. Vous décidez si vite qu'elle en aurait pour moi?

— Il suffira que tu te montres.

— Vous me faites trembler! Ainsi le premier garçon qui ne sera pas bossu ou bancal... Ma mère, voulez-vous bien me laisser au coin des Champs-Élysées?.. J'ai à voir par là un marchand de chevaux.

— Roger, je t'en prie, profite de l'occasion qui s'offre aujourd'hui. Je vais chercher Marguerite et la reconduire chez sa mère malade, qui m'a chargée de ce soin; mère et fille vont partir presque immédiatement pour les climats chauds que les médecins ordonnent à ma pauvre amie... Tu pourrais poser un premier jalon...

— En vous suivant au parloir pour renouveler à travers une grille ces scènes de présentation dont nous parlent les vieux romans? Ce serait par trop XVIIIe siècle! Je ne vous croyais pas capable de pareils anachronismes : cette petite fille elle-même en rirait, et je serais perdu. Tenez, je veux bien aller jusqu'à la porte, mais un pas de plus... non!

— Ah! méchant garçon! soupira la mère, tu ne vois donc pas que je vieillis, tu ne comprends donc pas que j'ai hâte de t'assurer des dévoûmens pour le jour où le mien te manquera. Qui donc t'aimera quand je n'y serai plus, si...

— Chère maman, vous y serez toujours, vous êtes plus belle que toutes les jeunes femmes que je rencontre; ce serait un crime de vous rendre grand'mère. Voilà mon dernier mot.

Bien entendu, Mme de Valouze se récria; mais au fond elle était vaincue par les câlineries de ce fils qui avait été l'unique amour de sa vie. La marquise de Valouze, assez mal mariée, avait perdu très jeune encore un mari prodigue et léger, qui s'était fait tuer en duel. Un fils lui restait. Si elle était demeurée veuve, c'était à cause de lui; tous ses soins avaient été consacrés à rassembler les débris épars d'une fortune considérable, mais longtemps fort mal administrée, à grossir cette fortune en s'aidant pour cela de réformes et d'épargnes. Chaque année, elle avait passé au moins huit mois seule, entre son fils et un abbé qui servait de précepteur au jeune Roger, dans ce petit manoir de Pierre-Perthuise, dont elle faisait aujourd'hui le procès. Son but, en agissant ainsi, était de payer les dettes de feu le marquis sur ses seuls revenus et d'appliquer, en vue de l'avenir, le résultat d'une stricte économie à la restauration magnifique du château de Valouze, où Roger refusait maintenant, hélas! de fixer sa vie. — Ce fils chéri ayant atteint un âge déterminé d'avance, elle était rentrée à Paris dans son intérêt encore, afin qu'il y achevât ses études, qu'il y vît le monde. Elle était redevenue ambitieuse pour lui, coquette pour lui, mondaine pour lui; elle n'existait que pour Roger : ses vertus, la tendresse maternelle

les lui avait inspirées; elle n'avait de défauts que ceux qui pouvaient servir à Roger. Aussi le jeune homme, qui sentait tout cela au milieu des dissipations d'une vie à laquelle sa mère avait en somme peu de part, éprouvait-il une reconnaissance exaltée de tout ce que cette mère avait fait pour lui, et une sorte de honte d'y répondre aussi mal. Était-ce bien sa faute, pourtant? Elle ne lui avait donné aucun moyen de suivre une carrière quelconque, de se frayer un chemin comme il l'eût voulu. Le métier des armes, le seul où se fussent distingués les Valouze, la faisait frémir, et après la guerre de 1870, où il s'était engagé dès nos premiers revers, elle l'avait condamné à quitter son régiment. Quant à servir la patrie de quelque autre façon, il n'y fallait point songer; Mme de Valouze était imbue de tous les préjugés de sa caste; elle avait vu son père bouder le gouvernement de juillet, son mari bouder le second empire; il lui semblait juste et convenable que son fils boudât la république. — Mon Dieu! que comptes-tu faire si tu as le parti pris de ne te point marier? lui demanda-t-elle, tandis que la voiture s'arrêtait devant la grande porte du couvent.

— Je n'ai pas dit que ce fût un parti pris, mais je veux attendre et choisir...

— Attendre? Tu as vingt-sept ans! Choisir? tu ne pourras jamais trouver mieux.

— Ah! chère mère! murmura-t-il en lui baisant la main d'un air suppliant qu'il savait être irrésistible, laissez-moi jouir un peu de temps encore de ma jeunesse et de ma liberté!

Elle soupira et n'insista plus. — Roger avait mis pied à terre pour l'aider à descendre.

— Comment, c'est là un couvent! Sans le guichet, je ne m'en serais pas douté. Il a grand air... des murs hostiles aux enlèvemens, par exemple!

— Que parles-tu d'enlèvemens? Est-ce qu'aujourd'hui on enlève jamais! s'écria la marquise indignée.

— Eh! c'est justement ce qui me désole! Il n'y a plus rien de romanesque, rien d'imprévu... On ne rencontre plus de bergère genre Florian, au bord d'un ruisseau, ni de blanche béguine toute disposée à recevoir un billet doux à travers les barreaux de son cloître... on n'enlève plus. Les amours sont d'une platitude, d'une monotonie...

Et Roger suivit de l'œil un landau très fringant qui emportait vers le bois une jolie impure, aux cheveux flottans poudrés de rouge, au minois de fantaisie émaillé à plaisir, un petit chien havanais sur les genoux. — La mère crut voir que cette beauté avait adressé à son fils un signe imperceptible. — Raison de plus pour

en finir avec les amours en question, puisqu'elles ont si peu de piquant, dit-elle d'un ton grave.

— Que voulez-vous, chère maman? Le mariage m'effraie encore plus..., car de tout le reste je me moque, tandis que lui... je le prendrais au sérieux.

— Et c'est parce que je sais cela que je te confierais sans crainte le bonheur de notre petite Marguerite, — dit Mme de Valouze, — qui, la main sur le battant de la porte entr'ouverte derrière laquelle surgissait la forme noire d'une tourière, semblait attendre qu'il se décidât à la suivre.

— Oh! s'écria-t-il, si nous revenons à Mlle Marguerite... — Il fit mine de fuir; puis, sa mère ayant franchi le seuil sans se retourner, avec un mouvement impatient des épaules, il hésita une seconde, alluma un cigare et s'éloigna à pied.

Peut-être allait-il à ses plaisirs, et cependant sa physionomie exprimait tout autre chose que la gaîté. Il réfléchissait... il réfléchissait à l'avenir sans promesses, sans issue. Sa mère n'avait à lui montrer comme but à ses ambitions qu'une seule chose : un mariage riche avec une fille qu'il ne connaissait que pour l'avoir vue enfant, gauche comme on peut l'être à l'âge qu'elle avait alors, point jolie, obstinément muette, soit timidité, soit niaiserie. Et il avait une intelligence à employer, des énergies à dépenser, un vague attrait vers les progrès de la science et les doctrines nouvelles contre lesquelles on l'avait prémuni, de manière à paralyser ses curiosités involontaires par des répugnances et des préventions non moins fortes, — assez de connaissances variées enfin pour sentir qu'il lui en manquait de supérieures.

Quand on est voué au genre d'existence où s'était plongé fatalement Roger, il faudrait penser le moins possible, et Roger pensait quelquefois. Le mal du siècle, que Musset a décrit avec les larmes les plus amères qui aient jamais coulé des yeux d'un homme, était en lui comme en bien d'autres qui, sans se rendre compte nettement des causes de leur souffrance, souffrent néanmoins. Indécis entre les ruines et les ténèbres, entre le passé qui vient de s'écrouler et le présent où fermentent et bouillonnent des élémens dangereux, inconnus, dont pourtant sortira l'avenir encore impénétrable, ils ne savent quelle route choisir, à quelle opinion s'arrêter.

Roger ne voyait encore debout que la haine et la contradiction; il entendait maudire certains hommes que l'on avait déifiés la veille, exalter d'un côté comme les sauveurs de la patrie telles gens qui d'autre part passaient pour autant de malfaiteurs publics; ce qu'on lui avait enseigné était hors d'usage; l'exilé qu'autour de lui on appelait le roi ne voulait pas régner; toute sympathie pour le gou-

vernement actuel de son pays eût été, dans le monde dont il faisait partie, traitée de trahison. Le vague mépris des biens frivoles dont il était réduit à se contenter se mêlait en lui au genre de stupeur que produit chez les êtres jeunes, heureux et confians jusque-là, le spectacle de ces grands bouleversemens, de ces révolutions inattendues qui n'ont pas laissé pierre sur pierre de l'édifice qu'on leur avait appris à regarder comme inébranlable.

Ce n'est pas *la désespérance*, ce mal tragique éloquemment signalé comme la conséquence de 1793 et de 1814, qui frappe les jeunes gens de ce temps-ci; c'est un désemparement plein de méfiance, un égoïsme découragé, une incertitude habituelle sans révoltes, sans poésie, sans grandeur, résultat de ces deux autres dates écrasantes, 1870 et 1871, l'invasion, la commune. On ne sait à quoi se vouer; les devoirs de la vie sont devenus si confus qu'on se résigne trop facilement à ne plus vivre. Un instant du moins tout le monde sut mourir; les partis s'étaient effacés, amis et ennemis avaient marché comme des frères contre l'étranger. Hélas! de ceux-là, les martyrs glorieux qui restèrent sur les champs de bataille de l'Alsace et de la Loire ou qui succombèrent au siège de Paris furent à plaindre moins que bien d'autres! Roger comptait parmi les plus tristes victimes, parmi les survivans qui, élevés soudain au-dessus d'eux-mêmes, au-dessus du flot toujours grossissant de l'inertie et de la médiocrité par un souffle héroïque, étaient retombés dans le néant aussitôt après la crise qui les avait passagèrement grandis, ennoblis, sans produire chez eux de régénération sérieuse ni durable.

— Si j'avais pu rester au service, pensait le jeune marquis en mâchant son cigare, ou si j'étais seulement... Quoi? que pourrais-je bien être? de quoi suis-je capable?

Malgré lui, il pensait à quelques camarades rencontrés au collège, où il était allé comme externe pour achever ses études.

— Celui-ci est avocat, celui-là est médecin, cet autre, un peintre, est arrivé déjà à la célébrité... Je ne les vois plus... ils ne sont pas de mon monde...

Et son monde lui apparut tout à coup comme une prison étroite, incommode, où il étouffait.

Par bonheur il rencontra un ami qui lui parla d'un souper joyeux pour le soir même, et le cheval qu'il allait voir se trouva être le trotteur qu'il cherchait. Autrement il lui eût été difficile peut-être de secouer sa mauvaise humeur.

II.

Tandis que M. Roger de Valouze remonte les Champs-Élysées, la récréation de quatre heures s'achève au couvent où vient de pénétrer sa mère. Entre les deux quinconces de marronniers qui représentent les cours de la grande et de la petite division, une religieuse, voilée de noir, suit avec lenteur la longue allée droite tirée là comme une ligne de frontière, tout en observant ce qui se passe, bien qu'elle paraisse lire l'office de la sainte Vierge.

A droite, un essaim de petites élèves sautent, courent, se livrent à tous les amusemens de leur âge; à gauche, les grandes, moins nombreuses, se promènent bras dessus, bras dessous en causant. Un groupe attentif s'est formé autour de deux pensionnaires assises sur un banc, les mains enlacées. La plus âgée des deux semble adresser des paroles d'encouragement et de consolation à l'autre : — Nous nous reverrons! Ce n'est pas pour toujours! Je serai ton amie de loin comme de près, ta meilleure amie, quoi qu'il arrive... entends-tu? — Mais l'affligée secoue la tête :

— Oh! Marguerite, balbutie-t-elle enfin au milieu de ses sanglots, si tu avais pu seulement rester jusqu'à la fin de l'année,... nous serions parties ensemble...

— J'y comptais bien aussi, répond Marguerite, mais, tu le sais, ma pauvre mère est malade, on l'envoie passer l'hiver dans le midi, elle a besoin de ma présence. Voilà pourquoi je m'en vais six semaines après la rentrée : comment prévoir, comment empêcher cela? Sois raisonnable...

L'autre continue de pleurer en silence : — Que ferai-je sans toi? Que veux-tu que je devienne?

— Ce que tu dis n'est pas obligeant pour ces demoiselles, reprend Marguerite en adressant aux jeunes filles qui les entourent un rapide sourire d'excuse.

— Que m'importent ces demoiselles? Je n'ai jamais eu d'autre amie que toi...

Les grandes élèves se mettent à rire, car la chose est vraie. Zina Lavinof, bien qu'elle fît partie du pensionnat depuis longtemps déjà, y serait restée isolée si Marguerite de Selve ne s'était intéressée à elle. Mais pourquoi cet isolement?

Zina vient de relever le front qu'elle tenait penché jusqu'ici sur l'épaule de son amie; quiconque prendra la peine de la regarder pourra répondre : — Elle ne ressemble à personne. — Voilà tout, et cela suffit. Un cygne égaré dans une couvée de poussins n'en différerait pas davantage par son plumage et ses allures. Il n'y a

ici que des chrysalides de Parisiennes : les types n'ont rien de tranché; jolis sans grande beauté, ils semblent, jusqu'à nouvel ordre, calqués sur le même patron, comme ces fourreaux de laine noire à pèlerine où se croise le ruban rouge, bleu ou violet, qui indique chaque classe. Aucune physionomie n'est encore nettement dessinée, aucune taille n'a encore atteint son complet développement. Il semble au contraire que Zina ait été femme en naissant, bien que ses attitudes gardent l'abandon ingénu et son langage la puérilité de l'enfance. Malgré soi, en la voyant, on pense à quelque jeune sultane vouée à rêver paresseusement sa vie sur les coussins brodés d'or d'un harem.

Zina, en effet, est Géorgienne, elle a de sa race le buste souple, le teint de rose-thé, les longs yeux alanguis un peu farouches qui tant de fois furent comparés à ceux de la gazelle. Il faudrait toutes les métaphores symboliques des poètes orientaux pour peindre le sourire vermeil des lèvres entr'ouvertes, dont la parole, embarrassée par un imperceptible zézaiement, se fait jour avec des éclats de joie sans motif, des cris d'oiseau, et la finesse de ces mains allongées, inhabiles à l'aiguille, inhabiles à presque tout, sauf à tresser les lourds cheveux noirs qui tombent comme un manteau moiré sur les épaules et jusqu'au genou. Bientôt peut-être un empâtement facile à prévoir altérera l'harmonie des lignes de ce visage qui sans doute offre quelques-uns des défauts du type caucasien, mais sur lequel resplendit l'éclat de la première jeunesse mêlé à certaine mélancolie qui accompagne toujours l'étrangeté, l'exception. La plus belle des plantes exotiques, transplantée dans nos jardins où elle n'a pas de semblable, ne nous inspire-t-elle pas une vague pitié, la pitié que l'on éprouve pour un exilé? Mais ce genre de pitié n'existe guère chez les enfans. Nul ne trouve grâce à leurs yeux qu'à la condition d'être coulé dans le moule commun. Or Zina était originaire de pays presque sauvages, à en croire l'atlas et le dictionnaire, elle était née schismatique, le nom de famille qu'elle portait n'était pas le sien, la dame qui venait la voir au parloir et qu'elle appelait maman n'était pas sa mère,... que de raisons de curiosité, de méfiance! C'était, comme l'avait dit la directrice de classe pour expliquer qu'elle fût en retard sur bien des points, « un être à part. » Un être à part! — ce mot prononcé avec de bonnes intentions s'attacha comme un stigmate à la pauvre fille; elle souffrit beaucoup des questions indiscrètes, des remarques malicieuses et impertinentes de ses compagnes jusqu'au beau soir où Marguerite de Selve, la voyant comme aujourd'hui assise sur un banc, à l'écart, tout en pleurs, était venue, comme aujourd'hui encore, se poser auprès d'elle en silence et lui essuyer

les yeux. L'amitié de ces deux jeunes filles très différentes commença ainsi, amitié toute de protection tendre de la part de Marguerite, toute de reconnaissance exaltée du côté de Zina.

Il y avait chez les dames de *** une congrégation qui existe dans la plupart des établissemens religieux du même genre : la congrégation des saints anges. L'esprit en est très simple et très touchant ; il s'agit de bien vivre, dans une union parfaite, sous l'œil des purs esprits auxquels on se consacre particulièrement. Chaque associée nouvelle a le droit de choisir parmi ses compagnes plus avancées un ange visible ou *moniteur*, qui l'instruit, l'exhorte, la protège. Nulle n'est reçue parmi les anges que sur le vote des membres de la congrégation. Pour être admise à cette dignité, il faut être irréprochable sous le rapport du caractère, de la conduite et des études. Marguerite de Selve passant pour le meilleur des bons anges, le nombre de ses clientes était considérable. Toutes les petites filles voulaient être confiées à sa garde ; elle leur apprenait le catéchisme avec tant de patience, elle savait si bien les réconcilier dans leurs querelles et inventer des amusemens nouveaux ! Zina fut naturellement de celles qui choisirent Marguerite pour ange ; on en rit un peu, car elles étaient presque du même âge, mais Zina, très médiocre élève et tardivement convertie à l'église romaine, avait à ce double titre besoin d'un guide plus que personne. Elle finit par accaparer si bien son ange gardien que les autres s'en plaignirent ; mais comme sous cette direction elle faisait des progrès sensibles sous tous les rapports, les religieuses n'eurent garde de rien désappouver : décidément les saints anges avaient pris par la main une néophyte longtemps tiède et languissante, ils récompensaient la ferveur avec laquelle sa belle voix de contralto étrangement vibrante entonnait à la chapelle : *Angele Dei*. Qui eût deviné que pour Zina ce cantique était un hymne en l'honneur de son amie, que, dans son cœur, la dévotion aux esprits célestes et le dévoûment absolu à l'esprit tutélaire et visible qui l'avait adoptée se confondaient de manière à ne pouvoir être séparés? L'ange gardien, lui avait-on dit, l'ange du ciel qui nous prend au berceau et qui se penche sur notre lit de mort, nous éclaire dans les ténèbres d'ici-bas, nous conseille, nous fortifie, nous console, nous secourt, réprime nos défauts, combat enfin pour nous contre ceux qui nous offensent ; Marguerite avait fait tout cela depuis des années ; mais l'ange gardien ne nous quitte jamais... pourquoi donc le sien parlait-il de partir?

— Écoute, reprit Marguerite quand les curieuses se furent éloignées, il faut que tu me promettes de faire un grand effort, il faut que tu apprennes à penser, à réfléchir pour ton propre compte, à te conduire convenablement toute seule.

— Tu me dis cela parce que tu ne veux plus te charger de moi...

— Ingrate! je t'écrirai souvent au contraire et, quand je serai à Paris, je viendrai te voir...

— Non, tu ne viendras pas, car je ne serai plus au couvent, et...

Zina baissa la voix pour ajouter tristement : — Ta mère n'aime pas maman... j'ai bien vu cela!

— Quelle idée! s'écria Marguerite. Mais au fond elle savait que la pauvre Zina ne se trompait pas.

Il était difficile que deux femmes telles que Mme de Selve et Mme Lavinof pussent s'entendre, et dès la première visite qu'elles eussent échangée à la prière de leurs enfans, visite qui du reste ne se renouvela pas, elles avaient été antipathiques l'une à l'autre. Mme de Selve jugeait sainement les gens et les choses. Son esprit très net et très fin ne s'élevait pas d'un vol bien haut, mais ne s'égarait jamais; elle avait la préoccupation, peut-être excessive, des convenances, et au plus haut degré ce qu'on appelait autrefois de la solidité. Une piété profonde, mais sans étalage de démonstrations extérieures, l'avait aidée à supporter l'existence triste et sédentaire que lui faisaient des souffrances physiques presque continuelles; par raison, elle s'était interdit de garder auprès d'elle sa fille qu'il eût fallu livrer aux soins d'une gouvernante et priver des amusemens de son âge; sa tendresse maternelle avait fait ce sacrifice sans plaintes emphatiques, sans grandes phrases. Mme de Selve haïssait l'exagération, les sentimens à fracas; froide en apparence, elle n'accordait son estime ou son amitié qu'avec réserve et la gardait fidèlement à qui l'avait une fois méritée; l'excentricité la choquait autant que le mauvais goût; parfaitement digne et parfaitement simple, elle aimait autour d'elle le calme et le naturel.

Mme Lavinof était avant tout ennemie du sens commun. Toutes les grâces, tous les caprices, toutes les séductions diverses et ondoyantes de la femme slave, cent fois plus femme que les autres, se trouvaient réunis dans sa petite personne d'une laideur originale. Du matin au soir, de minute en minute, elle changeait d'humeur et d'opinion, quitte à vous entraîner dans son mouvement de girouette par toutes les subtilités que peut distiller une langue persuasive, éloquente, charmeresse. Et toujours, quelle que fût la cause qu'elle soutînt, Mme Lavinof était fermement convaincue. Si ses convictions avaient la durée d'une giboulée d'avril, ce n'était pas sa faute; tant qu'elles persistaient, cette personnification de l'inconstance sincère et passionnée eût affronté pour les défendre la persécution, le martyre. Jeune fille, dans son pays elle avait été slavophile, sœur de charité, apprenant l'alphabet aux petits enfans, distribuant des bouillons aux malades, peut-être parce que de tels soins et de telles idées semblaient incompatibles avec sa nais-

sance et sa situation mondaine ; elle avait mordu par la suite à toutes les utopies qui jaillissent comme des herbes folles de ces *terres vierges* si vigoureusement peintes par un de leurs fils, avec les fumées philanthropiques, humanitaires, socialistes, nihilistes, etc., qui s'en dégagent. On l'avait vue tour à tour embaucher des ouvriers pour les sociétés coopératives et s'exalter pour les missions d'Orient. Puis elle se dégoûta de tout cela, elle prit en grippe la Russie et les Russes, y compris son mari, qu'elle embarrassait souvent par des audaces bien faites pour compromettre un homme investi de hautes fonctions administratives. M. Lavinof tomba en disgrâce; la faute en fut, assurèrent les gens bien informés, à son « vif-argent de femme! » Il mourut du chagrin d'avoir encouru le déplaisir du czar, et sa veuve vint porter le deuil en France, ce refuge naturel des Russes mécontens de leur pays. Elle s'installa gaîment à Paris avec un enfant d'adoption, la petite Zina, qu'elle avait recueillie sur la grande route dans ses voyages, par un beau soir d'enthousiasme, la trouvant jolie!

Certain prédicateur célèbre qu'elle allait écouter comme elle écoutait les professeurs du Collége de France et de la Sorbonne, le ténor en vogue, et Thérésa, avec une curiosité insouciante, le désir de tout voir, de tout entendre, de tout connaître, l'avait convertie à la religion romaine : ce fut un coup de foudre; elle s'était fait baptiser en grande pompe avec sa fille et ses gens. Depuis, cette belle exaltation catholique était tombée, elle s'était éprise du darwinisme et de la libre pensée, mais elle n'en avait pas moins laissé au couvent Zina, qui l'eût gênée dans cette nouvelle phase de ses métamorphoses.

Mme Lavinof, qui ne croyait plus en Dieu que faiblement et par intermittence, croyait au spiritisme, aux tireuses de cartes, aux tables tournantes, aux horoscopes. Elle écrivait ses mémoires à bâtons rompus et aurait été tentée, si elle en eût trouvé le temps, d'aller passer des examens de docteur à Zurich, comme le font nombre de ses compatriotes. Sa pédanterie était pleine de gentillesse, son prétendu athéisme débordait de superstition. Du reste elle répandait beaucoup d'aumônes, se laissait voler par des laquais insolens dont elle n'avait que faire, car personne ne tenait moins qu'elle à être servie, passait de l'opulence à la gêne, de la prodigalité à l'avarice, selon qu'elle venait de toucher ses revenus ou qu'elle arrivait à la fin du rouleau de roubles et trouvait, en somme, son meilleur plaisir à fumer des cigarettes ou à faire des patiences toute seule entre son chien Douchka et sa dame de compagnie, Mlle Chauveau. A peine s'aperçevait-elle que personne ne venait plus la voir; sa mobilité lassait les esprits mieux équilibrés que le sien, et puis, chez elle, on ne dînait guère, parce qu'elle n'avait

d'appétit que pour le caviar et le thé de caravane, défaut capital aux yeux des parasites; enfin, malgré le luxe équivoque de sa maison mal tenue et de ses toilettes aussi fanées que magnifiques, il fallait bien s'apercevoir tôt ou tard que Mme Lavinof était une honnête femme, ce qui écartait les coureurs d'aventures. Honnête avec une pareille dose d'extravagance? Justement à cause de cela peut-être.

— Jamais, disait Mme Lavinof d'un ton de regret comique, je n'ai pu penser au même homme assez longtemps de suite pour en devenir amoureuse, et les déclarations sentimentales qu'il m'a fallu subir sont toujours survenues intempestivement quand j'avais l'esprit à cent lieues de là, perché sur une théorie philosophique, une réforme sociale, que sais-je?...

— C'est une folle! — Tel avait été le jugement porté sur elle par Mme de Selve à première vue. Quant à la petite Zina, l'amie de sa fille, Mme de Selve la trouvait assez intéressante; elle tolérait sans trop de peine une intimité permise et surveillée par les dames de ***, en qui elle avait toute confiance : — Mais, se disait-elle, les intimités de couvent ne franchissent pas la grille. On les laisse derrière soi avec son harnais d'uniforme; je serais désolée qu'une pareille liaison se prolongeât dans le monde, — à cause de la mère adoptive surtout, qui a bien assez d'esprit et d'agrément pour être d'un très pernicieux exemple!

De sorte que Mme de Selve ne retourna pas chez Mme Lavinof, qui s'en soucia médiocrement. Étant capricieuse et tenant à pouvoir l'être en toute liberté, elle comprenait et respectait les caprices d'autrui. Zina, pour son compte, se sentit comme humiliée, mais elle n'en dit rien, pas même à Marguerite qui croyait cependant connaître ses impressions les plus intimes. Zina poussait très loin l'art de se taire, non qu'elle fût naturellement dissimulée, mais certaines situations fausses rendent impossible la complète sincérité du caractère. De bonne heure elle avait été embarrassée par les questions les plus simples; sa vie n'avait eu aucune de ces bases immuables sur lesquelles se fondent les principes, la conscience : sans patrie, sans famille, sans nom qui lui appartînt en propre, elle avait dû même changer de religion au gré d'une fantaisie de sa protectrice. Celle-ci lui était chère, sans doute, et l'aimait très certainement autant qu'elle pouvait aimer, mais ce n'étaient pas, entre elles, les rapports naturels d'une mère et d'une fille. Les jours de sortie, Mme Lavinof accueillait Zina par un feu d'artifice d'interjections admiratives et de diminutifs caressans. — Ma colombe! mon saphir! ma perle! comme te voilà grande, que tu es belle! quelles délices de te revoir! — C'étaient des cadeaux sans fin, des parties de plaisir projetées, abandonnées aussitôt ou remplacées par d'autres; puis, tout à coup, Mme Lavinof, se jetant tout de son long sur un

divan, les bras croisés sous la tête, son attitude favorite, se mettait à suivre quelque chimère dans les spirales bleues du tabac turc, oubliant ainsi son hochet (Zina n'avait jamais été que cela pour elle). La pauvrette, habituée à ne pas s'en étonner, passait le temps comme elle pouvait jusqu'à ce que sa « maman » se ressouvînt qu'elle existait et lui adressât la parole.

Dans ces conversations décousues, Zina s'apercevait fort bien, — car elle était observatrice comme le sont tous les gens réservés, — que Mme Lavinof n'émettait jamais deux fois de suite les mêmes opinions, et que ces opinions différaient étrangement de celles que l'on professait au couvent. Qui donc avait raison, de ces dames ou de « maman? »

Marguerite s'était efforcée la première, avec le tact et la délicatesse dont elle était pourvue, de faire entrer un peu d'ordre et de clarté dans les idées de Zina, de mettre d'accord les enseignemens qu'elle avait reçus de côtés et d'autres, de combler les lacunes sans trop lui ouvrir les yeux sur une situation exceptionnelle qu'elle ne sentait pas très vivement, pensait volontiers son amie. De temps à autre cependant Zina faisait preuve de finesse et de pénétration par quelque remarque soudaine qu'on n'eût point attendue de son apparent enfantillage. L'observation : « Ta mère n'aime pas maman, » pouvait compter parmi ces traits imprévus qui parfois s'échappaient de ses lèvres avec une inquiétante netteté.

— Allons! murmura Marguerite, ne trouvant pas de mots pour la rassurer, car elle était la franchise même, allons, aie confiance, ne te forge pas de chimères...

— Mlle de Selve! appela une sœur converse; on demande au parloir Mlle Marguerite de Selve.

— Oh! mon Dieu! déjà! s'écria Zina en frissonnant. Qui donc vient te chercher?

— Justine, sans doute, ma vieille bonne. Allons, chérie, montrons que nous pouvons être courageuses. Adieu! A bientôt!

Zina ne fit pas un mouvement pour la suivre; elle se laissa retomber sur le banc, sous les marronniers, avec une sorte de soumission passive au fait accompli qui lui était particulière et qui tenait certainement du fatalisme oriental.

— A la bonne heure! dit Marguerite en lui adressant de loin un dernier petit signe d'encouragement. Elle s'envola hors de la cour, arrêtée de ci de là sur son passage par d'autres élèves qui lui sautaient au cou et lui offraient des images, des médailles, de petits souvenirs.

Arrivée dans le vestibule, elle ne se dirigea pas tout de suite vers le parloir. Justine, pensait-elle, pouvait attendre un peu; elle courut droit à la chapelle, la plus recueillie et la plus coquette à la fois des

chapelles de couvent, toute blanche et bleue avec sa lampe d'or qui brûle devant l'autel surchargé de fleurs artificielles, de dentelles, d'ingénieuses découpures, hommages de toutes ces demoiselles. Le tapis du chœur jonché de roses est leur œuvre; chacune d'elles a mis dans quelques fleurs au petit point une parcelle du meilleur de son âme. Une jolie vierge peinte, la plus souriante des vierges immaculées, semble inviter aux confidences. Tout autour, sur les vitraux, flamboient dans leur gloire les anges gardiens de la maison revêtus de robes blanches ou d'armures d'or, l'épée, l'encensoir ou les lis à la main. Ce fut vers eux que Marguerite se tourna pour recommander l'amie qu'elle laissait derrière elle. Jamais prière plus fervente, plus désintéressée, ne jaillit avec plus de foi d'une bouche plus pure. Et tout en demandant naïvement que la pauvre délaissée ne souffrît pas trop de son absence, les larmes de Marguerite coulaient, ces larmes qu'elle avait bravement retenues tout à l'heure devant Zina.

— Mademoiselle de Selve! répéta tout bas derrière elle la voix de la sœur qui l'avait cherchée en vain de tous côtés; cette dame s'étonne, s'impatiente!..

— Cette dame?.. Ce n'était donc pas Justine?..

Toute confuse, Marguerite se leva d'un bond et courut au parloir, où elle arriva pour recevoir une réprimande de la supérieure et rencontrer à l'improviste le visage de Mme de Valouze, qu'elle connaissait fort peu en somme, bien que ce fût la plus intime amie de sa mère. Le couvent n'accordait à ses élèves que de rares sorties, et les Valouze étaient toujours dans leurs terres au moment des vacances.

— Oh! madame, pardon, je ne savais pas... je croyais...

— Ne vous excusez pas, mon enfant, dit avec bonté la marquise. Je suis aise d'avoir eu le temps de causer avec madame la supérieure, qui a confirmé tout le bien que j'étais déjà disposée à penser de vous.

Le léger bagage de Marguerite fut transporté dans la voiture, et la jeune fille s'assit à la place même qu'occupait tout à l'heure Roger, sans se douter des récens débats concernant sa future destinée, dont les parois capitonnées de ce petit coupé devaient garder le secret.

III.

Les médecins pressaient le départ de Mme de Selve pour Nice; néanmoins pendant le peu de jours qu'elle passa chez sa mère à Paris, Marguerite vit plusieurs fois Mme de Valouze. Celle-ci eut de longs entretiens particuliers avec la malade, des entretiens qui, on

peut le supposer, roulèrent tout entiers sur Marguerite et sur Roger. Roger, quant à lui, demeurait invisible; il avait esquivé les entrevues menaçantes en précipitant de quelques semaines son départ annuel pour Pierre-Perthuise, où l'appelaient toujours aux approches de la Saint-Hubert les grandes chasses à courre, qui réunissent la noblesse bourguignonne et nivernaise. N'importe! les deux mères caressaient en commun certain projet qui leur semblait avoir déjà toute la valeur d'un fait accompli, bien que des deux personnes intéressées l'une fût encore ignorante de ce qu'on attendait d'elle et que l'autre s'y montrât décidément rétive.

De Nice, Marguerite écrivit à Zina une lettre affectueuse remplie de petits conseils intimes et de protestations d'éternelle tendresse; le changement d'air paraissait avoir agi déjà sur la santé de sa mère, qui reprenait des forces, mais Nice ne plaisait pas à Mme de Selve; elle comptait trouver à Pise un climat plus égal, — plus de calme surtout. En réalité Mme de Selve subissait à son insu cette inquiétude nerveuse, ce besoin de locomotion qui accompagne certaines maladies. Pise lui parut triste, — un vrai tombeau; elle se dirigea sur Florence, puis gagna Rome, soutenue par une agitation insolite qu'elle prenait pour un retour de vigueur. A Rome, la fièvre vint se joindre à une recrudescence de l'affection chronique dont elle souffrait; on la fit partir en toute hâte pour un lieu plus salubre. Pendant ces diverses pérégrinations une lettre de Zina s'égara finalement après avoir couru de ville en ville après Mlle de Selve, qui ne la reçut jamais, et, par malheur, cette lettre perdue avait une importance toute particulière. Elle faisait part à la seule amie que Zina se connût désormais au monde du désastre qui la laissait soudain sans appui et sans ressources. Mme Lavinof, forcée par des affaires d'intérêt trop longtemps négligées de se rendre à Pétersbourg, y avait été foudroyée pour ainsi dire en arrivant. Sa mort fut, comme tous les actes de sa vie, quelque chose de surprenant et d'inattendu; on l'attribuait à la rupture d'un anévrisme, mais les détails donnés à ce sujet étaient des moins explicites, contenus tout entiers dans une lettre succinte qu'adressait au banquier de la défunte, à Paris, un Lavinof quelconque, son principal héritier. De cette lettre, il ressortait que les nombreux testamens, plus ou moins contradictoires qu'elle avait laissés derrière elle, véritable fouillis de paperasses raturées, de volontés inachevées, où ne perçait clairement que le désir de donner à Zina tout ce dont elle pouvait disposer, n'étaient point valables. La fortune, mal administrée, réduite de moitié pour le moins, de Mme Lavinof, lui venait de son mari, qui avait des neveux bien placés pour défendre leurs droits; ceux-ci étaient en mesure de prouver que l'adoption de la jeune fille qu'il avait plu à leur tante de prendre auprès d'elle n'ayant jamais été

régularisée ne pouvait les forcer à aucun sacrifice pécuniaire; néanmoins ils ne refusaient pas de lui accorder par charité une pension minime. Des hommes d'affaires furent consultés à Paris; il y avait beaucoup de dettes; la question de nationalité compliquait une discussion, inutile du reste; tous les procès du monde n'eussent rien fait gagner à Zina, puisque le sentiment de l'honneur et le respect d'un vœu formellement exprimé n'avaient point d'influence sur la famille de sa protectrice. Peut-être était-ce la faute de cette dernière; elle s'était brouillée avec ses neveux pour une peccadille; jamais elle n'avait su ménager rien, ni personne.

Zina demanda vivement que cette mémoire qu'elle vénérait ne fût point incriminée. Le bien que lui avait fait celle que dans son cœur elle nommait toujours sa « maman » avait été de la part de Mme Lavinof pure condescendance et pure bonté; elle en serait à jamais reconnaissante et ne se trouvait le droit de rien revendiquer de plus. La supérieure du couvent déclara qu'une telle délicatesse l'honorait, puis, après lui avoir parlé le langage d'une pieuse résignation, cette mère spirituelle, la dernière qui lui restât, interrogea l'abandonnée sur ce qu'elle comptait faire. Personne en Russie ne la réclamait; certaine démarche tentée à l'ambassade avait eu des résultats peu satisfaisans, l'abjuration de Mme Lavinof l'ayant retranchée de la société russe; si Zina retournait à Pétersbourg, ce serait dans un de ces refuges qui s'ouvrent à la misère; rien n'était moins acceptable; il valait mieux rester au couvent, y achever ses études, passer des examens afin de pouvoir un jour se suffire à elle-même; tout en parlant la supérieure hochait la tête d'un air de doute : Zina saurait-elle jamais s'imposer pareil effort, elle qui n'était en somme qu'un joli objet de luxe?.. Quel dommage que cette chère enfant n'eût pas la vocation religieuse! Ce regret bienveillant, exprimé tout haut, fit frémir la délaissée; si elle avait pris un instant son parti de la monotonie des cloîtres, c'est que l'amitié de Marguerite y avait tout embelli pour elle; mais depuis le départ de cette unique amie, sa gaîté de jeune faon, ces bondissemens d'allégresse, ces besoins inexpliqués de rire et de chanter qui, alternant avec de longues rêveries, étonnaient les autres pensionnaires, tout cela, hélas! avait disparu, avant même qu'un grand malheur fût venu étendre son ombre sur le présent et sur l'avenir. Lorsque la bonté de Mme Lavinof, tout insouciante, toute lointaine, toute capricieuse que fût cette bonté, lui manqua soudain, ce fut bien pis encore; la vie devenait de plus en plus sombre et aride autour de l'être le moins fait pour résister à ses orages, et Marguerite ne répondait pas à son cri de détresse... tout l'abandonnait à la fois! A l'oreille même de Zina, les élèves racontaient en chuchotant entre elles que la pauvre fille était ruinée, qu'elle était réduite à compter sur des

gages d'institutrice... Zina institutrice!.. elle qui aurait eu besoin delisières comme un enfant!.. L'idée seule faisait rire aux éclats ces écervelées. Elles ajoutaient que les Lavinof défendaient à Zina de porter leur nom... Tous les dédains, toutes les cruelles indifférences qui s'agitent dans le vrai monde autour des adversités soudaines se manifestèrent dans ce monde d'enfans. Les religieuses elles-mêmes, tout en témoignant à Zina beaucoup d'intérêt et de compassion, semblaient un peu scandalisées de ce qu'elles appelaient son inertie. En réalité elle languissait dans une sorte de douloureuse somnolence comparable à celle qui suit l'accès de fièvre dont la violence a usé nos forces; ne comprenant pas ce qu'on exigeait d'elle, incapable de défendre sa vie désemparée contre le chagrin, contre la pauvreté, contre l'ennui pire que tout le reste, elle ne désirait rien que de l'éteindre avant d'avoir éprouvé l'inclémence des futures saisons, et, à la voir se traîner pâle, dolente, amaigrie, sous les marronniers désormais dépouillés, en foulant d'un pied nonchalant les feuilles jaunies qui exhalaient une funèbre odeur, on eût pu croire que la Providence, qui a créé les lis des champs, les lis oisifs qui ne moissonnent ni ne filent, réaliserait bientôt ce vœu découragé de l'impuissance et de la faiblesse. Cependant les Lavinof tardaient beaucoup à envoyer le secours promis, la succession était si embrouillée! — et les religieuses, justement inquiètes, se demandaient : — Que ferons-nous d'elle? — quand un élan aussi chaleureux qu'inattendu répondit à cette question.

Mlle Sylvanie Chauveau vint à Paris et par conséquent au couvent de *** où elle ne pouvait manquer de rendre sa première visite, Mme Lavinof n'étant plus là pour la recevoir. Mlle Sylvanie était une vieille fille assez bizarre que les religieuses connaissaient pour l'avoir vue souvent au parloir; elle avait exercé auprès de la mère adoptive de leur élève russe les fonctions de dame de *compagnie*, c'est-à-dire que Mlle Sylvanie avait dû pendant plusieurs années se mettre à table avec Mme Lavinof aux heures les plus irrégulières, lui tenir tête au jeu, s'asseoir devant elle en voiture, la suivre dans ses voyages aventureux, prêter une oreille complaisante aux incroyables paradoxes et aux propos hardis dont s'émaillait sa conversation, porter les débris de cachemires rouges et de satins brodés qui composaient sa défroque, lui lire enfin jusqu'à deux heures du matin des romans singulièrement choisis parmi lesquels figuraient à titre de favoris les ouvrages de Paul de Kock, prisés si haut en Russie. Ces lectures poivrées divertissaient d'autant plus Mme Lavinof qu'elle les imposait à une personne extraordinairement naïve, comme le sont souvent les vieilles filles françaises. Christine de Suède eut, dit-on, des perversités semblables. L'innocence à cheveux gris de la pauvre Sylvanie était un sujet de continuelles plai-

santeries pour Mme Lavinof, qui tourmentait gaîment, sous prétexte de faire son éducation, le satellite ingénu qu'elle s'était donné. Le résultat de cette éducation tardive fut comique et déplorable. Sylvanie, tout en restant au fond le même prodige de naïveté, se donna un vernis d'effronterie en imitant sa patronne. Un rapide passage dans la maison de la Légion d'honneur avait doté cette fille d'officier sans fortune des prétentions attribuées généralement aux élèves de Saint-Denis. Elle appréciait avant tout ce qu'elle appelait « des égards, » et son cœur confiant, exalté, romanesque, prit pour les marques d'une amitié réelle qu'elle ne pouvait payer que par le dévoûment le plus absolu, certaines façons familières de Mme Lavinof, qui, détestant la platitude et la servilité autour d'elle, traitait volontiers les subalternes en égaux.

— Ma pauvre Sylvanie est par trop sotte! disait cependant cette étrange bienfaitrice. Je ne sais comment je la supporte auprès de moi.

Elle supportait de même Douchka, un petit chien grondeur, parce que son indolente bonhomie n'avait jamais connu l'art de se débarrasser des gens. Pourtant Mme Lavinof finit par se débarrasser de Sylvanie Chauveau, une circonstance fortuite étant venue lui rendre odieux ses services. La demoiselle de compagnie fut horriblement défigurée par la petite vérole. Or, si Mme Lavinof était indulgente pour les infirmités morales, la laideur physique la trouvait sans miséricorde. Elle résolut donc d'éloigner sans retard ce masque affligeant sur lequel ses yeux ne pouvaient plus se poser sans déplaisir, et la disgrâce de Sylvanie fut colorée de telle sorte que la pauvre créature y vit un nouveau bienfait. Avec l'appui de gens influens qu'elle connaissait à cette époque, Mme Lavinof avait réussi à faire valoir si bien les services de feu le capitaine Chauveau que sa fille obtint la direction d'un bureau de poste en province.

Jamais Mlle Sylvanie ne comprit pourquoi sa chère maîtresse s'était montrée tout à coup anxieuse de lui assurer une honorable indépendance, mais elle en fut touchée au fond de l'âme, malgré tout son regret de quitter la meilleure des femmes, comme elle la nommait. La dernière preuve d'affection que lui donna celle-ci fut de lui offrir Douchka, en lui enjoignant de le soigner pour l'amour d'elle. Sylvanie emporta, outre cette bête hargneuse, une caisse de vieilles nippes luxueusement extravagantes qui devaient jusqu'à son dernier jour lui donner l'air d'une caricature.

Telle qu'elle était avec ses ridicules inconsciens et ses enfantillages surannés, Mlle Chauveau conservait seule au monde un religieux souvenir de Mme Lavinof et le désir ardent de prouver sa gratitude à ce qui restait d'elle. — La supérieure du couvent de ***

comprit tout de suite que l'on pouvait utiliser ce dévoûment; elle lui peignit donc avec confiance la triste situation de Zina. — Nous ne lui ménageons ni les conseils ni les exhortations, dit-elle en terminant; elle écoute, elle promet de faire de son mieux et voilà tout ce que nous obtenons. La pauvre enfant ne se plaint ni ne pleure, mais elle n'agit pas davantage. Bien d'autres personnes inexpérimentées ont su se tirer d'affaire pourtant sous l'aiguillon du besoin...

— Oui, sans doute, dit Mlle Sylvanie en essuyant les larmes qui couvraient son visage ravagé; quand j'ai eu le malheur de rester orpheline, j'en étais là, moi aussi...

— Mais plus âgée, fit observer la supérieure, et puis... enfin il y a beaucoup de dangers dans le monde pour une personne telle que Zina.

— Il y en a pour toutes les filles isolées, répondit en se redressant d'un air piqué Mlle Chauveau, qui tenait beaucoup à ce qu'on crût qu'elle avait couru certains dangers tout comme une autre, mais on en triomphe quand on a le bonheur de rencontrer sur son chemin une bonne âme, telle que ma chère comtesse... Vous n'avez pu la juger, madame; moi seule je sais ce qu'elle valait... Je lui dois tout... et il ne sera pas dit que j'aurai laissé dans une pareille détresse ce qu'elle aimait. Si Douchka pouvait parler, on saurait combien il est choyé dans mon petit logis. A plus forte raison y aura-t-il place chez moi pour celle qu'elle appelait son enfant, la chère âme! Ce ne sont pas des conseils ni des leçons qu'il faut à la pauvre petite, croyez-moi, c'est le changement d'habitudes et... de l'affection.

— Elle ne manque pas d'affection ici. Tout le monde lui en témoigne, repartit assez sèchement la supérieure.

— Mon Dieu! madame, interrompit Mlle Chauveau, qui, à défaut d'autre intelligence, avait celle du cœur, vous l'aidez par charité chrétienne, c'est très bien, mais ce n'est pas assez, vous ne l'aimez pas; comment l'aimeriez-vous, la connaissant mal? Il faut avoir la clé de ces caractères étranges. Moi, je suis devenue Russe aux trois quarts chez sa maman. Je saurai la faire rire et la faire pleurer à propos en lui parlant de cette maman excellente, je lui préparerai de petits plats de son pays, des plats dont j'ai la recette, et du thé à la russe... Nous avons là-bas un *samovar*,... je lui répéterai tout ce que madame disait de spirituel et d'amusant;... enfin sa fierté sera tranquille, comprenez-vous? parce qu'en la choyant je ne ferai que payer une dette sacrée.

Sylvanie Chauveau sut si bien exprimer à Zina ces honorables sentimens que la pauvre fille accepta volontiers l'offre qu'elle lui fit de la suivre, au moins provisoirement et en attendant mieux, dans le village où se trouvait son bureau de poste.

Pour la supérieure, ce fut un grand soulagement de pouvoir remettre un fardeau qui commençait à lui paraître lourd entre des mains sûres et dévouées. Jamais elle n'eût laissé Zina se jeter au milieu de ce qu'elle appelait les dangers du monde; mais que pouvaient craindre à cent lieues de Paris, au fond des bois, l'inexpérience et la beauté?

IV.

Le bureau de poste de Mlle Chauveau était situé dans la partie la plus âpre de cet austère Morvan qui, tout autant que la Bretagne, a droit au surnom de terre de granit. Une longue route de voiture succédant au chemin de fer permit à Zina de faire connaissance avec un pays qu'elle eût trouvé pittoresque en toute autre saison, mais qui, au travers des pluies et des brouillards qui l'enveloppaient, lui parut simplement lugubre. Les voyageuses avaient laissé l'automne derrière elles à Paris; elles devaient trouver l'hiver dans cette enceinte abrupte de montagnes boisées, au flanc desquelles les dernières rousseurs des chênes ressortaient seules sur les noires futaies ruisselantes d'humidité. Noirs aussi étaient les *chaumes*, les vastes étendues de genêts ou de bruyères qui frangeaient la forêt, et dans la campagne solitaire retentissait comme un mugissement monotone, persistant, le bruit de l'eau. Toutes les petites cascades argentines qui, sautillant de roche en roche, égaient d'un clair sourire ce paysage à l'époque de l'année où une végétation luxuriante envahit les ravins, étaient devenus des torrens grondeurs tumultueusement déchaînés. Ce sont de belles forêts que la forêt du Breuil et la forêt Chenue; mais la forêt, quand elle n'a plus ni feuillage ni chansons, et que le givre ne lui a pas encore prêté des rameaux de cristal, est un triste manteau pour la nature en deuil. Zina laissa échapper tout haut cette réflexion.

— C'est vrai! répliqua Mlle Sylvanie, je vous ai avertie que j'habitais un vrai pays de loups, mais vous verrez par le beau temps comme il change d'aspect! Nous ne manquerons pas de belles promenades à faire; c'est la contrée des dolmens, des camps romains, des ruines féodales, des curiosités de toute sorte; ce qu'on a tiré du sol de vieilles poteries, de monnaies mérovingiennes, de trésors archéologiques auxquels je n'entends rien, est incalculable, et il paraît que tous les lieux de pèlerinage, si nombreux dans nos bois, sont autant de monumens druidiques... On leur a donné le baptême pour ainsi dire. Comme tout cela eût intéressé votre pauvre maman, qui savait tant de choses! Elle avait toujours promis de ve-

nir me voir, et puis... c'est vous, chère petite, qui tenez sa promesse.

Cependant le brouillard du soir continuait à s'épaissir; disséminés le long de chemins de traverse que les fondrières rendaient presque impraticables, apparaissaient, à demi voilés, quelques hameaux dépendant du village habité par Sylvanie. Rien de piteux comme l'aspect de ces chaumières qui, serrées les unes contre les autres, pêle-mêle, semblaient s'accroupir et grelotter au bord de cloaques où s'ébattaient les oies et les pourceaux. On eût dit une couche de champignons grisâtres; mais l'été le bardeau rapiécé qui les couvre n'est plus que fleurs, mousses et avoine sauvage, et chacun de ces toits dépenaillés a l'air d'un bouquet.

Sylvanie se hâta d'en informer Zina, qui répondit :

— Je voudrais que l'été fût déjà venu.

Tout à coup, comme on approchait du village, les impétueuses fanfares d'un *hallali* désordonné s'élevèrent dans le profond silence.

— Est-ce que ces messieurs chasseraient par ici? s'écria la directrice de poste.

— Ils ont été tous ces jours derniers au marais des Settons, après le gibier d'eau, dit un des voyageurs de la diligence.

— Le marais des Settons, expliqua Mlle Sylvanie en continuant son office de *cicerone*, est une immense nappe d'eau, une plaine des environs transformée en lac artificiel au moyen d'un barrage.

— Mais de quels messieurs parle-t-on? demanda Zina.

— Comment, reprit son voisin, un fermier du pays, vous ne savez pas? Mais de nos messieurs : les Vauclaix, M. de Gacogne, M. de Jailly, M. de Fourches, M. de Valouze et de toute leur société qui font des chasses superbes par ici, à présent et chaque année. Leurs meutes se réunissent, c'est un fameux spectacle. Hier ils ont forcé un cerf du côté du Fort-Chevresse, et par quel temps!.. Il fallait, ma parole, avoir le diable au corps...

— Si vous connaissiez nos bois, s'écria Mlle Sylvanie, apparemment électrisée par la vaillance de « ces messieurs, » un terrain humide, rocailleux, des bruyères qui ont la dimension de jeunes taillis, avec un fossé ou un ru à chaque pas, sans parler des *mortes* où les chevaux enfoncent jusqu'au poitrail, mais rien ne les lasse... Entendez-vous le tapage, ces trompes, ces aboiemens, ces cris?.. Qu'est-ce qui arrive?..

Les chevaux de la petite diligence venaient de reculer, effarés, devant un encombrement qui leur rendait le passage impossible. Dans la rue tirée à travers le groupe principal de maisons représentant « le bourg » se répandait la foule des cavaliers, des piqueurs, et comme une cascade grouillante de poil fauve qui donnait de la gorge avec un ensemble magnifique à l'entrée de certaine

cour de ferme où s'était jeté un sanglier aux abois. La pauvre bête, après avoir traversé plus d'un étang, décousu plus d'un chien et traîné les chasseurs à sa poursuite pendant plusieurs heures, était venue chercher refuge dans le village. Justement des saltimbanques nomades étaient en train d'y faire la parade. Ils avaient attaché leur charrette à une petite croix gothique, et ils exécutaient des tours d'équilibre devant quatre grosses torches qui éclairaient les figures ébaubies des habitans de l'endroit, hommes, femmes, enfans, animaux domestiques, pressés les uns contre les autres, quand un spectateur inattendu, tombant au milieu d'eux, leur avait porté le plus vigoureux coup de boutoir qui eût jamais dérangé une représentation. On comprend le tumulte qui s'ensuivit. La charrette fut renversée, le pitre, qui battait la grosse caisse, roula au plus profond de son instrument crevé par le ragot, les paysans éperdus se précipitèrent dans les maisons, puis quelques braves revinrent armés de chandelles. Cette rue, coupée par un ruisseau fangeux où barbotait un troupeau de porcs en déroute, ces bohémiens en haillons pailletés, ces flammes rouges dansant sur ces traits rudes tout à l'heure épanouis par le rire, tendus maintenant par la curiosité ou bouleversés par l'épouvante, cette troupe bruyante de cavaliers excités foulant, renversant tout sur son passage, quitte à payer le lendemain dégâts et horions, tout cela composait une fantaisie digne de Callot.

Le sanglier tint ferme quelques secondes encore, puis brusquement un coup de feu interrompit les cris de détresse, les aboiemens furieux, les hurrahs triomphans, et la diligence, arrêtée par la plus rustique, la plus improvisée des curées aux flambeaux, put enfin continuer ses cahots. Mais Mlle Chauveau avait eu le temps de nommer à Zina les principaux acteurs avec sa volubilité ordinaire : — Celui-ci, dont les jambes sont entortillées de bandes de flanelle sous ses bottes, c'est le vieux comte de Gacogne, qui fait entendre raison, comme vous voyez, à ses rhumatismes; cet autre en peau de bique est M. de Jailly, qui resta un jour pendu à une branche comme Absalon, tandis que son cheval passait seul la rivière. — Elle n'ajouta pas que le dénoûment de cette situation avait été une fêlure à la tête par laquelle s'échappèrent toutes les facultés de M. de Jailly, sauf le goût de la chasse. — Ces trois géans à tous crins, les frères de Vauclaix, ont dû venir au monde la trompe en bandoulière, avec un brevet d'officier de louveterie; voilà M. Furel, le seul bourgeois de la société ; on l'admet par exception en faveur de ses calembours. Je ne connais ces messieurs que pour les voir passer; presque tous sont célibataires et les femmes de ceux qui sont mariés n'ont pas l'aménité des châtelaines de mon ancienne résidence près de Joigny... le bureau le plus agréable... enfin j'ai

eu de l'avancement... il ne faut pas se plaindre... Quelquefois notre curé en est. Les lois ecclésiastiques lui défendent de toucher une arme, mais son instinct *morvandiau* le pousse à rejoindre la chasse en spectateur, sur un affreux bidet fleur de pêcher, qui le jette à terre quand il le presse trop. Je regrette qu'il ne soit pas là aujourd'hui. Il est si drôle avec sa soutane retroussée et le mouchoir de coton à carreaux rouges qui déborde de son chapeau! Ses goûts de vénerie l'ont fait très mal noter à l'évêché, mais ils ne lui ôtent rien de son prestige dans un pays où tous ceux qui ne sont pas chasseurs sont braconniers. Vous avez aperçu au débotté les principaux propriétaires de nos environs. Bon! j'allais en oublier un! s'écria Mlle Sylvanie en indiquant un cavalier qui s'était détaché du gros de la troupe et se dirigeait bride abattue vers l'unique auberge du village, M. de Valouze, la fleur des pois... un peu trop Parisien au gré des chasseurs du cru quand il arrive chaque année, mais il se met vite à leur niveau, je vous en réponds!

Et en effet, Roger, sous son habit de chasse couvert de boue, le visage animé par un temps de galop vertigineux, n'avait rien du blasé que nous avons eu l'occasion de rencontrer ailleurs. Tout debout sur ses étriers, il criait aux servantes de l'auberge d'une voix vibrante d'entrain, de jeunesse, et où semblait sonner un dévorant appétit : — Allons! une *meurette*, vite une *meurette*, et la soupe au lard, et beaucoup de vin... du meilleur.

— Soyez tranquille, vous aurez mieux que tout cela, dit l'aubergiste en se montrant la face écarlate et les poings sur les hanches.

— Vous voyez là un fameux cordon bleu, chuchota Mlle Sylvanie, et vous allez faire connaissance avec les meurettes en question, une fricassée de poulet au vin très fortement assaisonnée... Je ne vous dis que cela! J'ai écrit à Miquette de nous en préparer une... Bonjour, Miquette... Nous voici à la poste... Vous ne serez pas fâchée de vous dégourdir les jambes, j'imagine!..

Tandis que la Miquette, ainsi nommée parce qu'elle était fille de Miquet, diminutif morvandeau de Dominique, aidait à descendre les bagages en plaisantant avec le conducteur, et qu'une collègue de la directrice, qui avait remplacé celle-ci pendant son congé, faisait aux nouvelles arrivées les honneurs du logis, une maisonnette qui pouvait être gentille quand la vigne, dont elle était tapissée tout entière, offrait autre chose que des sarmens desséchés, Zina, distraite, dit à Mlle Sylvanie :

— Est-ce que ce M. de Valouze est du pays?

— Mais certainement. Il habite Pierre-Perthuise, tout près d'ici. Oh! il a bien d'autres propriétés. Pierre-Perthuise n'est pour lui qu'une espèce de *shooting-box* au fond des bois, dit Mlle Chauveau,

prononçant *shooting-box* avec affectation. — Elle avait appris quelques mots de toutes les langues chez Mme Lavinof, qui était une polyglotte étonnante, et elle les jetait dans la conversation avec plus ou moins d'à-propos. — Un nom singulier, n'est-ce pas, Pierre-Perthuise? C'est un monument celtique des environs qui a donné son nom au manoir. Ici on a peine vraiment à se retrouver au milieu de toutes les pierres, pierres écrites, pierres branlantes, pierres de la Vierge, pierres aux fées, dont chacune a son histoire. Je vous raconterai cela, car je connais le pays sur le bout du doigt depuis des années que je l'habite... des années qui franchement m'ont paru longues auprès de celles que j'ai passées chez votre pauvre charmante maman... Mais caressez donc Douchka! On dirait qu'il vous reconnaît!

Et la bonne Sylvanie éleva jusqu'à ses lèvres, pour l'embrasser, un affreux roquet défiguré par l'obésité.

V.

Les premières semaines passées par Zina dans la paisible et modeste demeure de Mlle Chauveau furent marquées d'un seul événement, qui d'ailleurs était pour elle un événement capital; on lui renvoya du couvent une lettre de son amie Marguerite. Enfin! Marguerite ne l'avait pas oubliée... Non, pas un seul jour; c'était Marguerite au contraire qui avait le droit de lui en vouloir... quel soulagement, quelle joie! Elle ne savait rien des changemens survenus dans une destinée qui l'intéressait par-dessus tout; elle-même venait de traverser les plus cruelles épreuves, sa mère ayant été si près du tombeau qu'un instant on avait désespéré de la sauver.

L'amour filial le plus exalté ressortait de tous les détails qu'elle donnait sur l'horrible crise qui avait failli la laisser orpheline, sur cette lente résurrection qui rendait indispensable, longtemps encore, le climat d'Italie : — Prie le bon Dieu comme je le prie moi-même, ajoutait Marguerite, de mettre d'accord mes devoirs et mes désirs, ma tâche si chère de garde-malade et le grand besoin que j'ai de te revoir; prie-le bien pour qu'il me ramène vers toi ou pour qu'un hasard, un miracle te transporte ici... »

Le miracle était, hélas! invraisemblable, et Zina ne put se dissimuler que leur réunion paraissait remise à une époque bien lointaine; mais tel était son ravissement d'avoir enfin des nouvelles, une marque de souvenir, qu'elle ne s'arrêta pas aux regrets. Les trois quarts de la distance au moins étaient effacés, puisque désormais

les deux amies pouvaient s'écrire ; un instant Zina crut n'avoir plus rien à souhaiter ; elle lut à Mlle Sylvanie la bienheureuse lettre, elle la relut à tous les objets inanimés de sa petite chambre, elle l'usa de ses baisers, elle la trempa de ses larmes, elle la mit le soir sous son oreiller, elle la salua le matin à son réveil, elle trouva soudain la maison, le pays prodigieusement embellis, les premières neiges moins tristes, les horizons embrumés moins sombres. Marguerite avait envoyé en Morvan un peu de son ciel bleu, c'était une lettre fée, un talisman !.. Mlle Sylvanie, heureuse du bonheur de Zina, s'extasiait volontiers avec elle sur l'esprit, la bonté, la grâce qui se trahissaient à chaque ligne. Les quatre pages en question furent suivies de véritables volumes, car Marguerite, échappée enfin à ses inquiétudes, se livrait à tout le charme de cette vie contemplative que dans la patrie de l'art on promène à travers le silence grandiose des galeries toutes peuplées de chefs-d'œuvre, initiation solennelle et délicieuse à la fois, qui pour être complète a besoin d'être communiquée, partagée.

Où Marguerite aurait-elle trouvé une confidente attentive, enthousiaste comme l'était Zina ? Celle-ci voyait avec les yeux, sentait avec l'âme de sa chère voyageuse ; elle n'était plus qu'à de rares intervalles dans un village du Morvan bloqué par les neiges ; l'imagination, plus vive chez elle qu'aucune autre faculté, la transportait sous les orangers, parmi les marbres, sur les terrasses ensoleillées ; elle en parlait avec tant de chaleur à Sylvanie que celle-ci s'écria un jour en éclatant de rire : — On dirait, ma foi, que vous en revenez ! — Et elle en revenait très certainement, ce qui du reste ne la rendait pas ingrate envers le gîte hospitalier où elle retombait au retour de ces excursions idéales.

« La bonne Chauveau me comble de soins, écrivait-elle à Marguerite, elle me donne le meilleur lit de la maison, la meilleure place à table, le meilleur morceau du dîner, elle me gâte, m'admire, me flatte ; elle forge pour moi le plus brillant avenir. A l'entendre, j'épouserai quelque prince... Cette perspective ne m'effraie pas, pourvu que le prince ait bonne mine et qu'il te plaise, car pour me marier, je n'aurai pas d'autre goût que le tien. Mais quel prince voudra de la nièce de cette pauvre Chauveau ? car je ne suis plus que cela : pour couper court aux curiosités stupides du village, où des gens qui n'ont l'air de savoir que ruminer comme leurs bœufs s'entendent pourtant à être méchans, paraît-il, Chauveau a déclaré que j'étais la fille d'un frère qu'elle n'a jamais eu. Et puis, en admettant que le prince n'ait aucun préjugé, quel prétexte l'amènera dans ces montagnes noires ? En y réfléchissant un peu, le seul fiancé qui ait chance de venir me chercher ici est Morosko, le seigneur Frimas, qui, dans nos légendes du nord, descend, lorsqu'il gèle à

pierre fendre, au milieu des sapins, ses sujets tout de blancs vêtus, pour chercher la petite paysanne, la Psyché russe exposée au froid, le plus terrible des monstres! Selon qu'elle grelotte avec résignation ou qu'elle se plaint avec aigreur, selon qu'elle a un bon ou un mauvais caractère, il lui jette sur les épaules soit une pelisse de fourrure, soit un suaire de glace. J'espère avoir droit aux fourrures, car je ne me plains pas. Déjà Morosko fait craquer ses doigts à mon oreille, et je l'entends crier comme dans le vieux conte : — As-tu chaud, ma belle? as-tu chaud, ma jolie? as-tu chaud, ma chérie? — Oui, j'ai chaud et je suis bien, aussi bien que la marmotte peut l'être l'hiver dans son trou, et comme la marmotte je m'engourdis, comme la marmotte j'engraisse... — Chauveau me trouve bonne mine, elle me proclame superbe, et je dois l'être à la façon de Douchka. Sérieusement ce n'est pas vivre... mais, puisque ma vie doit être suspendue jusqu'à ton retour, autant qu'elle s'écoule ainsi. J'ai une bonne cheminée qui ne fume pas trop, quelques romans de la bibliothèque de ma pauvre maman... ils sont signés George Sand, Tourguénef... un grillon enfin qui chante dans l'âtre à peu près la même chanson que moi... il appelle le beau temps... Le beau temps, en ce qui me concerne, n'a rien à faire, tu le sens bien, avec les saisons; tu le ramèneras avec toi... qu'il ferait beau dès à présent si tu étais ici, plus beau mille fois qu'en Italie!.. »

Cette correspondance, assidûment continuée pendant plus de deux mois, fut tout à coup interrompue, et par la faute de Zina, au lendemain d'un incident qui, selon les apparences, n'aurait dû avoir d'autre effet que de l'alimenter.

Il arriva que M. de Valouze, M. Roger, comme on l'appelait familièrement dans ce pays où il était né, où sa franchise, sa générosité le rendaient populaire, il arriva que M. Roger vint un matin au bureau de poste pour une réclamation : il s'agissait d'une brochure égarée, une brochure importante, impatiemment attendue, sur l'art vétérinaire. Mlle Chauveau manquait un peu d'ordre et d'exactitude, le facteur, qui faisait halte dans de nombreuses cuisines durant sa tournée quotidienne par d'atroces chemins, était ivre presque toute l'année sous prétexte de se rafraîchir l'été ou de se réchauffer l'hiver. Maintes fois lettres et journaux avaient été semés dans un fossé où du reste on les laissait en repos, la majeure partie de la population se trouvant hors d'état d'épeler seulement l'écriture; mais ce dernier cas était grave probablement, car Roger entra de fort mauvaise humeur. Il n'avait jamais vu la directrice de poste et se promettait de la tancer, quelle qu'elle fût. A la façon brusque dont il poussa la porte, au fracas de ses grosses bottes, nul n'aurait pu se douter que ce jeune homme fût dans une

disposition d'esprit à tomber amoureux. Retirant d'une main le cigare de sa bouche et soulevant très légèrement de l'autre sa casquette fourrée, il articula en manière d'appel un *hem* bref et impérieux. Aussitôt le petit guichet qui séparait le corridor livré au public du sanctuaire particulier de la directrice s'ouvrit, et une tête de jeune fille, — ce n'était pas, non, ce ne pouvait être Mlle Chauveau, — apparut.

Roger faillit laisser échapper son cigare; il perdit contenance et ne sut que répondre quand une voix très douce, au timbre argentin, lui dit : — Que demandez-vous, monsieur?

En balbutiant, il s'excusa d'une visite aussi matinale;... mais ce ne fut qu'après une minute de silence pendant laquelle les deux jeunes gens se regardèrent avec un égal embarras. Elle était vraiment charmante dans ce cadre si peu fait pour elle, ses longs yeux encore alanguis par le sommeil, sa chevelure, que la nuit avait ébouriffée à plaisir, tombant en deux lourdes nattes sur ses épaules; elle s'était enveloppée, au saut du lit, dans un ample peignoir de molleton blanc qui la grandissait en dessinant sans l'accuser la ligne onduleuse de son corps. Roger réfléchit avec dépit qu'il n'était pas à son avantage dans un négligé d'hiver qui eût convenu aussi bien à un Esquimau qu'à un gentilhomme campagnard; cependant il continuait à regarder sa jolie interlocutrice avec une si visible admiration, qu'elle rougit et se détourna.

— J'aurais voulu, dit-il enfin s'apercevant de sa propre impertinence, parler à la directrice.

— Elle n'est pas encore levée, monsieur, et je la remplace.

— Vous?.. Ce n'est pas possible!..

Il lui semblait être devant une de ces filles de roi condamnées par la malice des mauvaises fées à filer de la laine ou à balayer l'étable.

— Pourquoi donc? s'écria Zina avec un éclat de rire frais comme le tintement d'une clochette. Je suis sa nièce.

Ce mensonge lancé, elle se mit à rire de plus belle, ses yeux à demi clos, fixés avec une expression de moquerie espiègle sur le visage ahuri de ce curieux qui s'étonnait si aisément, et serrant des deux mains autour d'elle les plis flottans de son peignoir.

— Quelle coquette! pensa Roger, furieux de se sentir presque déconcerté. Cependant le rire de Zina était irrésistible; il finit par s'y joindre malgré lui, jusqu'à ce que la jeune fille, s'interrompant tout à coup pour prendre un air sérieux, eut demandé : — Enfin, monsieur, de quoi s'agit-il?..

Vraiment il n'en savait plus rien! Toutefois, en rassemblant ses idées, il réussit à exposer tant bien que mal sa réclamation, dont le succès lui était devenu fort indifférent.

Zina ne parut l'écouter que d'une oreille fort distraite, fure t dans plusieurs tiroirs qu'elle ouvrait évidemment pour la première fois, en tira au hasard des papiers de rebut, jaunis ou chiffonnés, qu'elle présenta l'un après l'autre à Roger, en disant : — Est-ce cela? — Est-ce donc cela? — et, sans prendre garde à ses réponses, remit le tout pêle-mêle où elle l'avait pris, leva les mains au ciel d'un geste de désespoir comique comme pour dire : — J'y renonce! — puis, fermant le guichet au nez de Roger, qui n'avait été occupé tout le temps qu'à suivre ses mouvemens gauches et gracieux à la fois, elle s'esquiva en criant : — Je vais appeler ma tante...

Mlle Chauveau descendit, la tête hérissée de papillotes, et, dans un interminable dialogue qui n'aboutit à aucun résultat satisfaisant, déploya ce qu'elle appelait la politesse, les grandes manières acquises durant son séjour dans le salon de Mme Lavinof.

— Qu'est-ce encore que celle-ci? D'où sort cette originale? pensait le jeune marquis en se frottant les yeux comme pour voir clair dans le rêve à demi charmant, à demi baroque, fantastique en tout cas, qui était venu l'assaillir entre les quatre murs maculés d'affiches d'un sordide bureau de poste.

La volubilité de Mlle Chauveau l'étourdissait; il prolongeait néanmoins l'entretien dans l'espoir de voir reparaître la première figure de cette extraordinaire vision.

— Soyez sûr, monsieur le marquis, répéta Sylvanie après avoir excusé de son mieux la poste, le facteur et elle-même, soyez sûr que votre brochure se retrouvera... Je ferai pour cela toutes les démarches...

— Oh! mon Dieu, répliqua négligemment Roger, ce n'est pas la peine,... je n'y tiens guère,... laissez cela, je vous prie... — Puis, sans remarquer le regard ahuri de la directrice, qui semblait lui demander : — En ce cas pourquoi êtes-vous venu?

— Vous avez, déclara-t-il, une aimable nièce, mais qui m'a semblé assez peu exercée à...

— Oh! monsieur, balbutia Mlle Chauveau à son tour en devenant écarlate, elle n'est auprès de moi que depuis peu, et le travail de la poste est plus compliqué qu'on ne le croit d'ordinaire.

— Très compliqué, sans doute, interrompit Roger... elle est charmante...

Pendant cet entretien à bâtons rompus, il lui avait semblé entendre un rire étouffé derrière la porte, mais, Mlle Zina ne se montrant pas, il dut se résigner à prendre congé.

Sylvanie Chauveau le reconduisit jusqu'au seuil afin d'avoir l'occasion d'esquisser une majestueuse révérence rapportée des cours septentrionales par Mme Lavinof. Roger eut peine à garder son

sérieux, bien que la disparition soudaine de Zina l'eût rendu assez morose.

— Voilà une aventure! se disait-il cependant tout en arpentant d'un pas rapide la route sonore sous la couche de gelée qui la durcissait.

C'était la première fois que Roger accordait ce nom à un accident quelconque de sa vie, qu'il trouvait, nous le savons déjà, déplorablement banale et prévue.

Avant de prendre le chemin qui conduisait à Pierre-Perthuise, il se retourna. — Une haleine légère avait soufflé sur la dentelle de glace qui voilait auparavant les vitres du bureau de poste, et un bout de profil rose qu'il reconnut se collait à la fenêtre. Il est vrai que cette fine silhouette disparut presque aussitôt comme effarouchée : — Elle aura vu que je l'apercevais, pensa le jeune homme.

— Nous n'en avons pas fini avec l'histoire de la brochure, poursuivit-il en fourrant les deux mains d'un air délibéré dans les poches de sa houppelande. Je gage que j'irai plus d'une fois importuner mademoiselle... Non! ajouta Roger avec un geste de dénégation qui éteignit son cigare; jamais je ne prendrai mon parti d'appeler cette figure-là Mlle Chauveau... c'est la Dudu de *Don Juan* que Byron compare à une aurore de mai, c'est...

Il se mit à sourire, d'abord des réminiscences poétiques qui venaient l'assaillir de si grand matin par un froid de loup et aussi parce que la pensée de jouer auprès de l'aurore printanière en question le rôle de don Juan lui était singulièrement agréable. Puis le sourire s'effaça : — Il y aurait une difficulté... si la tante et la nièce étaient de trop honnêtes femmes... Les apparences semblaient prouver le contraire, mais parfois elles sont si trompeuses... — Roger résolut de faire subir aux apparences un sévère examen.

Il avait en matière de galanterie des idées qui ne lui étaient pas particulières du reste et auxquelles plus d'un homme du monde a recours pour allier les principes de l'honneur à ceux d'une morale très large; il croyait pouvoir se flatter de n'avoir jamais compromis l'avenir d'une honnête fille : cueillir le fruit qui s'offre, s'il est appétissant, c'est un droit; aux yeux de Roger c'était presque un devoir, mais secouer l'arbre... là commence l'indélicatesse. Il s'agissait de savoir si la pomme tentatrice était sans tache et tenait à la branche.

TH. BENTZON.

ÉTUDE

SUR LA

POLITIQUE FRANÇAISE EN 1866

IV [1].

LA MÉDIATION DE LA FRANCE.

VIII. — M. BENEDETTI AU QUARTIER GÉNÉRAL PRUSSIEN.

Quand les premières émotions provoquées par les nouvelles de Bohême se furent un peu calmées et que les partisans d'une démonstration militaire immédiate eurent définitivement perdu leur cause, le cabinet des Tuileries, délivré du souci d'agir sans en avoir les moyens, reprit contenance d'autant plus vite, que la Prusse, sans qu'il eût été besoin d'élever la voix, acceptait notre médiation. A la vérité, elle avait soin d'écarter des préliminaires de la paix les questions qui nous intéressaient personnellement et qui d'ailleurs étaient incompatibles avec la médiation. C'était de sa part une preuve non équivoque de condescendance que de ne pas repousser notre intervention et de nous laisser présider en quelque sorte à ses arrangemens avec l'Autriche; mais elle avait besoin de respirer, de se reconnaître après de si grands résultats. Il s'agissait de gagner du temps, de ne pas rompre en visière à un voisin dont on n'ignorait pas les faiblesses, mais dont le prestige n'avait encore subi aucune atteinte effective.

Ce fut pour nous le dernier sourire de la fortune; notre médiation acceptée par la Prusse nous permit de pallier les résultats

(1) Voyez la *Revue* du 1er et du 15 septembre et du 1er octobre.

désastreux de notre imprévoyance et de donner le change, momentanément du moins, à l'opinion publique. On put croire encore à notre puissance et à notre ascendant moral.

M. Drouyn de Lhuys ne crut pas devoir abandonner la direction des affaires à ceux qui avaient combattu et fait échouer son programme. Sur les instances de l'empereur, qui avait gardé un goût marqué pour sa personne, il resta au pouvoir avec la secrète espérance de réparer par l'habileté de sa diplomatie l'échec qu'il venait d'éprouver. Les instructions qu'il adressa à M. Benedetti s'écartaient sensiblement de celles qu'il avait soumises le 5 juillet au conseil des ministres, sous la première impression de la bataille de Sadowa. Notre ambassadeur devait rejoindre le quartier général, non plus pour intervenir avec l'autorité et l'assurance que nous aurait données une armée de 300,000 hommes, prête à s'ébranler au premier refus, mais pour recommander la modération au vainqueur, et l'arrêter dans sa marche par la persuasion.

Il n'avait pas mission, bien entendu, de formuler des demandes de compensation, car il en était même à ignorer les conditions de la paix. C'est avec le comte de Goltz, témoin de nos irrésolutions, qu'on entendait traiter. Au lieu de concerter et d'arrêter un plan que notre ambassadeur, en contact direct avec le roi et son ministre, aurait pu faire prévaloir selon les circonstances et suivant les dispositions qu'il eût rencontrées, on préféra débattre les conditions de la paix à Paris avec un diplomate qui, merveilleusement renseigné sur notre force de résistance morale et militaire, nous endormait en se portant garant de promesses fallacieuses. Cependant le temps marchait, et les heures si précieuses pour l'action, dépensées en pourparlers infructueux, devaient fatalement nous conduire au bout de quelques semaines à la douloureuse alternative ou de faire la guerre après en avoir laissé échapper le moment, ou de renoncer à des revendications consacrées par des déclarations solennelles.

Sans doute, l'empereur était encore l'arbitre écouté, car de ses résolutions allait dépendre le sort de l'Europe. Par la force des choses, Paris était le centre où venaient converger les informations, et s'exercer l'action diplomatique des puissances belligérantes. Mais les communications avec le quartier général n'étaient ni rapides ni faciles, et l'on s'exposait à de fâcheux mécomptes en prenant des déterminations sur des renseignemens d'une sincérité douteuse. Mieux eût valu envoyer des instructions à notre ambassadeur qui se trouvait sur les lieux, à portée de Vienne, et s'en remettre à son initiative et à son habileté pour sauvegarder les intérêts de notre politique.

Le 9 juillet, M. Benedetti recevait l'ordre de se rendre sur-le-

champ au quartier général. « Exposez au roi et au comte de Bismarck, lui télégraphiait M. Drouyn de Lhuys, que la cession de la Vénétie à l'empereur le place dans une position qui ne saurait se prolonger. Nous devons remettre la Vénétie à l'Italie, mais il faut pour cela que l'Italie accepte un armistice, et son acceptation est subordonnée au consentement de la Prusse. Un refus serait vivement ressenti et entraînerait les conséquences les plus graves. »

On commençait à s'apercevoir qu'on tournait dans un cercle vicieux; le roi Victor-Emmanuel réclamait le quadrilatère à titre de gage et refusait de s'arrêter sans l'assentiment formel de son allié; le roi Guillaume, de son côté, n'entendait consentir à un armistice et même à une courte suspension d'armes qu'à la condition qu'il se mettrait d'accord avec le cabinet de Florence et que l'Autriche accepterait les préliminaires de la paix. L'Italie espérait prendre une revanche de Custozza, et la Prusse voulait, comme l'écrivait le comte Usedom, « anéantir l'Autriche en la frappant au cœur. »

M. Benedetti quittait Berlin le soir même avec son premier secrétaire. Il était livré à ses propres inspirations et ne connaissait la pensée de son gouvernement que par les instructions très sommaires que j'ai indiquées. Il ne devait être instruit des bases posées à notre médiation que par le bon vouloir de M. de Bismarck.

Son voyage fut lent et difficile; les routes étaient encombrées de convois de blessés et de prisonniers. Le 10 juillet, il couchait à Kœnigshof; le 11, il traversait l'extrême droite du champ de bataille de Kœniggrætz. Il manqua le roi successivement à Pardubitz, où il passait l'Elbe, et à Hohenmauth, sur la route de Brünn, tant la marche de l'armée était rapide. Il ne l'atteignit que le 12 à Zwittau, à une heure avancée de la nuit. Il dut se faire indiquer par des factionnaires la demeure du premier ministre, qui s'était installé dans une habitation abandonnée par son propriétaire. M. Lefebvre de Béhaine, chargé de demander une entrevue, trouva M. de Bismarck devant son bureau, la plume à la main et deux revolvers à ses côtés. Comme d'habitude, et malgré les fatigues de la campagne, il consacrait la première partie de la nuit à sa correspondance.

L'arrivée de l'ambassadeur de France parut causer au ministre une véritable surprise; à l'en croire, il ignorait absolument que M. Benedetti eût quitté Berlin. « Il est vrai, ajoutait-il, que le télégraphe est en désarroi, que les fils sont coupés sans cesse par des mains inconnues! »

M. de Bismarck ne remit pas l'entretien au lendemain; il reçut l'ambassadeur sur l'heure, et, plein de courtoisie, il lui offrit, à la guerre comme à la guerre, de partager son campement.

La rencontre de M. de Bismarck et de M. Benedetti en pleine

Moravie, dans une habitation abandonnée, à portée des champs de bataille, au milieu de la nuit, n'est pas un des incidens les moins émouvans de la guerre de 1866. Les derniers entretiens qu'ils avaient échangés à Berlin pouvaient-ils en effet permettre de supposer qu'ils se retrouveraient sitôt en présence et dans de pareilles conditions? Il était évident que les rôles allaient être quelque peu intervertis. M. de Bismarck, animé de l'orgueil que donne le succès chèrement conquis, se sentait porté par la fortune. Il n'avait déjà plus à solliciter notre bon vouloir, mais la prudence lui commandait de nous ménager, car il avait encore quelques étapes périlleuses à franchir avant d'atteindre le but. M. Benedetti au contraire venait de traverser des armées triomphantes, il était sans direction, et, pressentant nos défaillances, surpris par les événemens, il s'inquiétait de sa responsabilité, bien qu'il eût la conscience de ne pas avoir failli à ses devoirs d'informateur. Il comptait néanmoins sur les ressources de son esprit délié, sur la finesse de sa pénétration, et aussi sur l'expérience qu'il avait du caractère et des procédés de son adversaire. Il ne lui manquait, pour réussir, que des instructions précises et une armée concentrée sur les frontières du Rhin. Dès les premiers mots, il put s'apercevoir que les circonstances étaient changées. Il dut élever la voix et faire entendre à son interlocuteur qu'on n'en était plus au temps de Frédéric le Grand, où « ce qui était bon à prendre était bon à garder. » Il lui représenta que l'empereur, en déférant au vœu de l'Autriche, avait accepté dans l'intérêt de la paix une tâche qui ne pouvait rester en suspens, et que sa majesté se trouvait placée, par les difficultés auxquelles elle se heurtait, dans une situation d'où elle entendait sortir avec honneur.

M. de Bismarck ne méconnaissait pas la difficulté de la tâche qui nous était dévolue, mais il trouvait que l'intervention de l'empereur ne s'exerçait en réalité qu'au détriment de l'Italie et de la Prusse. Il prétendait que notre médiation permettait à l'Autriche de se procurer le temps et les moyens de reconstituer son armée, quitte à débattre les propositions, à les rejeter et à reprendre les hostilités. « Les portes de Vienne, disait-il, nous sont ouvertes aujourd'hui, elles nous seront fermées avant peu, et nous serons forcés de combattre de nouveau, de courir les hasards d'une nouvelle bataille pour reconquérir la position que nous assure la victoire de Kœniggrætz. La cession de la Vénétie, ajoutait-il avec une pointe d'amertume, n'a pas d'autre objet, et, bien que notre confiance dans les dispositions de la France n'en soit atteinte à aucun degré, nous ne pouvons nous empêcher de regretter une interposition qui compromet nos avantages. »

C'était la loi des anciens temps, le vaincu livré à la merci du vainqueur, qu'invoquait le ministre prussien, sans souci des tiers;

c'était la théorie de Frédéric II que la défaillance de l'Europe devait consacrer en 1871. Mais on n'était pas encore en mesure de la faire prévaloir, on se trouvait aux prises avec un médiateur qu'il eût été dangereux d'éconduire. « De deux choses l'une, disait M. Benedetti, ou vos exigences ne sont pas inconciliables avec les intérêts de l'équilibre européen que vous ne pouvez vous abstenir de respecter, — ou vous prétendez tirer des revers de l'Autriche des résultats inquiétans pour les autres puissances. Dans l'un et dans l'autre cas, l'empereur vous rend service en vous offrant ses bons offices, car vous ne pouvez continuer la guerre et élever si haut vos revendications sans contraindre les états dont la neutralité vous est indispensable à prendre les mesures préventives que réclame leur sécurité. C'est une éventualité, ajoutait-il en appuyant, sur laquelle je me permets d'appeler toute votre attention. » Ce n'étaient pas les seuls argumens que faisait valoir notre ambassadeur pour émouvoir le cabinet de Berlin. Il démontrait que si des conditions inacceptables devaient pousser l'empereur François-Joseph à se retirer sur Pesth et Presbourg, l'occupation de Vienne deviendrait pour la Prusse le plus grand, le plus périlleux des embarras. Obligée d'assurer ses communications avec Berlin, elle serait affaiblie sur le Danube, condamnée à l'immobilité, et ne pourrait songer à poursuivre les Autrichiens en Hongrie. Ses frontières restant ouvertes, toutes ses forces se trouveraient employées en Autriche et sur le Rhin.

C'était parler d'or et prêcher un converti. M. de Bismarck ne songeait pas, en face de notre intervention, à réduire l'Autriche aux résolutions que suscite le désespoir; il ne se souciait pas de courir des aventures en Hongrie, et moins encore de se mesurer avec nous sur le Rhin. Il avait hâte, au contraire, de terminer la guerre et d'assurer dans les limites du possible les résultats de ses victoires. Mais il entrait dans sa tactique de nous impressionner, d'exploiter au profit de ses desseins l'ardeur belliqueuse de ses états-majors et les appétitions territoriales de son souverain. Le prince de Reuss venait d'arriver à Paris, et des rapports inquiétans partis du quartier général ne pouvaient que faciliter sa mission. N'était-il pas chargé officieusement de faire comprendre à l'empereur que le roi compromettrait sa popularité s'il n'assurait pas au pays et à l'armée, comme prix de leurs sacrifices, des agrandissemens de territoire? Aussi M. de Bismarck, avant de prendre aucune résolution, aurait-il voulu connaître l'accueil qui serait fait aux conditions de l'armistice, développées dans les dépêches qu'il avait adressées au comte de Goltz; il aurait voulu savoir quel effet produiraient les ouvertures que le prince de Reuss était chargé de faire à l'empereur de la part du roi. C'était l'avis du ministre prus-

sien, mais ce n'était pas celui de l'ambassadeur français, qui trouvait que rien n'empêchait l'armée d'arrêter ses mouvemens en attendant les réponses de Paris.

Il était quatre heures du matin, et l'on se sépara sans rien conclure, peu satisfait l'un de l'autre, dans des dispositions qui ne semblaient pas rendre une entente facile.

M. de Bismarck était dérouté par une attitude en quelque sorte comminatoire, qui ne répondait guère au tableau que ses correspondans lui faisaient de la cour de Saint-Cloud. Tout l'avantage de cette première rencontre était resté à M. Benedetti. Il était sorti de l'entretien, convaincu qu'il suffirait d'être ferme et résolu pour donner à réfléchir à la cour de Prusse et l'amener à d'importantes et immédiates concessions. « Je ne crois pas devoir vous cacher, écrivait-il à M. Drouyn de Lhuys, en parlant de l'exaltation ambitieuse des généraux qui entouraient le roi, qu'à mon sens il est indispensable de tenir un langage plus ferme encore que celui que vous m'avez recommandé et que j'ai fait entendre dans la mesure que vous avez indiquée. » Mais, après avoir conféré avec le roi, il se voyait forcé de convenir qu'il était deux points sur lesquels la Prusse ne transigerait pas, à savoir la confédération du nord et une extension territoriale suffisante pour unir dans des conditions convenables les deux grandes fractions de la monarchie. Il disait que le roi insistait particulièrement sur la nécessité d'obtenir un agrandissement territorial, et qu'il y subordonnerait toutes ses résolutions, car il recevait à chaque instant, et de tous côtés, des adresses qui démontraient que l'opinion publique était unanime à cet égard.

Il était évident qu'on n'avait accepté notre médiation qu'avec l'arrière-pensée d'en limiter l'exercice. On comprenait qu'il était indispensable de nous ménager, et au fond l'on ne demandait pas mieux que de se concerter avec nous; mais on ne se souciait pas de laisser à l'empereur l'entière liberté que comporte en principe toute médiation. On était décidé à ne pas arrêter le mouvement offensif de l'armée et à ne pas signer l'armistice tant que la confédération du nord et la contiguïté des territoires ne seraient pas garanties, soit par la signature des préliminaires de paix, soit par une déclaration positive de la France. « La parole de l'empereur nous suffit, » disait M. de Bismarck, et les négociations que le prince de Reuss poursuivait à Paris n'avaient pas d'autre objet que d'amener l'empereur à s'engager personnellement et à sortir de son rôle de médiateur.

Les prétentions que le cabinet de Berlin élevait à ce moment n'avaient rien d'exorbitant; elles étaient conformes au programme impérial du 11 juin. L'empereur n'avait-il pas reconnu spontané-

ment, comme une nécessité d'ordre et d'équilibre européen, le besoin qu'avait la Prusse de se donner une configuration plus homogène? La Prusse n'en demandait pas davantage; son ambition se bornait à s'annexer un peu plus de 300,000 habitans, dont la Saxe, le Hanovre et la Hesse-Électorale devaient faire les frais, juste de quoi combler les solutions de continuité du royaume.

Après d'aussi éclatans succès, une politique bien inspirée, exempte d'arrière-pensées que les circonstances ne comportaient plus, se serait hâtée de prendre acte des revendications prussiennes. Mais on était à Paris plus préoccupé de Florence que de Berlin; on subissait des influences contradictoires, on vivait au jour le jour, sans plan de conduite nettement arrêté, cédant à des impressions, comptant, pour sauvegarder les intérêts du pays, sur la fortune, qui déjà nous avait abandonnés.

La fermeté de l'ambassadeur ne devait pourtant pas rester sans effet. A la suite d'un conseil de guerre réuni à Czerna-Ora, en quelque sorte sous ses yeux, sur la terrasse du château, le roi l'informa que, pour avoir le temps de connaître les résolutions de l'Italie, il consentait, non pas à un armistice, ou à une suspension d'armes incompatible avec le traité italien, mais à une abstention d'hostilités de trois jours. C'était un acte de déférence plutôt qu'une concession réelle; les propositions étaient telles que l'état-major autrichien dut les repousser (1).

M. de Bismarck, qui dans l'entretien nocturne de Zwittau s'était laissé aller à se plaindre de notre intervention, avait bientôt reconnu que le gouvernement de l'empereur n'en était pas encore à se laisser émouvoir par des essais d'intimidation. Il avait trop compté sur la mission du prince de Reuss, fort bien vu assurément aux Tuileries, mais dont l'action, bien qu'étayée par une lettre autographe du roi, n'était pas de celles qui décident du sort des empires.

Le prince de Reuss n'était pas un diplomate de grande envergure, mais c'était un grand seigneur qui, par le charme et la distinction de ses manières, atténuait les préventions qu'inspirait parfois la personnalité anguleuse du comte de Goltz. Il avait su capter la bienveillance de l'empereur, qui l'admettait volontiers dans l'intimité

(1) Le premier secrétaire de l'ambassade de France dut porter les propositions prussiennes aux avant-postes autrichiens, car on ne voulait pas qu'on pût soupçonner le roi d'en avoir pris l'initiative; elles étaient jointes à la note dont voici le texte : « Ne pouvant conclure sans le consentement de l'Italie l'armistice proposé par la France, mais voulant cependant donner à l'empereur Napoléon un témoignage de ses bons sentimens, le roi, afin de laisser le temps de constater les intentions du gouvernement italien, est prêt à ordonner à ses troupes, à titre réciproque, de s'abstenir de tout acte d'hostilité contre l'Autriche pendant trois jours, sous les conditions suivantes. »

de sa cour, où il contre-balançait souvent avec succès l'influence du prince de Metternich. Si son nom est resté dans la pénombre, il n'en a pas moins été pour la politique prussienne un auxiliaire insinuant et utile. Mais à cette heure les intérêts étaient trop graves pour les subordonner à des questions de personnes. Bien que le parti de l'intervention eût perdu beaucoup de terrain, il était encore sur la brèche, et il ne négligeait aucun effort pour empêcher l'empereur de lâcher la bride aux convoitises que révélaient les communications du roi Guillaume, sans obtenir de lui des compensations équivalentes sur le Rhin.

Les hommes d'état les plus dangereux dans la pratique des rapports internationaux sont ceux qui subordonnent les principes aux résultats. « M. de Bismarck était sans préjugés; comme Frédéric II, il s'en remettait aux événemens, à son intelligence et à la sottise humaine (1). » — « Je n'ai jamais eu de plan arrêté d'avance, avait dit jadis ce grand politique, je me suis toujours réglé d'après la marche des événemens et la conduite de mes adversaires. » Lorsque M. de Bismarck reprit ses entretiens avec l'ambassadeur de France, son langage n'était plus le même. Loin de récriminer de nouveau contre une intervention que la veille il trouvait entachée de partialité, il faisait en termes convaincus et à brûle-pourpoint un appel à notre ambition. Ce n'était plus Richelieu, c'était Mazarin. Il reconnaissait que les instructions données à l'ambassadeur du roi au sujet des annexions n'avaient rien d'absolu, que l'objet principal en était de combiner un accord avec le gouvernement de l'empereur, qu'en un mot elles l'autorisaient à transiger en proportionnant les conditions au prix que réclamerait la France pour s'entendre avec la Prusse. Il maintenait toutefois ses premières demandes, car il ajoutait aussitôt qu'un accord n'était possible qu'autant qu'on agréerait à Paris certaines clauses dont le gouvernement du roi était résolu à ne pas se départir. Quelles étaient ces clauses? M. de Bismarck ne s'en expliquait pas. Elles pouvaient se rapporter au principe des annexions projetées dans le nord, voire à l'hégémonie de toute l'Allemagne, comme aussi à nos rectifications de frontières sur les bords du Rhin. M. Benedetti resta muet. Nous savons qu'il était sans instructions.

Dans une seconde entrevue, le président du conseil revint avec une nouvelle insistance sur l'intérêt qu'avaient les deux pays à se concerter et à s'unir. Il semblait attendre que notre ambassadeur voulût bien formuler ses demandes. M. Benedetti persista dans son silence.

Cette réserve n'impliquait-elle pas une arrière-pensée? M. de Bis-

(1) A. Sorel, *Histoire diplomatique de la guerre franco-allemande.*

marck pouvait le croire, et il devait en inférer que nous ne nous expliquerions qu'à coup sûr, devant des offres nettes et précises. Aussi, sans s'arrêter aux objections réitérées de notre ambassadeur, qui disait n'être muni ni d'instructions ni des pleins pouvoirs nécessaires, lui proposa-t-il de discuter et d'établir avec lui les bases d'un armistice, qu'il se chargerait de faire accepter au roi. Il ne s'en tint pas là. Il essaya de lui démontrer qu'après les revers de l'Autriche, rien ne s'opposait plus à ce que la France et la Prusse modifiassent à elles seules leur état territorial, et qu'elles pouvaient dès ce moment résoudre d'un commun accord les difficultés qui étaient de nature à menacer la paix de l'Europe. M. Benedetti, toujours sur la défensive, eut beau rappeler qu'il existait des traités, et que la guerre serait la conséquence forcée d'une telle politique, M. de Bismarck insista. — « Vous vous méprenez, disait-il; la France et la Prusse unies, et résolues à redresser leurs frontières, en se liant par des engagemens solennels, seraient en situation de régler toutes les questions, sans avoir à se préoccuper ni de la résistance armée de l'Angleterre, ni de celle de la Russie. »

Les dates ont leur importance. C'est le 15 juillet que M. Benedetti rendait compte dans un rapport d'ensemble des entretiens successifs qu'il avait eus avec le comte de Bismarck. Douze jours s'étaient écoulés déjà depuis Sadowa. Le 14 juillet, le parti de la guerre luttait encore, nous l'avons vu par la note du prince Napoléon trouvée aux Tuileries. Il s'agissait donc de maintenir le gouvernement français dans ses illusions, de se montrer prêt à conclure avec lui un nouveau Tilsitt, et de lui laisser l'espoir d'importans agrandissemens territoriaux, en échange des annexions déjà consommées de fait dans le nord de l'Allemagne. Aussi rien ne coûtait-il à M. de Bismarck pour nous convaincre qu'il tenait compte de nos intérêts dans la mesure la plus large et la plus sympathique. Il trouvait un autre avantage dans ces négociations, qui devaient prendre de plus en plus un caractère dilatoire. Elles lui permettaient d'échapper au contrôle de l'Europe. Il suffisait en effet de désintéresser la puissance qu'il avait particulièrement à redouter pour empêcher une intervention collective au nom de l'équilibre menacé.

Il n'avait donc plus à demander au destin que quelques jours de répit pour écraser les armées du midi, concerter les préliminaires avec l'Autriche, compléter ses effectifs et avoir les coudées franches. Ce répit, la fortune ne devait pas le lui refuser.

M. Benedetti continuait à suivre le roi d'étape en étape, fort embarrassé de son rôle, attendant des instructions qui n'arrivaient pas et ne sachant plus sur quel diapason régler son langage. Il sentait, malgré les attentions dont il était l'objet, que sa présence au quartier général froissait l'amour-propre prussien plus exalté

que jamais. Il songeait sérieusement à retourner à Berlin, déjà il en avait demandé l'autorisation, lorsque le 15 juillet il reçut une dépêche datée du 9; elle était restée six jours en route! M. de Bismarck n'avait-il pas eu soin de prévenir M. Benedetti, dès leur première rencontre, que les fils télégraphiques étaient coupés sans cesse par des mains inconnues? On l'invitait à venir à Paris pour y faire connaître ses premières impressions. M. Drouyn de Lhuys comptait sans doute sur l'assistance de l'ambassadeur pour livrer un combat suprême à ses adversaires. Mais l'ambassadeur ne crut pas devoir répondre à cet appel: « il craignait d'arriver trop tard pour l'utilité des explications qu'il serait à même de donner. »

Le gouvernement de l'empereur se voyait débordé par les événemens, il ne pouvait se dissimuler qu'il n'en était plus le maître. Il commençait à sentir tout ce que le rôle de médiateur, si hâtivement, si glorieusement revendiqué, avait d'ingrat et de périlleux. Arracher des concessions à l'Autriche, modérer les exigences de la Prusse, reprocher à l'Italie son ingratitude et refréner ses prétentions, c'était une tâche peu enviable. N'eût-il pas mieux valu se borner au rôle plus effacé de simple intermédiaire, qui aurait permis à notre politique d'affirmer l'intérêt français avec une liberté d'appréciation absolue? Mais il aurait fallu, dès le lendemain de Sadowa, je l'ai déjà dit, ou se rallier à l'idée du congrès, ou concerter un plan, ne pas s'en départir, et s'en fier pour l'exécution à l'expérience et à l'énergie de notre diplomatie.

M. Drouyn de Lhuys sentait si bien qu'on s'était engagé, et pour le présent et pour l'avenir, dans une situation fausse et dangereuse, que dans une note destinée à l'empereur il cherchait à donner à notre intervention un caractère précis. Il estimait que la France ne devait pas s'interdire par une participation trop directe aux négociations la faculté de réagir contre les conséquences possibles du traité; selon lui, le rôle de notre représentant devait être celui d'un intermédiaire amical, se bornant à user de toute son influence pour amener les belligérans sur un terrain commun.

« Nous ne sommes ni des arbitres, disait-il, imposant aux deux parties des solutions, ni des négociateurs prenant une part directe aux arrangemens. Nous n'aurons donc pas à signer des préliminaires et notre ambassadeur devra éviter autant que possible, dans ses communications avec les négociateurs, l'usage des notes, des pièces écrites et des notifications officielles. »

On avait renoncé à faire venir M. Benedetti à Paris, mais par contre on lui donnait l'ordre de se rendre à Vienne pour s'assurer des dispositions du gouvernement autrichien et se concerter avec M. de Gramont, qui venait de recevoir le projet de préliminaires. M. Benedetti était parti pour Vienne le 16 juillet; dès le 18 il re-

joignait le quartier général, qui venait de s'établir à Nikolsbourg. Le roi s'était installé dans le château appartenant au comte de Mensdorf. Le ministre des affaires étrangères d'Autriche ne se doutait pas assurément en déclarant la guerre à la Prusse qu'avant deux mois les portraits de ses ancêtres présideraient à la signature de préliminaires qui devaient consacrer la dissolution de la confédération germanique.

L'Autriche, en voyant l'empereur impuissant à Florence et incapable de lui prêter une assistance effective, s'était résignée à son sort. Elle souscrivait à toutes les exigences de la Prusse, sauf la perte de la Silésie et le sacrifice de la Saxe, qui, à l'encontre de ses autres alliées, s'était résolûment et loyalement compromise pour elle. A son retour de Vienne, M. Benedetti trouva le président du conseil fort irrité contre son représentant à Paris. Il l'accusait d'avoir méconnu ses instructions en accédant à nos préliminaires, sans avoir obtenu satisfaction sur une des conditions essentielles de la paix, la contiguïté des territoires, dont le roi n'entendait pas se départir. Et cependant il lui avait fait connaître les intentions de sa majesté, dès le 8 juillet, dans une dépêche datée de Pardubitz; il ne lui avait pas laissé ignorer que le cabinet de Berlin se croyait autorisé par ses succès à réclamer un agrandissement important. Bien plus, il l'avait invité à s'en expliquer avec le gouvernement de l'empereur. Il lui avait prescrit d'indiquer comme maximum des prétentions de la Prusse l'annexion des pays occupés par ses armées dans le nord de l'Allemagne. Mais ces prescriptions n'étaient pas absolues, il était autorisé à réduire ses demandes successivement à un minimum qui devait se composer de l'un des quatre cercles de la Saxe; de deux fractions du Hanovre comprises, l'une à l'ouest du grand-duché d'Oldenbourg, l'autre au sud de Brunswick; enfin de la partie de la Hesse-Électorale enclavée dans le territoire prussien. Il était dit que M. de Goltz ferait le désespoir de son ministre; il avait pris le contre-pied de sa politique en 1864, il s'était montré équivoque en 1865, lors de l'incident de Gastein, et cette fois sa conduite était presque criminelle.

M. Benedetti n'avait pas à suivre M. de Bismarck sur le terrain des récriminations; il lui appartenait moins encore d'apprécier la conduite de son agent. Il aima mieux faire ressortir tous les avantages que les préliminaires assuraient à la Prusse. C'était l'annexion des duchés de l'Elbe, la dissolution de la confédération germanique, et la création d'une confédération du nord, dont toutes les forces seraient placées sous le commandement du roi.

M. de Bismarck n'en disconvint pas, mais ces résultats, selon lui, touchaient peu le roi et satisferaient moins encore l'armée et l'opi-

nion publique, qui ne comprendraient pas qu'on fît la paix pour restituer intégralement ce qu'on avait conquis, sans profiter de ses succès pour corriger l'étrange configuration de la monarchie. Aussi croyait-il que le roi serait forcé de continuer la guerre s'il ne lui était fait aucune concession territoriale.

Les conseils se succédèrent et ce n'est qu'à l'issue de la dernière séance que M. de Bismarck finit par déclarer qu'on ne déclinait pas notre médiation, qu'on négocierait sur les bases que nous avions libellées, bien que le roi refusât à les envisager comme des conditions suffisantes pour la conclusion de la paix. Il ajoutait qu'il allait faire pressentir cette résolution à M. de Goltz, et qu'il lui prescrivait par l'ordre de son souverain de s'en ouvrir franchement avec l'empereur.

Ce fut un moment critique pour la cour de Prusse. Le roi avait fait mander le prince royal au quartier général : il ne voulait pas engager les destinées de la monarchie sans connaître son avis. On dit qu'il manifesta l'intention d'abdiquer plutôt que de rentrer dans sa capitale sans apporter à son peuple le juste prix des succès de l'armée. On parle aussi de propos calculés, tenus dans une pièce voisine de celle où se trouvait l'ambassadeur de France, d'une scène qui se serait passée à la cantonade, vague et lointaine réminiscence de la scène de Campo-Formio, où le casque aurait été substitué avec avantage au cabaret de Saxe.

Les scènes historiques ont toujours prêté à la légende. Il n'en est pas moins certain que, s'il n'avait tenu qu'au roi, « les lois fatales de l'histoire et les décrets impénétrables de la Providence » ne seraient pas restés en suspens devant notre médiation. Le problème germanique eût été résolu sur l'heure : la Prusse se serait substituée à l'Allemagne. Déjà Saint-Simon avait constaté que, de tous les princes de l'Europe, les rois de Prusse étaient les plus attentifs à leur agrandissement. L'attention du roi Guillaume n'avait pas besoin d'être stimulée.

En se résignant, on tenait du moins à ne pas nous laisser ignorer qu'on subissait, le cœur ulcéré, les nécessités du moment, et qu'en persistant dans notre attitude, nous nous exposions à perdre tous les bénéfices de notre neutralité. Des résultats considérables étaient acquis, mais il importait de ne pas les compromettre. On n'adhérait aux préliminaires qu'avec des réserves et des restrictions mentales, décidé à faire échouer les négociations, si la démarche prescrite à M. de Goltz devait rester infructueuse. Déjà, prévoyant notre résistance, on avait ordonné la mobilisation des 4mes bataillons, on résolut de former des 5mes bataillons, et le grand état-major fut invité à reporter tout particulièrement son attention vers le Rhin. Quelques jours plus tard, dès l'arrivée des plénipotentiaires autri-

chiens au quartier général, on put constater que les convois militaires se succédaient sur les lignes de l'ouest. L'armée commençait à opérer un mouvement de conversion.

IX. — L'ACTION DE M. DE GOLTZ A PARIS.

L'heure était solennelle. Tout allait dépendre du parti que l'ambassadeur du roi saurait tirer de l'état des choses à Paris. Bien renseigné comme il l'était sur notre force de résistance morale et militaire, M. de Bismarck avait lieu d'espérer que le dernier mot de la crise où se trouvait le cabinet des Tuileries resterait à la politique expectante. Le comte de Goltz en effet multipliait ses démarches; il avait recours à tous les moyens, intimidant les uns, rassurant les autres. Il allait des Tuileries au Palais-Royal, du Palais-Royal au ministère d'état, évitant le quai d'Orsay, et, lorsqu'il trouvait porte close, poursuivait sa campagne la plume à la main. C'est aux indispositions alors si fréquentes de l'empereur et à l'amour de M. Rouher pour sa retraite de Cercey que nous sommes redevables de quelques documens importans qui nous permettent aujourd'hui de reconstituer dans leur ensemble les négociations compliquées, si obscures et si mouvementées, qui se poursuivaient entre Paris et le quartier général établi victorieusement à Nikolsbourg. La mission de M. de Goltz eut pour notre politique des conséquences si graves qu'il ne sera pas sans intérêt de consacrer quelques lignes à l'esquisse de ce personnage.

Il était laid, d'un blond tirant sur le roux, l'œil petit et perçant; son rire bruyant et saccadé avait le caractère d'un tic; il cachait une grande pénétration sous une bonhomie vulgaire. Politique réaliste, il avait servi tous les partis. Sarcastique et médisant, mais avec à-propos, il ne décochait ses traits que contre les absens. Tout à la fois, il affectait pour l'empereur le dévoûment le plus respectueux, pour l'impératrice l'admiration la plus passionnée, et il affichait un certain dédain pour les conceptions aventureuses de M. de Bismarck, laissant entrevoir qu'un jour ou l'autre il pourrait être appelé à réparer ses fautes. En se constituant le défenseur dévoué de nos intérêts auprès de sa cour, il nous permettait d'espérer que le jour de son avènement au pouvoir nos rapports avec la Prusse ne laisseraient plus rien à désirer. C'était donc à tous égards un personnage à ménager, car on pouvait se flatter que les attentions qu'on lui témoignait ne seraient pas perdues. Il eut le talent de conserver jusqu'à la fin de sa mission la confiance qu'il avait su inspirer, et lorsque atteint d'une cruelle maladie, un cancer à la langue, il alla mourir tristement à Berlin, il fut encore de notre part l'objet des marques de sympathie les plus touchantes.

Le 19 juillet, M. de Goltz arrivait dans le cabinet de M. Drouyn de Lhuys la figure défaite; il maugréait contre M. de Bismarck et ses exigences, se plaignait de ses procédés, et parlait de lui envoyer sa démission. La tâche qui lui incombait était des plus fâcheuses; il n'approuvait pas les demandes qu'il était chargé de formuler, elles étaient contraires à ses idées et en désaccord, il le reconnaissait, avec ses déclarations antérieures. Mais ses instructions lui venant d'ordre du roi, il ne pouvait pas, bien qu'il lui en coûtât, ne pas les exécuter. Sa cour, disait-il, était grisée par les succès inespérés et écrasans remportés en Bohême, et M. de Bismarck, ce qui du reste n'était pas exact, au lieu de réagir contre cet enivrement, nous demandait de reconnaître le principe de la contiguïté des territoires. Il espérait néanmoins que le gouvernement de l'empereur, tenant compte des circonstances, faciliterait au roi les moyens de satisfaire aux exigences impérieuses de son armée et de l'opinion publique, qui ne manquerait pas de se retourner avec une grande véhémence contre ceux qui disputeraient à la Prusse le prix de ses victoires et de ses sacrifices. — En somme, il ne s'agissait que de quelques lopins de territoires, comportant à peine 300,000 habitans, dont l'électeur de Hesse, un souverain peu intéressant (1), exécré de ses sujets, serait particulièrement appelé à faire les frais. En même temps M. de Goltz tirait de sa poche une carte d'Allemagne pour démontrer au ministre des affaires étrangères qu'un peu de Hesse, un peu de Saxe et un peu de Hanovre, comblant les fâcheuses solutions de continuité qui existaient entre la vieille et la nouvelle Prusse, n'étaient certes pas de nature à préoccuper un grand pays comme la France ni à rompre l'équilibre de l'Europe.

— « Vous avez raison, répliqua M. Drouyn de Lhuys; 300,000 âmes, c'est en effet peu de chose; mais le transfert d'une population à un autre gouvernement est une mesure trop grave pour n'avoir pas besoin d'être sérieusement débattue et consacrée par l'Europe. D'ailleurs vous ne pouvez pas avoir oublié ce que je n'ai cessé de vous dire, que toute annexion sur la rive droite du Rhin provoquerait inévitablement une annexion sur la rive gauche. » M. de Goltz ne se le fit pas répéter; mais, sans laisser au ministre le temps de rendre compte de l'entretien, il partait pour Saint-Cloud et se faisait, sans autre formalité, introduire par un chambellan dans le cabinet de l'empereur. Il savait que l'empereur reculait devant la perspective d'une grande guerre continentale qui s'imposerait à la France dans les plus fâcheuses conditions militaires. Le lendemain il revenait au quai d'Orsay, plein cette fois d'expansion et de jovialité. Il apprenait à M. Drouyn de Lhuys, surpris et déconcerté,

(1) Il était le cousin germain du roi.

que l'empereur non-seulement avait reconnu le principe de la contiguïté des territoires, mais qu'il avait promis d'appuyer la reconnaissance des annexions du Hanovre, de la Hesse-Électorale, du Nassau et de la ville de Francfort, c'est-à-dire d'environ 4 millions 500,000 habitans. Il ajoutait d'un air narquois que sa majesté s'en remettait à des négociations ultérieures pour déterminer les compensations qu'il serait équitable de nous donner. Ainsi, M. de Bismarck avait posé un minimum et un maximum; M. de Goltz avait demandé d'abord le minimum, M. Drouyn de Lhuys l'avait refusé, et l'ambassadeur revenait de Saint-Cloud avec le maximum.

La démarche, incorrecte jusqu'à l'audace, que l'ambassadeur de Prusse avait faite à Saint-Cloud n'eût été tolérée dans aucune autre cour, surtout en un pareil moment. L'usage impose partout aux chefs des légations, et même aux ambassadeurs, l'obligation de solliciter des audiences, et ils ne sont généralement admis par les souverains qu'en présence de leurs ministres des affaires étrangères. Cette étiquette, très strictement observée à Berlin, où elle a été introduite par Frédéric II, et que le prince de Bismarck semble aujourd'hui vouloir étendre jusqu'à sa personne, tant ses rapports avec le corps diplomatique sont devenus rares et difficiles, a l'incontestable avantage de ménager la parole royale, de garantir les souverains contre les surprises et de leur laisser le loisir nécessaire pour peser et discuter leurs résolutions. Malheureusement on avait rompu avec ces vieilles et prévoyantes traditions. Les idées cosmopolites et les habitudes hospitalières qui prédominent à Paris avaient permis à certains agens étrangers de se créer une situation vraiment privilégiée, pour ne pas dire anormale. Comment ne pas les croire sur parole? A les entendre, la France était leur patrie de prédilection. Ils étaient heureux et fiers de sa prépondérance dans le monde, et il semblait qu'ils n'éprouvaient aucun scrupule à subordonner aux sympathies qu'ils affichaient les intérêts qu'ils avaient mission de défendre. Aussi les portes leur étaient-elles toutes grandes ouvertes. Ils étaient de toutes les fêtes, des petits lundis aussi bien que des chasses et des séries si recherchées de Compiègne et de Fontainebleau. Ils pouvaient ainsi, journellement, dans le contact de l'intimité, en choisissant bien leur moment, obtenir d'une nature aussi bienveillante que celle de l'empereur des assurances et des concessions, parfois en opposition ouverte avec les intérêts que défendait notre politique officielle. Il en résultait aussi que notre langage au dehors, trop souvent en contradiction avec celui des Tuileries, perdait beaucoup de son autorité. On a cité l'exemple du baron de Talleyrand protestant sur un ton de menace contre l'invasion des Marches, tandis que le comte de Cavour tenait dans sa poche le *fa presto* que M. Farini avait su arracher à l'empereur pendant les

fêtes de Chambéry. On pourrait citer bien d'autres mésaventures du même genre pour montrer combien il est dangereux à un souverain, quelle que soit sa supériorité, d'être trop accessible aux étrangers et de traiter les affaires sans l'intermédiaire de ses conseils, surtout lorsqu'il a le cœur bon et l'esprit conciliant. Il était indispensable d'insister sur cette trop grande facilité de caractère de l'empereur; s'il eût été moins abordable, sa politique étrangère aurait été mieux garantie contre les illusions funestes et les cruels mécomptes.

C'est le 22 juillet que le roi apprenait de son ambassadeur à Paris que ses désirs étaient exaucés. M. de Bismarck, qui prévoyait tant de choses, n'avait pas prévu assurément que l'empereur procéderait aussi grandement. « Nous aurons une paix qui en vaudra la peine, écrivait-il de Brünn le 9 juillet, dans une lettre familière, mais à la condition de ne pas exagérer nos demandes, de ne pas croire que nous avons conquis le monde, que nous sommes seuls en Europe, et que nous n'avons pas à compter avec nos voisins (1). » — « Il nous faut être extrêmement modestes dans nos prétentions, » avait dit aussi le baron de Schleinitz, en apprenant que l'empereur s'interposait en médiateur, et M. de Keudell, le confident de M. de Bismarck, disait de son côté : « Il importe de ne pas froisser la France, il faut s'arranger avec elle, et si l'empereur veut prendre la Belgique, il peut compter sur l'alliance prussienne. »

M. de Goltz, comme au lendemain de Gastein, avait fait merveille; il s'était réhabilité au-delà de toute attente!

C'était la politique du roi qui, cette fois, l'emportait sur les prévisions timorées du ministre, tout prêt à transiger et à se contenter, en face de notre résistance officielle, d'un minimum modeste de 300,000 habitans. Enregistrer les bénéfices de la guerre aussitôt acquis, ne pas violenter la fortune et se méfier des incidens imprévus, tel était le système de Frédéric II. Mais le roi interprétait les traditions de sa maison en soldat, avec le sentiment de sa supériorité militaire, certain que désormais il saurait tenir la France en respect. Il ne se préoccupait ni des nécessités politiques, ni de l'engagement qu'il avait contracté en acceptant nos préliminaires; il n'avait en vue que le jugement de l'armée et la gloire de sa couronne. La confédération du nord était une conception politique à laquelle il n'attachait qu'un prix secondaire, car elle laissait debout ceux qu'il avait à cœur de supprimer. Il était annexionniste de tempérament, et il considérait que son peuple, élevé traditionnellement dans l'esprit de conquête, se trouvait sur ce point en parfait accord de sentiment avec lui. Il était persuadé d'ailleurs qu'il n'avait rien négligé pour conjurer la guerre, qu'il l'avait faite malgré lui,

(1) Lettre à la comtesse de Bismarck, datée du quartier général de Hohenmauth, 9 juillet 1866.

et il pensait qu'il était légitime d'exiger du vaincu des dommages-intérêts; les compensations en argent ne lui suffisaient point, il n'admettait pas que l'Autriche et ses alliés pussent se libérer sans s'imposer des sacrifices territoriaux. Il avait à cet égard des idées absolues et tenaces; elles se manifestèrent avec la même âpreté en 1871, et M. de Bismarck eut alors, comme à Nikolsbourg, de véritables luttes à soutenir, au point de devoir appeler le prince royal à son aide pour faire prévaloir les conseils d'une modération relative.

La joie fut grande au quartier général lorsqu'on apprit que le dernier mot de la crise était resté au roi. Il se produisit à notre égard un revirement immédiat. C'était à qui ferait ressortir le mérite de la France et de son souverain. On parlait avec conviction de notre mission civilisatrice dans le monde, on se montrait jaloux de nous imiter, de marcher sur nos traces et de nous seconder dans cette belle œuvre de régénération matérielle et morale. On allait jusqu'à rappeler notre confraternité d'armes en 1812, et l'on montrait avec orgueil un régiment de uhlans qui avait fait campagne avec nous contre les Russes.

A Berlin aussi, le retour fut instantané. La cession de la Vénétie et l'annonce de notre médiation avaient provoqué une véritable consternation. On se voyait frustré des bénéfices de la victoire, et il en était résulté un déchaînement général contre M. de Bismarck. Les hommes les plus sages et les plus modérés envisageaient l'avenir avec appréhension, et M. de Schleinitz ne faisait qu'interpréter le sentiment public lorsqu'il rappelait ses amis à la modestie. Cet état des esprits avait fait place à une joie exaltée lorsqu'on apprit le refus de l'Italie, car on estimait que ce refus amènerait un revirement forcé dans la politique française. Oubliant qu'on avait tremblé, on se permit d'avancer que la France s'était laissé intimider, et M. de Bismarck, la veille encore si impopulaire, fut proclamé un grand politique. De tous ses mérites, celui qu'on célébrait le plus, c'était d'avoir berné la France. Plus tard, en face de notre résistance au projet d'annexion, le ministre de l'intérieur, M. le comte d'Eulenbourg, avait réuni les hommes les plus marquans du parti libéral pour concerter avec eux une puissante agitation populaire contre l'intervention française dans les affaires allemandes. On disait que la France venait en arbitre imposer au vainqueur une volonté que seul il devait imposer au vaincu, et l'organe du ministère des affaires étrangères affirmait ouvertement que la guerre n'avait été entreprise que pour constituer l'unité germanique. — « Pourquoi un armistice? lisait-on dans un journal officieux, *le Publiciste*. Parce que cela convient à l'empereur des Français. Que veut donc cet homme? Aurait-il la prétention de jouer le rôle de dictateur en Europe? Nous ne le souffrirons pas. » — Toute cette agita-

tion, spontanée ou de commande, tomba comme par enchantement, ou comme par l'effet d'une consigne, dès qu'on apprit que le cabinet des Tuileries se résignait généreusement au fait accompli.

Le Moniteur s'était chargé du reste de préparer l'opinion publique des deux pays à l'évolution qui venait de s'opérer dans notre politique. Il affirmait que le gouvernement français ne faisait aucun effort pour amener l'Italie à s'entendre séparément avec l'Autriche et qu'il ne songeait pas à exercer une médiation armée en Allemagne. Qu'avait-il besoin de recourir à des mesures comminatoires pour rehausser l'autorité de ses paroles? Il puisait sa force dans le sentiment de profonde confiance qu'il inspirait à tous les belligérans.

M. de Goltz avait promis à l'empereur la conclusion d'un armistice immédiat. On trouva au quartier général qu'il s'était trop engagé. C'était un agent incorrigible : ou il restait en deçà de ses instructions, ou il les dépassait, mais, en fin de compte, c'était toujours à notre détriment. On ne consentit qu'à une suspension d'hostilités de cinq jours, à titre de mesure spontanée émanant du commandant de l'armée, et sans accord préalable avec le gouvernement autrichien. La concession étant faite à la France, l'Italie n'était plus fondée dès lors à prétendre que la Prusse méconnaissait ses engagemens. M. de Barral n'en jugea pas ainsi. Il voulut protester, mais le comte Usedom, qui avait su conquérir une grande situation à Florence, faisait bonne garde. C'était un esprit positif et idéologue à la fois, un diplomate savant doublé d'un poète et d'un artiste, un gentilhomme poméranien amoureux de la renaissance. Il était sous le charme de l'Italie, il en avait la passion, il était ce que nous appelions alors en France un *italianissime*, son culte s'étendait jusqu'à Garibaldi, on disait même jusqu'à Mazzini inclusivement. Il représentait son pays dans la péninsule depuis de longues années, et déjà à Rome en 1848, à Turin en 1861, il préconisait les avantages d'une alliance entre la Prusse et l'Italie. Il est vrai qu'il la concevait comme M. de Talleyrand entendait autrefois celle de la France et de l'Angleterre et comme M. de Bismarck devait la pratiquer. « Elle est aussi naturelle, me disait-il avec une légère pointe d'ironie à notre adresse, que l'union de l'homme et du cheval, seulement il s'agit de n'être pas le cheval. » Il la préparait du reste en tenant maison ouverte et en prouvant par son érudition, par une connaissance profonde et variée du passé glorieux de l'Italie, que personne ne comprenait mieux que lui ses nécessités présentes. Il n'en fut pas moins, après que l'Italie eut réalisé ses destinées, rappelé à Berlin, victime de la politique qu'il avait servie avec tant de zèle et de bonheur, méconnu à la fois par M. de Bismarck et par le général de La Marmora. Mais, à ce moment si décisif pour les inté-

rêts de son pays, il sut paralyser l'action de notre diplomatie et maintenir le baron Ricasoli, qui considérait l'obstination comme une vertu d'état, dans son attitude résistante. La résistance de l'Italie était pour la Prusse une force et une garantie tant que les annexions consenties par l'empereur n'étaient pas officiellement consacrées.

Le succès avait transformé M. de Bismarck. Son calme et sa sagesse frappaient tous ceux qui l'approchaient. Cet esprit, qui était ou semblait être si téméraire avant la guerre, était ramené subitement à la modération. M. de Bismarck inaugurait sa seconde manière. Il tenait les destinées de la Prusse pour accomplies. Il s'appliquait du moins à nous en convaincre. Les vues qu'il exposait sur la situation créée par les événemens étaient des plus rassurantes. Il espérait que tout serait réglé de façon à élever des barrières infranchissables entre le nord, constitué sous l'égide de la Prusse, et les états du sud. « Nous ne désirons qu'une chose, disait-il, c'est d'abandonner le reste de l'Allemagne à ses propres destinées et de rompre toute solidarité avec elle. » Il ne doutait pas que le roi n'en arrivât peu à peu aux mêmes conclusions, et il affirmait qu'en tout cas rien ne serait négligé pour le fortifier dans ses dispositions naissantes. Mais il ajoutait, sans doute dans la pensée d'écarter des demandes de rectifications de frontières, que pour résister aux tendances de l'opinion publique il faudrait procéder avec une grande circonspection et apporter dans la séparation dont la Prusse reconnaissait la nécessité en Allemagne des soins attentifs et constans. Il ne paraissait du reste nullement effrayé de cette tâche. « La politique est une science profonde, disait-il; nos calculs sauront paralyser ou retarder le triomphe des entraînemens populaires. »

M. de Bismarck était sincère en s'exprimant de la sorte. La réalité avait dépassé ses espérances. Plus Prussien alors qu'Allemand, il lui semblait que l'œuvre si laborieusement poursuivie était arrivée à son plein couronnement. Le roi, pénétré de foi et de reconnaissance envers la Providence qui l'avait si manifestement inspiré et secondé, n'était pas moins sincère lorsqu'il disait au ministre d'Italie que la grandeur militaire de la Prusse ferait oublier désormais la chimère de l'unité germanique. Mais le roi et le ministre, malgré leur sincérité, se rappelaient sans doute ce que Montaigne écrivait à Henri IV : « Les aspirations des peuples se mènent à ondées; une fois la pente prise, elles vont de leur propre branle jusqu'au bout. »

G. ROTHAN.

L'EMPIRE DES TSARS

ET LES RUSSES

VII.

LA RÉFORME JUDICIAIRE.

—

I.

LE DROIT ÉCRIT ET LE DROIT COUTUMIER. — LA JUSTICE DES PAYSANS ET LES TRIBUNAUX CORPORATIFS (1).

Le traité de Berlin a ramené l'attention sur l'intérieur de la Russie, l'étranger regarde avec une maligne curiosité les désordres inattendus des bords de la Néva et les sanglantes surprises des vainqueurs de la Sublime-Porte. Le spectacle en effet est digne d'intérêt, bien qu'en réalité il soit moins neuf qu'on ne l'imagine souvent en Occident. Les conspirations d'étudians, les échauffourées de jeunes gens, les manifestations tumultueuses, qui depuis déjà quelques années se succédaient à de courts intervalles ont depuis la fin de la guerre repris de plus belle, avec une ardeur et une audace nouvelles. Les sociétés secrètes semblent être passées de la théorie à l'action. Les apôtres de la révolution et de l'utopie, qui avant la dernière campagne se contentaient de vagues complots ou d'une mystérieuse propagande, ont mis la main au poignard et au revolver, et chaque mois, presque chaque semaine nous apporte la nouvelle d'un autre attentat, d'une autre conspiration.

Il y a chez les libérateurs de la Bulgarie des mécontens et des rêveurs auxquels ne suffisent point les lauriers des Skobelef et des

(1) Voyez la *Revue* du 1er avril, du 15 mai, du 1er août, du 15 novembre, du 15 décembre 1876, du 1er janvier, du 15 juin, du 1er août, du 15 décembre 1877, du 15 juillet et du 15 août 1878.

Gourko. La guerre qu'en Russie comme en Occident tant de politiques à courte vue se plaisent à regarder comme une salutaire diversion aux embarras du dedans, la guerre tant vantée comme un infaillible dérivatif à la fièvre révolutionnaire semble plutôt en Russie avoir surexcité les passions subversives et exacerbé les plaies qu'elle devait guérir. Que d'autres s'en étonnent, à nos yeux, il n'y a rien là que de fort naturel. La guerre et surtout une guerre mêlée d'alternatives de revers et de victoires, remue trop profondément un peuple pour que l'esprit public ainsi agité et soulevé retombe immédiatement dans le repos et l'accalmie. La guerre, et surtout une guerre longue, meurtrière et coûteuse, traîne après elle trop de douleurs et de ruines privées, trop de difficultés et d'embarras publics, trop de charges dans le présent et trop d'inquiétudes pour l'avenir, trop de déceptions dans les revers ou de désenchantemens dans le succès, pour que l'esprit révolutionnaire n'y trouve point un aliment et une pâture. Comment les agitateurs de profession seraient-ils les derniers à tirer parti du trouble maladif et de l'irritation nerveuse que laissent d'ordinaire après eux dans une partie du peuple des espérances et des efforts presque toujours plus grands que les succès réalisés?

Les derniers événemens, les conspirations ou les attentats répétés dont la Russie est presque journellement le théâtre soulèvent plus que jamais l'obscur problème de l'avenir politique du vaste empire du nord. Ce problème souvent tranché en Occident avec une légèreté hâtive et une présomptueuse infatuation, nous comptons bien l'aborder ici, mais seulement après en avoir réuni toutes les données et tous les élémens. Nous essaierons alors de mesurer la portée des désordres qui étonnent l'Europe, de peser ces forces révolutionnaires dont aux yeux de l'étranger la fébrile activité grossit de loin la puissance. Avant d'oser tenter un tel essai, il nous faut achever l'examen des conditions sociales et des institutions actuelles de l'empire. En pareille matière, ce procédé analytique est le seul qui défende des généralisations prématurées et des conclusions incomplètes, le seul qui permette d'apprécier la valeur réelle des faits et l'importance relative des phénomènes sans se laisser prendre aux plus apparens ou aux plus retentissans.

Nous allons entamer aujourd'hui l'étude du plus essentiel peut-être de tous les services publics, celui de la justice. Les derniers attentats et les récens procès ont donné à ce sujet un nouvel et triste intérêt. Les meurtres politiques, les attaques à main armée dont au milieu des plus grandes villes de l'empire, à Saint-Pétersbourg, à Kief, à Odessa, ont été victimes les agens les plus haut placés et en apparence les mieux protégés du gouvernement, l'acquittement légal de certains coupables, l'impunité effective de la

plupart, l'espèce de complicité latente d'une partie de la société, voilà certes de quoi piquer au vif notre curiosité. Dans cette revue des institutions judiciaires de la Russie nous ne débuterons cependant point par la justice criminelle, par les affaires politiques et les tribunaux, auxquels les événemens donnent une fâcheuse actualité. Fidèle à notre méthode d'investigation, nous commencerons par la base de l'édifice, par les fondemens de la réforme judiciaire et les principes de la législation. Laissant provisoirement de côté les tribunaux ordinaires issus de la récente réforme, nous suivrons d'abord la justice russe dans ses manifestations les plus particulières et les plus nationales; ce sont les moins connues de nous et peut-être pour nous les plus curieuses. Nous descendrons dans les couches obscures et silencieuses des populations rurales, au fond des villages de bois du *moujik*, jusqu'aux tribunaux encore tout primitifs de ce paysan auquel en Russie l'observateur doit toujours en revenir.

I.

Dans tout état absolu ou constitutionnel, monarchique ou républicain, la meilleure garantie des citoyens ou des sujets est une bonne justice. Sans justice, on peut dire qu'il n'y a pas de vraie liberté, et avec elle j'oserais dire qu'il n'y a plus de vrai despotisme, au moins plus de tyrannie. Dans tout état monarchique ou démocratique, des lois et des juges, des lois fixes et des juges indépendans, sont la seule barrière effective contre les excès du pouvoir souverain, contre l'arbitraire du prince ou du peuple, contre les passions ou les caprices de leurs agens. Avec des lois et des tribunaux qui protègent les biens, l'honneur, la vie des habitans, la première des libertés, la liberté personnelle, est entière, la vie privée est soustraite aux empiétemens de l'autorité publique. La Russie possède depuis longtemps des lois, l'empereur Alexandre II lui a donné des tribunaux qui, au règne de l'arbitraire et de la corruption, ont pour mission de faire succéder le règne de la loi. L'autocratie russe ne pouvait doter le pays de libres institutions judiciaires sans se limiter pratiquement elle-même en imposant des bornes au pouvoir de ses agens. Nous devrons examiner de quelle manière et jusqu'à quel point ce rôle émancipateur de la justice a été rempli et quelles garanties les nouveaux tribunaux offrent à la liberté des 85 millions de sujets du tsar.

De toutes les réformes de l'empereur Alexandre II, la réforme judiciaire est ainsi la plus considérable, celle qui devait avoir le plus d'influence sur les mœurs et la vie sociale, sur le pays et sur le pouvoir. A peine le cède-t-elle en importance à l'affranchissement

des serfs, car elle intéresse également toutes les classes de la nation qu'elle devait affranchir du joug de l'arbitraire, de la violence et de la corruption. Sans elle, toutes les autres réformes, à commencer par l'émancipation des serfs, eussent pu devenir illusoires et demeurer pour le peuple russe un inutile et vain décor. Dans un empire livré depuis des siècles aux abus de pouvoir, à la vénalité, à l'intrigue, à la prépotence du rang ou de l'argent, la réforme de la justice pouvait seule faire des autres une vérité et une réalité. Aussi les nouveaux tribunaux méritent-ils d'être regardés comme les fondemens d'une Russie nouvelle : tout ce qui leur porterait atteinte ébranlerait dans ses bases l'œuvre même de l'empereur Alexandre.

Chez des peuples libres, il peut n'être pas impossible d'avoir une bonne justice sans avoir de bonnes lois. Il n'en saurait être de même sous les gouvernemens absolus dont les agens sont trop souvent enclins à regarder la loi comme un arsenal destiné à fournir des armes à leurs haines ou à leurs convoitises. Or, sous les prédécesseurs de l'empereur Alexandre II, tous les vices des juges et des tribunaux russes étaient aggravés par les défauts de la législation, par la multiplicité et la confusion des lois. Les édits, oukases, statuts, règlemens de toute sorte étaient sans nombre et sans ordre. Le meilleur légiste eût passé la moitié de sa vie à étudier la loi sans bien s'en rendre maître. La plupart des juges l'ignoraient, et ceux qui la connaissaient s'en servaient au gré de leurs passions ou de leur cupidité. Des lois qui, pour un même cas, pouvaient fournir deux ou trois solutions, encourageaient singulièrement la vénalité et la tyrannie. Cette législation obscure et inextricable présentait l'aspect d'une forêt touffue où les juges avaient peine à se retrouver et où le justiciable demeurait à la merci des hommes de loi qui le rançonnaient. A cet égard, la législation russe n'était pas sans ressemblance avec la législation anglaise, elle aussi faite de pièces et de morceaux, d'actes du parlement et d'ordonnances royales de circonstance, d'anciennes lois tombées en désuétude sans être formellement abrogées et de nouvelles lois d'un esprit opposé, le tout compliqué de décisions complémentaires, de modifications, d'exceptions de toute sorte; mais grâce aux mœurs et à l'esprit public, cette ressemblance entre les deux législations avait dans les deux pays des effets fort différens. La discordance ou l'indécision des lois qui, en Angleterre, a souvent tourné au profit de la liberté et de la sécurité des citoyens, tournait d'ordinaire en Russie au profit de l'arbitraire et de la corruption (1).

(1) L'Angleterre elle-même sent du reste le besoin de simplifier sa législation, elle est en ce moment en train de procéder à la codification en même temps qu'à la réforme de ses lois criminelles.

Ce ne sont pas les lois qui ont jamais fait défaut à la Russie. En dépit du témoignage de quelques anciens voyageurs, la Moscovie a de bonne heure possédé des lois écrites (1). La Russie des Varègues avait dès le xe siècle, dans la *Rousskaïa pravda* (*le droit russe*) de Iaroslaf, un code à demi barbare, qui rappelle les législations scandinaves de la même époque. Le tsarat de Moscou avait le *soudebnik* ou *justicier* d'Ivan III et d'Ivan IV qui, une fois l'unité moscovite achevée, substituèrent un code unique aux lois ou coutumes particulières des différens apanages. Après les grands troubles de la fin du xvie siècle, le second des Romanof, le tsar Alexis, père de Pierre le Grand, avait publié, sous le nom d'*Oulogénié zakonof*, un recueil de lois qui depuis est demeuré la base de la législation russe. L'influence européenne vint vers ce temps entraver le développement du droit national. Sur les anciennes lois russes, vinrent sous Pierre le Grand et ses successeurs se greffer des lois copiées ou imitées des codes et des coutumes de l'Occident. Dans sa législation comme dans toutes ses institutions, la Russie s'est ainsi trouvée disputée entre deux tendances, entre deux esprits différens, et le droit russe a perdu toute unité, toute homogénéité. Au lieu de substituer à l'*Oulogénié* des premiers Romanof un code nouveau complet, et systématique, les successeurs d'Alexis Mikhaïlovitch se contentèrent d'accroître ou d'amender les lois existantes au moyen d'oukases successifs, occasionnels et accidentels, souvent inconsidérés et contradictoires. A force d'accumuler ordonnances sur ordonnances et règlemens sur règlemens, les souverains du xviiie siècle avaient fait de la législation un véritable chaos. Pierre le Grand eût voulu doter la Russie d'un code régulier. Ses guerres, ses voyages, ses réformes multiples ne lui en laissèrent pas le temps. Quand il mourut, il n'avait fait qu'entasser les édits et les règlemens, empruntant aux codes de l'Europe des lois disparates, étrangères aux mœurs de ses sujets, rapportant et abrogeant souvent lui-même ses propres oukases, se démentant parfois à peu d'intervalle, comme si dans sa fièvre d'innovations il eût oublié ses propres lois, et procédant toujours d'une manière isolée et fragmentaire, par modifications partielles, sans plan d'ensemble, sans principe directeur, selon les besoins ou les impulsions du jour.

Les successeurs de Pierre suivirent la même méthode désordonnée, tantôt pour continuer, tantôt pour défaire l'œuvre du réformateur; sous le nom de loi, la Russie finit par ne posséder qu'une masse informe de statuts, d'ordonnances, d'oukases, d'édits incohérens. Chaque souverain remaniait et bouleversait sans scrupule

(1) L'Anglais Fletcher, par exemple, dit à tort que la Russie en était dénuée.

la législation, chaque règne mettait en question les lois comme les institutions du règne précédent, en sorte que sous cette perpétuelle mobilité la notion même de loi semblait disparaître. En vérité il était difficile de donner un tel nom à un amas d'ordres et de contre-ordres, de décisions opposées et d'arrêts contradictoires, sans cesse modifiés et abrogés les uns par les autres.

Une législation aussi confuse et indécise réclamait impérieusement une codification, mais l'œuvre devenait plus difficile à mesure qu'elle devenait plus nécessaire. Catherine II nourrit ce grand projet, et elle en était peut-être plus capable qu'aucun de ses prédécesseurs ou successeurs, car elle apportait le plus souvent dans ses lois un esprit de suite étranger d'ordinaire au législateur russe. C'était pour préparer la confection d'un code qu'en 1767 la tsarine rassemblait à Moscou les représentans de toutes les provinces, de toutes les classes, de toutes les races et les religions de l'empire (1). Les guerres de Turquie et de Pologne détournèrent l'impératrice de cette grande œuvre; mais dans sa célèbre *instruction* pour la confection du nouveau code, Catherine II avait officiellement posé des principes de droit, des axiomes de justice, qui sous un tel patronage ne sont pas demeurés stériles pour le pays. Les projets de codification repris sous l'empereur Alexandre Ier ne furent exécutés que sous Nicolas à l'aide de Spéranski. L'empereur Nicolas est ainsi le Justinien de la Russie, et Spéranski, le fils de pope, en est le Tribonien.

Pour une telle œuvre, Nicolas comme Catherine avait le choix entre deux méthodes, entre la rédaction d'un code homogène, régulier, rationnel, tel que notre code Napoléon, et la simple réunion et classification des innombrables lois existantes. L'empereur Nicolas se borna à la tâche la plus facile, n'osant aspirer à la gloire tour à tour ambitionnée par Catherine et par Alexandre Ier (2). C'était peut-être le parti le plus sage; on ne pouvait guère mettre la Russie en possession d'un code nouveau et définitif avant que l'émancipation des serfs n'eût renouvelé la société russe.

La collection des lois recueillies par Spéranski sur l'ordre de l'empereur Nicolas (*Sobranié zakonof*) forme quarante-cinq volumes *in-quarto* où les lois de l'empire sont rangées par ordre chronologique, en commençant par l'*Oulogénié* du tsar Alexis. Ces lois fréquemment discordantes sont condensées et coordonnées systématiquement dans une sorte de somme du droit russe appelée *Svod*

(1) Voyez la récente *Histoire de Russie* de M. Alfred Rambaud, p. 476-477.

(2) L'empereur Alexandre Ier, en cela imitateur de sa grand'mère, avait commencé la rédaction d'un code civil, d'un code pénal, d'un code de commerce, dont une grande partie avait même été discutée au conseil de l'empire. Voyez Nic. Tourguénef : *la Russie et les Russes*, t. III, p. 178.

zakonof, qui tient lieu de code et est seule d'usage habituel. Le *Svod* lui-même est loin de former un code régulier et symétrique à la façon de notre code Napoléon. Ce n'est qu'une compilation de lois d'époques diverses et d'inspiration différente, une juxtaposition d'édits et d'ordonnances, trop souvent sans cohérence ni harmonie. Quels qu'en soient les défauts, ce code provisoire a mis une certaine unité dans la législation russe; si l'étude en reste encore pénible, elle est au moins possible. Le *Svod* comprend plus de 42,000 articles distribués en plus de 1,500 chapitres; il forme quinze gros volumes où les lois sont classées par ordre de matière. Le tome Ier par exemple renferme les lois civiles, le tome XV les lois pénales. Aucun de ces volumes n'offrait rien de définitif; aussi, malgré leur origine relativement récente, quelques-uns ont-ils été déjà plusieurs fois remaniés ou remplacés par des recueils nouveaux. La Russie possède ainsi aujourd'hui un code pénal, un code de commerce, un code d'instruction criminelle, sortis des réformes judiciaires de l'empereur Alexandre II (1).

Un empire autocratique a beau être en possession d'une sorte de code, peut-il avoir des lois fixes et dignes de ce nom? La question peut paraître douteuse. Dans un état où le monarque est la loi vivante, la législation semble un livre toujours ouvert où le souverain, n'étant pas lié par ses décisions de la veille, peut inscrire ou effacer telle page à son gré. L'idée de fixité, de permanence, paraît difficilement conciliable avec ce pouvoir de tout altérer, de tout imposer, de tout régler par oukase. On a dit parfois qu'en reconnaissant au souverain le droit de les modifier à son gré, le premier article du code russe abrogeait tous les autres. Là où l'autorité suprême est légalement maîtresse de dépasser les limites de la loi, on peut soutenir qu'il ne saurait y avoir de lois. Pour la Russie, ce serait cependant aujourd'hui une singulière exagération. Il n'y a pas toujours dans les institutions humaines une telle logique qu'il faille pousser jusqu'aux dernières conséquences les principes les mieux établis d'un gouvernement. En Russie, le souverain est placé au-dessus de la loi, ou mieux il est la source de la loi, qui découle tout entière de sa volonté; mais dans la pratique la loi ne peut être modifiée sans certaines formalités, sans

(1) Nous ne voulons point parler ici du droit civil russe, nous en avons donné quelques traits essentiels en étudiant les classes sociales (voyez la *Revue* du 15 mai 1866). Nous sommes heureux de pouvoir à cet égard renvoyer le lecteur français au récent ouvrage d'un de nos anciens compatriotes d'Alsace, aujourd'hui professeur à Lausanne : *le Droit civil russe*, par M. E. Lehr. Plon, 1878. — Certaines provinces frontières ont leurs lois ou coutumes particulières, la Pologne est encore en possession du code Napoléon, et les provinces baltiques de la vieille loi germanique; mais sous prétexte de régularité et d'unité, il est question d'abroger toutes ces différences au risque de soumettre les sujets de la Russie à des lois qui blesseraient inutilement leurs mœurs.

certaines études, sans la participation de certains corps constitués, en sorte qu'à cet égard la situation de la Russie moderne n'est pas aussi différente de celle des autres états de l'Europe qu'elle semble l'être au premier abord. En droit, toute la législation demeure à la merci d'un oukase; en fait, c'est là une prérogative dont de nos jours l'autorité impériale est rarement tentée d'user, dont elle a même peu d'intérêt à se servir. Le pouvoir du souverain sur la législation n'est au fond que le pouvoir partout reconnu du législateur sur la loi. Si le régime autocratique, où la puissance législative est concentrée dans un homme, offre sous ce rapport peu de garanties de fixité, ce n'est point le seul régime sujet à ce grave inconvénient. L'histoire montre par trop d'exemples qu'en fait de lois et de stabilité le même reproche peut être mérité par des systèmes politiques fort différens : à cet égard, une démocratie n'offre pas toujours plus de garanties qu'une autocratie.

II.

Avec des lois, il faut des juges qui des pages du code fassent passer la loi dans la vie réelle. La réforme des tribunaux réservée à l'empereur Alexandre II était aussi malaisée qu'urgente. Au début de son règne, la justice n'était pas moins défectueuse que l'administration; elle souffrait des mêmes maux, et le gouvernement avait en vain essayé des mêmes remèdes. Les tribunaux russes opéraient dans l'ombre et le silence, à l'écart du public, loin des oreilles des plaideurs ou des yeux de l'accusé. Au criminel comme au civil, la procédure était écrite et secrète. Les juges n'apparaissaient que pour rendre un arrêt ou une sentence. Chose digne de remarque, c'était sous l'influence de l'Europe occidentale, au temps d'Alexis Mikhaïlovitch, père de Pierre le Grand, que s'était introduite en Moscovie cette procédure inquisitoriale, devenue depuis si étrangère à nos mœurs.

En Russie, la procédure secrète avait eu pour principal effet d'entretenir le mal russe, la vénalité. Le tribunal, entouré de ténèbres, était devenu une sorte de comptoir où l'on trafiquait sans honte des biens et de la liberté des hommes. Les scribes ou avoués (*striaptchi*), chargés des intérêts des parties, n'étaient guère que des courtiers entre les juges et les plaideurs. Les sentences étaient à l'encan, et les symboliques balances de la justice servaient moins à peser les droits et les titres que les offres et les présens des parties.

Avec la procédure secrète, il eût fallu à l'empire des juges éclairés et intègres, et les magistrats russes n'étaient ni l'un ni l'autre.

Comme la plupart des fonctionnaires, la plupart des juges se trouvaient trop peu rétribués pour vivre avec honnêteté de leur traitement; il leur fallait des revenus accessoires, des honoraires, un casuel. L'opinion ne s'en scandalisait plus, il semblait équitable que la bourse des plaideurs entretînt des tribunaux mal rémunérés par le trésor. C'était là une part des frais de justice qui en tout pays tombent à la charge des faiseurs de procès. Le juge intègre était celui qui recevait des deux mains et des deux parties sans vendre ses décisions ni à l'une ni à l'autre.

Grâce à de telles habitudes, les tribunaux russes donnaient lieu aux aventures les plus bizarres et aux histoires les plus étonnantes. Je n'en citerai qu'une, que je crois authentique et inédite. Un propriétaire avait un procès, son affaire était excellente, le président du tribunal était son ami, et de plus un homme aussi estimé que pouvait l'être un juge. Le plaideur n'osait, selon l'usage, graisser la patte du magistrat, qui ne cessait de lui répéter : « Ne vous préoccupez de rien, votre cause n'est pas douteuse. » Vient le jour où le tribunal rend son arrêt; notre propriétaire est condamné. « Oh! mon ami, lui dit le juge à la sortie de l'audience, votre affaire est si bonne que nous pouvons bien laisser à votre adversaire le plaisir de gagner en première instance. Vous êtes sûr de l'appel. »

A cette vénalité des tribunaux mis par la procédure secrète en dehors du contrôle public, le gouvernement avait depuis Catherine II appliqué un remède que l'on eût cru devoir être efficace. La population locale, la plus intéressée à une bonne justice, avait été chargée de désigner elle-même comme juges ou assesseurs des tribunaux les hommes qui lui inspiraient le plus de confiance (1). L'élection intervenait plus largement encore dans le choix des magistrats que dans le choix des administrateurs, mais sans plus de succès dans une sphère que dans l'autre. Les juges ainsi nommés, pour la plupart choisis par la noblesse et pris dans son sein, étaient d'ordinaire de petits propriétaires besoigneux, sans instruction juridique, sans compétence professionnelle. Ces fonctions, d'ordinaire peu considérées et mal rétribuées, n'attiraient à elles que des hommes de peu de considération et de peu de valeur, qui leur demandaient un supplément de revenu. Avec la procédure secrète, il ne pouvait y avoir de sérieux contrôle des électeurs sur les élus. C'était en vain que les élections se répétaient à de courts inter-

(1) Dans chaque chef-lieu de gouvernement siégeaient deux chambres de justice, l'une pour les affaires civiles, l'autre pour les affaires criminelles, et l'une et l'autre composées d'un président élu par la noblesse, d'un conseiller nommé par le gouvernement et de quatre assesseurs dont deux élus par la noblesse et deux par les bourgeois des villes. Dans chaque chef-lieu de district, il y avait un tribunal de première instance jugeant au criminel comme au civil, et dont les membres étaient nommés par la noblesse. Voyez Nicolas Tourguénef : *la Russie et les Russes*, t. III, p. 298.

valles, de trois ans en trois ans. La plupart des juges ou assesseurs élus n'avaient pas même le temps de se mettre au courant de leurs fonctions, ils ne faisaient qu'approuver les décisions et contresigner les arrêts des juges de profession ou des greffiers du tribunal. Toutes ces institutions de Catherine et de ses successeurs, si libérales en apparence, sont encore un exemple du peu d'efficacité pratique du régime électif, là où font défaut les mœurs et l'esprit public.

Pour neutraliser l'ignorance et la corruption des tribunaux inférieurs, le gouvernement avait imaginé de multiplier les instances et avec elles les formalités et les écritures. C'était là encore un système de précautions, de freins et de contre-poids déjà employé dans l'administration; il ne réussit pas mieux pour la magistrature que pour la bureaucratie. En multipliant les instances, on ne faisait qu'allonger la procédure et rendre la justice plus lente aussi bien que plus dispendieuse. Il y avait parfois jusqu'à cinq ou six instances successives, en quelques cas même davantage, et autant de tribunaux, autant de démarches à faire, autant de juges à se concilier, pour le plaideur ou l'accusé. A chaque tribunal, les plaideurs devaient acquitter un droit de péage pour obtenir la faculté de passer outre. La longueur de la procédure était telle que souvent l'on se résignait moins aux lenteurs de la justice qu'à sa corruption.

Les juges étaient liés par des règlemens minutieux, qui leur prescrivaient de tenir registre dans les moindres détails des témoignages et de tous les faits relatifs à la cause. La procédure écrite et formaliste était ainsi la conséquence, le dispendieux et vain correctif de la procédure secrète. Les pièces allaient s'accumulant et le dossier grossissant d'instance en instance, sans que toute cette masse de papiers et de documens qui devait rendre le contrôle plus aisé et plus certain eût d'autre effet que de le rendre plus difficile et plus illusoire. Les clercs et les greffiers, les secrétaires des tribunaux chargés de préparer la besogne des juges et d'examiner la valeur des pièces, étaient seuls à ne point se perdre dans ce dédale d'écritures, et la manière dont ces employés aussi peu scrupuleux que mal rétribués lui présentaient l'affaire dictait d'ordinaire les résolutions du tribunal.

Un pareil ordre de choses se comprenait alors que des millions d'hommes étaient légalement privés de toute justice et livrés de par les lois à l'arbitraire de quelques milliers de leurs compatriotes. Il n'en pouvait plus être de même après l'affranchissement de la population rurale. Une justice intègre et indépendante, assurant à tous une égale protection, était le complément sinon le prélude indispensable de l'abrogation du servage. Selon quelques-uns des esprits les plus compétens, la réforme judiciaire eût dû être la pre-

mière en date, elle eût dû précéder l'émancipation, afin qu'il y eût des juges pour appliquer la loi et prononcer entre l'ancien serf et l'ancien seigneur (1). Le gouvernement impérial était pressé de faire disparaître avant tout la tache séculaire du servage, il n'osa tenter les deux grandes réformes simultanément. C'est qu'en vérité l'une n'était guère plus aisée que l'autre.

Dès qu'on voulut améliorer la justice, on reconnut que les tribunaux existans étaient foncièrement défectueux et irrémédiablement vicieux. Il parut impossible de rien conserver de l'ancien édifice et de rien élever de solide sur les anciennes fondations; il fallut tout abattre et renoncer à se servir des vieux matériaux. L'on vit en cette occasion de quelle liberté jouit le gouvernement russe dans la conduite de ses réformes. Aujourd'hui comme au temps de Pierre le Grand, ce gouvernement monarchique et traditionnel, ayant derrière lui un passé plusieurs fois séculaire, peut encore procéder à grands coups de pioche, par la méthode révolutionnaire, détruisant et rasant les institutions existantes pour bâtir à son aise sur un terrain libre et sur un plan nouveau. C'est qu'en Russie le pouvoir n'est entravé par aucune tradition, enchaîné par aucun précédent, qu'il est ainsi maître de tout innover, de tout créer, de tout expérimenter à son gré, comme au lendemain d'une révolution qui n'aurait rien laissé debout. Le réformateur ne rencontre point devant lui de ces barrières qui l'arrêtent ailleurs au pied d'institutions vieillies, défectueuses et surannées, mais consacrées par l'âge, par l'habitude ou les préjugés, par le respect ou l'attachement des peuples. En dehors de l'église orthodoxe et de la commune rurale, la Russie du XIXe siècle ne possédait aucune institution ayant de vivantes racines dans les mœurs ou les affections du peuple. A cet égard, l'état social de la Russie n'était pas sans ressemblance avec le sol russe lui-même, la nation offrait au pouvoir une surface plane, unie et lisse sur laquelle rien ne tenait debout par soi-même, et où le législateur était maître de construire à son aise, selon les règles de la science, comme sur une table rase.

Ni les enseignemens de la science, ni les conseils de l'expérience n'ont fait défaut aux promoteurs de la réforme judiciaire. Pour trouver des exemples et des modèles, la Russie n'avait qu'à regarder au-delà de ses frontières, vers cet Occident parfois si dédaigné de certains de ses publicistes et dont les leçons et la longue expérience lui peuvent épargner tant de tâtonnemens, d'erreurs et

(1) Le gouvernement russe n'a pu suivre une autre marche qu'en créant, sous le nom d'*arbitres de paix* (*mirovye posredniki*), une magistrature temporaire, spécialement chargée de régler les différends provenant de l'émancipation; et une partie des défauts et des inconvéniens pratiques de l'émancipation a été souvent attribuée à l'insuffisance ou à la partialité de cette magistrature récemment abrogée.

de mécomptes. Une commission spéciale fut chargée d'étudier l'organisation judiciaire des pays étrangers, de la France et de l'Angleterre en particulier. Des rapports de cette commission fut tirée et comme extraite la nouvelle organisation russe, car dans sa liberté de tout faire et de tout essayer, le gouvernement de Saint-Pétersbourg a eu la sagesse de ne point mettre son amour- propre à faire du neuf. La réforme de ses tribunaux a été moins une création originale qu'une combinaison et une adaptation de divers élémens presque tous empruntés aux peuples les plus avancés de l'Europe.

La Russie a, dans l'ensemble et les détails de son système judiciaire, imité la France et l'Angleterre, prenant à l'une un trait, à l'autre une ligne, mais elle ne s'est pas contentée de fondre de son mieux ce qu'elle dérobait ainsi à l'étranger, elle n'a pas uniquement copié ceux qu'elle pouvait considérer comme ses maîtres, elle est remontée jusqu'au type idéal, jusqu'aux principes abstraits dont s'étaient inspirés ses modèles. Ce que le gouvernement impérial a pris comme règle dans cette œuvre ce sont les maximes du droit public européen, les principes mêmes de la justice moderne. Si la réforme judiciaire a été la plus largement conçue et la plus résolûment conduite de toutes les grandes réformes de l'empereur Alexandre II, c'est qu'au lieu de s'appuyer uniquement sur des données empiriques et sur les convenances du moment, elle a une base solide et rationnelle, qu'elle repose tout entière sur des idées générales et que, sauf de rares et récentes exceptions, les principes qui lui ont servi de fondement y ont toujours été fermement appliqués. Aussi cette réforme possède-t-elle ce qui manque trop souvent à ses contemporaines, l'esprit de suite, l'unité.

Quels sont ces principes qui servent de règle à la nouvelle organisation de la justice? C'est d'abord la séparation du pouvoir judiciaire et du pouvoir administratif, et l'indépendance des magistrats et des tribunaux, du plus humble au plus élevé. C'est l'égalité de tous les sujets du tsar devant la loi, sans distinction de naissance ou de grade, l'abolition des juridictions spéciales, et la suppression devant les juges des différences de classe ou de caste. C'est la publicité de la justice avec la procédure orale, les tribunaux jusque-là fermés à la lumière, ouverts au grand jour pour fonctionner sous le contrôle de l'opinion et de la presse. C'est enfin la participation directe de la population à la justice, ici par le jury, là même par l'élection des juges.

Pour nous, Français et Occidentaux, la plupart de ces principes n'ont rien de nouveau ni de singulier; en Russie, au sortir du servage, ils excitaient bien des étonnemens, des colères et des craintes, ils soulevaient l'opposition de toutes les influences intéressées au maintien de l'ancienne corruption et de l'ancienne con-

fusion. De telles maximes apportaient en effet dans la vie nationale une véritable révolution ; leur application devait frapper au cœur les deux mauvais génies, les deux tyrans séculaires de la Russie : l'arbitraire et la vénalité. Une innovation semblait aux vieux *tchinovniks* particulièrement révolutionnaire, scandaleuse et pernicieuse : c'était la séparation du domaine judiciaire et du domaine administratif, c'est-à-dire l'émancipation de la justice de toute ingérence du gouvernement et de ses fonctionnaires. A tous les adhérens du passé, cette division des pouvoirs paraissait l'affaiblissement, l'énervement de l'autorité, désormais désarmée vis-à-vis de la société. Et à leur point de vue, les doléances de ces pessimistes étaient fondées; la division des pouvoirs est partout la meilleure garantie de leur délimitation. En fermant l'accès du temple de la justice à l'administration et aux fonctionnaires, la réforme restreignait l'empire illimité jusque-là du *tchinovnisme* et du favoritisme. Comme la loi et mieux que la loi, l'indépendance des tribunaux était pour l'autorité et ses agens, pour l'omnipotence impériale elle-même une borne et un frein. En affranchissant la justice de la tutelle de l'administration, en s'interdisant toute immixtion dans les tribunaux, l'autocratie ne renonçait-elle pas implicitement à garder en ses mains tous les pouvoirs? Si elle retenait dans leur intégrité la puissance législative et la puissance exécutive, elle se dépouillait au profit de la société du pouvoir judiciaire, ou, si par la nomination de certains juges elle semblait en conserver encore une portion, c'était pour en abandonner l'exercice à une autorité dont elle reconnaissait l'indépendance. A partir de ce jour, l'empire des tsars cessait d'être ce que Montesquieu appelait un état despotique pour devenir ce qu'il nommait une monarchie. Le souverain avait renoncé pour lui et ses agens directs à ce vieux droit de justice, la plus commode et la plus terrible des armes du despotisme. Comme en Occident, le chef de l'état, s'étant privé du droit de punir, ne conservait que le droit de grâce. Dans l'organisation nouvelle, le monarque autocrate n'apparaissait au sommet de l'édifice judiciaire que comme le suprême gardien de la loi.

Le principe nouveau de la division des pouvoirs devait dans son application avoir une autre conséquence également importante pour le pays, également odieuse au *tchinovnisme*. La confusion des pouvoirs était naguère accompagnée de la confusion des fonctions encouragée par la hiérarchie du *tchine*. Avant la réforme de l'empereur Alexandre II, il n'y avait en Russie ni juges, ni administrateurs de profession; il n'y avait guère que des *tchinovniks* de grade différent, qui d'ordinaire faisaient de tout en même temps ou tour à tour, passant, grâce à leur *tchine*, d'un ressort et d'un service à l'autre sans plus de préparation ou d'aptitude pour l'emploi

du jour que pour celui de la veille. A ce cumul simultané ou successif des fonctions les plus diverses, la séparation des pouvoirs allait mettre un terme. La réforme judiciaire devait y substituer le principe moderne de la spécialité des fonctions et des carrières. Désormais la Russie allait dans ses tribunaux voir siéger des juges.

Élevées selon les principes les plus rigoureux du droit moderne, les institutions judiciaires de la Russie ont une remarquable régularité et une noble symétrie. Aussi serait-il profondément regrettable qu'une altération partielle en vînt temporairement défigurer l'ensemble. De toutes les constructions de ce genre, il en est peu qui aient une aussi belle ordonnance. Le style a beau en avoir été emprunté à divers pays, le plan de l'édifice lui assure une incontestable harmonie. Ce qui fait l'originalité de ce plan, c'est la division des services judiciaires en deux sections mutuellement indépendantes et différant par le mode de nomination des juges autant que par l'étendue de leur juridiction. Il y a, comme en beaucoup d'autres pays, deux ordres de tribunaux, les justices de paix et les tribunaux ordinaires, les uns bornés aux petites affaires dont le règlement exige peu d'études juridiques, les autres connaissant des causes graves où sont en jeu la fortune, la réputation, la vie des habitans; mais en Russie, au lieu d'être superposées l'une à l'autre, ces deux justices forment deux séries parallèles, absolument distinctes et possédant chacune leurs cours d'appel comme leurs tribunaux de première instance. Ces deux séries isolées ne se rejoignent qu'à leur sommet, dans le sénat, qui tient le rôle de cour de cassation et qui, chargé de veiller au respect de la loi et des formalités légales dans les tribunaux de tout ordre, leur sert de trait d'union et est ainsi la clé de voûte de tout l'édifice.

III.

Un des principes fondamentaux de la réforme judiciaire, c'est l'égalité de tous les sujets du tsar devant la justice, c'est l'érection de tribunaux communs à tous les habitans de l'empire sans distinction d'origine ou de profession (1). A cette règle en partie nouvelle, il y a cependant une exception qui intéresse la portion la plus considérable du peuple. Au-dessous de la double série de tribunaux institués par la réforme judiciaire persiste une justice antérieure et étrangère à la réforme, une justice qui conserve le caractère corporatif. Ce sont les tribunaux de bailliage ou de *volost* (*volostnye*

(1) Autrefois il n'en était pas ainsi. Dans les causes criminelles, par exemple, à côté du président et d'un conseiller nommé par le gouvernement siégeaient des délégués de la classe à laquelle appartenait le prévenu.

soudy) (1) érigés par l'acte d'émancipation, et particuliers aux paysans, qui en sont les seuls juges comme les seuls justiciables.

D'où vient cette anomalie qui paraît soustraire au droit commun plus des trois quarts de la nation? Pourquoi laisser à la classe la plus nombreuse et la moins cultivée une justice particulière et indépendante? A cela il y a plusieurs raisons; c'est d'abord la grandeur des distances dont il faut toujours tenir compte en Russie, et qui, pour des affaires d'une minime valeur, ne permettrait pas toujours au villageois d'aller chercher le juge de paix; c'est ensuite et plus encore que le paysan a de temps immémorial des habitudes, des coutumes locales, qui règlent toute la vie du village et y possèdent l'autorité de la loi. Ces coutumes traditionnelles, sur lesquelles sont fondées toutes les relations des paysans entre eux, la plupart des gens d'une autre classe les ignorent, et le *moujik*, peu cultivé, souvent timide ou défiant, serait très embarrassé de les expliquer à des hommes étrangers à ses mœurs.

Si le paysan garde des tribunaux particuliers, c'est que dans ses coutumes il conserve une législation particulière qui, pour lui, est plus compréhensible et plus respectable que la loi écrite. Chez le *moujik*, au fond même de la nation, le pouvoir suprême ne rencontre plus la même table rase qu'à la surface; dans ces couches inférieures et longtemps oubliées, se retrouvent des empreintes profondes et persistantes, des mœurs, des traditions séculaires que toutes les révolutions opérées à la surface du pays n'ont encore pu oblitérer. « La coutume est plus ancienne que la loi, dit un dicton populaire, » et un autre : « Une coutume n'est pas une cage, vous ne pouvez la décrocher (2). » Chez le peuple en effet la coutume n'est pas seulement un legs plus ou moins révéré du passé, elle est intimement liée aux conditions mêmes de l'existence du *moujik*, à la commune rurale, au *mir* et au mode de propriété, en sorte que, pour enlever toute force à la coutume, il faudrait supprimer le *mir* et la propriété collective.

Chez les Russes comme chez la plupart des Slaves, il y a fréquemment discordance entre le droit écrit, plus ou moins inspiré de l'étranger, et le droit coutumier, hérité des ancêtres. Cette contradiction entre la législation officielle et les coutumes nationales diminue singulièrement dans les populations rurales l'autorité de la loi. Selon la remarque d'un éminent juriste slave, un code qui blesse l'instinct populaire et les notions traditionnelles de la justice

(1) Le mot *volost*, traduit parfois par canton, désigne soit une grande commune rurale, soit plus souvent une agglomération de plusieurs petites communautés de villages réunies administrativement.

(2) Proverbe cité par M. Ralston, *Études sur les proverbes russes*.

risque de détruire l'idée même du droit (1). L'homme du peuple ne se soumet qu'avec répugnance à des lois qu'il n'aime ni ne comprend, et cherche par tous les moyens à se soustraire à leur joug. N'auraient-ils d'autre avantage que de laisser à la coutume un refuge légal et un interprète autorisé, les tribunaux de bailliage, loin d'être inutiles, rendraient d'importans services au bien-être et à la moralité des paysans.

L'émancipation a, dans les dernières années, tourné l'attention du gouvernement et du public vers ces coutumes villageoises presque entièrement dédaignées au temps du servage. C'était au cœur même de la Russie tout un monde inconnu et original qui s'ouvrait aux découvertes des patriotes et des curieux, des juristes et des ethnographes. Les explorateurs ne lui ont pas manqué, les recherches ont été encouragées par le gouvernement et par les sociétés savantes, surtout par la Société russe de géographie. Des missions spéciales ont été envoyées en diverses régions, de patientes monographies ont été consacrées aux coutumes des diverses provinces, de vastes questionnaires, successivement étendus, ont, par une minutieuse enquête sur les usages juridiques des différens gouvernemens, préparé un recueil complet du droit coutumier national. A tous ces travaux, les tribunaux de bailliage ont fourni une base solide avec des renseignemens authentiques; pour connaître les idées juridiques du peuple russe, il n'y a guère qu'à collectionner les décisions de ces cours villageoises (2).

De ces matériaux, divers écrivains ont tiré de curieuses études sur les mœurs populaires et les idées du paysan touchant la justice, la propriété, la famille, le mariage (3). Les sentences de ces humbles tribunaux de village nous révèlent dans leur vérité et leur simplicité toutes les notions juridiques, et par suite les notions morales du *moujik*. A travers les variétés provinciales, il y a dans le droit coutumier populaire, comme dans la nation russe elle-même, une incontestable homogénéité. Les régions qui présentent les particularités les plus différentes et les usages les plus originaux sont d'ordinaire les contrées où les populations d'origine étrangère, les *allogènes* finnois et autres ont conservé le plus d'influence ou laissé le plus de traces dans les mœurs et la vie locale (4).

(1) M. Bogicic dans ses études sur le droit coutumier des Slaves du sud.

(2) C'est ce qui a été fait par la grande commission d'enquête sur les tribunaux des paysans qui en 1874 a publié en six volumes le résultat de ses recherches sous le titre de : *Troudy kommissii po preobrazovaniou volostnykh soudof.*

(3) Nous citerons entre autres les travaux de M. Tchoubinsky, Kisliakovski, Efimenko et Pachmann. Ce dernier est en train de résumer le droit coutumier civil dans un ouvrage dont le 1er volume a déjà paru.

(4) Nous avons donné quelques-uns des traits essentiels du droit coutumier popu-

Au-dessus des questions ethnologiques ou historiques soulevées par les coutumes populaires, se pose la question juridique. Quelle place le droit coutumier peut-il revendiquer dans les tribunaux? C'est là pour le législateur un problème des plus importans et aussi des plus ardus; c'est un de ceux dont s'est occupé le premier congrès des juristes russes, sans lui avoir pu donner une solution définitive. Le gouvernement n'en avait pas méconnu la gravité. Un article de l'acte d'émancipation stipulait déjà expressément que, pour l'ordre de succession dans les héritages, les paysans étaient autorisés à suivre les usages locaux (1). La loi de 1864, qui a consacré la nouvelle organisation judiciaire, enjoint aux juges de paix de tenir toujours compte des coutumes en vigueur; mais, le législateur n'ayant pas pourvu aux cas de conflit entre le droit écrit et le droit coutumier, ce dernier est d'ordinaire sacrifié ou n'est admis qu'en l'absence de loi écrite. Les tribunaux de bailliage restent les seuls où la coutume règne en souveraine et où les affaires des paysans soient jugées conformément à leurs notions juridiques. Or la compétence de ces tribunaux de *volost* est limitée aux affaires d'une valeur inférieure à 100 roubles, et leur intégrité ou leur impartialité n'offrent pas assez de garanties pour étendre leur juridiction (2). Au-dessus de 100 roubles, la propriété des paysans semble donc être soustraite au droit coutumier pour passer sous l'empire de la loi écrite. Dans la pratique, il est cependant loin d'en être toujours ainsi.

Et d'abord la plupart des affaires des villageois, celles qui ne sont portées devant aucun tribunal, sont réglées selon l'usage local; puis, pour les affaires litigieuses mêmes, quand elles viennent devant les tribunaux ordinaires, il est souvent difficile aux juges de leur appliquer le texte de la loi. Là surtout où règne la propriété collective, les droits des familles d'un même village et les droits des membres d'une même famille sont souvent trop mal définis, trop mal établis juridiquement pour servir de base à une action civile ou se prêter à l'application de la loi ordinaire. Enfin, si le législateur ne défère aux tribunaux de *volost* que les contestations dont l'objet a une valeur moindre de 100 roubles, le consentement des deux parties suffit pour que des causes plus importantes soient portées devant ces modestes tribunaux et légalement tranchées par

laire en étudiant la constitution de la famille et de la propriété chez le paysan. Voyez la *Revue* du 1er novembre 1876.

(1) Article 38 de l'acte d'émancipation.

(2) Encore ne s'agit-il que des procès concernant les biens mobiliers ou l'allocation communale. Les affaires touchant les immeubles acquis en dehors de cette allocation sont de la compétence des tribunaux ordinaires. Cela montre encore le lien des tribunaux de *volost* avec la propriété collective.

leur arrêt. Le domaine du droit coutumier et de la justice villageoise est ainsi moins étroitement circonscrit qu'il ne le semble au premier abord.

La compétence des tribunaux de *volost* n'est pas bornée aux affaires civiles; elle s'étend à certaines affaires criminelles, ou mieux correctionnelles, comme nous dirions en France. Les tribunaux de bailliage prononcent sur tous les délits de peu de gravité commis dans l'enceinte de la *volost* par des paysans sur des gens de même condition (1). Parmi les délits soumis à ces assises villageoises figurent tous les actes contraires à une bonne police, tels que les disputes, les rixes, les désordres de toute sorte, l'ivrognerie, la mendicité. Ensuite viennent les délits contre la propriété, fraudes, abus de confiance et tout vol simple d'une valeur inférieure à trente roubles, puis les offenses aux personnes, injures, menaces, coups ou blessures légères. A côté de ces délits se rangent les infractions aux lois ou usages particuliers aux paysans sur le partage des terres communales ou les partages de famille, sur le domicile et les changemens de résidence. Cette justice patriarcale se trouve ainsi chargée de maintenir l'obéissance à l'autorité traditionnelle du *mir* et en même temps de maintenir le respect dû aux fonctionnaires de la commune, aux anciens de *volost* ou de village, aux parens, aux vieillards, et, selon le texte de la loi, à toutes les personnes dignes d'une considération particulière. A ce rustique tribunal revient le soin de faire respecter l'autorité domestique aussi bien que l'autorité du *mir*, de faire régner l'ordre et la paix dans le ménage comme dans la commune du *moujik*.

Les tribunaux de *volost* ont à protéger la liberté et la sécurité de la femme et des enfans, aussi bien que l'autorité du chef de famille. La loi leur confère le droit de punir les maris qui maltraitent leurs femmes. La brutalité maritale, vieux reste des mœurs du servage, étant un des principaux vices du *moujik*, les juges de *volost* rendraient à la famille du paysan un inappréciable service, s'ils y relevaient la dignité de la mère et de l'épouse (2). Les procès domestiques

(1) Les habitans des autres classes, les propriétaires et les gens à leur service ne relèvent point des tribunaux de *volost*, pas plus que de l'autorité de l'*ancien* de village. Certains membres de la noblesse ont voulu s'autoriser de cette exemption pour réclamer en faveur des grands propriétaires un droit de justice ou de police sur leurs terres, disant qu'aujourd'hui d'immenses domaines de plusieurs centaines de verstes carrées restent sans aucune police. Selon certains membres de la noblesse de Saint-Pétersbourg, la parité entre le paysan et le propriétaire exigerait que ce dernier fût investi d'un droit de police domaniale. Sur ces prétentions exprimées naguère dans l'assemblée de la noblesse de Saint-Pétersbourg, nous pouvons renvoyer à l'intéressante étude de M. Dmitrief, *Revolutsionny conservatizm*, p. 101, et aussi à la *Revue* du 1er août 1876 et du 15 août 1877.

(2) Voyez à cet égard, dans la *Revue* du 1er novembre 1876, l'étude ayant pour titre : *le Paysan russe, la famille patriarcale et le communisme agraire.*

devant cette justice primitive donnent parfois lieu à de singulières sentences. Dans un village de notre connaissance, on avait à juger un mari qui avait battu sa femme, et une femme qui ne voulait plus vivre avec son mari. Ne voulant donner gain de cause ni à l'un ni à l'autre, les juges les condamnèrent tous deux à quelques jours d'emprisonnement, et, comme il n'y avait pour toute prison qu'une seule salle, les deux coupables furent enfermés ensemble.

D'ordinaire, les juges sont naturellement peu sévères pour les abus de l'autorité masculine, et, quand il est condamné par le tribunal, le mari prend parfois à la maison sa revanche sur la femme. Les procès ne font ainsi souvent qu'envenimer les rapports des époux, et, pour échapper à la tyrannie conjugale, la femme finit trop fréquemment par recourir à la fuite ou au meurtre (1). Afin de ne pas réduire les paysannes à de telles extrémités, il été récemment question d'accorder aux juges de *volost* la faculté de prononcer la séparation de corps des deux époux en cas de mauvais traitemens de la part de l'un d'eux. C'est là un droit qui semble exorbitant pour de pareils tribunaux, mais ce droit pourrait leur être conféré d'une manière détournée en leur attribuant simplement la faculté de faire délivrer à la femme maltraitée par son mari un passeport qui lui permît de quitter le domicile et la commune de son époux. Les mœurs des campagnes sont trop favorables à l'autorité maritale pour que les tribunaux de village abusent de leurs pouvoirs contre le mari et rompent les chaînes de la femme avant que le poids n'en soit manifestement intolérable.

Les peines que peuvent infliger les tribunaux de *volost* sont de diverses sortes. Le législateur s'est gardé de les abandonner à l'arbitraire des juges, il a pris soin de les déterminer et d'en marquer les limites. La loi en fixe le *maximum* à trois roubles d'amende, à sept jours d'arrêts ou à six journées de corvée au profit de la commune, et enfin à vingt coups de verge. Cette dernière peine place les tribunaux de *volost* en dehors du droit commun, en dehors de la législation qui a supprimé les châtimens corporels. D'où vient cette étrange et pour nous choquante anomalie? elle vient de la nature spéciale de cette justice rustique. Avec les verges, c'est la coutume et la tradition qui chez le paysan triomphent dans la justice criminelle et le droit pénal aussi bien que dans le droit civil. L'ancien serf, fouetté et fustigé pendant des siècles, est fait au bâton et aux corrections patriarcales, il n'en sent guère l'ignominie et leur offre son dos sans honte. Il a l'esprit encore trop

(1) D'après les statistiques criminelles, le nombre des femmes du peuple qui se débarrassent de leur mari par le fer et le poison est relativement considérable, et ces crimes, qui ont pour motif la brutalité de l'homme, trouvent fréquemment grâce devant le jury.

réaliste et positif pour n'en pas apercevoir les avantages pratiques, et il apprécie les verges sans préjugé. Quelle peine est plus simple, plus rapide, plus saine quand elle est appliquée avec mesure? quelle peine est plus économique pour le coupable qui la reçoit et pour l'autorité qui l'inflige? Les verges ne coûtent ni argent ni temps ; après le fouet, on travaille mieux, on dort mieux, assure un vieux dicton.

C'est la coutume qui maintient encore les verges dans la justice villageoise, et c'est la coutume qui peu à peu les supprimera. Un des avantages du droit coutumier sur le droit écrit, c'est qu'en effet le premier se modifie et s'améliore insensiblement avec les mœurs et les idées dont il suit les progrès. Aussi le législateur a-t-il été bien inspiré en ne faisant point violence aux habitudes et aux traditions rurales et en se contentant d'abroger cette peine humiliante pour les classes relevant uniquement du droit écrit. Le jour où le paysan sentira toute l'indignité, toute l'abjection de ce châtiment, légalement supprimé pour toutes les autres conditions, les tribunaux de *volost* auront bientôt cessé d'y condamner le *moujik*. Les verges tomberont d'elles-mêmes des mains du juge, et, en en prohibant définitivement l'emploi, la loi ne fera que sanctionner le progrès des mœurs. La réforme se fera peu à peu toute seule. Déjà les verges commencent à perdre de leur vogue, dans nombre de communes les paysans tendent à leur substituer l'amende ou les arrêts. La loi du reste ne tolère l'usage de cette peine rustique qu'en le restreignant; elle exempte expressément des verges ceux des paysans qui en souffriraient le plus dans leurs membres ou leur cœur, les femmes de tout âge, les vieillards au-dessus de soixante ans, tous les hommes ayant obtenu un diplôme d'instruction dans les écoles de district, sans compter les fonctionnaires ou les juges de la commune et tous ceux qui tiennent à l'administration locale, à l'enseignement ou au culte.

IV.

A des tribunaux uniquement chargés d'appliquer les coutumes locales, il est oiseux de demander aucune instruction juridique; aussi les juges de bailliage sont-ils de simples paysans choisis par leurs égaux. Avec le droit coutumier, le jugement par ses pairs n'offre que des avantages, et l'élection des juges paraît naturelle. Le juge n'est guère alors qu'un arbitre ou bien un juré, et là où règne la coutume le jury fonctionne presque aussi aisément au civil qu'au criminel. Le mandat des juges de bailliage est d'ordinaire annuel, leur élection est abandonnée au conseil de *volost*

(*volostnoi skhod*), qui lui-même est nommé par les chefs de famille de chaque village (1). Ce tribunal sort ainsi d'une élection à deux degrés. Le nombre de ses membres varie de quatre à douze, selon les dimensions et la population de la *volost*. Les juges doivent tenir une audience tous les quinze jours, d'ordinaire le dimanche. Les *anciens* de village, le *starchine* et les *starostes*, sont formellement exclus de cette magistrature; ils ne peuvent ni se mêler à la procédure ni même assister à l'audience. Jusque dans cette justice anormale on a ainsi rigoureusement appliqué le principe nouveau de la division des pouvoirs. Au village, cette séparation reste souvent plus apparente que réelle; si le maire ou *starchine* ne peut siéger parmi les juges, il fait souvent élire ses amis et ses créatures ou tient les élus dans sa dépendance (2). Il ne faut pas oublier du reste que sous le régime de la propriété collective, l'assemblée de village, le *mir*, source de tous les pouvoirs locaux, tranche souverainement toutes les questions touchant au partage des terres ou à la répartition de l'impôt, et possède sur ses membres une sorte de pouvoir disciplinaire qui naguère encore s'étendait jusqu'au bannissement et à la déportation en Sibérie (3).

On ne saurait exiger des juges de *volost* une instruction supérieure à celle de la moyenne des paysans. La plupart sont entièrement illettrés : sur cinq ou six, il n'y en a guère qu'un qui sache lire et écrire (4). Le plus grand nombre se contente de tracer une croix au-dessous des actes rédigés par le *pisar* ou greffier communal. La loi permet aux communes de voter à leurs juges une indemnité, mais d'ordinaire ils restent sans rétribution. Pour les paysans, ces fonctions semblent ainsi trop souvent une charge sans compensation, en sorte que d'habitude elles sont loin d'être recherchées. Beaucoup regardent cette magistrature gratuite comme une fastidieuse corvée, et dans certaines *volostes* on y appelle à tour de rôle tous les chefs de famille. De là parfois des abus, de là le manque d'indépendance du tribunal et l'influence excessive de *l'ancien* (*starchine*), et surtout du greffier qui, dressant les actes, dicte fréquemment les sentences, et fait parfois trafic de son influence. La vénalité, presque entièrement expulsée des tribunaux ordinaires,

(1) Voyez la *Revue* du 15 août 1877.

(2) En outre, par une sorte d'inconséquence plus ou moins justifiée par les besoins de l'ordre public, le *starchine* et les *starostes* ont personnellement le droit de frapper leurs administrés d'une amende d'un rouble et de deux jours de détention ou de travail forcé au profit de la commune. S'il veut infliger une peine plus sévère, l'*ancien* est obligé de déférer le coupable au tribunal de *volost*, qui seul aujourd'hui peut condamner aux verges.

(3) Voyez la *Revue* du 15 août 1877.

(4) C'est la proportion indiquée par la commission d'enquête.

peut ainsi trouver un refuge dans cette obscure justice rurale.

J'ai assisté, dans un des gouvernemens du centre de la Russie, à l'audience d'un de ces tribunaux de paysans. Les juges siégeaient dans une maison de bois pareille à l'*izba* des *moujiks*. La salle était petite et basse, un portrait de l'empereur décorait la muraille du fond, et, comme partout en Russie, dans l'un des angles étaient suspendues les saintes images. Trois juges à longue barbe et en long caftan étaient assis sur un banc, et à leur gauche, derrière une petite table, se tenait le *pisar* ou scribe, qui seul de l'assistance était rasé et vêtu à l'européenne. Comme d'habitude c'était un dimanche, un jour de chômage, et au dehors la foule des paysans causait de ses affaires à la porte de l'humble maison commune. La salle, les juges et le public avaient un air de dignité simple, à la fois sérieuse et naïve, qui ne manquait point d'une majesté rustique. Je vis juger deux affaires, l'une civile, l'autre correctionnelle. A leur entrée, les parties et les témoins s'inclinaient profondément, selon l'usage, du côté des saintes images en faisant un grand signe de croix. Parmi les juges, l'on ne distinguait point de président ; ils parlaient et interrogeaient tour à tour, ou tous à la fois, chacun exprimant tout haut son opinion. Le greffier écrivait, et de temps à autre intervenait lui aussi dans les débats (1). J'admirai la patiente persévérance avec laquelle les juges cherchaient à mettre les parties d'accord.

L'une des deux affaires présenta quelques incidens fort caractéristiques. Il s'agissait d'une femme, grande et vigoureuse gaillarde, qui se plaignait d'avoir été battue par un homme. Cette fois le brutal n'était pas le mari, ce qui pour le tribunal eût été sans doute une excuse ou une circonstance atténuante. Le *moujik* se défendait en soutenant que la femme lui avait porté les premiers coups. La plaignante et l'accusé se tenaient tous deux debout devant les juges, plaidant chacun leur cause avec volubilité, s'interpellant vivement l'un l'autre et en appelant également à leurs témoins rangés à côté d'eux. « Varvara Petrova, dit un des témoins de la partie adverse, a déclaré qu'avec un *vedro* d'eau-de-vie elle était sûre de son procès. » A cette révélation, le tribunal ne parut ni bien surpris ni bien scandalisé ; les juges hochèrent honnêtement la tête sans témoigner une indignation exagérée et continuèrent l'interrogatoire après une brève réprimande à l'indiscret témoin. « Accordez-vous, entendez-vous, » ne cessaient-ils de répéter en cherchant les termes d'un compromis et s'évertuant à faire dicter la sentence par les deux parties au lieu de la leur imposer. « Enfin, Varvara Petrova,

(1) Toute la procédure est orale, mais l'on doit tenir registre des affaires et des sentences des juges. De là la nécessité d'un greffier.

disaient les juges à la femme, combien demandes-tu d'indemnité? — Trois roubles, répondit la paysanne. — Oh! trois roubles c'est trop, tu ne les auras pas, » murmura le juge, et s'adressant à l'accusé : « Et toi, combien veux-tu lui donner? — Moi, rien, répondit le *moujik*. — Oh! reprit le juge, rien ce n'est pas assez. Combien lui donnes-tu? — Eh bien! un rouble, finit par s'écrier le prévenu. — Un rouble et un *chtof*, interrompit la femme (1). — On ne parle pas de *chtof* et d'eau-de-vie ici, répliqua un des juges. Dehors tu boiras autant que tu voudras, mais on ne fait pas entrer cela dans les jugemens. » Là-dessus la femme se résigna, le greffier lut la sentence condamnant le *moujik* à un rouble de dommages-intérêts, les deux parties s'inclinèrent en signe d'assentiment et, après un salut aux images, se retirèrent avec leurs parens et amis.

En dépit des protestations du tribunal, l'eau-de-vie, la pâle *vodka*, semble jouer un grand rôle dans cette justice villageoise, comme dans toute la vie rurale. Beaucoup de procès ont leur dénoûment au *kabak* (cabaret), souvent juges, greffier et parties boivent et quelquefois s'enivrent ensemble. L'alcool figure tantôt comme pot-de-vin, tantôt comme amende. Parfois même, dit-on, le tribunal ne se donne point la peine de changer de local; la sentence rendue, le condamné, on pourrait dire le perdant, fait apporter un *vedro* sur la table des juges, et séance tenante la salle de justice se transforme en cabaret. Je ne sais rien de plus étonnant pour nous et de plus caractéristique à cet égard que ce qui se passait il y a quelques années au centre de l'empire, dans le gouvernement de Penza, où, sous l'inspiration de philanthropes de parade et de fonctionnaires trop zélés, de nombreuses communes de paysans s'étaient résolues tout à coup à mettre par un vote régulier le cabaret en interdit. Or, dans plusieurs de ces communes qui faisaient officiellement profession de tempérance et paraissaient avoir embrassé les sévères doctrines du *teetotalism*, il a été prouvé qu'au lieu d'être soldées en argent, les amendes imposées aux contrevenans par le tribunal de *volost* étaient fréquemment acquittées en eau-de-vie et consommées par les juges ou les fonctionnaires de la commune (2).

Après de tels faits, on comprendra que les tribunaux de *volost*

(1) Le *chtof*, autre mesure de liquide en usage pour l'eau-de-vie

(2) Ces détails sont confirmés par une des revues de Saint-Pétersbourg, le *Messager de l'Europe* (*Vestnik Evropy*), numéros de juillet et de septembre 1876. Les contradictions de ce genre, encore trop fréquentes en Russie, ne sont qu'une conséquence de la manie d'ostentation qui pousse tant de fonctionnaires ou de particuliers à se faire les promoteurs de réformes d'apparat et parfois de pure apparence pour s'en faire un titre aux yeux du gouvernement ou du public. C'est ainsi, par exemple, qu'un des principaux instigateurs de cette ligue de tempérance du gouvernement de Penza avouait lui-même avoir établi sur ses terres un grand nombre de cabarets.

soient l'objet de vives critiques et d'attaques passionnées. On leur reproche l'ignorance des juges et l'influence excessive de l'*ancien* ou du greffier, on les accuse tantôt de vénalité, tantôt de partialité. Il est clair en effet que de pareils tribunaux ne sauraient être exempts de tout blâme; mais pour un œil impartial, la plupart des défauts tant reprochés aux juges de *volost* découlent des défauts mêmes du paysan, et s'atténueront ou disparaîtront avec le progrès de l'instruction et des mœurs. Toutes ces imperfections n'enlèvent point à cette humble justice l'avantage d'être la plus rapide, la moins chère et la mieux comprise du *moujik*. Si parmi les propriétaires des campagnes ou les écrivains des villes beaucoup en réclament la suppression, la plupart des paysans qui s'en plaignent en demandent eux-mêmes le maintien. Sur 400 témoignages recueillis par la commission d'enquête, 70 seulement s'étaient prononcés pour l'abrogation de cette justice corporative. Il est bon du reste de remarquer qu'en plus d'un cas les paysans qui n'ont pas confiance dans l'intégrité ou dans les lumières des tribunaux de *volost* restent libres de se soustraire à leur juridiction. De même qu'ils peuvent d'un commun accord soumettre aux tribunaux de bailliage des affaires dévolues par la loi aux tribunaux ordinaires, les plaideurs sont maîtres de confier aux juges de paix des affaires qui rentrent dans la compétence légale des juges de *volost*. Un assez grand nombre de paysans usent de cette dernière faculté. En outre, les causes civiles, quelle que soit la valeur de l'objet en litige, peuvent toujours, du consentement des deux parties, être abandonnées à la décision d'un ou plusieurs arbitres désignés par les intéressés. Dans ce cas, la loi donne sa sanction au jugement de ce tribunal arbitral (*treteiski soud*) et en déclare les arrêts irréformables. L'on voit que les paysans ont le choix entre divers modes de justice, et qu'en matière civile au moins la juridiction des tribunaux de *volost* n'est guère que facultative, ce qui diminue singulièrement l'importance des abus signalés dans cette justice patriarcale.

Quand le droit coutumier sur lequel repose toute la vie des campagnes n'exigerait point un organe spécial et légalement autorisé, les tribunaux des paysans n'en resteraient pas moins le complément naturel du *mir* et de la propriété collective des terres. Tant que le *mir* retiendra ses formes antiques, tant que la commune rurale conservera son cadre corporatif, il sera malaisé ou inopportun de supprimer les tribunaux de bailliage, ou de les dépouiller de leur forme corporative. Aussi, après avoir étudié cette justice spéciale dans une vingtaine de provinces, la commission d'enquête instituée par le gouvernement s'est-elle uniquement préoccupée des moyens d'en améliorer le fonctionnement. Dans l'état actuel des mœurs,

c'est là par malheur une difficile entreprise. Pour relever les fonctions et le niveau des juges, la commission avait proposé de leur allouer un traitement, ce qui enlèverait à cette justice populaire un de ses principaux avantages, le bon marché, et pour que cette nouvelle charge ne pesât point trop lourdement sur les communes, la commission proposait de diminuer le nombre de ces tribunaux et d'en étendre la circonscription, ce qui risquerait de rendre les fonctions de juge trop absorbantes et les portes du tribunal moins accessibles. L'expérience semble avoir montré qu'il est malaisé de remédier législativement aux défauts du *volostnoï soud*. La justice villageoise est une de ces institutions qu'il est plus facile d'abroger que de modifier. Aussi ces tribunaux de *volost*, si souvent et si justement critiqués, ont-ils survécu sans changement aux enquêtes gouvernementales et aux plans de réforme de la presse. A ce point de vue, les examens des commissions officielles sont pratiquement demeurés stériles. Pour le redressement des abus de cette justice rurale, il faut peut-être moins compter sur la loi et le gouvernement que sur le temps, sur la diffusion de l'instruction, sur l'élévation du niveau moral du *moujik*.

Des questions posées par la commission d'enquête et depuis discutées dans la presse, une seule mérite notre attention. Convient-il de placer au-dessus des tribunaux de bailliage un tribunal d'appel, et ce tribunal, comment pourrait-il être composé? D'après l'acte d'émancipation, toutes les décisions des juges de *volost*, au criminel comme au civil, sont définitives. Aucune autorité administrative ou judiciaire ne peut ni les abroger ni les modifier. Leurs sentences ne peuvent être attaquées et annulées que si le tribunal a dépassé les limites de sa compétence, ou bien s'il a violé ou négligé le peu de formalités prescrites par la loi, telles que la citation des parties ou l'audition des témoins. Ainsi il n'y a point pour la justice des paysans de cour d'appel, mais simplement une cour de cassation. Le soin de contrôler la légalité des décisions des tribunaux de *volost* avait été en 1866 confié à l'assemblée des arbitres de paix (*mirovye posredniki*), magistrats créés spécialement par l'acte d'émancipation pour régler les litiges entre les paysans et les propriétaires, et supprimés dans les dernières années. Le nombre des pourvois près des arbitres de paix n'était que de 7 pour 100 en matière criminelle et de 4 pour 100 dans les affaires civiles, ce qui semble montrer que la plupart des juges commettaient peu d'abus de pouvoirs ou que la majorité des justiciables acceptaient sans répugnance leurs décisions. Depuis la suppression des arbitres de paix, les fonctions de cour de cassation vis-à-vis des tribunaux de *volost* ont été transférées non à une cour de justice,

mais à un nouveau conseil administratif spécialement chargé du contrôle des communes rurales et appelé *commission de district pour les affaires des paysans* (1).

Pour ces modestes tribunaux il n'y a pas encore d'instance d'appel, et il est difficile d'en instituer sans créer une nouvelle cour spéciale, car il serait peu logique de déférer à des tribunaux jugeant selon le droit écrit les arrêts rendus selon le droit coutumier. Aussi avait-on proposé de tirer du sein même des tribunaux de *volost* le tribunal d'appel réclamé par la commission d'enquête, et cela en composant cette cour d'appel de juges de *volost* empruntés à divers bailliages. C'est, comme nous le verrons, le système aujourd'hui en vigueur pour les juges de paix, et il serait à craindre que ce procédé de contrôle, déjà souvent défectueux pour la justice de paix, ne fût pour la justice des paysans qu'une vaine et dispendieuse complication. En tout cas, si l'on instituait une double instance pour la justice des paysans, la Russie n'aurait plus seulement, comme aujourd'hui, une double magistrature, deux classes de juges, deux ordres de tribunaux, isolés et indépendans les uns des autres, elle en aurait trois, possédant chacun en propre ses cours d'appel aussi bien que ses tribunaux de première instance et n'ayant de commun que la cour de cassation. Placée entre la justice de paix et la justice des paysans, la magistrature ordinaire présenterait alors l'aspect d'un édifice flanqué de deux ailes d'égale hauteur et d'architecture différente.

V.

Avant d'aborder l'étude de la double série de tribunaux institués par la réforme judiciaire, il nous reste à jeter un coup d'œil sur une autre justice exceptionnelle, qui elle aussi a conservé ses formes corporatives et qui possède en propre non-seulement ses tribunaux de première instance et ses cours d'appel, mais aussi

(1) *Ouiezdnoé po Krestianskim délam prisoustvié.* Ce conseil, présidé par le maréchal de la noblesse du district, est composé d'hommes pour la plupart étrangers à la magistrature, l'*ispravnik* ou chef de la police locale, le président de la commission permanente du *zemstvo* et un autre membre de cette assemblée, enfin un juge de paix honoraire désigné par le ministre de la justice. (Voyez la *Revue* du 15 août 1877.) Il est à remarquer que chacun des membres de ce conseil a le droit de lui déférer les excès de pouvoir des tribunaux de bailliage et que les arrêts des juges de *volost* peuvent ainsi être cassés sans qu'il se soit produit aucune réclamation de la part des intéressés. Cette mesure de défiance est une précaution contre la fréquente ignorance des paysans et de leurs juges en matière de compétence.

sa cour de cassation. C'est la justice ecclésiastique (1). Presque seule dans le monde chrétien, l'église russe a gardé sur ses membres ou ses clercs ce droit de justice, ce for ecclésiastique aujourd'hui encore si vivement regretté de l'église latine. Dans chaque diocèse ou éparchie siège un consistoire éparchial (*éparkhialnaïa konsistoria*) dont les membres, appartenant tous au clergé, sont nommés par le saint synode sur la présentation de l'évêque (2). C'était là jusqu'à ces derniers temps le tribunal de première instance pour les causes encore ressortissant à cette justice spéciale. Près de chacun de ces consistoires diocésains est placé un secrétaire qui, nommé par le saint synode sur la présentation du *haut procureur* de cette assemblée, reste sous les ordres immédiats de ce fonctionnaire. Les secrétaires des consistoires ont sur la marche des affaires et sur les décisions des procès une influence qui a parfois donné lieu à de regrettables abus et ouvert la justice de l'église aux vices qui déshonoraient la justice laïque. Au-dessus des consistoires et des évêques, s'élève le saint synode, vrai sénat ecclésiastique qui juge en dernier ressort, tantôt comme cour d'appel, tantôt comme cour de cassation.

On s'étonnera peut-être que, suivant l'exemple de la plupart des états de l'Occident, la Russie n'ait pas encore partout substitué à la justice ecclésiastique la justice laïque. C'est que le gouvernement du tsar n'a pas voulu dépouiller l'église nationale d'un droit séculaire; il s'est contenté de mettre à l'étude une réforme qui doit en même temps modifier la procédure de la justice ecclésiastique, en refondre les tribunaux et en limiter la compétence. Voici quelles sont les bases de cette triple réforme lentement élaborée par une commission spéciale dont les travaux étaient achevés avant la dernière guerre d'Orient.

Aujourd'hui la justice ecclésiastique souffre des défauts de l'ancienne justice russe : on veut la réordonner selon les principes qui ont dirigé la réforme des tribunaux ordinaires. Les pouvoirs judiciaires et administratifs étaient confondus dans les consistoires de diocèse comme dans le saint synode. On doit donner à la justice des organes indépendans et soustraire ses décisions à l'autorité ou à la confirmation des évêques diocésains. La procédure était écrite et secrète, elle sera publique et orale. Comme les tribunaux ordinaires les cours ecclésiastiques s'ouvriront aux débats contradictoires, les accusés n'y seront plus condamnés sans être entendus,

(1) Nous ne comptons pas ici la justice militaire, qui en Russie, comme partout ailleurs, a naturellement sa juridiction propre et son code particulier.

(2) Voyez sur cette organisation diocésaine la *Revue* du 1er mai 1874.

le prévenu aura droit à un défenseur. Si les projets des commissions gouvernementales sont réellement appliqués, ce sera une chose singulière que l'introduction de ces maximes du droit moderne dans une justice anormale et archaïque.

L'organisation projetée des nouveaux tribunaux ecclésiastiques est en grande partie calquée sur celle des tribunaux ordinaires récemment institués. Il y aurait dans chaque diocèse un ou plusieurs juges ecclésiastiques élus parmi les membres du clergé séculier et nommés par le clergé lui-même avec le concours des représentans laïques des paroisses. Ces juges auraient vis-à-vis des membres du clergé une juridiction analogue à celle des juges de paix vis-à-vis des laïques; ils connaîtraient de tous les petits délits commis par un ecclésiastique contre les lois et les règlemens de l'église. Au-dessus de ces juges seraient placés des tribunaux d'arrondissement comprenant chacun plusieurs diocèses. Les membres en seraient également des prêtres, et le président, nommé par l'empereur sur la présentation du saint synode, serait un dignitaire ecclésiastique ayant rang d'archiprêtre ou même d'évêque. Ces tribunaux d'arrondissement jugeraient en appel les affaires soumises aux juges inférieurs, et en première instance les affaires plus graves. Leurs arrêts ne pourraient être attaqués que devant le saint synode, qui continuerait à faire fonction de cour de cassation. Des procureurs laïques placés sous les ordres du *haut procureur* du saint synode formeraient le parquet de cette magistrature cléricale. Pour appliquer au saint synode même le principe de la séparation des pouvoirs, on a proposé d'y établir une section dont les membres n'auraient d'autres attributions que celles de juges, et seraient désignés par l'empereur parmi les prêtres ou archiprêtres. Cette section jouerait le rôle de cour d'appel par rapport aux tribunaux d'arrondissement, et dans ce cas l'assemblée générale du saint synode servirait de cour de cassation (1).

Pour ce qui est de la compétence de ces tribunaux d'église, leur juridiction s'étend aujourd'hui sur toute une classe d'hommes, le clergé, et sur tout un groupe d'affaires, les causes matrimoniales, les causes de divorce ou mieux d'annulation de mariage (2). La

(1) La section judiciaire du saint synode aurait à juger les crimes et délits commis par les archiprêtres (*blagotchinnye*) et autres dignitaires ecclésiastiques d'un certain rang, tandis que les membres du saint synode n'auraient d'autres juges que le *plenum* de cette assemblée.

(2) Voyez à cet égard la *Revue* du 1er mars 1874. Je remarquerai, en passant, qu'en certains cas, les tribunaux d'église ont leur pénalité particulière, la pénitence ecclésiastique ou détention dans les couvens, peine réservée après les procès en divorce aux époux coupables d'infidélité.

réforme devait, à ce double égard, restreindre en la délimitant cette justice anormale pour ne lui laisser que ce que les mœurs et le culte national ne permettent point de lui soustraire. C'est là aussi ce qu'avait en vue le gouvernement, au moins pour la seconde catégorie d'affaires soumises à la juridiction de l'église, pour les procès de divorce. Quant aux causes spéciales au clergé, il n'est pas question de les enlever à ses tribunaux.

Les prêtres et moines doivent rester soumis à la juridiction ecclésiastique, non-seulement pour les fautes disciplinaires commises dans l'exercice de leurs fonctions, pour les contraventions aux règlemens de l'église non prévues dans le code pénal, mais aussi pour certaines contestations entre les membres du clergé et même, d'après les textes assez vagues des projets de réforme, pour certains délits qui, tout en étant poursuivis par les lois ordinaires, sont avant tout des infractions aux règlemens de l'église. Comme la plupart des délits qui conduisent les autres Russes devant les juges de paix sont une violation des lois religieuses aussi bien que des lois civiles, le prêtre pourrait s'autoriser de semblables formules pour n'être le plus souvent traduit que devant ses propres tribunaux, c'est-à-dire devant des supérieurs dont l'esprit de corps pourrait bien faire pour lui autant des protecteurs que des juges. Comme le militaire ne relève que des tribunaux militaires, le prêtre serait jugé par les tribunaux ecclésiastiques qui, dans ses différends avec des hommes d'une autre classe, pourraient parfois lui témoigner une partiale indulgence. La réforme annoncée consacrerait ainsi une fâcheuse atteinte au principe de l'égalité devant la loi. La justice ecclésiastique perdrait au contraire tout caractère de privilège, si elle était réduite à ne juger que les infractions des membres du clergé aux devoirs de leur profession et aux règlemens de l'église, si, au lieu d'offrir aux prêtres une sorte d'abri contre les justes revendications des laïques, ces tribunaux, restreints à un rôle purement disciplinaire, n'avaient d'autres fonctions que d'assurer dans le clergé l'observation des lois ecclésiastiques, tout en donnant au prêtre orthodoxe ce qui fait défaut au prêtre catholique dans la plupart des états modernes, un juge entre ses supérieurs et lui, un recours contre les excès de l'arbitraire épiscopal.

Plus heureuse que l'église latine, l'église russe est demeurée en possession de prononcer sur les causes de validité ou de nullité de mariage. Certaines de ces causes, telles que les cas de bigamie ou de mariage par contrainte, sont aujourd'hui soumises à une double procédure, devant être portées à la fois devant les tribunaux laïques et devant les tribunaux ecclésiastiques. D'autres, telles que les pro-

cès en annulation de mariage pour motif d'infidélité de l'un des deux conjoints, étaient jusqu'ici exclusivement réservées aux juges d'église (1). Les intérêts les plus chers de la famille et les droits les plus sacrés de la vie domestique étaient ainsi abandonnés à une justice qui, en dépit du mariage des prêtres, présentait aussi peu de compétence morale que de garanties juridiques. La procédure près de ces cours ecclésiastiques était si lente et si dispendieuse que pratiquement le divorce n'a jamais été accessible qu'aux riches.

Dans un pays qui, pour les chrétiens orthodoxes du moins, ne connaît d'autre mariage que l'union bénie par le prêtre, il est malaisé d'exclure entièrement le clergé du règlement des causes matrimoniales. Le mariage, comme sacrement, ne saurait être cassé ou annulé que par l'autorité qui l'a consacré; la loi civile ne saurait délier un nœud qu'elle n'a point noué. Aussi n'est-il pas question d'ôter à la puissance ecclésiastique le droit de prononcer en dernier ressort l'annulation ou la validité du lien conjugal. Tout ce que le gouvernement a pu se proposer, c'est d'enlever aux tribunaux de l'église non-seulement l'instruction, mais la connaissance de ces causes scabreuses dont les détails domestiques et intimes sont d'ordinaire difficiles à aborder dans des débats publics devant un tribunal de prêtres ou de moines. D'après les dispositions du projet de la commission, l'église n'interviendrait dans ces procès qu'à leur début pour essayer de les arrêter, et à leur conclusion pour confirmer la sentence rendue par d'autres juges. Le clergé resterait chargé d'exhorter à la concorde les époux aspirant au divorce; mais ce serait aux tribunaux laïques d'apprécier la validité des motifs invoqués par les époux. L'autorité ecclésiastique conserverait ainsi le droit de prononcer le divorce ou la nullité du mariage; mais elle le ferait désormais en se fondant sur le jugement des tribunaux ordinaires, elle n'aurait qu'à accepter le verdict des juges laïques et à en consacrer la décision. De cette façon, on a cherché à transférer le jugement des causes matrimoniales aux tribunaux civils, tout en laissant à l'église la sentence sacramentelle qu'elle seule peut rendre.

Un tel partage d'attributions est-il facile? Dans un état où l'église serait moins docile ou plus remuante, elle ne laisserait pas sans

(1) L'église orientale, on le sait, admet, d'après l'Évangile (saint Matthieu, v. 32), que l'adultère de l'un des deux époux autorise l'autre à s'en séparer. Dans ce cas, les canons de l'église permettent à l'époux injurié de contracter une nouvelle union, ils interdisent les secondes noces à l'homme ou à la femme qui n'a pas tenu les promesses des premières. Cette jurisprudence ecclésiastique a le défaut de provoquer des procès scandaleux et de prêter parfois entre des époux désireux de se séparer à de frauduleux compromis et de honteux marchés. (Voyez la *Revue* du 1er mars 1874).

protestation restreindre ainsi les droits et la juridiction de ses tribunaux. Malgré la dépendance, malgré l'esprit de soumission du clergé orthodoxe, il faut que l'église russe ait manifesté ses répugnances à de tels projets pour que ceux-ci n'aient pas encore reçu leur application. La réforme de la justice ecclésiastique a été mise à l'étude vers 1870; trois ans plus tard, en 1873, le saint synode était invité à examiner les bases de la réforme telles qu'elles avaient été posées dans la commission nommée à cet effet par le souverain, et, en 1878, les principales dispositions de cette réforme n'ont pas encore, croyons-nous, été mises à exécution. Il y a là quelque chose qui dépasse les lenteurs habituelles du gouvernement impérial. La Russie, il est vrai, a eu au dehors dans ces dernières années de quoi la distraire des tribunaux ecclésiastiques; mais, quelque occupée que fût ailleurs son attention, le gouvernement n'en eût pas moins trouvé le moyen de faire appliquer une réforme longuement préparée, si, dans les résistances ou les répugnances du clergé, il n'eût rencontré quelque obstacle à ces utiles innovations.

C'est dans ce domaine religieux, dont à l'étranger on le croit maître absolu, que le gouvernement impérial se sent encore le moins libre, le moins omnipotent. Sur ce terrain, il ne peut, comme dans le domaine de l'état, tout abroger ou réformer à son gré, tout changer d'un coup ou tout créer à neuf, sans se préoccuper de ce qui existe. Devant l'église, l'autorité impériale n'est plus en présence d'une table rase. Quelque influence qu'il possède sur le saint synode et le clergé, le pouvoir civil n'aime pas d'ordinaire à faire violence à leurs scrupules ou à brusquer leurs préjugés. Or l'église russe, l'église orientale, dont la force est dans la tradition et l'immobilité, redoute tout changement, toute altération même apparente à sa constitution et à ses usages. Cette répulsion pour les nouveautés croît naturellement quand ses droits et privilèges sont en question, et l'on ne saurait dissimuler que dans la composition de ses tribunaux, comme dans leur procédure ou leur compétence, ce qu'on réclame de la justice ecclésiastique, c'est une entière rénovation plus conforme aux idées laïques de droit et de liberté qu'aux notions ecclésiastiques de soumission et d'autorité.

Voilà ce qui a retardé, ce qui retardera peut-être encore quelques années l'exécution d'une réforme réclamée par le progrès des mœurs et l'esprit de la Russie moderne. Ce n'est là du reste qu'une question de temps et de mesure. Pour conserver son existence et ses tribunaux particuliers, la justice ecclésiastique devra se plier aux maximes et aux règles qui prévalent dans les tribunaux laïques. Si la Russie peut encore tolérer des juridictions corporatives et des tribunaux d'exception, c'est à condition que, tout en

restant en dehors du droit commun, ces justices exceptionnelles se conforment aux grands principes de droit et d'équité que le gouvernement a fait pénétrer dans les tribunaux militaires aussi bien que dans les tribunaux civils.

Le gouvernement impérial, et c'est par cette remarque que nous terminerons aujourd'hui, le gouvernement de l'empereur Alexandre II a porté l'esprit de réforme jusque dans l'enceinte des conseils de guerre, dont un récent édit vient d'étendre la juridiction à tous les crimes contre l'état et les fonctionnaires (1). Dans la justice militaire on a introduit la publicité des débats, on a restitué au prévenu les garanties qui lui faisaient défaut, en même temps qu'on adoucissait la rigueur de la discipline et que, dans une armée si longtemps menée au bâton, était prohibé l'usage des verges encore toléré dans les communes de paysans (2). Nous ne nous arrêterons pas davantage sur ces tribunaux d'exception qui semblent enlever à la juridiction des tribunaux ordinaires trois des cinq grandes classes de la nation, le paysan, le prêtre et le soldat. Il nous tarde de montrer de quelle façon les grands principes de la réforme ont été appliqués à la justice civile et criminelle, et à la double magistrature créée par les lois de 1864. Ce sera l'objet d'une prochaine étude.

ANATOLE LEROY-BEAULIEU.

(1) Je dois dire qu'au point de vue de la compétence la justice militaire est exposée aux mêmes reproches que la justice ecclésiastique, et peut-être avec plus de fondement. L'on se plaint quelquefois de ce que, dans leurs différends avec les autres habitans, les soldats et surtout les officiers sont fréquemment assurés de l'impunité, soit grâce à la partialité, soit grâce à l'éloignement des tribunaux militaires devant lesquels les plaignans doivent porter leurs plaintes

(2) Voyez la *Revue* du 15 juin 1877.

LES PHILOSOPHES

ET

LA RÉVOLUTION

L'Esprit révolutionnaire avant la révolution, par M. F. Rocquain; Paris, 1878.

Si l'histoire de la révolution française n'est pas encore faite, on ne peut pas dire que ce soit faute de livres ou disette d'historiens. On formerait une riche bibliothèque des seuls ouvrages qui depuis quatre-vingts ans ont affiché le titre d'*Histoire de la révolution*; mais, si l'on voulait inscrire au catalogue l'énumération des écrits de toute provenance qui, de près ou de loin, se rattachent à cette grande époque, il y aurait de quoi lasser la patience d'un bénédictin. Chaque année cependant de nouveaux ouvrages viennent encore s'ajouter aux anciens. Nous les lisons, et nous finirons par croire qu'en vérité la matière est inépuisable, puisque, pour quelques-uns qui ne font que recommencer contre l'ancien régime l'éternel réquisitoire, il en est bien peu qui ne vaillent la peine d'être lus et qui ne nous apprennent en somme quelque chose de nouveau. Dans le nombre, au premier rang, nous devrions mettre le grand ouvrage de M. Taine sur *les Origines de la France contemporaine*, s'il ne convenait, pour le juger, d'attendre qu'il soit terminé. Nous pouvons toujours placer au second le livre de M. Félix Rocquain sur *l'Esprit révolutionnaire avant la révolution*.

C'est un livre savant, très instructif, plein de choses, et dont l'idée, si toutefois on n'en exagère pas la portée, méritera certainement d'être discutée par les historiens à venir de la révolution.

Voilà pour l'éloge. M. Rocquain ne se propose rien moins en effet que de prouver « que le mouvement d'opinion d'où sortit la révolution ne date pas des philosophes. » C'est la première ligne de sa préface. Quant à la critique, nous reprocherions volontiers à ce gros livre de n'être pas toujours d'une lecture facile, — trop de faits, trop de citations, trop de notes, — mais nous résisterons à la tentation. Il faut, dit-on, être de son temps : c'est ici la méthode historique nouvelle qui remplacera désormais la méthode, à ce qu'il paraît, insuffisante et surannée, des Guizot, des Thierry, des Mignet!

Est-ce aussi par excès de déférence aux lois de cette même méthode nouvelle que M. Rocquain se défend si vivement de « soutenir une thèse? » En effet, la jeune école a banni du sanctuaire de l'histoire jusqu'à l'ombre des idées générales. Le triomphe qu'elle rêve serait de réduire l'historien au rôle assurément utile, mais évidemment inférieur, d'assembleur de dates et de compilateur de faits. Un illustre doctrinaire prétendait, lui, qu'il n'y a rien d'aussi méprisable qu'un fait. Il allait un peu loin. Toujours est-il que du fait en histoire, aussi bien que du chiffre en économie politique, il y a manière de se servir, et, comme dit un personnage de Beaumarchais : « Nous avons des gens d'une adresse!.. » L'illusion de l'historien qui se flatterait de « reproduire le passé » ne serait pas moins vaine que l'illusion de ce peintre ou de ce romancier réaliste, qui, de la meilleure foi du monde, s'imaginaient que *le Ventre de Paris* ou *les Demoiselles de la Seine* reproduisaient la nature. Mais ils ne reproduisaient que leur manière de voir, qui n'était pas la bonne. M. Rocquain a manié trop de textes, il en a fait un trop habile usage pour ne pas savoir mieux que nous qu'il n'est thèse à l'appui de laquelle on ne découvre un document dans la poussière des archives et qu'il n'est rien qu'on ne puisse prouver en histoire, — avec des faits, — en s'y prenant bien. Il aura donc beau dire : c'est une thèse qu'il soutient, une thèse hardie, comme on va voir et, fût-ce au risque de le compromettre, nous l'en félicitons d'abord.

On a cru pendant longtemps que l'esprit philosophique du XVIIIe siècle et l'esprit révolutionnaire ne faisaient qu'un. A tout prendre, on le croit encore, puisqu'on célébrait bruyamment, il n'y a pas six mois, le centenaire de Voltaire et de Rousseau, réconciliés inopinément dans la mort par la confiante admiration de tous ceux qui ne les ont pas lus. On continue même de le célébrer, si l'écho n'en a pas menti, dans ces concerts populaires où retentissait jadis... mais pourquoi troublerais-je le repos de ces morts fameux en leur apprenant quels refrains étranges le bruit de leur nom a remplacés? Donc, tous nos historiens, sans acception de parti, nous représentaient unanimement les Montesquieu, les Voltaire, les Di-

derot, les Jean-Jacques et derrière eux tout le long cortège de leurs « garçons de philosophie » comme les vrais artisans, pour ne pas dire les uniques ouvriers de la révolution. On ne s'accorde pas aisément, en France, sur l'histoire de la révolution : jusque dans les camps les plus opposés, toutefois, on s'entendait sur ce point. En effet l'histoire littéraire du siècle n'était-elle pas l'histoire même des progrès de l'esprit d'examen, d'incrédulité, d'audace et de révolte? Depuis les *Lettres persanes* jusqu'au *Mariage de Figaro*, le nom retentissant de quelque œuvre immortelle n'était-il pas aussi le nom dont on pouvait nommer quelque attaque nouvelle contre les choses, les hommes et les principes de l'ancien régime? Et plus tard, dans les assemblées révolutionnaires, ne retrouvait-on pas, toute chaude encore, sur les lèvres des orateurs de la constituante, comme à la bouche des déclamateurs de la convention nationale, la leçon des encyclopédistes? Les Malouet, les Mounier, les Lally-Tollendal, qu'étaient-ils autre chose que les continuateurs de Montesquieu, les commentateurs de l'*Esprit des lois?* et quand Robespierre montait à la tribune, qu'y faisait-il que délayer dans les flots de sa verbeuse éloquence les sophismes du *Contrat social* ou de la profession de foi du vicaire savoyard? Mais le roi lui-même parlait en ces temps-là comme un élève de *la Nouvelle Héloïse*, après avoir fait de la serrurerie comme un échappé de l'*Émile !* Et ces intermèdes grotesques à la grande tragédie, ces députations qui défilent à la barre, la fédération, « vision sublime de l'avenir, » la translation des cendres de Voltaire, la célébration de la fête de l'Être-Suprême, ne semble-t-il pas que le metteur en scène de la comédie larmoyante et sentimentale, Diderot, l'auteur du *Père de famille* et du *Fils naturel*, en eût ordonné le décor et réglé la distribution? Oui, c'était bien là la légitime postérité de la génération précédente, et rien n'y manquait, en vérité, non pas même, parmi les législateurs de la montagne, dans la personne de « ce beau jeune homme au front bas, au maintien raide, » comme on l'appelle dans les histoires démocratiques, Antoine-Louis-Léon Florelle de Saint-Just, un ignoble imitateur de *la Pucelle* de Voltaire.

Telle était jusqu'ici l'opinion communément adoptée. Les uns y trouvaient ample matière à glorifier les philosophes, les autres un prétexte à leur jeter l'anathème, tous leur faisaient une part prépondérante d'influence et d'action dans la grande œuvre révolutionnaire. La tradition était consacrée. Il paraît que nous allons changer tout cela.

Le moment est venu de disculper ces grands coupables, ou de dédorer ces vieilles idoles. Les philosophes n'ont pas inoculé l'esprit révolutionnaire à la France. Ils n'ont pas soulevé cette turbulence

des idées, ce tumulte des passions d'où sortit l'explosion finale, et royauté, noblesse, clergé, magistrature, tout enfin gisait à terre quand ils commencèrent de prêcher le renversement aux hommes de bonne volonté. Leur œuvre se réduisit tout entière, non pas même à donner un corps à des idées flottantes, mais seulement à mettre en formules et, pour ainsi dire, en expressions portatives, des idées qui depuis longtemps étaient celles de tout le monde ; bien plus, des idées qui déjà, vers le milieu du siècle, avaient failli passer du domaine de la spéculation dans celui de l'action. M. Rocquain croit pouvoir établir en effet, sur des preuves certaines, qu'il ne s'en est fallu que de bien peu que la révolution éclatât en 1753. En 1753! c'est-à-dire avant Rosbach, avant la Du Barry, avant le parlement Meaupou, avant le procès du collier, à peine au lendemain de la lettre de Pantophile Diderot *sur les Aveugles*, mais avant le discours du citoyen de Genève sur *l'Origine et les fondemens de l'inégalité parmi les hommes*, avant enfin que de Ferney le plus spirituel des patriarches eût laissé s'envoler aucune de ces innombrables brochures dont il allait bientôt couvrir le siècle finissant. De sorte qu'avec un peu d'imagination, et si seulement on ne détestait pas de soutenir des paradoxes, on en arriverait à prétendre que, bien loin d'avoir précipité la catastrophe, les philosophes l'ont au contraire retardée. Car voyez plutôt: l'irritation était au comble, tous les liens de l'ancienne discipline étaient brisés, « c'était le temps de la grande querelle du parlement, » le peuple lui-même, si docile jusqu'alors et si moutonnier, « commençait dans ses halles à parler de droits et d'intérêts nationaux, » le trône s'effondrait et déjà l'autel tombait en débris; mais tout à coup les philosophes surviennent, ils détournent l'attention du souci de la chose publique, ils jettent leurs gros volumes et leurs petits pamphlets comme un aliment à ce besoin de nouveautés qui s'était emparé de la nation, et, la France ayant cessé de « s'ennuyer, » ce furent quarante ans de répit qu'ils donnèrent à l'ancien régime. C'était assez l'opinion de Rousseau, qui nous a raconté dans ses *Confessions* comme quoi la grande émotion soulevée dans l'orchestre de l'Opéra par sa *Lettre sur la musique française* avait fait oublier brusquement toutes les autres querelles et peut-être empêché une révolution dans l'état.

Certes, de la part de Rousseau, je ne sache pas d'illusion d'un monstrueux et maladif orgueil qui nous puisse étonner. Mais à coup sûr, d'un grave et sérieux historien, au premier abord, l'assertion doit surprendre. Déposséder les philosophes de cette royauté qu'ils avaient exercée jusqu'alors, et dans ces maîtres consacrés de l'esprit du XVIIIe siècle, n'en plus voir que les serviteurs!

En vérité ce n'est pas une médiocre hardiesse que d'essayer ainsi de retourner, de bout en bout, l'opinion traditionnelle, et ce ne serait pas un mince succès que d'y réussir à moitié seulement.

La thèse n'est pas précisément nouvelle, et les lecteurs de la *Revue* la connaissent. Elle était déjà tout entière dans l'une de ces savantes et piquantes études sur le XVIIIe siècle, que leur rappellera le nom de M. Aubertin. Le même historien, depuis lors, dans un livre composé, — tout comme un autre, — sur pièces inédites, l'*Esprit public au dix-huitième siècle*, reprenant sa pensée, l'éclaircissant encore, la justifiant par de nombreuses citations, bien choisies, bien disposées surtout, l'avait amenée jusqu'à ce point, si difficile à discerner, qui sépare une idée neuve d'un paradoxe, et la vérité jusqu'alors inaperçue de l'exagération d'elle-même. Ce point, la question est justement de savoir si M. Rocquain ne l'a pas dépassé. C'est beaucoup que d'avoir une idée juste, mais il faut prendre garde que l'idée la plus juste est toujours bornée, balancée, contredite par une autre idée non moins juste. L'oublier un seul instant, c'est être déjà tombé dans l'erreur, comme, selon le vieux et vrai proverbe, c'est tomber dans l'injustice que d'oublier qu'un autre droit borne toujours le droit. *Summum jus, summa injuria.*

Certainement, quand M. Rocquain cherche dans l'histoire intérieure du XVIIIe siècle les véritables origines da la révolution française, il est dans la bonne voie, dans la voie nouvelle ouverte, il y a plus de vingt ans, par Alexis de Tocqueville, aux historiens de la révolution. Nous ne saurions plus nous contenter aujourd'hui, comme au temps où M. Thiers écrivait de cette grande histoire le récit le plus clair, le plus vif, je ne dirai pas le plus impartial, et j'ose ajouter le moins philosophique, nous ne voudrions plus nous contenter de quelques lignes jetées au courant de la plume sur les causes prochaines de l'événement. C'est que nous ne croyons plus, comme alors, que l'explosion révolutionnaire ait creusé je ne sais quel infranchissable abîme entre la France d'autrefois et la France d'aujourd'hui. Nous ne croyons plus qu'au seul tonnerre de la parole de Mirabeau, l'ancien édifice de la monarchie française, avec tout ce qu'il contenait de traditions éprouvées, d'enseignemens utiles et de glorieux souvenirs, se soit effondré d'une ruine si complète qu'il n'en soit pas resté pierre sur pierre. Et si nous ne croyons pas encore avec M. de Sybel que la « ruine de la monarchie française par la révolution démocratique » puisse être mise au même plan de l'histoire générale que « la dissolution de l'empire allemand, » — nous ne croyons plus cependant que le canon de Valmy, selon la parole de Gœthe, ait inauguré l'avènement d'une ère nouvelle dans l'histoire du monde. Nous savons que l'histoire

d'un grand peuple ne s'interrompt ni ne recommence jamais, que la France contemporaine, avec ses vertus et ses vices, est la légitime héritière de l'ancienne France, qu'elle n'a pas le droit, sans forfaire à la dignité nationale, de répudier la succession, et qu'enfin, pour comprendre ce que la révolution a rejeté des traditions du passé, il faut commencer par apprendre ce qu'elle en a reçu. Nous admettrons donc, comme une vérité d'évidence, qu'il soit devenu nécessaire de remonter dans le passé bien au-delà des philosophes du XVIIIe siècle pour expliquer la révolution, mais prétendra-t-on qu'elle se fût accomplie sans eux, telle surtout qu'elle s'est accomplie ? Ce serait pousser un peu loin le fatalisme en histoire, ce serait faire bien bon marché de l'influence de la littérature sur les idées, dans un pays où, comme en France, la forme emporte si souvent le fond, et c'est ici qu'il faut savoir s'arrêter. Car enfin que veut-on dire ? et quand on parle de l'action des philosophes sur la révolution, entend-on, comme le semble croire M. Rocquain, « que le mouvement d'idées d'où sortit la révolution date des philosophes ? » Peut-être ; mais on entend surtout, si l'on nous permet d'employer cette langue spéciale, que les philosophes donnèrent la *forme* à cette *matière* confuse de troubles et de séditions d'où la révolution devait sortir, et que la tragédie se déroula d'acte en acte selon le scénario qu'ils en avaient tracé d'avance. Je ne doute pas que la seule vision du dénoûment ne les eût fait reculer de dégoût et d'horreur, eux, les enfans gâtés des salons aristocratiques et les familiers de la finance, Diderot, le commensal des d'Holbach, Rousseau, l'hôte des Luxembourg, La Harpe « qui donnait si bien le bras, » le cavalier préféré des maréchales, Chamfort, le lecteur des princesses du sang, eux tous enfin qui connurent ces années heureuses dont les survivans ont pu dire que « qui ne les avait pas vécues ne connaissait pas la douceur de vivre. » Quand ils eurent éprouvé ce que c'est que l'ivresse de la liberté chez un peuple d'esclaves, La Harpe, dans les prisons de la terreur, en versa des larmes de sang et Chamfort s'en coupa la gorge. Il n'en est pas moins constant que la révolution, telle que nous la connaissons, en bien comme en mal, est et restera leur œuvre. Car ils l'ont marquée profondément des deux caractères qui la distinguent de toutes les autres révolutions de l'histoire : la généreuse universalité des principes et la maladroite application de la logique des idées pures au gouvernement des hommes.

Mais je craindrais de me donner trop beau jeu contre M. Rocquain, trop facile et trop vaste carrière ; peut-être aussi que j'exagère sa vraie pensée. Voyons-le donc plutôt nous tracer sa psychologie de l'esprit révolutionnaire. Écoutons avec lui ce bruit sourd et

lentement grossissant qu'il croit entendre gronder de toutes parts avant qu'éclate la voix tumultueuse et déclamatoire de la philosophie du siècle.

On peut caractériser d'un seul mot l'esprit du XVIIe siècle : c'est un siècle de foi. En cherchant bien, on découvrira dans un canton perdu de la littérature ou de la philosophie quelque poète de cabaret, comme Théophile, impie jusqu'à l'obscénité, quelque bel esprit de ruelles, comme Saint-Évremond, voluptueux, sceptique et mécontent : il n'importe. Les Théophile et les Saint-Évremond sont attardés sur le XVIe siècle plutôt qu'en avance sur le XVIIIe siècle. Disciples de Montaigne plutôt que précurseurs de Voltaire, leur voix ne parle pas à l'avenir, elle n'est qu'un écho mourant du passé. Le siècle est sincèrement croyant. Il croit à la mission des rois, comme il croit, dans cet autre domaine où ne retentissaient pas encore les agitations de la politique, aux règles éternelles de l'art. La confiance de Louis XIV en lui-même et dans son rôle de lieutenant de Dieu sur la terre n'a d'égale que la confiance de Boileau dans sa destinée d'arbitre du bon goût et de législateur du Parnasse. Ce poète qui pèse des syllabes et ce roi qui descend au dernier détail des affaires ne sont pas les dupes naïves de ce que l'on a bien osé nommer leur petitesse et leur médiocrité d'esprit. Ils obéissent à la même préoccupation scrupuleuse, au même souci de la perfection. Le XVIIIe siècle au contraire est par excellence le siècle de l'incrédulité, l'âge d'or de la critique, l'ère bénie du scepticisme. Il a cru cependant à deux choses, et, par un singulier retour, ayant nié tout ce qu'il y a de fixe et de solide, il a mis toutes ses complaisances dans ce qu'il y a de plus changeant et de plus trompeur chez l'homme, l'expérience de l'œil et de la main, dans ce qu'il y a de plus illusoire et de plus faillible au monde, la raison raisonnante. Il a cru aussi aux anguilles de Needham, au baquet de Mesmer et au charlatanisme de Cagliostro.

Eh bien ! ce changement, nous dit-on, n'est pas l'œuvre de la philosophie. Il est possible que l'incrédulité contemporaine marche encore dans les traces des pas de l'incrédulité du XVIIIe siècle. Une plaisanterie de Voltaire, une invective de Jean-Jacques, une obscénité de Diderot, peuvent être encore des argumens pour elle. On paraphrasera toujours avec applaudissemens et profit le *Dictionnaire philosophique* ou *la Religieuse*. Mais, au vrai, ce sont ceux-là mêmes dont le premier devoir était de conserver intact le dépôt des traditions qui l'auraient tout les premiers, avec une maladresse insigne, dénaturé, compromis et livré finalement au scandale des disputes humaines. Ce sont les membres eux-mêmes de l'épiscopat français qui, dans l'ardeur de la lutte engagée dès les dernières

années du règne de Louis XIV sur cette célèbre bulle *Unigenitus*, auraient brisé les portes du sanctuaire. Ce sont eux qui auraient donné libre accès dans les choses religieuses à l'armée de ces railleurs qui, sans égard pour les distinctions théologiques et sans pitié pour les infinies subtilités de l'école, allaient confondre et renverser dans le même emportement de leur verve incrédule ce qui méritait peut-être d'être jeté à terre et ce qui n'était pas indigne assurément d'être conservé. C'est d'abord la cour de Rome, intervenant au débat, dans cette France de la régence, avec son vocabulaire d'épithètes insultantes et traitant sans mesure les assertions des prélats qui résistent à la bulle de « fausses, scandaleuses, outrageantes, absurdes, téméraires, blasphématoires, schismatiques. » Étrange moyen d'enseigner aux peuples le respect de leurs pasteurs! Les prélats à leur tour, encouragés par l'exemple donné de si haut, d'un bout de la France à l'autre, se jettent réciproquement l'outrage avec la libéralité d'une sainte colère. L'évêque de Montpellier, Colbert de son nom, défend la cause janséniste : l'archevêque d'Embrun répond en le traitant « d'homme peu versé dans les Écritures, d'ignorant et de prélat d'une religion très douteuse. » On connaît l'archevêque d'Embrun, c'est Tencin, triste frère d'une plus triste sœur. Les autres cependant ont pris la charge d'ajouter le ridicule à l'odieux. Celui-ci trouve moyen d'insérer dans ses mandemens les ponts-neufs qui courent les rues, celui-là d'y donner « au clair » des détails obscènes sur la santé des femmes. Cet autre, avec l'empressement d'un homme qui saisit la bonne occasion, reproche aux jansénistes récalcitrans une invasion de sauterelles qui désole son diocèse, ajoutant que « ces animaux, — ce sont les sauterelles qu'il veut dire, — par leurs sauts et leurs intercadences successives marquaient l'inquiétude de ces gens qui ne voulaient pas se fixer aux sentimens du pape et de la bulle. » C'est le même qui défendait l'usage des paniers, — *iniquitatis opercula*, — réceptacles d'iniquité, comme il les appelait dans un style dont Cathos eût pâmé d'aise. Puis, comme dans la chaleur de la lutte un bon soldat doit faire arme de tout, voilà que chaque faction s'avise, — au lendemain des *Lettres persanes!* — d'appeler le miracle à son secours. Les convulsionnaires jansénistes se font miraculer au cimetière Saint-Médard, sur le tombeau du diacre Pâris. L'évêque de Soissons leur répond en publiant la *Vie de la bienheureuse Marie Alacoque*, en son vivant religieuse de la Visitation de Paray-le-Monial, étonnante compilation que la France entière saluera d'un énorme éclat de rire, dont la ville et la cour, et le roi lui-même ont donné le signal. Étonnez-vous après cela que l'avocat Barbier, médiocrement lettré, médiocrement plaisant, mais Parisien de Paris, fron-

deur et naïf, bonhomme au demeurant, écrive dans son *Journal*, aux environs de 1734 : « Il serait à souhaiter que nos prélats s'abstinssent de publier des écrits qui ne servent en réalité qu'à diffamer la religion. Plus on creuse sur ces matières, soit sur les prophéties, soit sur les miracles anciens, et plus on voit l'obscurité des unes et l'incertitude des autres, qui se sont établis, dans des temps reculés, avec aussi peu de fondement que ce qui se passe sous nos yeux. » Je sais bien qu'il n'y a qu'à tourner la page et que notre bon incrédule, en nous racontant merveilles d'une chienne de la foire qu'il a vue, — mais de ses yeux vue, — jouer divinement le « triomphe, » n'hésitera pas à conclure *qu'il y a de la magie là dedans*. Qu'importe, il ne nous en a pas moins signalé très nettement ce premier ébranlement des fortes croyances, inévitable suite des querelles théologiques et symptôme avant-coureur de l'universelle incrédulité. Dès la première moitié du siècle, il se forme donc lentement, sous l'influence des disputes religieuses, un esprit de raillerie, le voltairianisme d'avant Voltaire, un courant d'opposition philosophique, indépendant des philosophes et antérieur aux philosophes, car, à la date où nous sommes, Voltaire ne semble avoir d'ambition que d'accommoder l'*Hamlet* dans son *Éryphile*, et dans sa *Zaïre* le farouche *Othello* de Shakspeare au dernier goût français, Montesquieu plante des vignes à la Brède, Diderot donne, quand par hasard il en trouve, des leçons de mathématiques, et Jean-Jacques achève son éducation aux Charmettes.

Voilà qui va bien, mais ne pensera-t-on pas qu'il manque plus d'un trait à ce tableau de l'incrédulité naissante? Le grand *Dictionnaire* de Bayle, ce compendium du doute et cet arsenal du scepticisme, n'est-il donc plus de 1697? ou, s'il s'agit de l'influence anglaise, n'est-ce pas en 1715 que Bolingbroke exilé vient chercher un asile en France? Les lecteurs français ne connaissaient-ils pas les *Voyages de Gulliver?* et quelques-uns d'entre eux le *Conte du Tonneau*, peut-être? Voltaire, qui excelle à dénoncer les prétendus larcins des autres, ne croit-il pas retrouver la violente satire de Swift dans un opuscule de Fontenelle, *Mero et Enegu*, lisez : Rome et Genève? Les *Lettres persanes* ne sont-elles pas datées de 1721? Et dans ce jeu d'esprit, les critiques clairvoyans n'ont-ils pas remarqué « que l'auteur engageait un peu trop la gravité respectable de ces matières, la religion, les mœurs, le gouvernement (1)? » Les *Lettres philosophiques* elles-mêmes ne sont-elles pas de 1734, et l'audace de l'ironie voltairienne, encore ici contenue dans les bornes du

(1) Ces paroles sont de Marivaux, qui rédigeait alors une feuille : *le Spectateur français*. Je les trouve citées dans le livre de M. Louis Vian, *Histoire de Montesquieu*. Paris, 1878.

goût classique, a-t-elle été depuis beaucoup plus loin que dans ce premier essai de ses forces? Sans doute les philosophes ne dirigent pas encore l'opinion souverainement. Ils la provoquent tout au moins et déjà commencent à lui donner ce qu'elle ne pouvait tenir que d'eux seuls, cette forme dogmatique qui soulage la mémoire et ces contours arrêtés que la vertu du style était seule capable de lui imposer. Si ce ne sont pas encore les grands noms de l'histoire littéraire, si ce ne sont pas encore les chefs, si ce n'est pas le gros de l'armée philosophique, c'en sont du moins les éclaireurs, l'avant-garde et les trompettes.

Il est vrai que l'opposition janséniste n'est pas seulement religieuse, elle est aussi parlementaire, c'est-à-dire politique. En effet, toutes les fois que la nécessité surgit, comme alors, de déterminer la limite, toujours flottante, du temporel et du spirituel, il est inévitable que l'on remonte plus tôt ou plus tard, mais toujours, à l'origine « des deux puissances, » — c'est l'expression du temps, — qu'on en discute les attributions, la juste étendue, la légitime autorité. Certes, ni le régent, ni Dubois n'étaient hommes à se soucier beaucoup des jansénistes ou des constitutionnaires, et j'imagine que rien au monde ne leur était plus indifférent que l'orthodoxie du P. Quesnel, si ce n'est le bien de l'état. Mais Dubois voulait le chapeau de cardinal, et le régent avait commis la première imprudence de réveiller les ambitions usurpatrices du parlement de Paris, en lui rendant une ombre de pouvoir politique. On ne fait pas casser gratis un testament royal. Janséniste par tradition, défenseur né de ce que l'on appelait les « libertés de l'église gallicane, » le parlement devint donc à la fois, contre les évêques atteints de la maladie du chapeau, « qui les rendait fous pour la plupart, » la forteresse des opposans à la bulle, des anticonstitutionnaires, et, par le fait même, contre l'autorité royale un défenseur inattendu des droits de la nation.

L'histoire détaillée de cette lutte peut avoir, bien qu'ingrate, son intérêt de curiosité; mais ce qui importe ici, c'est plutôt de marquer, à travers les phases de la querelle, le progrès des idées de résistance et d'insoumission au pouvoir. D'un côté, c'est l'épiscopat revendiquant l'indépendance absolue de l'église. L'évêque de Soissons, constitutionnaire, signifie publiquement aux magistrats « que l'église est au-dessus de leurs arrêts et qu'il ne leur appartiendrait pas de le juger, même pour un crime de lèse-majesté. » On peut penser que sur ce terrain, les prélats ennemis se retrouvent d'accord. L'évêque de Montpellier, janséniste, déclare que, « bien loin que les évêques dussent se soumettre dans l'ordre spirituel à la volonté des princes, c'était aux évêques à rendre compte des rois mêmes au

jugement de Dieu. » Belles paroles! si quelqu'un pouvait dire où commence, où finit « l'ordre spirituel, » si l'histoire ne nous le montrait pas mêlé confusément au temporel et sous les princes, même les plus pieux, ne réussissant pas à faire une fois pour toutes la distinction du tien et du mien. La cour de Rome, à son tour, enchérissant, adopte une leçon dans la légende de Grégoire VII, où le grand moine est loué d'avoir excommunié jadis un empereur d'Allemagne, — celui qui allait à Canossa, — comme de la plus glorieuse action de son pontificat. « Dans un *Oremus* joint à cette leçon, on priait Dieu de donner aux successeurs de Grégoire VII la force de suivre un si glorieux exemple. » Le parlement, en réponse à ces maladroites provocations, frappait comme d'abus les décrets du saint-siège et ne se lassait pas de condamner, supprimer, lacérer les mandemens des évêques. Par malheur, en même temps qu'il déclarait « impossible de tolérer qu'on mît entre les mains des fidèles des écrits qui tendaient à ébranler les principes inviolables et sacrés de l'attachement des sujets à leur souverain, » il travaillait de sa part, tout à fait méthodiquement, à discréditer et ruiner ces mêmes principes. Tout un nombreux parti favorisait ses prétentions. Dans une consultation signée de quarante avocats, on lisait, par exemple, « que les magistrats du parlement, et ceux qui ont droit d'y avoir séance, étaient souverainement dépositaires des lois de l'état et que personne n'était juge au-dessus de leurs arrêts, sans excepter sa majesté elle-même. » Dans un autre libelle sur l'*Origine et l'autorité du parlement*, on avançait en propres termes « que le roi ne pouvait contracter avec ses peuples que dans le sein du parlement, lequel, aussi ancien que la couronne et né avec l'état, est la représentation de la monarchie tout entière. » Il n'y avait évidemment qu'un pas de ces doctrines, dont il est à peine utile de noter en passant la fausseté historique, au principe de la souveraineté nationale, tel que D'Argenson, en 1753, l'annonce et le formule: « Dans l'esprit public s'établit l'opinion que la nation est au-dessus des rois comme l'église universelle est au-dessus du pape. » Le rapprochement même que fait ici le clairvoyant annaliste ne nous montre-t-il pas, avec une singulière netteté, comment, par quelle association d'idées, et, si je puis dire, par quelle communication de mécontentemens, une opposition, tout d'abord purement religieuse, est devenue peu à peu politique? Et dès lors ne peut-on pas se demander ce qui manquait encore pour que la révolution éclatât?

Sans doute, on peut se le demander, mais en attendant qu'on se réponde, toujours est-il qu'elle n'a pas éclaté. C'est qu'ici, comme plus haut, on oublie quelque chose. Le tableau n'est pas complet, mais surtout il n'est pas fidèle.

On grossit démesurément l'importance de cette opposition parlementaire en appelant notre attention sur elle comme sur une nouveauté dans l'histoire de la monarchie française. Si je voulais montrer que les parlemens du XVIIIe siècle ne font après tout que reprendre et tâcher une fois de plus de consacrer dans les faits des prétentions qui leur étaient aussi chères qu'elles étaient peu conformes à l'humilité de leur origine et au but de leur institution, rien ne serait plus facile, et je n'aurais qu'à citer cette admirable et large introduction des *Mémoires* de Retz à son récit des troubles de la fronde. Aussi bien il suffisait au parlement d'ouvrir ses vieux registres; il y retrouvait tout au long les formules factieuses de ses revendications d'un droit qu'il n'avait jamais possédé. Il lui suffisait de relire les pamphlets d'autrefois, et dans les *Mazarinades* il retrouvait sinon la lettre, au moins l'esprit de la stupide parole « que l'insurrection est le plus saint des devoirs. » Cependant on ne s'avisera pas d'aller rechercher les origines de la révolution française dans l'histoire de la fronde! Et si l'on veut s'en tenir aux œuvres de l'esprit critique et philosophique, que deviennent donc les noms et les œuvres des Fénelon, des Boulainvilliers, des Dubos? Je ne parle pas de l'abbé de Saint-Pierre, mais Fénelon, dès l'année 1695, n'avait-il pas provoqué cette grande enquête sur l'*État de la France*, qui fut la matière des travaux de Boulainvilliers? Si l'histoire de l'*Ancien gouvernement de la France* ne parut qu'en 1727, n'en circulait-il pas des copies du vivant même de l'auteur? Et le grand succès de l'*Histoire critique de l'établissement de la monarchie française dans les Gaules* ne date-t-il pas de 1734? Toutes les discussions soulevées autour de ces deux livres n'avaient-elles pas familiarisé les esprits avec ces questions du droit des rois, du droit de la noblesse, du droit des peuples? toutes choses qui, selon le mot du cardinal de Retz, « ne s'accordent jamais si bien que dans le silence? » ou bien encore, cette idée des états généraux : « la nation représentée, » suggérée par la difficulté des circonstances, dès les dernières années du règne de Louis XIV, à tous les esprits inquiets de l'avenir; croit-on que ceux-là mêmes qui la proposaient comme un unique remède n'en vissent pas bien les conséquences possibles? « Il n'est pas aisé de se flatter que les états généraux s'en tiennent aux simples remontrances, aux demandes, à ne délibérer que sur les matières qui leur seront proposées par votre altesse royale. Le nom d'états généraux est d'autant plus grand qu'il n'a paru qu'en éloignement depuis un grand nombre d'années, qu'il s'est accru dans l'esprit du public par l'idée mal approfondie que ces assemblées ne sont tenues que dans les cas les plus importans, qu'elles ont toujours été redoutées des rois, d'où on infère que rien de grand ne

se peut sans elles et que par elles, et que leur autorité borne, balance, ajoute à celle des rois. » Mais en vérité, quand Necker, en 1788, proposera comme dernier expédient la convocation des états généraux, il n'y verra pas aussi clair. Ces paroles sont cependant de 1717, et c'est Saint-Simon qui parle. Voilà l'idée de la souveraineté nationale, non pas acceptée sans doute, — au contraire, — mais cependant constatée par Saint-Simon. Il y a déjà pour l'esprit public une autorité qui « borne, balance, ajoute à celle des rois, » et c'est l'autorité des états généraux, « la nation représentée, » nous pouvons répéter le mot, il est aussi de Saint-Simon. Oublierons-nous enfin ces conférences du *club de l'Entresol*, où se forma précisément le marquis D'Argenson, et dont les entretiens étaient de « toute matière politique et administrative? » Oui, si l'on y tient, l'*Esprit des lois* n'aura fait que résumer, avec cette concision laborieuse et dédaigneuse qui est la manière de Montesquieu, des idées qui, comme on le dit, étaient alors celles de tout le monde; mais on ne nous a nullement prouvé que ces idées eussent jailli pour la première fois du choc et de l'exaspération des passions contradictoires, sorties, comme d'une outre d'Éole, des flancs de la bulle *Unigenitus*.

On ajoute, il est vrai, l'indignité du gouvernement, la royauté de Louis XIV déshonorée par son arrière-petit-fils, l'amour-propre national humilié sur tant de champs de bataille, les finances dilapidées. Ce qui n'est pas douteux, c'est que de jour en jour, à mesure qu'on avance vers la fin du siècle, le pressentiment d'une catastrophe inévitable et prochaine obsède les esprits. Ici les textes abondent, et l'on peut vraiment dire que le *Journal* de Barbier et les *Mémoires* de D'Argenson, mis en lumière il y a quelques années à peine, ont éclaté dans l'histoire traditionnelle comme une révélation. « La révolution est certaine dans cet état-ci, écrivait D'Argenson en 1743, il s'écroule par les fondemens, il n'y a plus qu'à se détacher de la patrie et à se préparer à passer sous d'autres rois et d'autres maîtres. » On était alors en pleine guerre de la succession d'Autriche, et Barbier commentait à sa manière les paroles de D'Argenson, en remarquant « que de dix personnes il y en avait les trois quarts disposées à mal parler de nos entreprises et à saisir les mauvaises nouvelles. » Jusqu'ici toutefois on fera bien encore de ne pas exagérer.

N'écrivons pas trop vite avec la majuscule ce mot de révolution, qui revient si souvent sous la plume du marquis D'Argenson. Le même D'Argenson, ministre des affaires étrangères en 1744, verra tout à coup, et presque aussi longtemps que durera son pouvoir, la France moins avilie, la cour moins corrompue, le roi moins mé-

prisable, l'avenir moins sombre et la catastrophe moins prochaine. Je n'en veux d'autre preuve que sa lettre à Voltaire sur la victoire de Fontenoy, bulletin de triomphe s'il en fut, et d'enthousiasme monarchique. On sait d'ailleurs que vers le même temps, la France entière, dans un dernier élan d'amour et de piété pour ses princes, venait de décerner à Louis XV, malade à Metz, le surnom de « Bien-Aimé. » Rien n'est donc encore perdu. Malgré la bulle, malgré le parlement, malgré M. Rocquain tout était même peut-être sauvé, si les choses n'eussent repris aussitôt leur cours accoutumé. Car ni Raucoux, ni Lawfeld n'y font rien, et c'est une victoire sans lendemain que la victoire de Fontenoy. Ce grand bruit de bataille s'éteint dans le silence du traité d'Aix-la-Chapelle, traité de dupe, s'il n'est pas encore un traité de honte; les affaires retombent dans le désarroi, et le maître lui-même, étonné, fatigué de l'effort qu'il vient de faire, passe des bras de la duchesse de Châteauroux dans ceux de Mme de Pompadour. Il est bon de noter en passant qu'il n'y a rien là, dans cette hérédité de la quenouille et du cotillon, qui scandalise Barbier. Au contraire, s'il s'indigne, ce sera de ce que l'on ose bien chansonner Mme de Pompadour. Tant d'impertinence le passe. « Il faut avouer qu'il y a des gens bien insolens. Il suffit que le roi soit attaché à une femme pour qu'elle devienne respectable à tous ses sujets. » D'Argenson entend mieux, voit plus loin, et du fond de sa retraite, — on peut dire le mot, — continue de prophétiser. Il entend monter le cri de la foule contre celle qu'on appelle la *coquine* du roi. Dans le contraste toujours grandissant de la misère publique et de la débauche royale, il voit se former et grossir l'amoncellement des colères populaires. « Je sais de l'un des principaux magistrats de Paris, écrit-il en 1753, que les Parisiens sont en grande combustion intérieure; l'on y prend des précautions militaires, le guet monte la garde chaque jour... ce même magistrat ne doute pas qu'à la suppression du Châtelet, l'on ne fermât les boutiques, qu'il n'y eût des barricades et que c'est par là que la révolution commencerait. » Et trois mois plus tard : « Ainsi tout se prépare à la guerre civile et voilà que le roi n'emploie plus ses forces que contre ses sujets. Aussi les esprits se tournent-ils au mécontentement et à la désobéissance, et tout chemine à une grande révolution dans la religion et le gouvernement. » Mais il précisera davantage : « La révolution, dira-t-il, est plus à craindre que jamais. Si elle est pour arriver à Paris, cela commencera par le déchirement de quelques prêtres dans les rues, même par celui de l'archevêque de Paris, le peuple regardant ces ministres comme les vrais auteurs de ses maux. » N'est-il pas bien curieux cependant que ce soient ces mêmes années

si troublées, de 1748 à 1756, que la plupart des historiens nous représentent comme les plus paisibles et les plus prospères du règne. On pourrait multiplier les citations, on en trouverait de très curieuses, — et que je ne sais pas pourquoi M. Rocquain a négligées, — dans le livre de M. Aubertin. Celles-là suffiraient à la démonstration de la thèse : par malheur — pour la thèse — on omet quelques remarques essentielles.

Et d'abord ce serait rendre un grand service à l'histoire, ou plutôt ce serait la renouveler dans quelques-unes de ses parties que de faire, une bonne fois, la critique de ces mémoires, journaux et correspondances qui, pour quelques révélations très curieuses qu'ils nous ont apportées, ne laissent pas peut-être d'avoir plus souvent altéré que « restitué, » — c'est le mot à la mode, — la vraie physionomie des hommes et des choses. Il faut voir de haut et de très haut pour oser s'en tenir au jugement de Voltaire sur le siècle de Louis XIV, — qui est le vrai, qui est le bon, — quand on vient d'achever, si toutefois on en a eu le courage, la lecture de Saint-Simon ou des lettres de Madame, duchesse d'Orléans. Je ne dis pas que les *Mémoires* de D'Argenson, ou le *Journal* de Barbier soient de ces documens douteux que l'on ne puisse, que l'on ne doive consulter qu'avec défiance. Encore y faut-il quelques précautions. Les témoins oculaires ne sont pas toujours les mieux renseignés qu'il y ait ni le plus exactement sur les événemens mêmes auxquels ils assistent. Ils parlent avec une assurance qui en impose, mais ils voient petit, ils voient faux, ils voient court. Quand on se sent près de succomber sous l'énorme amas de matériaux que d'infatigables éditeurs, avec une inconcevable opiniâtreté, rendent à la lumière du jour, — les huit volumes de Barbier, les neuf volumes de D'Argenson, les dix-sept volumes du duc de Luynes, — on est tenté d'appeler les témoins oculaires la peste de l'histoire. Nous devenons aussi par trop curieux du petit côté des choses, et nous nous donnons beaucoup de mal, et nous perdons beaucoup de temps, pour n'aboutir en fin de compte qu'à perdre de vue les grandes lignes de la perspective historique. Eh quoi! parce qu'il aura plu jadis à quelque bourgeois désœuvré, chaque soir que Dieu lui donnait, de mettre à sa plume la bride sur le cou, sa compilation prendra rang parmi les documens historiques, nous le consulterons comme une autorité, nous l'écouterons comme un oracle et nous jetterons à mains pleines sa prose dans l'histoire d'un grand siècle! Voilà justement l'avocat Barbier, honnête homme sans doute et certainement incapable de rien inventer, mais crédule, mais pesant, mais borné. Dans l'histoire qui se fait sous ses yeux, en sa qualité d'avocat, satellite du parlement, il ne voit que l'histoire

parlementaire. Qui ne craindra sagement que nous ne grandissions outre mesure, sur sa parole, l'importance d'une lutte qui n'est pas, après tout, elle seule toute l'histoire du XVIIIe siècle?

Pour D'Argenson, c'est autre chose : D'Argenson, mêlé par tradition de famille, par sa naissance et par son rang, par profession enfin, à la plupart des événemens de son temps, est un homme d'affaires, c'est presque un homme d'état, c'est à coup sûr un prophète, un voyant d'une pénétration singulière. Mais précisément, quand tant d'idées, — bizarres jusqu'à la chimère, — qui se rencontrent au cours de ses *Mémoires* ne nous mettraient pas en garde contre son imagination, il faudrait faire une observation : c'est que dès le lendemain de sa chute, D'Argenson s'aperçoit fort bien que le vent a tourné, qu'il souffle d'Angleterre, chargé, comme il le dit, « d'antimonarchisme et d'antirévélation. » Quand il consigne sur son journal ces sombres prophéties que nous citions tout à l'heure, il ne manque pas de faire sa part au « matérialisme, » c'est-à-dire à la philosophie nouvelle, dans l'œuvre d'universelle dissolution à laquelle il assiste. Et l'on croirait presque, en vérité, qu'à ses yeux, jusqu'à l'apparition de l'armée philosophique sur le champ de bataille, ni le trône ni l'autel surtout n'ont couru de sérieux dangers. C'est qu'aussi bien toutes les oppositions ne sont pas également dangereuses. Nous pouvons comparer l'opposition parlementaire à ces oppositions dynastiques ou constitutionnelles qui seraient l'âme même des gouvernemens libres, si l'on en croit les théoriciens. Et de l'opposition janséniste, nous pouvons répéter la célèbre parole : *Oportet hæreses esse*, qu'il faut des hérésies pour ranimer les croyances qui sommeillent, pour rendre plus compact ce grand corps de la catholicité dont « l'amertume la plus amère et la plus douloureuse est dans la paix. » Mais, lorsque les oppositions contestent le principe même du gouvernement qu'elles attaquent, quand elles ne vont à rien moins qu'à détruire de fond en comble les sociétés politiques, — laissant d'ailleurs à d'autres le soin de les reconstruire, — c'est alors qu'elles deviennent véritablement menaçantes et que les révolutions se préparent. Or est-il vrai que les philosophes soient les premiers du XVIIIe siècle qui aient pris ce qu'on appellerait aujourd'hui ce rôle « d'irréconciliables et d'intransigeans? » A la question posée dans ces termes, il n'y a pas deux réponses.

C'est ce qu'avait clairement vu M. Aubertin dans son livre sur *l'Esprit public au dix-huitième siècle*. Il commençait par attirer l'attention sur cette opposition janséniste et parlementaire de la première moitié du siècle. Il en expliquait en deux mots l'origine, il en montrait la vivacité, quelquefois la violence, il lui rendait dans

l'histoire l'importance que personne encore ne lui avait reconnue, mais il terminait en concluant que cette opposition même fût restée stérile ou qu'à peine eût-elle engendré quelque fronde, si l'esprit littéraire ne s'en fût emparé, si l'esprit philosophique ne lui eût imposé sa complicité, si l'esprit révolutionnaire ne l'eût enfin absorbée pour la dominer d'abord et la détruire ensuite. C'est bien la thèse de M. Rocquain : seulement d'un chapitre unique de l'histoire du XVIIIe siècle, d'un chapitre adroitement encadré par son prédécesseur dans un tableau d'ensemble, il a fait tout un gros livre, il a prétendu faire l'histoire même du siècle et l'histoire des origines de la révolution, et c'est là qu'il est tombé dans le paradoxe. L'histoire, quoi qu'on en dise, n'est pas ni ne sera jamais une science. L'histoire est un art dont le secret, comme de tout art peut-être, est dans le choix et la mesure, dans le juste équilibre et dans l'harmonieuse proportion des parties. Car il est bien évident qu'en histoire tout tient à tout et que s'il est quelque part où toutes choses soient « causantes et causées, » c'est assurément dans ce vaste domaine où l'action des choses sur l'homme se mêle et se noue pour ainsi dire à l'action de l'homme sur les choses, elle-même compliquée de l'action de l'homme sur l'homme. Le difficile est de savoir s'arrêter à point dans cette recherche des causes, comme aussi de savoir se borner dans l'énumération des faits et l'accumulation des documens. Le récit le plus court est quelquefois le plus complet, rien de vraiment achevé n'est long. Parce que la révolution française est une suite naturelle, nécessaire de notre histoire nationale, remontera-t-on pour la mieux comprendre jusqu'aux premières origines de cette même histoire? et, parce qu'elle consomme dans le monde moderne la ruine du système féodal, remontera-t-on jusqu'à l'an 1000 pour y suspendre le premier anneau d'une chaîne de déductions infinies? Non, sans doute. Il aura suffi de quelques indications générales et rapides, et l'histoire des événemens ne commencera qu'avec l'événement lui-même. Je crains bien que M. Rocquain n'ait méconnu cette loi souveraine de la composition historique. Il manque à son édifice la proportion, à ses matériaux la mise en œuvre, à son travail la dernière main, qui manquent toujours aux œuvres d'érudition pure. A la vérité, s'il avait choisi pour son livre un tout autre titre que l'*Esprit révolutionnaire avant la révolution*, nous n'aurions rien ou presque rien à dire ; s'il avait mis à la première page : *l'Opposition janséniste et parlementaire au dix-huitième siècle*, à peine ferions-nous quelques réserves sur la méthode, sur la forme, sur quelques détails, — en somme rien d'important, et nous louerions volontiers la patience de l'érudit en même temps que l'intérêt et le bonheur de ses trouvailles. En effet, il y a des parties neuves dans

l'ouvrage de M. Rocquain. Grâce à lui, désormais l'historien ne se croira pas quitte envers l'histoire intérieure du XVIIIe siècle quand il aura, que bien, que mal, recommencé cet éternel tableau des débauches du régent, l'exposition du système de Law, la chronique des maîtresses de Louis XV, avec cela, — d'après les biographes, — l'analyse plus ou moins étendue de l'œuvre de Voltaire et celle de Rousseau. M. Aubertin n'aura pas nui d'ailleurs au succès de cette réforme. Mais s'il faut entamer le récit, par lui-même fort ingrat, des controverses soulevées autour de la bulle *Unigenitus*, des miracles du diacre Pâris et de la grande querelle du parlement avec la cour, l'historien du XVIIIe siècle ne lui donnera pas une trop grande importance, il lui mesurera la place. Il se souviendra des paroles de Voltaire dans son *Histoire du parlement*, qui parut en 1769 :

« Trois ou quatre cents convulsionnaires de la lie du peuple pensaient qu'il fallait s'égorger pour la bulle et pour sœur Perpétue ; le reste de la nation n'en croyait rien. Le parlement était devenu cher aux peuples par son opposition à l'archevêque et aux arrêts du conseil, mais on se bornait à l'aimer sans qu'il tombât dans la tête d'aucun père de famille de prendre les armes et de donner de l'argent pour soutenir ce corps contre la cour. »

Voilà la note juste, et contre la vérité de laquelle ne saurait prévaloir le témoignage d'aucun Barbier. Déjà ce serait exagérer que d'aller beaucoup au-delà. Mais ce serait fausser l'histoire que de trouver ces querelles dans un argument pour déposséder les philosophes de la part qu'ils ont prise à la révolution. Que l'on porte donc sur les philosophes et sur leur œuvre tel jugement que l'on voudra : libre à chacun, selon son humeur, ses intérêts ou ses convictions. Mais qu'on en fasse avec les uns des artisans de mensonge et d'erreur, avec les autres des apôtres de vérité, tantôt des demi-dieux mortels et tantôt des Mammons d'iniquité, quand il serait si simple d'en faire des hommes, plus grands que nous, mais pétris comme nous tous et de bien et de mal, ils sont et demeureront dans l'avenir comme dans le passé les vrais ouvriers de la révolution. Et l'on ne dira pas que nous marchandions à M. Rocquain le plaisir d'être contredit : car il nous prendrait presque envie pour terminer de retourner contre lui ses propres termes et de conclure « que le mouvement d'idées d'où sortit la révolution date des philosophes » et ne date que d'eux, si nous ne nous souvenions à temps que souvent la peur d'un mal nous conduit en un pire.

FERDINAND BRUNETIÈRE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 octobre 1878

Deux questions qui résument la situation, la politique du moment, ont été depuis quelques jours livrées à toutes les polémiques, — l'une incidente, secondaire et déjà résolue, l'autre d'un ordre plus grave et destinée à peser quelque temps encore sur l'opinion. A quelle date précise pouvaient et devaient se faire les premières élections sénatoriales prévues par la loi organique qui a constitué les pouvoirs publics? Quel sera en fin de compte l'esprit qui prévaudra dans ce scrutin peut-être décisif pour l'affermissement des institutions nouvelles, pour l'avenir de la république en France? A la veille de la rentrée des chambres à Versailles, tout est là.

La question préliminaire de date et de procédure est désormais tranchée par le décret présidentiel qui fixe au 27 de ce mois la réunion des conseils municipaux appelés à choisir leurs délégués, et au 5 janvier prochain la réunion des délégués appelés à coopérer à la nomination des nouveaux sénateurs. 27 octobre, 5 janvier, voilà la campagne ouverte pour plus de deux mois dans plus de trente départemens! Le ministère l'a décidé ainsi sous sa responsabilité, sans s'arrêter aux consultations d'un comité de légistes conservateurs qui refusaient au gouvernement le droit de convoquer les conseils municipaux avant la rentrée des chambres et d'ouvrir le scrutin sénatorial aux premiers jours de janvier. A l'interprétation du comité de la droite, le gouvernement a opposé sa propre interprétation; il a eu sans doute ses raisons, il a dû peser tous les intérêts comme toutes les convenances. A vrai dire cependant, on ne voit pas bien pourquoi il a tenu à tout brusquer, à faire élire les délégués municipaux plus de deux mois avant le scrutin, au risque de laisser ces malheureux délégués livrés à toutes les obsessions, à toutes les intrigues qui ne manqueront pas de se nouer autour d'eux. Le gouvernement était dans son droit : sa convocation n'a rien d'irré-

gulier; elle semble un peu prématurée, et si on n'avait choisi une date si prochaine que pour permettre aux députés et aux sénateurs d'assister aux opérations municipales avant de revenir à Versailles, la raison ne serait pas absolument décisive. L'avantage de la présence des sénateurs et des députés dans leurs départemens ne compense pas l'inconvénient d'un délai trop prolongé entre les deux actes du drame électoral. D'un autre côté il y a un point de légalité constitutionnelle qui reste assez obscur. La constitution de 1875, appliquée pour la première fois en 1876, décrète le principe du renouvellement partiel du sénat tous les trois ans, c'est parfaitement clair. Les séries désignées dès l'origine par le sort doivent être renouvelées « à l'expiration de chaque période triennale, » c'est encore clair. A quel moment précis finit la période triennale et expirent les pouvoirs de la série soumise au renouvellement électif, c'est ici que commence l'obscurité. Les juristes de la droite, qui se sont prononcés pour le 8 mars parce que c'est le jour où la session de 1876 a été ouverte et où le sénat nouveau est entré en fonction, ces juristes ont adopté une date visiblement arbitraire qui, à leurs yeux, avait l'avantage de prolonger un peu l'existence d'une majorité qui leur est chère. La date du 5 janvier choisie par le gouvernement n'est point, il est vrai, moins arbitraire. Par le fait, il n'y a qu'une chose certaine, positive, c'est la date de la naissance légale du sénat, dont une fraction va être pour la première fois soumise à la réélection. Le sénat a été élu, il est né réellement le 30 janvier 1876; les pouvoirs de la série sénatoriale renouvelable aujourd'hui n'expirent ni le 5 janvier, ni le 8 mars, ils expirent le 30 janvier 1879. Tout le reste peut passer pour arbitraire.

Il faut se rendre compte des choses. Quelle va être la situation à partir du 5 janvier? Nous ne le voyons pas bien. Si les nouveaux élus entrent au sénat dès l'ouverture de la session, on aura donc enlevé par un simple décret près d'un mois d'existence légale aux anciens sénateurs! Si les élus du 5 janvier sont obligés d'attendre le 30 pour prendre possession de leur mandat, il y aura donc pendant quelques semaines deux classes de sénateurs, les uns n'ayant entre les mains que des pouvoirs énervés, les autres impatiens de pénétrer dans l'enceinte! Supposez dans l'intervalle un accident, à qui appartiendrait l'autorité légale? Mieux eût valu peut-être éviter ces anomalies en restant le plus possible dans la vérité constitutionnelle, en rapprochant autant qu'on l'aurait pu la date des élections du jour où expirent réellement les pouvoirs des sénateurs désignés pour sortir et probablement destinés en partie à ne pas revenir. Ce qu'il y a de plus clair, c'est que le gouvernement, mis en présence d'une échéance inévitable, assailli de contradictions, a voulu en finir, et, profitant de la circonstance, il a pris sur lui d'adopter une combinaison qui dans sa pensée ferait coïncider désormais les

élections partielles et périodiques du sénat avec l'ouverture régulière des sessions parlementaires. Il n'a pas violé la constitution, il l'a interprétée comme ses adversaires eux-mêmes l'interprétaient dans leurs consultations. Il s'est inspiré de l'esprit de la loi, de la situation tout entière, des nécessités du moment, et entre des solutions différentes il a choisi celle qui, sans être exempte d'inconvéniens, lui a paru encore la plus plausible, la mieux faite pour établir une certaine régularité dans le jeu des institutions. Dans tous les cas, quel que soit le jour fixé pour la réunion des conseils municipaux ou du collège sénatorial, ce n'est plus la difficulté, ce n'est pas ce qui changera le résultat et ce qui décidera de l'issue du scrutin. Toutes les controverses plus ou moins vives sur une date, sur un point de légalité constitutionnelle n'ont que peu d'importance; ce sont des escarmouches avant la bataille. La question préliminaire est résolue; la vraie et sérieuse question reste tout entière désormais dans les élections elles-mêmes, dans le caractère de la majorité qui triomphera dans la situation politique qui sera créée par le vote du 5 janvier. C'est l'affaire de tout le monde, des partis qui vont se trouver en présence, du gouvernement qui a sa conduite à régler dans cette mêlée, de ceux qui veulent aider sans arrière-pensée à l'affermissement des institutions, et avant tout de la France elle-même qui est la première intéressée à voir la paix et la sécurité sortir de cette urne mystérieuse où sont cachées ses plus prochaines destinées.

L'épreuve va être décisive, cela n'est pas douteux; elle est attendue partout avec quelque anxiété, comme le signe de ce qui se passe réellement dans l'âme de la France. De ce que produira le scrutin du 5 janvier dépend en grande partie l'avenir de l'ordre nouveau créé, organisé par la constitution de 1875. Évidemment pour que cet avenir se réalise avec profit pour le pays, pour que les institutions nouvelles prospèrent, il n'y a qu'une chance aujourd'hui, c'est que le vote qui se prépare envoie au sénat des hommes sensés, éclairés, sincèrement disposés à maintenir la république, mais en même temps fermement résolus à la pratiquer avec prévoyance, avec modération, en respectant les instincts, les intérêts, les mœurs, les traditions de la France. C'est là, pour ainsi dire, le programme nécessaire des élections prochaines, et il ne peut être efficace que s'il garde jusqu'au bout le caractère le plus sérieux, s'il n'est pas une vaine promesse. Les républicains qui ont l'expérience de la politique sont assurément les premiers à le sentir. Il en est malheureusement parmi eux qui ont une étrange manière de servir leur cause et qui se croient bien habiles en déployant une diplomatie qui ne trompe personne. Ils répriment autant que possible leurs instincts d'agitation; ils rendent au pays cet hommage de le croire modéré, et ils sentent le besoin de le respecter, tout au moins de ne pas l'effrayer; mais pour eux, on le sent, la modération est une tactique, la sagesse

est un expédient de circonstance. Ils se contiennent parce qu'il le faut, en ayant toujours l'air de jouer la comédie, et tandis que d'un côté ils mesurent leur langage, ils semblent d'un autre côté dire sans cesse à leurs adhérens prêts à s'emporter, à leurs amis impatiens : « Attendez! n'allez pas compromettre tout ce que nous avons gagné. La modération, c'est pour avoir un bon sénat comme nous le désirons. Quand nous aurons une majorité républicaine au sénat, alors nous serons libres, notre parti régnera et gouvernera. Nous pourrons réaliser nos idées et déployer notre drapeau, le drapeau de la vraie république! » — Eh bien! non, si l'on faisait ces calculs, la tactique serait vaine. Ceux qui se croiraient assez habiles pour dominer le pays après l'avoir abusé, et pour entraîner à leur suite les modérés dont ils auraient un moment exploité l'alliance, ceux-là seraient certainement trompés dans leurs calculs équivoques. Il n'y a pas une sagesse de nécessité avant les élections, et la liberté de tout faire après les élections. La modération est une loi de vie ou de mort le lendemain comme la veille. La politique qui a aidé à créer la république est la seule qui puisse la faire durer, et puisqu'on invoque si souvent M. Thiers, non-seulement comme le patriotique libérateur du territoire, mais comme le fondateur des institutions nouvelles, qu'on l'accepte tout entier avec sa raison et sa prévoyance, avec ce programme si profondément médité auquel il a attaché son nom, qu'il a laissé comme un héritage à ceux qui prétendent le continuer.

C'est par M. Thiers et ses premiers collaborateurs de 1871, en effet, c'est par M. Casimir Perier, par M. Dufaure, encore aujourd'hui président du conseil, c'est par tous ces hommes patriotes dévoués et libéraux expérimentés que le régime nouveau a conquis son crédit, que les conditions de la seule république possible ont été tracées dès la première heure. Que disait M. Thiers dans ce message du 11 novembre 1872, qui reste comme le lumineux exposé d'une situation, comme le programme de tout ce qui s'est accompli depuis? « La république sera conservatrice ou elle ne sera pas;... la république n'est qu'un contresens si, au lieu d'être le gouvernement de tous, elle est le gouvernement d'un parti quel qu'il soit. Si, par exemple, on veut la représenter comme le triomphe d'une classe sur une autre, à l'instant on éloigne d'elle une partie du pays d'abord, et le reste ensuite... » Et dans une de ces phrases un peu longues où il se plaisait quelquefois, où il promenait sa pensée à travers toutes les évolutions, il ajoutait : « Je ne comprends, je n'admets la république qu'en la prenant comme elle doit être, comme le gouvernement de la nation qui, ayant voulu longtemps et de bonne foi laisser à un pouvoir héréditaire la direction partagée de ses destinées, mais n'y ayant pas réussi par des fautes impossibles à juger aujourd'hui, prend enfin le parti de se régir elle-même, elle

seule, par ses élus librement, sagement désignés, sans acception de parti, de classe, d'origine, ne les cherchant ni en haut, ni en bas, ni à droite, ni à gauche, mais dans cette lumière de l'estime publique où les caractères se dessinent en traits impossibles à méconnaître, et les choisissant avec cette liberté dont on ne jouit qu'au sein de l'ordre, du calme et de la sécurité... » La phrase est un peu longue, elle contient tout dans ses savantes nuances, elle résume l'idéal d'un gouvernement de libérale sagesse, de prudente expérience dans un vieux pays éprouvé par toutes les révolutions, attristé par le malheur, où il s'agit de rassurer, de concilier, non de diviser et d'opprimer.

Et bien peu après, que disait à son tour le garde des sceaux de M. Thiers, M. Dufaure lui-même, dans des circonstances qui ne différaient pas beaucoup de la circonstance où nous sommes, dans une situation où il rencontrait aussi devant lui M. Gambetta, après un autre discours de Grenoble? M. Dufaure mettait autant de soin que le chef du gouvernement à préserver la république de ses dangereux amis, de ceux qui semblent n'aspirer à conquérir une majorité que pour exercer une domination exclusive de parti, pour déchaîner des agitations qu'ils ne seraient pas toujours maîtres de contenir. « Je me permets, disait-il, de reprocher à mes honorables contradicteurs de trop identifier avec eux, dans leurs discours, le pays d'un côté, la république de l'autre... Je me permettrai de leur dire un seul mot : savez-vous ce qui nous crée une difficulté pour le gouvernement que nous exerçons sous le nom de la république française? Le voici, ce n'est pas la forme de gouvernement, c'est le mot de république. Dans notre longue histoire, il a toujours paru accompagné d'agitations permanentes, de prétentions toujours nouvelles, d'ambitions sans cesse croissantes, comme si toute république était un état turbulent, aspirant à passer des belles et grandes institutions de 1789 à celles de 1792, et de celles de 1792 à celles de 1793 pour se perdre ensuite dans le sang. Voilà le malheur attaché à ce nom, et je dis que tout homme politique qui a l'honneur, même un moment, de participer à un gouvernement auquel vous avez donné le nom de république française, doit s'attacher à montrer la république absolument étrangère aux agitations auxquelles on la croit destinée... »

Voilà les conditions que rien ne peut changer ni obscurcir, qui resteront impérieusement vraies après les élections comme elles le sont avant, comme elles l'étaient à l'époque où M. Thiers et M. Dufaure faisaient entendre dans la dernière assemblée le langage de l'expérience, du patriotisme prévoyant. Voilà le programme qui s'impose au prochain scrutin et dont on ne pourrait se départir le lendemain, dans une ivresse de succès, sans remettre immédiatement en doute tout ce qui a été conquis depuis huit ans par des efforts incessans de modération et de sagesse.

Qu'on ne laisse donc pas entendre, par une tactique dangereuse, qu'il ne s'agit que d'avoir un peu de patience jusqu'aux élections, que la république, émancipée par le vote du 5 janvier, pourra se déployer alors dans sa vérité. Si cette république-là apparaissait, elle suivrait bientôt le chemin où M. le garde des sceaux de 1872 la montrait roulant vers l'abîme. Il n'y a de république possible, de république sérieuse, que celle dont M. Thiers traçait l'image, la seule à laquelle se rallient les esprits modérés et dont le sénat renouvelé doit rester le gardien. La faiblesse de M. Gambetta est de ne pas savoir choisir entre ces deux républiques qui sont perpétuellement en présence, d'encourager souvent des passions auxquelles il ne peut donner que des paroles et de se faire ou se laisser faire une position assez étrange où il semble par instans perdre le sens de la réalité.

M. Gambetta aurait pu, sans nul doute, avoir une action utile, surtout dans les circonstances décisives que nous traversons; il paraît se contenter de jouer un rôle bruyant partout où il passe. Il est allé, il y a quelques semaines, prononcer un discours retentissant à Romans dans la Drôme; il était hier à Grenoble prononçant des harangues nouvelles. Il voyage à travers les triomphes. Chemin faisant il est reçu par les conseillers municipaux; il donne audience aux autorités publiques, aux maires, aux préfets, aux ingénieurs, aux jeunes filles qui lui portent des bouquets et aux commis-voyageurs. Il prophétise, il raconte complaisamment ses grandes actions dans les banquets publics ou privés. Tout ce qu'il dit est recueillli par la sténographie, revu, remanié, expédié par le télégraphe comme parole de prince. M. Gambetta devient en vérité un personnage difficile à définir, et, s'il n'y prend garde, s'il ne se défend pas des fumées du triomphe, il ne sera plus bientôt à l'abri d'un certain ridicule. Qu'on se figure M. Gambetta, dans son voyage de Grenoble, assistant en gala, selon les historiographes, à la représentation de *la Grande-Duchesse*, se faisant, dans l'entr'acte, chanter *la Marseillaise*, fraternisant avec les commis-voyageurs et, dans un banquet, recevant d'un de ses amis, à bout portant, ce compliment renouvelé d'un vaudeville fameux d'autrefois : « O grand homme, homme de génie, la destinée de la république est liée à la tienne! » Si ce n'est pas le discours textuel, c'est à coup sûr le sens; tout y est! Le tableau est certes curieux, et malheureusement au milieu de tout cela l'orateur de la gauche ne peut retenir une certaine intempérance de langage. Il justifie une fois de plus ce que M. Dufaure disait en 1872 à propos de ce premier voyage de Grenoble, qui ne fit pas moins de bruit que celui d'aujourd'hui : « Nous faisions à Versailles le beau rêve de conduire paisiblement les affaires du pays jusqu'au jour où nous les remettrions à l'assemblée de retour, lorsqu'au milieu de ce rêve nous avons été tout à coup réveillés et troublés par le bruit des

discours éloquens prononcés en Savoie et en Dauphiné ! » Le fait est qu'avec toute son éloquence M. Gambetta n'aide pas aux rêves paisibles et ne simplifie pas toujours la tâche des gouvernemens sensés. En cela, il n'est point un parfait opportuniste !

Ce n'est pas assurément que M. Gambetta ait dit à Grenoble beaucoup plus qu'il n'avait dit à Romans. C'est toujours la même chaleur d'imagination, le même torrent d'éloquence, le même thème, le même tissu d'amplifications mêlées parfois de vues fortes et justes. Au fond, ce nouveau discours ne manque pas d'une certaine modération, il est plus bruyant que sérieusement menaçant; mais M. Gambetta a beau faire, il ne peut se défendre de l'esprit d'exagération. Au même instant où il exprime des idées qui révèlent sa portée politique, qui seraient parfaitement acceptables, il se répand en agressions violentes, en déclarations de guerre à tout ce qui n'est pas de son parti, en intempérances grossières, en paroles de mauvais goût sur les « aristocrates, » sur les oligarchies. C'est peut-être d'un tribun, ce n'est point assurément d'un homme public aspirant à jouer un rôle sérieux parmi ses contemporains. Et puis quelle préoccupation étrange pousse donc M. Gambetta à reprendre sans cesse cette expression baroque de « nouvelles couches sociales, » qu'il a trouvée un jour, il y a six ans, à Grenoble même, et à laquelle il paraît tenir comme on tient à une invention malvenue? Quelle est sa pensée réelle? S'il veut dire que les générations nouvelles doivent s'ouvrir un chemin et prendre place à leur tour sur la scène, ce n'est point là vraiment un aperçu d'une extrême nouveauté. S'il prétend que les enfans du peuple, des classes laborieuses, des ouvriers de la terre aussi bien que de l'atelier, ont comme les autres le droit de s'élever par le travail, d'entrer dans les conseils publics, dans l'administration des affaires, dans les fonctions, est-ce que ce droit n'est pas reconnu partout et partout exercé? D'où vient-il lui-même ? Est-ce qu'avec les dons de son esprit et de son éloquence il a rencontré des obstacles ou même des préventions sur son chemin? Est-ce que depuis longtemps notre monde n'est pas peuplé d'hommes qui se sont élevés de la condition la plus humble à la fortune et aux positions les plus considérables ? Où donc aperçoit-on désormais dans notre société française des priviléges de caste, des démarcations blessantes? Si M. Gambetta ne veut que ce que la révolution française a donné à tout le monde, il n'a pas besoin d'entrer en guerre, la conquête est faite et irrévocable. En insistant encore dans son dernier discours sur ces fameuses « nouvelles couches, » qu'il flatte, qu'il évoque comme si à elles seules elles représentaient l'avenir, il laisserait supposer qu'il a quelque autre idée, une vague arrière-pensée de revendication exclusive et révolutionnaire. C'est l'inconvénient de ces banalités retentissantes qui ne sont le plus souvent après tout que des banalités et

qui prêtent toujours néanmoins à des interprétations dangereuses, compromettantes pour un homme public.

Que se propose M. Gambetta avec ces procédés et ces allures de politique en représentation? Il recueille des succès qui peuvent flatter son orgueil, il fanatise quelques séides empressés à le suivre, il a les bénéfices et les plaisirs de l'ostentation personnelle, c'est possible : franchement, avec sa position, avec son talent et son esprit, il pourrait aspirer à un autre rôle, à un rôle plus sérieusement utile pour lui-même et pour la république. Il passe malheureusement un peu trop comme un ouragan d'éloquence à travers les villes, gagnant ceux qui n'ont plus besoin d'être conquis, troublant les indécis qu'il devrait rassurer, inquiétant les modérés, qui ne savent plus ce qu'ils doivent croire de ses idées, de ses projets ou de ses ambitions. M. Gambetta ne se fait pas sans doute l'illusion d'avoir tracé à Grenoble ou à Romans un programme de politique saisissable et réalisable à la veille des élections sénatoriales et de la session parlementaire. Il a voulu bien plutôt apparemment, au risque des difficultés qu'il pouvait créer, faire sentir son influence et maintenir sa position par un coup d'éclat. Il a les ovations, il laisse au gouvernement le soin de sauvegarder la paix générale, de maintenir cette situation favorable où toutes les manifestations sont possibles, de se mesurer avec les embarras de tous les jours, d'avoir une opinion sensée et pratique sur les questions qui émeuvent le pays, d'assurer enfin la marche de tous ces intérêts dont l'ensemble compose la vie nationale.

C'est le rôle du gouvernement, et pour lui, à la veille de la session, aux approches des élections sénatoriales, c'est évidemment plus que jamais l'heure de se tracer à lui-même un plan de conduite, de préciser ses idées et ses intentions, de fixer les limites de ce qu'il veut et de ce qu'il peut faire, de ce qu'il accepte et de ce qu'il combat. La politique que le ministère se propose de suivre n'a certainement rien de mystérieux. Elle est tout entière dans les traditions de la grande carrière de M. le garde des sceaux, dans les opinions universellement connues de M. Dufaure; elle est aussi dans toutes ces déclarations que M. le ministre des travaux publics a multipliées depuis quelques mois, qui résument toutes un programme d'habile et profitable conciliation; elle est dans la prudente direction des ministres qui président aux finances, aux affaires intérieures comme aux affaires étrangères, dans le zèle chaleureux de M. le ministre de l'instruction publique pour les progrès de l'enseignement sous toutes les formes. Ce que représente, ce que doit représenter le ministère, c'est cette politique de ferme et persévérante modération, qui consiste à gouverner sans exclusion, sans esprit de parti, à défendre pied à pied les droits de l'état, les institutions nouvelles contre toutes les hostilités aussi bien que contre toutes

les impatiences, à proposer en un mot à la sanction du pays cette république conservatrice et libérale, qui est la seule possible. Que le ministère ne craigne pas de porter cette politique devant le parlement, de la suivre dans toutes les affaires, de l'affirmer dans toutes les circonstances. Et qu'on nous entende bien : il ne s'agit nullement de provoquer ou d'engager des conflits personnels, des luttes d'influences pour la satisfaction des ennemis du régime nouveau, d'ouvrir, par exemple, des controverses avec M. Gambetta au sujet de ce qu'il a pu dire en dehors des chambres. M. Gambetta a beau être un personnage de marque et de crédit, il n'est après tout qu'un député éminent, il ne dispose ni de la France, ni de la politique du gouvernement, ni même peut-être des chambres, au moins autant qu'on le dit; il a seul la responsabilité de ses discours et de ses actions.

Le gouvernement, quant à lui, n'a qu'une chose à faire : marcher d'un pas ferme sans se détourner de son chemin, avouer sans affectation comme sans subterfuge la politique de modération qu'il est décidé à suivre jusqu'au bout, éviter les questions ou les conflits inutiles, les emportemens et les représailles, faire appel à tous les appuis sincères et éclairés pour le bien du pays, dans l'intérêt des institutions elles-mêmes. C'est au gouvernement de rester le guide, il ne peut sans abdiquer subordonner son rôle à personne, il ne doit céder ni aux prétentions de prépotence, ni à l'entraînement des zèles compromettans, ni à l'effervescence des initiatives individuelles. Gouverner avec les chambres, oui, c'est la loi, rien de mieux : attendre toujours le mot d'ordre, ce n'est plus gouverner, c'est livrer à tous les hasards le crédit des institutions elles-mêmes; — mais avec tout cela, direz-vous, trouvera-t-on une majorité? Ne rencontrera-t-on pas sur son chemin des hostilités, des défiances, des intérêts froissés ou des ressentimens qui un jour ou l'autre se coaliseront et rendront tout impossible? Il est bien certain d'abord que, si on doute, si on se divise, si on veut tout ménager, si on se met à chercher la sécurité dans des transactions incessantes, il est bien certain que, si on procède ainsi, on n'arrivera à rien, on perdra l'autorité sans sauver l'existence. Si on marche résolûment et d'un même pas, si M. le garde des sceaux, M. le ministre de l'intérieur, M. le ministre des travaux publics et leurs collègues s'adressent à la raison et au patriotisme des chambres en les intéressant au succès de la politique qu'ils ont défendue, si enfin on sait choisir son terrain pour les luttes où le gouvernement est en jeu, — que peut-il arriver de pire? Le ministère tomberait sur le terrain qu'il aurait choisi! Il serait la victime de ces puérils et inconséquens mauvais vouloirs qui provoquaient il y a deux ans la première retraite de M. Dufaure! Ceux qui auraient renversé le cabinet seraient peut-être les premiers embarrassés de leur victoire, et ils seraient responsables de la

crise nouvelle que leur imprévoyance aurait ouverte. Le ministère, lui, tomberait avec ce programme de modération qui a rendu la république possible sous ce *gouvernement de M. Thiers* dont M. Jules Simon vient de raviver les souvenirs dans un livre écrit avec quelque diplomatie par instans, mais toujours avec talent, avec bonne grâce et avec une séduisante habileté.

Est-ce là, à proprement parler, une histoire du *gouvernement de M. Thiers?* C'est plutôt une série d'impressions, de souvenirs et de jugemens sur une époque de l'histoire contemporaine où l'auteur a eu lui-même son rôle d'acteur et de témoin à côté d'un chef aimé et respecté. C'est le récit animé, attachant, de ces premières années qui ont suivi les événemens de 1870-1871, années pleines de péripéties, d'épreuves et d'angoisses patriotiques. Le livre de M. Jules Simon, en remettant sous les yeux cette période émouvante, où la raison d'un homme aide une nation à se relever à travers tous les obstacles, ce livre a le mérite d'être profondément instructif pour tous les partis qui sont encore en lutte, non pas tout à fait dans les mêmes conditions, mais pour les mêmes causes et surtout avec les mêmes passions.

Il est certes instructif pour les conservateurs qui peuvent retrouver dans ces pages l'histoire de leur imprévoyance, de leurs illusions et de leurs impuissans efforts. Que de fois n'ont-ils pas harcelé M. Thiers et pour ce qu'il faisait et pour ce qu'il ne faisait pas! Ils lui ont disputé par instans jusqu'aux plus simples prérogatives, et celui qu'ils accusaient puérilement de connivence avec le radicalisme était obligé d'arracher à ces conservateurs habiles le droit inhérent à tout gouvernement de nommer quelques maires ou les membres du conseil d'état. Impuissans à faire la monarchie, ils ont refusé d'aider M. Thiers à organiser une république conservatrice, et par une sorte d'expiation, après avoir renversé M. Thiers, ils ont été obligés d'assister au succès de ce qu'ils n'avaient pas pu empêcher, d'un régime dont ils auraient pu être les conseillers écoutés, les modérateurs acceptés. Voilà la moralité de cette histoire pour les conservateurs qui en sont encore à chercher la cause de leurs déceptions! La moralité de ce passé d'hier ravivé par M. Jules Simon n'est pas moins saisissante pour les républicains, qui peuvent voir une fois de plus dans ce livre à quelles conditions, au prix de quels efforts de prudence et de sagacité la république est arrivée à être un régime régulier. Elle est devenue possible par le *gouvernement de M. Thiers;* elle touche maintenant à cette épreuve nouvelle d'élections décisives, et M. Jules Simon a eu certes raison de rappeler à tous ceux qui l'oublient dans les circonstances où nous sommes, le conseil impérieux d'une expérience si récente encore.

Bien des considérations qui tiennent à la situation intérieure de la France font une nécessité permanente de cette politique de modéra-

tion sans laquelle on retomberait dans les éternelles crises qui conduisent toujours au même dénoûment; mais s'il fallait une autre raison supérieure et pressante, d'un ordre patriotique et national, cette raison, elle serait dans l'état de l'Europe, dans le mouvement extérieur des choses. Depuis quelque temps en effet, l'Europe semble agitée d'un singulier malaise; elle n'est pas seulement troublée par toutes ces questions qui touchent à l'Orient, que le congrès de Berlin a peut-être compliquées encore plus qu'il ne les a résolues; elle n'est pas seulement inquiète de cette paix qui n'est qu'un mot, qui n'est réelle ni dans les provinces ottomanes où les Russes sont toujours, ni en Bosnie où les Autrichiens sont réduits à déployer toutes leurs forces militaires, ni en Asie où les Anglais semblent disposés à envahir l'Afghanistan, au risque de rallumer une autre guerre d'Orient. En dehors même de ces questions d'un ordre général, il y a d'autres faits, d'autres symptômes assez significatifs. Il est certain que depuis quelque temps en Europe, dans de grands pays, il s'élève un souffle de réaction à la suite d'une traînée d'incidens révolutionnaires. En Russie le gouvernement est occupé à concentrer ses moyens de répression sous prétexte de poursuivre le nihilisme. En Autriche, à Pesth et à Vienne, il y a pour le moment des crises ministérielles qui sont la conséquence des événemens de la Bosnie, mais qui pourraient facilement conduire à des réactions. En Allemagne, à Berlin, le parlement est tout entier à la discussion de la loi contre les propagandes socialistes et révolutionnaires. Le gouvernement finit par triompher de toutes les hésitations comme de toutes les résistances. Il a retrouvé une majorité, il enlève à la loi article par article; il n'a cependant pas réussi sans une intervention nouvelle de M. de Bismarck, qui, avec sa brutalité humoristique, a cru devoir cette fois mettre en scène la France et le gouvernement français. M. de Bismarck s'exagère, nous en sommes convaincus, les relations de la France et de notre gouvernement avec des Allemands au sujet des affaires allemandes ou de nos propres affaires; mais s'il a parlé ainsi, s'il s'est plu à évoquer le spectre de l'étranger, c'est qu'il y avait quelque intérêt, et dans tous les cas il est clair qu'à l'heure qu'il est, il n'est pas en bonne humeur de libéralisme. Jusqu'à quel point cela ira-t-il? Ce n'est pas à coup sûr le moment de se livrer en France à des fantaisies révolutionnaires ou à des expériences nouvelles.

Ainsi marche le monde d'aujourd'hui, et au milieu de tout ce mouvement des choses, les hommes qui ont grandi avec le siècle disparaissent de la scène. M. l'évêque d'Orléans vient à son tour de mourir en Dauphiné, où il aimait à aller se reposer, comme il aimait à aller presque tous les automnes reprendre des forces dans son pays natal de Savoie. Mgr Dupanloup touchait à sa soixante-dix-septième année. Il était depuis trente ans évêque d'Orléans. Il a été mêlé à toutes les luttes

contemporaines comme évêque, comme écrivain, comme polémiste religieux, comme membre de l'assemblée de 1871, comme sénateur, et même comme académicien. C'était une nature supérieure de prêtre militant, alliant l'intégrité au talent, l'ardeur de la foi à l'éclat de l'esprit, la générosité du cœur à l'impétuosité de l'imagination, et il aimait trop le combat pour n'avoir pas ce degré de libéralisme qui se concilie avec le caractère sacerdotal. C'était un des grands évêques français, et sa mort est une perte pour le pays comme pour l'église.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

LE CHEMIN DE FER DE LA VALLÉE DE L'EUPHRATE.

India and her neighbours, by W. P. Andrew. London, 1878. Allen.

Pendant trois mille ans, l'Inde a été en communication avec les peuples riverains de la Méditerranée par les routes du golfe Persique, et des villes dont il ne reste plus que le nom sont nées, ont ébloui le monde, puis sont retombées dans le néant, sous l'influence des fluctuations incessantes qui déplaçaient le lit de ce fécondant courant commercial. Puis, la navigation ayant découvert d'autres voies, la vie a pour longtemps abandonné ces contrées autrefois si riches de l'Asie-Mineure, où le commerce des Indes avait eu ses florissans entrepôts. Aujourd'hui que la route de la Mer-Rouge, enfin frayée à travers l'obstacle qui semblait devoir éternellement la barrer, nous a rapprochés du monde asiatique, les souvenirs lointains des splendeurs de ces villes disparues et du mouvement dont ces contrées ont été le théâtre se réveillent peu à peu. On se demande si l'ancienne prospérité pourrait être ressuscitée sous une forme et dans des conditions nouvelles. Des projets se forment, et ce qui était un rêve hier encore pourrait demain être une réalité.

Il y a plus de quarante ans que l'idée d'établir une communication entre l'Inde et la côte de l'Asie-Mineure, par la vallée de l'Euphrate et le golfe Persique, occupe sérieusement les hommes d'état anglais. Depuis l'expédition du colonel Chesney, qui en 1835 entreprit une reconnaissance complète de la vallée de l'Euphrate et des contrées riveraines, ce projet n'a cessé d'être à l'étude, et l'ouverture du canal de Suez ne l'a nullement fait tomber en oubli. L'importance commerciale et stratégique d'une route continentale entre la Méditerranée et le golfe Persique n'a pas en effet besoin d'être démontrée; elle frappe

les yeux les moins clairvoyans depuis que le danger d'un conflit entre les deux puissances qui se disputent la domination de l'Asie semble imminent.

Une commission spéciale, nommée par la chambre des communes et présidée par sir Stafford Northcote, avait dès 1872 discuté les avantages relatifs de cinq tracés différens, dont quatre ont pour point de départ le port d'Alexandrette, sur la côte syrienne, et qui suivent, les uns la vallée de l'Euphrate, les autres celle du Tigre, pour aboutir au littoral du golfe Persique, dans le voisinage de Bassora (1). Il existe déjà, entre Bassora et Bombay, une ligne de bateaux à vapeur; mais on pourrait aussi continuer la voie ferrée le long du littoral jusqu'au port de Karrachi, où elle rejoindrait le réseau des chemins de fer indiens. D'un autre côté, un embranchement qui partirait de Scutari (Constantinople) et qui rejoindrait la ligne de l'Euphrate à Alep ou à Diarbekir la relierait aux réseaux de l'Europe.

La longueur de la ligne à construire à travers l'Asie-Mineure ne dépasserait guère 2,000 kilomètres. Comparée à la route de la Mer-Rouge, la voie du golfe Persique abrégerait le trajet de Londres à Bombay de quatre, peut-être même de sept ou huit jours, au moins pour la malle des Indes. En temps de paix, elle serait utilisée concurremment avec le canal de Suez, qui ne perdrait rien de son utilité, chacune des deux voies ayant ses avantages particuliers suivant les saisons et la nature des transports à opérer. En temps de guerre, comme le canal pourrait être aisément obstrué, la voie de terre, qui permettrait aux Anglais de rester en communication avec leur empire asiatique, prendrait une importance capitale. M. Andrew, qui compte parmi les promoteurs les plus ardens du chemin de fer de l'Euphrate, y voit le rempart qui arrêtera les Russes dans leur marche vers le sud.

Depuis que la Grande-Bretagne s'est chargée ostensiblement du protectorat de l'Asie-Mineure et de la tutelle de l'empire des Ottomans, le projet en question est sorti tout à coup des limbes du rêve et a pris corps sous la forme d'une société qui se constitue sous les auspices du duc de Sutherland. Il s'agit maintenant de poser les premiers jalons d'un réseau de routes qui mettra l'Europe en communication régulière et facile avec l'extrême Orient, et qui sera peut-être le commencement d'une résurrection économique de la Turquie. Pourquoi la prospérité de ces contrées si longtemps laissées en friche ne renaîtrait-elle pas sous l'action vivifiante de l'initiative européenne, sous l'impulsion féconde des capitaux dont l'emploi serait dirigé et contrôlé cette fois par les gouvernemens associés pour la grande entreprise? L'idée d'une telle résurrection hante depuis longtemps les esprits nourris de sou-

(1) Le point qu'on choisirait comme tête de ligne serait le village de Korein (Grane des Anglais).

venirs classiques. « Les révolutions suspendues sur l'Orient de l'Europe, dit quelque part M. Villemain, conduiront à la plus grande œuvre que puisse se proposer l'esprit moderne, à la renaissance de ces belles contrées, de ces riches cultures, qui du golfe de Clazomène au mont Olympe d'Asie, et des sept villes de l'Apôtre aux murs d'Antioche et de Nicomédie, formaient, sous le nom de province d'Asie, un si fertile empire. Les ruines désertes et les pierres brisées des inscriptions nous apprennent ce que cette terre admirable pourrait redevenir, non plus seulement sous la domination active d'une race d'Europe, mais sous la puissance électrique des arts nouveaux et de la science moderne. » C'était, ajoute M. Villemain, le rêve de Fourier, l'illustre secrétaire de l'Académie des sciences. « La Syrie, disait-il, l'Ionie, la Cilicie, la Troade ! la tête tourne de songer ce que deviendrait ce pays, travaillé par nos machines, et sous les eaux et les feux dont nous disposons. Il y aurait là pour nous à volonté, avec les produits de nos plus belles contrées méridionales, toutes les richesses des tropiques. L'Asie-Mineure est une autre Amérique à la porte de l'Europe. »

Ce rêve n'a plus rien de chimérique aujourd'hui. Un réseau de voies ferrées qui, rattachant la Turquie d'Asie à l'Europe d'une part et de l'autre à l'Inde anglaise, en ferait un anneau de la chaîne du commerce oriental, la forcerait en quelque sorte à prendre une part active dans les évolutions économiques du monde moderne. Ce n'est pas la fertilité qui manque au sol, ce ne sont pas les ressources naturelles qui font défaut, mais les énergies dormantes de la population attendent, pour se réveiller, une vigoureuse impulsion venant du dehors : il faut qu'elles soient entraînées de force dans l'engrenage de la civilisation.

Un homme qui par sa position est à même d'apprécier la portée d'une pareille entreprise et de juger des moyens d'exécution qu'elle réclame, M. W.-P. Andrew, président d'une des grandes compagnies qui exploitent les chemins de fer anglo-indiens, avait dès 1863, à la demande de Musurus-Pacha, fait le devis d'une ligne qui devait relier Belgrade à Bassora, en passant par Constantinople, franchissant ainsi une distance d'environ 3,000 kilomètres; il pensait que les frais d'établissement de cette route ne dépasseraient pas en moyenne 10,000 livres sterling par mille anglais (150,000 francs par kilomètre), en la construisant avec une voie simple et en ménageant le terrain et disposant les travaux d'art pour la pose ultérieure d'une seconde voie. Plus récemment (en 1872), un ingénieur autrichien, M. Pressel, avait élaboré un projet détaillé d'un réseau de chemins de fer qui devait sillonner toute la Turquie d'Asie, et qui comportait une longueur totale d'environ 5,000 kilomètres de rails; les frais d'établissement devaient être d'environ 96,000 francs par kilomètre pour une voie simple, avec un écartement de $1^{m},10$, et de 225,000 francs, avec un écartement de $1^{m},44$. En

se fondant sur ces estimations, on voit que l'établissement d'un chemin de fer entre le Bosphore et le golfe Persique exigerait une dépense qui pourrait varier depuis 200 jusqu'à 400 millions de francs, suivant la largeur de la voie et la nature des travaux d'art à exécuter.

Pour le moment, la Turquie d'Asie ne possède encore que deux ou trois tronçons de lignes dont la longueur ne dépasse pas quelques centaines de kilomètres, et l'on voit qu'avec de pareils élémens tout est à faire. Mais il ne faut pas perdre de vue que, le réseau de l'Asie-Mineure une fois construit, on rencontrera les 10,000 kilomètres de rails de l'Inde anglaise (1), qui se trouveront ainsi tout à coup annexés aux réseaux de l'Europe. Ce sera, en même temps, une population de 240 millions d'âmes qui se trouvera mise en rapport direct avec l'Europe et effleurée par le tourbillon de la vie moderne. Le commerce de l'Inde a dès à présent une importance considérable : dans ces derniers temps les importations atteignaient en moyenne 43 millions sterling (plus d'un milliard de francs), et les exportations 60 millions sterling (1,500 millions de francs) par an, ce qui représente un mouvement total de 2 milliards 1/2 de francs, dont les sept dixièmes doivent être portés au compte de l'Europe. On peut juger par ces chiffres de ce que pourrait être le trafic avec l'Inde, si la ligne projetée venait compléter les moyens de communication des possessions anglaises avec les pays civilisés.

M. Andrew, dans l'intéressant ouvrage qu'il vient de publier sous ce titre : *l'Inde et les pays voisins*, nous retrace à grands traits l'histoire du développement primitif de l'empire indien sous la domination britannique; il s'efforce de mettre en lumière les ressources pour ainsi dire inépuisables que cette région privilégiée du globe offre au génie scientifique et commercial de la race anglo-saxonne, qui désormais en a charge. « A cette heure, où de graves événemens en Europe sont attendus avec anxiété par nos lointains co-sujets de l'Inde et par les tribus qui demeurent parmi nous, où le chef des croyans se débat dans les terribles serres du tsar, où l'Angleterre, qui cette fois n'a pas négligé d'être prête, met lentement, mais résolûment, ses légions en branle, où leurs frères à peau brune volent aux armes à l'appel de leur souveraine, — à cette heure, dit M. Andrew, un tableau fidèle du passé et du présent de l'Inde ne paraîtra pas inopportun. »

Ce que M. Andrew s'attache à faire ressortir, c'est d'abord ce fait indiscutable, que l'Angleterre n'est pas seulement une « grande puis-

(1) D'après M. Andrew (*India and her neighbours*), la longueur totale des voies ferrées livrées à la circulation était, en 1877, de 8,142 milles (13,000 kilomètres). D'après le *Manuel de la section des Indes britanniques*, publié à l'occasion de l'exposition universelle, la longueur des chemins de fer en exploitation dans l'Inde anglaise aurait été, au 1er janvier 1877, de 6,500 milles (10,400 kilomètres). Nous ne savons à quoi tient le désaccord de ces chiffres.

sance orientale, » mais qu'elle a plus de sujets musulmans que n'en ont, à eux deux, le sultan des Turcs et le shah de Perse ensemble (1). Or cette situation entraîne des devoirs et des nécessités faciles à comprendre. « Le grave problème qui marche vers sa solution en Turquie, dit M. Andrew, touche de la manière la plus immédiate à notre prestige et à notre prospérité dans l'Inde. » Comme lors de la guerre de Crimée, les populations indigènes ont suivi avec un intérêt des plus vifs la fortune changeante des armes russes pendant la dernière campagne. « Chaque péripétie du grand drame a eu son contre-coup chez les populations de l'Asie centrale et a produit une agitation inquiétante à notre frontière du nord-ouest, tandis que dans les provinces soumises et tranquilles l'appel aux armes contre le tsar a été accueilli avec enthousiasme. Les Sikhs et les Gourkas, les plus rudes soldats de l'Asie, qui ne respirent que guerre et batailles, rivalisent d'ardeur avec les musulmans qui brûlent de venger l'affront du chef des croyans. »

L'armée anglo-indienne ne comprend qu'environ 190,000 hommes de troupes régulières (65,000 Anglais et 125,000 soldats indigènes, commandés par des officiers anglais); mais les princes tributaires entretiennent, de fait sinon de plein droit, une armée de 300,000 hommes et disposent de plus de 500 canons. Cette force, qui à certains momens pourrait constituer un péril assez sérieux, ne serait cependant pas sans utilité dans le cas d'une guerre contre un ennemi étranger, car on pourrait l'employer à la protection des territoires qu'on se verrait obligé de dégarnir de troupes.

Malgré toutes les concessions qu'on a faites ou qu'on pourra faire encore, le conflit entre l'Angleterre et la Russie éclatera tôt ou tard : lutte suprême dont le prix sera l'hégémonie de l'Asie. Dans cette éventualité, le canal de Suez suffira-t-il à assurer les communications de l'Angleterre avec ses possessions asiatiques? M. Andrew ne le croit pas, et il cite, pour justifier ses doutes à ce sujet, l'opinion exprimée par sir Garnet Wolseley, qui pense qu'il serait facile à un ennemi tant soit peu avisé de rendre la voie de la Mer-Rouge impraticable : quelques torpilles, ou un navire coulé dans tel endroit bien connu du gouvernement anglais, feraient l'affaire. C'est alors qu'on regretterait d'avoir négligé de se ménager une autre route à travers le continent. Et ce n'est pas tout : cette route qu'on négligerait de s'assurer, la Russie songe à s'en emparer. On ne peut douter qu'elle n'ait à cœur de pro-

(1) La population de l'Inde comprend aujourd'hui, en nombres ronds, 240 millions d'habitans, dont 48 millions appartiennent aux « états indigènes, » tandis que 191 millions sont placés directement sous l'administration anglaise. Dans ce dernier nombre, les Hindous figurent pour 150 millions et les mahométans pour 40 millions. La population *adulte mâle* de l'Inde anglaise s'élève à 62 millions d'âmes, dont les deux tiers, c'est-à-dire près de 40 millions, sont agriculteurs.

longer un jour le réseau méridional de ses chemins de fer de manière à déboucher dans le golfe Persique, et de se donner ainsi un port sur l'Océan. Comme l'a dit, il y a vingt ans, une haute autorité militaire de l'Autriche, le feld-maréchal baron Kuhn de Kuhnenfeld, « la Russie n'arrivera pas au littoral du golfe Persique d'une traite, ou par une seule campagne; mais, profitant de complications continentales et guettant les momens où l'attention et l'énergie des puissances européennes seront absorbées par des querelles qui les toucheront de plus près, elle s'efforcera d'atteindre le golfe à petites journées, en s'annexant des parcelles du territoire arménien... Quelle que soit l'importance du canal de Suez pour le commerce de l'Europe, cette voie n'a qu'une valeur secondaire à côté du chemin de fer de l'Euphrate, qui fournit le seul moyen d'arrêter les progrès de la Russie dans l'Asie centrale, et qui d'ailleurs couvre directement le canal de Suez. » Il est certain que, si ce chemin de fer eût été déjà construit, la guerre d'Orient aurait eu des résultats bien différens de ceux qui ont été consacrés par les derniers traités.

Il y a quelques années, l'Angleterre semblait avoir renoncé provisoirement à toute entreprise qui aurait eu pour objet la création d'une route continentale vers ses possessions asiatiques; l'achat d'une partie des actions du canal de Suez par le gouvernement britannique paraissait confirmer sa résolution de se contenter de la voie maritime. D'un autre côté, la route des Indes par la Perse et l'Afghanistan avait et a encore beaucoup de partisans convaincus, qui la jugent d'une exécution plus facile que le chemin de l'Euphrate, surtout s'il s'agit de continuer ce dernier, comme le veut M. Andrew, le long du littoral, depuis Bassora jusqu'à Karrachi, pour le relier directement au chemin de fer de la vallée de l'Indus. Mais les événemens politiques ont changé la face des choses, et les chances de la route de l'Euphrate ont singulièrement augmenté. On en parle comme d'un projet dont l'exécution pourrait commencer demain, si le gouvernement de la reine consentait à garantir l'intérêt des capitaux qui seraient engagés dans l'entreprise. Dans une période de douze années, la longueur du réseau des chemins de fer anglo-indiens s'est accrue en moyenne de 500 kilomètres par an; mais la marche des travaux a été souvent plus rapide; ainsi en 1870, on a pu livrer près de 900 kilomètres à la circulation. D'un autre côté, les Russes ont exécuté en quinze ans 17,000 kilomètres de voies ferrées, soit en moyenne plus de 1,000 kilomètres par an. Il est donc permis de supposer que la construction du chemin de fer de l'Euphrate pourrait être achevée en deux ou trois ans. C'est alors qu'on verrait renaître ces relations intimes que les peuples de la Méditerranée entretenaient avec l'Inde avant la découverte de la route du Cap par les Portugais. L'existence de ces relations est un fait qui ne se comprend pas aussi bien en

Europe qu'il est compris aux Indes. « D'Europe, dit M. Birdwood, l'Inde paraît fort éloignée; mais l'Europe paraît beaucoup plus près quand on est aux Indes, puisqu'elle est par le fait la première presqu'île au-delà de l'Arabie. »

Le grand péril de l'église de France au dix-neuvième siècle, par M. l'abbé Bougaud, vicaire général d'Orléans. Paris, 1878, Poussielgue.

Nous qui vivons dans le monde, nous avions cru jusqu'alors que les vocations ecclésiastiques ne demandaient pas pour se faire connaître d'être assurées d'une carrière facile à parcourir et agrémentée de plantureuses prébendes. M. l'abbé Bougaud vient d'écrire tout un livre pour prouver que la pauvreté dans laquelle l'état laisse les prêtres est un des plus grands obstacles au bon renouvellement du clergé en France. Maintenant, dit-il, les diocèses qui ont quatorze cures vacantes ne sont pas rares, et les plus favorisés ne peuvent envoyer dans les diocèses voisins des prêtres en assez grand nombre pour remplir les vacances. Cela tient à ce que dans les familles autrefois sacerdotales on étouffe les vocations pour diriger les enfans vers des carrières plus lucratives et moins exposées dans certaines convulsions aux haines des partis extrêmes. — Nous ne saurions être d'accord avec M. l'abbé Bougaud; non, nos prêtres ne recherchent pas une vie facile, et ils nous ont donné souvent de trop bons exemples pour nous permettre de croire que, si les jeunes gens désertent les fonctions sacerdotales, c'est dans l'intérêt de leur fortune et de la sécurité de leur vie. On ne trouve plus autant de vocations véritables parce que les classes dirigeantes se sont peu à peu éloignées de l'église, et cela parce que l'église gallicane a cessé d'exister, parce que nos prêtres n'osent plus se dire libéraux dans une certaine mesure. Aujourd'hui le peu d'hommes marquans qui se rencontrent dans les ordres font partie de tel ou tel couvent : ils sont jésuites, oratoriens etc., et il est difficile de rencontrer un curé de campagne ayant un esprit large et ouvert aux choses de son temps. L'ultramontanisme a étouffé en France, plus peut-être que l'athéisme, les sentimens religieux, aussi bien que les exagérations politiques étoufferaient la liberté elle-même. Reconstituez notre ancienne église, soyez gallicans comme l'ont été la plupart des grands prélats français, et vous verrez renaître un sentiment qui est loin d'être perdu chez nous. Osez ne plus parler du syllabus, de l'immaculée conception, ne sacrifiez plus aux miracles de la Salette et de Lourdes, et alors vous verrez nos églises envahies pour écouter de nouveau votre parole de paix, rendue à la véritable doctrine gallicane.

M. l'abbé Bougaud n'aime pas et avec grande raison les journaux qui s'érigent en défenseurs de la religion; il dit qu'ils sont trop violens, qu'ils se laissent aller à des polémiques, excusables parfois, mais qui nuisent à la religion. Il voudrait voir se fonder une revue dogmatique chargée de combattre scientifiquement l'irréligion sans verser dans les personnalités blessantes; il propose même comme exemple la *Revue des deux Mondes*, et nous donne des louanges que nous ne sommes pas accoutumés à rencontrer dans un livre écrit par un abbé. Ce vœu nous paraît difficile à réaliser, et une pareille revue rencontrerait malaisément le succès.

Si l'auteur du *Grand péril de l'église de France* n'aime pas les journalistes religieux, il n'aime pas non plus les prédicateurs civils que nous voyons s'agiter aujourd'hui, fonder œuvre sur œuvre et détourner l'attention des catholiques des véritables besoins de l'église. Malheureusement, dans cette partie de son travail il prêche un peu trop pour son saint, et laisse voir qu'il serait de beaucoup préférable de fonder une œuvre pour la création de bourses dans les petits et grands séminaires pour forcer les vocations religieuses à se manifester plus souvent. C'est décidément la question d'argent et le moyen de se procurer des fonds qui préoccupe le plus l'abbé Bougaud, et il ne paraît pas avoir songé que l'abandon de l'ultramontanisme pour donner à notre ancienne église gallicane la prépondérance qu'elle avait autrefois serait peut-être le moyen le plus efficace de rendre à l'église un nombre suffisant de serviteurs. Que M. l'abbé Bougaud y songe, et nous croyons qu'il n'est pas éloigné du gallicanisme; là est le salut des idées religieuses en France, et nous devons espérer qu'un jour notre clergé national entrera définitivement dans cette voie qui lui rendra l'absolue confiance d'un grand nombre d'âmes aujourd'hui dévoyées.

Le directeur-gérant, C. Buloz.

TABLE DES MATIÈRES

DU

VINGT-NEUVIÈME VOLUME

TROISIÈME PÉRIODE. — XLVIIIe ANNÉE.

SEPTEMBRE — OCTOBRE 1878

Livraison du 1er Septembre.

LE CONSEIL D'ÉTAT ET LES RECOURS POUR EXCÈS DE POUVOIRS, par M. LÉON AUCOC, de l'Institut de France . . . . . .

L'ÉTOILE DE JEAN, seconde partie, par M. MARIO UCHARD. 32

LE PHILOSOPHE CARNÉADE A ROME, par M. CONSTANT MARTHA, de l'Institut de France. 71

ÉTUDE SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN 1866. — I. — LA QUESTION DANOISE, L'ENTREVUE DE BIARRITZ, par M. G. ROTHAN. 105

LES TUILERIES ET LE LOUVRE PENDANT LA COMMUNE. — II. — L'INCENDIE DU PALAIS, LA PRÉSERVATION DES MUSÉES DU LOUVRE, par M. MAXIME DU CAMP. 127

LES INSTITUTIONS MILITAIRES ET LES ARMÉES. — III. — L'ÉDUCATION ET LA DISCIPLINE, par UN OFFICIER EN RETRAITE 152

L'EXPRESSION DES ÉMOTIONS ET L'ORIGINE DU LANGAGE, D'APRÈS DE RÉCENTES PUBLICATIONS, par M. LUDOVIC CARRAU. 175

POÈTES ET HUMORISTES. — I. — NICOLAS LENAU, par M. ANDRÉ THEURIET . . 196

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE, HISTOIRE POLITIQUE ET LITTÉRAIRE. 230

Livraison du 15 Septembre.

L'ÉTOILE DE JEAN, troisième partie, par M. MARIO UCHARD. 241

ÉTUDE SUR LA POLITIQUE FRANÇAISE EN 1866. — II. — LES DERNIÈRES NÉGOCIATIONS AVANT LA GUERRE, par M. G. ROTHAN 275

LES ÉPREUVES DE LA JEUNE IRLANDE. — I. — L'ÉMANCIPATION DES CATHOLIQUES, par M. H. BLERZY. 303

ROSTOPTCHINE, GOUVERNEUR DE MOSCOU EN 1812, D'APRÈS DE NOUVEAUX DOCUMENS, par M. ALFRED RAMBAUD. 329

Un Gentilhomme d'autrefois, le marquis Costa de Beauregard, par M. Charles de MAZADE 365
Esquisses esthétiques. — Charles Gleyre, par M. Émile MONTÉGUT 395
La Question des impots. — IV. — Les Taxes directes et l'impot sur le revenu, par M. Victor BONNET. 427
Le Roman classique en Angleterre. — Jane Austen, par M. Léon BOUCHER. 449
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 468
Essais et Notices. 479

Livraison du 1er Octobre.

L'Étoile de Jean, dernière partie, par M. Mario UCHARD 481
La Poésie scientifique au XIXe siècle, a l'occasion d'un livre récent, par M. E. CARO, de l'Académie Française. 511
Un Projet de descente en Angleterre sous Louis XV. — Le Chevalier d'Éon, par M. le duc de BROGLIE, de l'Académie Française. 538
L'Invasion chinoise et le socialisme aux États-Unis, par M. C. de VARIGNY. 589
Promenades archéologiques. — Les dernières fouilles de Pompéi et d'Ostie, par M. Gaston BOISSIER, de l'Académie Française. 614
Étude sur la politique française en 1866. — III. — Les Perplexités du gouvernement français au lendemain de Sadowa et la question militaire, par M. G. ROTHAN 653
Une parfaite Académie, selon Bacon et Leibniz, par M. Francisque BOUILLIER, de l'Institut de France 673
M. de Bismarck et le socialisme allemand, par M. G. VALBERT 698
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 710

Livraison du 15 Octobre.

Les Évolutions du problème oriental. — I. — Les Puissances catholiques, par M. Julian KLACZKO 721
Le Japon littéraire, par M. George BOUSQUET 747
Les Épreuves de la Jeune Irlande. — II. — Patriotes et Conspirateurs, par M. H. BLERZY 781
L'Exposition forestière. — I. — Les Bois etrangers, par M. J. CLAVÉ. . . 809
L'Obstacle, première partie, par M. Th. BENTZON 841
Étude sur la politique française en 1866. — IV. La Médiation de la France, par M. G. ROTHAN 871
L'Empire des Tsars et les Russes. — VII. — La Réforme judiciaire. — I. — Le Droit écrit et le Droit coutumier, la Justice des paysans et les tribunaux corporatifs, par M. Anatole LEROY-BEAULIEU 890
Les Philosophes et la Révolution, a l'occasion d'un livre récent, par M. F. BRUNETIÈRE 922
Chronique de la Quinzaine, histoire politique et littéraire. 940
Essais et Notices. — Le Chemin de fer de la vallée de l'Euphrate 952

PARIS. — Impr. J. CLAYE. — A. QUANTIN et Cie, rue St-Benoît.